



**LE DÉFI DE FORMER UNE RELÈVE SCIENTIFIQUE
D'EXPRESSION FRANÇAISE**

**L'USAGE DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS
DANS LA FORMATION UNIVERSITAIRE
AUX CYCLES SUPÉRIEURS AU QUÉBEC**

Par Jennifer Dion
Décembre 2012

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

**LE DÉFI DE FORMER UNE RELÈVE SCIENTIFIQUE
D'EXPRESSION FRANÇAISE**

**L'USAGE DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS
DANS LA FORMATION UNIVERSITAIRE
AUX CYCLES SUPÉRIEURS AU QUÉBEC**

Par Jennifer Dion
Décembre 2012

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

Cette étude a été menée sous la direction de Robert Vézina, président du Conseil supérieur de la langue française (directeur de la recherche et de l'administration de 2010 à 2011).

L'auteure tient à remercier Charles-Étienne Olivier, agent de recherche au Conseil supérieur de la langue française, pour la préparation des données, la réalisation des analyses statistiques ainsi que des tableaux et des graphiques présentés dans l'analyse linguistique.

L'auteure remercie aussi Julie Bérubé, Charles Gagnon, Sophie Comeau et Sarah Cécil, agents de recherche au Conseil supérieur de la langue française, ainsi que Iraïs Landry, étudiante à l'Université du Québec à Montréal, pour l'aide précieuse apportée dans la codification des mémoires et des thèses.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 CADRE DE LA RECHERCHE	4
1.1 Pourquoi s'intéresser à la formation scientifique?	4
1.2 Méthode et objectifs de recherche.....	7
1.3 Le volet quantitatif : l'analyse linguistique des mémoires et des thèses	8
1.4 Le volet qualitatif : les groupes de discussion	9
1.5 Recrutement et composition des groupes de discussion	10
1.6 Déroulement, retranscription et analyse des groupes de discussion	12
CHAPITRE 2 ÉTAT DE LA QUESTION	14
2.1 Le français et l'anglais dans la communication scientifique	14
2.1.1 Du plurilinguisme au monolingue dans les publications scientifiques : portrait de la situation	14
2.1.2 Une situation d'ordre structurel et conjoncturel	18
2.1.2.1 Puissance politique et ressources économiques.....	18
2.1.2.2 Index bibliographiques et index de citations.....	19
2.1.2.3 Impératifs de publication, de collaboration et d'évaluation.....	22
2.1.2.4 Popularité croissante des classements internationaux des universités	22
2.1.3 Les pratiques de publication des chercheurs francophones	24
2.1.3.1 Des chercheurs francophones qui publient davantage en anglais.....	24
2.1.3.2 Au Québec : des scientifiques qui privilégient aussi davantage l'anglais	27
2.1.4 Quand les anglophones s'inquiètent de l'unilinguisme dans les sciences	30
2.2 Le français et l'anglais dans la formation universitaire	31
2.2.1 L'enseignement supérieur en anglais.....	32
2.2.2 La rédaction de thèses en anglais.....	34
2.2.3 La Charte de la langue française et les politiques linguistiques des établissements d'enseignement supérieur	35
2.2.4 Regard sur quelques-unes des politiques linguistiques des universités québécoises.....	38
2.2.4.1 Langues de l'enseignement, du matériel pédagogique et des évaluations.....	38
2.2.4.2 Promotion et diffusion de la recherche en français	39
2.2.4.3 Maîtrise et qualité de la langue.....	40
2.2.4.4 Application et suivi de la politique linguistique.....	41
2.2.4.5 Critiques à l'égard de l'application des politiques linguistiques.....	42
2.3 Cadre réglementaire entourant l'usage du français et de l'anglais dans la rédaction des mémoires et des thèses	43
2.3.1 Les objectifs du mémoire et de la thèse	43
2.3.2 L'usage du français et de l'anglais dans les mémoires et les thèses.....	45
2.3.3 Les mémoires et les thèses par articles	48
2.3.4 Avantages et inconvénients des mémoires et des thèses par articles.....	49
2.3.5 Règles à suivre pour les mémoires et les thèses par articles	51

CHAPITRE 3	RÉSULTATS.....	52
3.1	L'utilisation du français et de l'anglais dans les activités de formation.....	53
3.1.1	Le français, langue des cours et des séminaires avec quelques exceptions.....	53
3.1.2	L'anglais, langue prédominante des écrits scientifiques	56
3.1.2.1	Sciences et génie, sciences de la santé et administration : une documentation rédigée presque exclusivement en anglais.....	56
3.1.2.2	Sciences humaines et arts, lettres et langues : plus de français, mais une part importante de documentation anglaise	57
3.1.3	La langue, facteur de crédibilité des écrits scientifiques?	59
3.1.4	Des congrès, colloques et rencontres scientifiques dans les deux langues	62
3.1.5	La maîtrise de la langue anglaise et la réussite des études.....	65
3.1.5.1	Savoir lire l'anglais est essentiel.....	65
3.1.5.2	Parler et comprendre l'anglais est « un plus »	67
3.1.5.3	Être en mesure de bien communiquer en anglais pour devenir un chercheur renommé.....	69
3.2	La rédaction des mémoires et des thèses : analyse linguistique des manuscrits déposés en 1998, 2008 et 2010 dans trois universités francophones	70
3.2.1	La forme de présentation du manuscrit : monographie ou insertion d'articles?.....	71
3.2.2	L'usage du français et de l'anglais dans les monographies et les manuscrits par articles	75
3.2.3	L'usage du français et de l'anglais selon la forme de présentation du manuscrit	77
3.2.4	La langue de rédaction des articles insérés dans les mémoires et les thèses.....	82
3.2.5	Présence d'un résumé en français	86
3.2.6	Rang d'auteur et nationalité des revues scientifiques privilégiées	89
3.2.7	Principaux constats et limites de l'analyse linguistique	93
3.3	La rédaction des mémoires et des thèses : aspects qualitatifs	95
3.3.1	La rédaction d'un manuscrit par insertion d'articles, une pratique valorisée.....	95
3.3.1.1	Se bâtir un CV de publications	96
3.3.1.2	Économie de temps et de travail	97
3.3.1.3	Visibilité accrue	98
3.3.2	L'usage du français et de l'anglais dans la rédaction des mémoires et des thèses.....	99
3.3.2.1	L'anglais, langue des articles.....	99
3.3.2.2	L'usage du français dans la rédaction des charpentes et des monographies	103
3.3.2.3	L'importance du cadre réglementaire	106
3.4	Promotion du français et de la diversité linguistique dans les sciences	107
3.4.1	Langue et production des savoirs scientifiques.....	108

3.4.2	Opinions au sujet de la prédominance de l'anglais dans les sciences	110
3.4.2.1	L'indifférence	110
3.4.2.2	L'importance d'avoir une langue commune pour se comprendre	112
3.4.2.3	L'anglais, c'est un moindre mal	113
3.4.2.4	Motivation accrue à apprendre l'anglais	114
3.4.2.5	Obstacle supplémentaire et iniquité	114
3.4.2.6	Perte d'un bagage culturel et scientifique.....	115
3.4.3	La valorisation du français en tant que langue scientifique.....	116
3.4.3.1	Sciences humaines et arts, lettres et langues : on valorise l'usage du français dans les sciences.....	117
3.4.3.2	Sciences et génie, sciences de la santé et administration : peu d'importance accordée à l'usage du français dans les sciences	120
3.4.4	Espace scientifique francophone international et diversité linguistique	124
3.5	Les politiques linguistiques et la valorisation du français au sein des universités francophones	128
3.5.1	Les motifs de fréquentation d'une université francophone	128
3.5.1.1	C'est plus facile en français	128
3.5.1.2	Cela va de soi	129
3.5.1.3	Par principe ou intérêt pour la langue française	130
3.5.1.4	Pour faire le pont entre le français et l'anglais.....	131
3.5.1.5	La langue de l'établissement d'enseignement n'était pas un critère	132
3.5.2	Points de vue des étudiants à propos des politiques linguistiques	133
3.5.2.1	Une méconnaissance généralisée de leur existence et de leur contenu	133
3.5.2.2	Une moins grande nécessité aux cycles supérieurs	135
3.5.2.3	Les recours : peu de plaintes, peu de mobilisation	136
3.5.3	Perceptions des étudiants sur le statut du français à l'université.....	138
3.5.3.1	Pour la majorité des participants, l'usage du français est fortement et suffisamment valorisé au sein de leur université	138
3.5.3.2	Pour d'autres participants, le français perd du terrain au profit de l'anglais	139
3.5.3.3	Aux yeux d'une minorité de participants, une trop grande importance est accordée au français	140
3.5.4	Perceptions des étudiants sur la qualité du français à l'université.....	141
3.5.4.1	Un regard critique envers l'établissement d'enseignement et le corps professoral	141
3.5.4.2	Des exigences qui diffèrent selon le domaine d'études et les professeurs	142
3.5.4.3	Des professeurs qui font beaucoup d'erreurs ou qui ne maîtrisent pas suffisamment la langue française	143
3.5.5	La qualité de la langue est importante sur le plan individuel.....	144
3.5.5.1	L'usage de la terminologie spécialisée en français	146

SYNTHÈSE	149
L'usage du français et de l'anglais dans les activités de formation	150
La rédaction des mémoires et des thèses : aspects quantitatifs et qualitatifs	152
Promotion du français et de la diversité linguistique dans les sciences	156
Les politiques linguistiques et la valorisation du français au sein des universités francophones.....	158
CONCLUSION	162
BIBLIOGRAPHIE	166
Annexe I : Guide de discussion	175
Annexe II : Extraits de la politique linguistique de l'Université Laval	178
Annexe III : Extraits de la politique linguistique de l'Université Laval (suite)	181
Annexe IV : Extraits de la politique linguistique de l'Université du Québec à Montréal	184
Annexe V : Extraits de la politique linguistique de l'Université de Montréal.....	190
Annexe VI : Extraits de la politique linguistique de HEC Montréal.....	194
Annexe VII : Extraits de la politique linguistique de l'École Polytechnique	198
Annexe VIII : Corpus des mémoires et des thèses analysés en 1998, 2008 et 2010 à l'Université Laval, à l'Université de Montréal (y compris HEC Montréal et l'École Polytechnique) et à l'Université du Québec à Montréal	202
Annexe IX : Proportion moyenne occupée par l'article ou les articles dans un mémoire ou une thèse en sciences de la santé, en sciences et génie et en sciences humaines	203
Annexe X : Pourcentage des mémoires et des thèses selon le domaine d'études, le cycle d'études, le type de présentation et l'université par année de dépôt	204
Annexe XI : Évolution de la présence d'étudiants étrangers inscrits à la maîtrise et au doctorat à l'Université Laval, à l'Université de Montréal (y compris HEC Montréal et l'École Polytechnique) et à l'Université du Québec à Montréal	205

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Pourcentage de mémoires et de thèses selon la forme de présentation (monographie ou par articles) par cycle d'études et par année de dépôt	72
Tableau 2	Pourcentage de mémoires et de thèses selon la forme de présentation (monographie et par articles) par domaine d'études et par année de dépôt.....	73
Tableau 3	Pourcentage de mémoires et de thèses selon la forme de présentation (monographie et par articles) par université et par année de dépôt.....	74
Tableau 4	Pourcentage de mémoires et de thèses selon la langue des charpentes et des monographies, par domaine d'études et par année de dépôt	75
Tableau 5	Pourcentage de mémoires et de thèses par articles et sous forme de monographie selon la langue des charpentes et des monographies par cycle d'études et par année de dépôt.....	75
Tableau 6	Pourcentage de mémoires et de thèses selon la langue des charpentes et des monographies, par université et par année de dépôt	76
Tableau 7	Pourcentage de mémoires et de thèses selon la langue des charpentes et des monographies, par université et par année de dépôt, en excluant les sciences de la santé	76
Tableau 8	Pourcentage de mémoires et de thèses selon la langue des charpentes et des monographies par université, par cycle d'études et par année de dépôt	77
Tableau 9	Pourcentage de mémoires et de thèses sous forme de monographie selon la langue du manuscrit par cycle d'études et par année de dépôt	78
Tableau 10	Pourcentage de mémoires et de thèses par articles selon la langue de la charpente par cycle d'études et par année de dépôt.....	79
Tableau 11	Pourcentage de mémoires et de thèses selon la langue des charpentes et des monographies par université, par type de présentation du manuscrit et par année de dépôt.....	79
Tableau 12	Pourcentage de mémoires et de thèses selon la langue de la charpente par langue des articles, par cycle d'études et par année de dépôt	80
Tableau 13	Pourcentages ajustés de mémoires et de thèses selon la langue des charpentes et des monographies par année de dépôt et par cycle d'études.....	81
Tableau 14	Pourcentage d'articles selon la langue de rédaction par domaine d'études et par année de dépôt.....	83
Tableau 15	Pourcentage d'articles selon la langue de rédaction par université et par année de dépôt.....	84
Tableau 16	Pourcentage d'articles selon la langue de rédaction par université et par année de dépôt, en excluant les sciences de la santé.....	84
Tableau 17	Pourcentage d'articles selon la langue de rédaction par cycle d'études et par année de dépôt.....	85

Tableau 18	Pourcentage d'articles selon la langue de rédaction par université, par cycle d'études et par université	85
Tableau 19	Pourcentages ajustés d'articles selon la langue de rédaction des articles par année de dépôt.....	86
Tableau 20	Pourcentage de mémoires et de thèses selon la présence d'un résumé en français par université, par langue des charpentes et des monographies et par année de dépôt.....	87
Tableau 21	Pourcentage d'articles selon la présence d'un résumé en français pour chacun d'eux, par université, 2008 et 2010.....	88
Tableau 22	Pourcentage d'articles selon la présence d'un résumé en français pour chacun d'eux, par université et par cycle d'études, 2008 et 2010.....	89
Tableau 23	Pourcentage d'articles selon la présence d'un résumé en français pour chacun d'eux, par domaine d'études, 2008 et 2010.....	89
Tableau 24	Position moyenne de l'auteur du mémoire ou de la thèse dans les articles qui y sont insérés et nombre d'auteurs moyen par article, par langue de l'article, par domaine d'études, par université et par cycle d'études, 2008 seulement.....	92
Tableau 25	Pourcentage d'articles selon le statut d'avancement par langue de rédaction, par université et par cycle d'études, 2008 seulement.....	93

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Principales langues utilisées dans les publications scientifiques en sciences naturelles de 1880 à 1980.....	15
Figure 2	Principales langues utilisées dans les publications scientifiques internationales en sciences naturelles de 1980 à 1996.....	16
Figure 3	Langues utilisées dans les publications scientifiques internationales dans les sciences humaines et sociales de 1974 à 1995	17
Figure 4	Pourcentage de mémoires et de thèses selon la forme de présentation des manuscrits par année de dépôt	72
Figure 5	Pourcentage d'articles selon la langue de rédaction par année de dépôt	82
Figure 6	Pourcentage d'articles selon la présence d'un résumé en français pour chacun d'eux, par université, 2008 et 2010	88
Figure 7	Pourcentage d'articles selon le rang d'auteur de l'étudiant, 2008 seulement.....	90
Figure 8	Pourcentage d'articles selon la nationalité des revues dans lesquelles ils ont été publiés ou soumis, 2008 seulement	91

AVANT-PROPOS

On affirme souvent que nous vivons désormais à l'ère de l'économie du savoir. Il va sans dire qu'un des moteurs de cette économie est l'avancement et la circulation des connaissances scientifiques. Depuis la Seconde Guerre mondiale surtout, l'anglais s'est imposé comme la langue dominante des communications scientifiques et ce phénomène ne cesse de s'amplifier. Dans un tel contexte, la question de la place du français dans les sciences fait l'objet de réflexions et de débats depuis plus d'un demi-siècle. Dans les années 1980 et 1990, le Conseil de la langue française (CLF) s'y est d'ailleurs intéressé et y a consacré quelques publications, dont trois avis¹.

Depuis cette époque, la situation ne s'est guère améliorée pour le français dans le domaine des communications scientifiques, que ce soit comme langue des publications spécialisées ou comme langue des colloques scientifiques, du moins lorsqu'on la compare à celle de l'anglais. On peut d'ailleurs en dire autant des autres grandes langues à vocation internationale, dont la position relative par rapport à l'anglais semble s'être également fragilisée dans ces domaines. Cet état de fait amène son lot de défis pour l'ensemble des membres de la communauté scientifique dont la langue première n'est pas l'anglais, dont celui de devoir « produire de la science » dans une langue qu'ils ne maîtrisent pas toujours parfaitement. Cela dit, un grand nombre de chercheurs non anglophones en font usage, souvent de manière exclusive, pour diffuser les résultats de leurs recherches. Des revues spécialisées autrefois de langue française, ou allemande, par exemple, sont passées à l'anglais au cours des dernières décennies. Si cette prédominance de l'anglais n'est pas uniforme ni universelle – le phénomène est plus intense du côté des sciences de la santé, des sciences naturelles et autres sciences dites « pures » –, les pressions pour que l'anglais soit la langue des sciences par excellence sont indéniables. D'ailleurs, dans certaines disciplines, il n'est pratiquement plus possible de publier des articles autrement qu'en anglais. On peut y voir tantôt le prélude, tantôt l'aboutissement d'une perte de domaine affectant l'une ou l'autre, parfois l'ensemble, des autres grandes langues scientifiques.

Toutefois, la prépondérance de l'anglais ne suscite pas que des inquiétudes. Plusieurs y voient même des avantages certains. Le recours à une langue unique dans les échanges scientifiques rendrait plus facile la communication entre les différents membres de la communauté des chercheurs. Elle favoriserait également la diffusion rapide et la consultation des résultats de recherche à grande échelle, sans compter la mobilité des chercheurs à travers le monde. Du coup, elle facilite aussi le processus de critique des travaux de recherche par les pairs. Ces avantages sont reconnus par la plupart des scientifiques depuis longtemps, comme le constatait déjà le CLF dans son avis publié en 1991 (CLF 1991 : 1).

1. *La place du français dans l'information scientifique et technique* (1986), *Le français dans les publications scientifiques et techniques* (1989) et *La situation du français dans l'activité scientifique et technique* (1991).

Par ailleurs, la position dominante de l'anglais est largement consolidée par les règles d'évaluation du travail scientifique, des chercheurs et des universités qui les emploient², règles qui s'appuient notamment sur des critères de type bibliométrique qui favorisent généralement les publications dans des revues spécialisées de langue anglaise. Face à cette situation, bon nombre d'universités non anglophones, en Europe et ailleurs, cèdent à la tentation de favoriser la formation en anglais dans leur établissement et n'offrent certains programmes que dans cette langue.

Ainsi, une enquête parue en 2009 et portant sur un échantillon représentatif d'universités de six pays européens (Allemagne, Autriche, Espagne, France, Italie, Suisse) « montre que dans les domaines de l'économie, de la finance et de la gestion de nombreux programmes ont complètement basculé vers l'anglais. Sur un total de 153 masters recensés, 44 utilisent exclusivement l'anglais et 31 sont bilingues (anglais et langue nationale), en général de manière transitoire » (Truchot 2010, s. p., qui cite Chesney 2009).

À vrai dire, dans de nombreux milieux, le dossier est clos et la question de la place et du rôle de l'anglais comme langue scientifique véhiculaire ne fait plus l'objet d'un débat depuis déjà un certain temps. Ce n'est d'ailleurs pas ce sur quoi se penche précisément l'étude présentée ici, bien que toute cette question y figure en filigrane.

Une fois qu'est admise la dynamique actuelle de l'usage de l'anglais et des autres langues dans les échanges entre les spécialistes de la sphère scientifique à l'échelle internationale, on est en droit de se questionner sur l'effet que cette situation peut avoir sur d'autres aspects des activités à caractère scientifique. Dans son avis de 1991, le CLF (CLF 1991 : 2) posait la question ainsi :

Faut-il craindre que le recours à l'anglais dans ces échanges ait des répercussions sur les autres maillons de la chaîne des activités scientifiques et techniques et contribue ainsi à affaiblir le statut des langues nationales?

Plus de vingt ans plus tard, ce genre de question mérite encore d'être posé. C'est dans cet esprit que la présente étude a été entreprise. Plus précisément, elle se penche sur une dimension fondamentale de la transmission et du développement du savoir scientifique : la formation des étudiants universitaires inscrits aux cycles supérieurs.

En fait, cette étude de Jennifer Dion, agente de recherche au Conseil supérieur de la langue française (CSLF), vise à brosser un portrait de la situation linguistique des étudiants de maîtrise et de doctorat dans les universités québécoises de langue française. Ces étudiants représentent la relève scientifique du Québec et constitueront une partie significative de la main-d'œuvre hautement qualifiée de demain. L'utilité d'un tel portrait ne fait pas de doute, étant donné qu'il permet d'apporter des éléments de réponse à certaines interrogations

2. On parle ici des différents classements internationaux d'universités, tel que celui de Shanghai.

persistantes sur la place du français dans la formation des étudiants au sein des universités de langue française. Par exemple :

- De quelles façons le contexte actuel d'anglicisation croissante des communications scientifiques contribue-t-il à transformer les pratiques linguistiques des étudiants aux cycles supérieurs dans les universités francophones?
- Comment ces étudiants perçoivent-ils la place du français et de l'anglais dans les sciences?
- Comment se caractérise la dynamique linguistique dans les activités de formation des étudiants aux cycles supérieurs depuis l'adoption de politiques linguistiques par les universités québécoises?
- Comment concilier les impératifs de la communication scientifique dans le monde d'aujourd'hui, où la place centrale et prépondérante de l'anglais est un fait avéré, et la volonté de préserver un espace scientifique francophone ou, mieux encore, multilingue?

Autrement dit, cette étude vise à alimenter les réflexions sur ce que signifie, de nos jours, étudier aux cycles supérieurs dans une université de langue française.

Pour la première fois sont présentées des données complètes et fiables sur l'utilisation du français et de l'anglais dans les mémoires de maîtrise et les thèses de doctorat déposés dans des universités québécoises francophones. Ces données ont le mérite, entre autres, de montrer l'évolution des usages linguistiques dans ce type de documents sur une période d'une douzaine d'années (1998-2010) dans les trois plus grandes universités de langue française au Québec. Rappelons que c'est au cours de cette période que chaque établissement d'enseignement universitaire a dû se doter (au plus tard en octobre 2004) d'une politique linguistique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française, en vertu de nouvelles dispositions de la Charte de la langue française adoptées en 2002. Dans le cas d'un établissement offrant l'enseignement collégial ou universitaire en français à la majorité de ses élèves, cette politique doit traiter :

- 1° de la langue d'enseignement, y compris celle des manuels et autres instruments didactiques, et de celle des instruments d'évaluation des apprentissages;
- 2° de la langue de communication de l'administration de l'établissement, c'est-à-dire celle qu'elle emploie dans ses textes et documents officiels ainsi que dans toute autre communication;
- 3° de la qualité du français et de la maîtrise de celui-ci par les élèves, par le personnel enseignant, particulièrement lors du recrutement, et par les autres membres du personnel;
- 4° de la langue de travail;

5° de la mise en œuvre et du suivi de cette politique³. (*Charte de la langue française*, art. 88.2.)

L'étude dont les résultats sont présentés dans le présent rapport n'avait pas comme objectif de couvrir en profondeur ces cinq éléments des politiques linguistiques; tous ont toutefois été abordés, à des degrés et sous des angles divers. Il est clair que d'autres études seront nécessaires pour compléter un tableau d'ensemble.

Ce n'est pas mon intention, dans cet avant-propos, de synthétiser les différents résultats présentés dans ce rapport. Ils sont d'ailleurs nombreux, parfois encourageants, parfois préoccupants; quoi qu'il en soit, les constats sont nuancés. Je me permettrai simplement d'en souligner quelques-uns.

D'abord, l'étude met en relief l'importance cruciale de l'aménagement linguistique dans le contexte des études supérieures et, plus généralement, de la formation universitaire. Les politiques linguistiques des établissements d'enseignement universitaire de langue française permettent, entre autres choses, de réguler l'usage du français et des autres langues, dont l'anglais, dans les différentes activités de formation (enseignement, rédaction des travaux, des mémoires et des thèses, etc.). Et cette régulation doit avant tout se faire à l'avantage du français, ce qui n'exclut pas l'utilisation de l'anglais dans certaines activités et dans des contextes précis. Encore faut-il que ces politiques soient claires, complètes et connues de l'ensemble du personnel et des étudiants. Elles doivent surtout être appliquées avec rigueur et faire l'objet de suivis adéquats.

En ce qui concerne plus particulièrement la rédaction des mémoires de maîtrise et des thèses de doctorat, l'étude du CSLF aura permis de constater la popularité croissante des mémoires et des thèses par articles. Sans remettre en question les avantages de cette pratique, tant pour les étudiants que pour ceux qui les supervisent, il convient de souligner qu'elle comporte également sa part d'inconvénients, dont celui de favoriser l'usage de l'anglais. Or, la rédaction d'un mémoire ou d'une thèse constitue un exercice des plus formateurs pour les étudiants des cycles supérieurs, particulièrement en ce qui a trait à la maîtrise de la terminologie de leur discipline d'études et à la capacité de produire et de bien organiser un texte généralement long et complexe. Il semble que le désir bien légitime de se constituer un dossier de publications composé d'articles en langue anglaise⁴ tout en se servant de ces mêmes articles pour composer un mémoire ou une thèse risque, dans certains cas, de court-circuiter une étape essentielle du perfectionnement en rédaction française attendu d'un futur maître ou docteur diplômé d'une université francophone. Que la *charpente*⁵ du document soit rédigée en français apparaît alors comme une exigence tout à fait justifiée qu'il convient d'appliquer sans hésitation, sauf dans des cas restreints et bien définis. C'est bien d'une exigence minimale

3. Pour plus de détails, voir : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_11/C11.html (1^{er} août 2012).

4. Articles que les étudiants non anglophones ne sont pas tous en mesure de rédiger entièrement eux-mêmes et sans aide extérieure.

5. Dans ce rapport, charpente désigne l'introduction, la recension des écrits, la méthodologie, la discussion générale et la conclusion, bref, toutes les parties d'un mémoire ou d'une thèse autres que les articles insérés.

qu'il s'agit. La rédaction et l'insertion dans les mémoires et les thèses de résumés substantiels en français de chacun des articles en anglais qui y figurent apparaissent comme des pratiques à encourager très fortement.

Je souligne un autre résultat intéressant tiré des séances de discussion organisées avec des étudiants dans le cadre de cette étude. Il ressort, entre autres, que ce sont surtout les candidats à la maîtrise et au doctorat dans les disciplines où l'essentiel des publications se font uniquement en anglais qui, selon leurs dires, valorisent le moins le français en tant que langue scientifique. Il est tentant d'y voir une influence directe de la dynamique linguistique propre à leur discipline d'études. C'est dire combien, pour une langue dans un milieu donné, la perte de certaines fonctions et la baisse de prestige qui s'ensuit peuvent avoir des conséquences importantes jusque dans les attitudes et les représentations des individus vis-à-vis de cette langue.

Dans l'état actuel des choses, rien n'indique que l'usage dominant de l'anglais dans les écrits et les colloques de plusieurs disciplines scientifiques est un phénomène en perte de vitesse. Il faut savoir composer avec cette situation qui est mondiale et qui interpelle toutes les universités non anglophones, dont les universités de langue française. Il importe pour ces dernières de continuer à clairement privilégier le français comme langue d'enseignement. Par ailleurs, la conjoncture internationale actuelle en matière de production et de diffusion des connaissances scientifiques ainsi que de mobilité des chercheurs met en évidence les nombreux défis auxquels font face ces universités francophones, en matière notamment de langue du travail, de maîtrise du français par les professeurs et les étudiants, de rayonnement du français comme langue scientifique et, plus largement, de promotion du plurilinguisme dans les sciences. Au Québec, il va sans dire que ces défis doivent être relevés sans hésitation.

Robert Vézina
Président
Conseil supérieur de la langue française

INTRODUCTION

La place accordée au français dans la recherche scientifique et la formation universitaire préoccupe le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) depuis plus de trente ans. Au cours des années 1980 et 1990, plusieurs recherches portant sur le français dans les sciences ont été menées. Celles-ci se sont intéressées à la langue de publication des chercheurs francophones (Drapeau 1981, 1985 et 1991; Michel, de Blessé et Gablot 1981; Rocher 1991), aux usages du français et de l'anglais dans les centres universitaires francophones de recherche biomédicale (Gagné 1991), ainsi qu'à la langue des lectures obligatoires au premier cycle universitaire (Brent 1982; Rivest 1991). Un grand colloque d'envergure internationale intitulé *L'avenir du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques* a été organisé⁶ et trois avis (CLF 1986, 1989 et 1991) portant sur la question ont été présentés au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française. Dans l'ensemble, ces études faisaient toutes ressortir une forte présence de l'anglais, au détriment du français, dans les activités scientifiques. Des solutions ont été proposées et des initiatives mises sur pied afin d'encourager la production et la diffusion scientifiques francophones, mais force est de constater que la présence du français dans la communication scientifique n'a pas cessé de diminuer. En 1981, la proportion d'articles en sciences humaines et sociales publiés en français dans le monde et recensés par les banques de données Thomson ISI, était d'environ 6,6 % comparativement à plus ou moins 3,6 % en 2003. En sciences naturelles et génie, cette proportion est passée de 3,9 % à 0,05 % (Gingras 2008 : 97).

Aujourd'hui, l'anglais est la langue la plus utilisée dans les publications spécialisées et tend à prendre de plus en plus d'importance dans les autres domaines de l'activité scientifique, tels que les rencontres scientifiques (colloques, congrès, conférences) et le travail de recherche dans les laboratoires. Dans de nombreux pays non anglophones, l'anglais est aussi devenu la langue d'enseignement des sciences, tout particulièrement de l'enseignement supérieur. Cela n'est pas le cas dans les universités québécoises de langue française, mais tout de même, il est possible d'obtenir un diplôme de certains de ces établissements tout en ayant suivi une formation totalement ou en grande partie en anglais⁷. L'anglais est vu comme la *lingua franca* du monde scientifique et cette situation est souvent considérée comme allant de soi par les acteurs des milieux scientifiques et universitaires. On remarque d'ailleurs que les organisateurs des colloques et des congrès auxquels participent des locuteurs qui ne parlent pas ou parlent peu le français tendent souvent à privilégier l'usage unique de l'anglais plutôt qu'à envisager d'autres façons de faire tel le recours à la traduction simultanée.

6. Pour plus de détails, voir Conseil de la langue française (1983).

7. C'est notamment vrai pour les étudiants en administration à l'Université Laval, à HEC Montréal ainsi qu'à l'Université du Québec à Montréal depuis que ces établissements d'enseignement offrent de nombreux cours, voire même des programmes complets en anglais dans ce domaine d'études. Pour plus de détails à ce sujet, voir Bourque (2001), Dions-Viens (2009), Gervais (2009 et 2012) et Letarte (2011).

Dans un tel contexte, le CSLF croit qu'il est nécessaire de se questionner sur les effets à court, à moyen et à long terme de la position dominante de l'anglais comme langue des échanges scientifiques sur la formation d'une relève d'expression scientifique française. De toute évidence, les tendances qui caractérisent la diffusion des sciences à l'échelle internationale ont des répercussions sur la place qu'occupe le français à l'université, tant au Québec qu'ailleurs, mais il n'existe pas de données permettant de dresser un portrait objectif de la situation présente. Les seules études recensées sur le sujet portent sur la langue des manuels et des lectures obligatoires dans la formation collégiale ainsi qu'au premier cycle universitaire, et elles ne sont plus actuelles (Brent 1982; Gingras et Limoges 1991; Rivest 1991). De plus, on sait peu de choses sur les pratiques linguistiques des étudiants des cycles supérieurs puisque les études sur l'usage du français et de l'anglais dans les universités du Québec se sont intéressées aux étudiants du baccalauréat seulement. Or, la formation de maîtrise et celle de doctorat sont axées davantage sur la recherche et l'apprentissage du « métier de chercheur ». L'étudiant développe son expertise dans un domaine de spécialité et acquiert un ensemble de connaissances et de compétences qui lui permettront plus tard d'évoluer dans le monde de la recherche en plus d'intérioriser les idées dominantes partagées par les membres de sa communauté scientifique.

La question est d'actualité et mérite que l'on s'y intéresse. Les pratiques et les perceptions qu'entretiennent les étudiants de maîtrise et de doctorat à l'égard de la langue française dans l'activité de la recherche auront certainement une influence sur le poids exercé par cette langue dans le champ scientifique. À l'ère de l'économie du savoir, le nombre de Québécois qui produisent, diffusent et utilisent des connaissances scientifiques ne cesse de croître. Un rapport du Conseil supérieur de l'éducation (CSE 2010 : 10) révèle d'ailleurs une augmentation notable du nombre de programmes de maîtrise offerts au Québec ainsi que du nombre d'étudiants inscrits à ces programmes. De 1990 à 2007, le nombre de programmes de maîtrise offerts est passé de 600 à 1000, tandis que le nombre d'étudiants inscrits à ces programmes a grimpé de 22 000 à 30 000 environ au cours de la même période. Du côté de l'effectif des étudiants inscrits au doctorat, leur nombre est passé de 7037 en 1990 à 12 861 en 2007 (CSE 2010 : 102).

Afin d'alimenter la réflexion, le CSLF a mené une étude quantitative et qualitative visant à documenter les pratiques linguistiques d'étudiants des deuxième et troisième cycles de l'Université Laval, de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université de Montréal (avec HEC Montréal et l'École Polytechnique⁸), ainsi que les perceptions qu'ils entretiennent à cet égard. Le volet quantitatif de l'étude prend la forme d'une analyse linguistique des thèses de doctorat et des mémoires de maîtrise déposés dans ces trois universités en 1998, 2008 et 2010. Au total, 7865 manuscrits ont été codifiés en fonction de divers critères : la ou les langues du résumé et du manuscrit, la forme de présentation (monographie ou insertion d'articles), la ou les langues des articles, s'il y a lieu, et la présence d'un résumé en français pour les articles en anglais. Jamais réalisée jusqu'à ce jour, cette analyse linguistique

8. Le nom de ces deux établissements est conforme au nom officiel respectivement privilégié par ceux-ci. Pour plus de détails, voir : HEC Montréal http://www.hec.ca/normes/marque_hec/index.html et École Polytechnique http://www.polymtl.ca/sq/docs_officiels/1313nom.htm (9 septembre 2012).

permettra de dresser le portrait de l'usage du français et de l'anglais dans la rédaction de ces manuscrits. De plus, en comparant trois temps de mesure différents, cela permettra de vérifier la présence d'une évolution sur une période de plus d'une décennie, période qui, faut-il le préciser, a été marquée à mi-chemin, en 2004, par l'obligation pour les universités québécoises de se doter d'une politique linguistique. Quant au volet qualitatif, il repose sur une analyse des discours tenus par 90 étudiants de maîtrise et de doctorat lors de séances de discussion animées par la firme de recherche SOM, selon un guide de discussion élaboré par le CSLF. Au total, dix séances de discussion ont été réalisées avec des étudiants de différents champs disciplinaires de l'Université Laval (quatre groupes), de l'Université du Québec à Montréal (deux groupes) et de l'Université de Montréal avec ses deux écoles affiliées (quatre groupes).

Cette étude est divisée en trois parties. La première présente la problématique ainsi que les aspects méthodologiques de la recherche. La deuxième recense, du plus général au plus particulier, un certain nombre d'écrits liés à l'objet d'étude. On y discute de la prédominance de l'anglais dans la communication scientifique internationale ainsi que des pratiques linguistiques des chercheurs francophones. De plus, il y est question de l'usage du français et de l'anglais dans la formation universitaire ainsi que du cadre réglementaire qui normalise les pratiques linguistiques dans la rédaction des mémoires et des thèses. Enfin, la troisième partie expose les résultats de l'analyse des discours des participants aux séances de discussion ainsi que les résultats quantitatifs tirés de l'analyse linguistique des mémoires et des thèses. Ces résultats sont regroupés en quatre thèmes : l'utilisation du français et de l'anglais dans les activités de formation, la rédaction des mémoires et des thèses (aspects quantitatifs et qualitatifs), les idées relatives à la promotion du français et de la diversité linguistique dans les sciences et, enfin, les opinions qu'entretiennent les étudiants à l'égard de la valorisation du français au sein des universités francophones dans le contexte des politiques linguistiques des établissements d'enseignement universitaires. Une synthèse des résultats ainsi que des pistes de réflexion sont présentées en conclusion.

CHAPITRE 1 CADRE DE LA RECHERCHE

1.1 POURQUOI S'INTÉRESSER À LA FORMATION SCIENTIFIQUE?

Au Québec, la question de l'usage des langues dans les publications et les communications scientifiques ne suscite plus le même intérêt que dans les années 1980 et 1990, époque au cours de laquelle a été réalisée la majorité des études sur le sujet. Certes, il arrive que la tenue d'un congrès scientifique uniquement en anglais suscite la critique et de nombreux commentaires dans les médias⁹ mais, d'une façon générale, l'usage prédominant de la langue anglaise dans les communications scientifiques à l'échelle internationale est largement accepté et encouragé puisqu'il existe un consensus selon lequel communiquer en anglais est une pratique incontournable dans de nombreuses disciplines scientifiques.

S'il apparaît très difficile de faire renverser cette tendance mondiale, un enjeu qui devrait susciter la réflexion est celui de la formation de la relève scientifique d'expression française. Dès les premières années de son existence, le Conseil de la langue française (CLF) a cherché à interpeller le gouvernement ainsi que les milieux scientifiques et universitaires à ce sujet.

En 1986, le premier avis du CLF sur le français dans les sciences, intitulé *La place du français dans l'information scientifique et technique*, dressait un portrait de la place du français dans certains secteurs de l'activité scientifique (publications, banques de données et communications) afin de susciter une prise de conscience de la situation et la mise en place de moyens d'action susceptibles de freiner la progression de l'usage de l'anglais dans ces secteurs. En plus d'une série de recommandations, l'avis de 1986 énonçait certains principes à mettre de l'avant pour promouvoir l'usage du français, dont un touchant la formation scientifique en français et exprimé ainsi :

La promotion du français dans l'information scientifique et technique est inséparable du sort qu'on lui réserve dans la formation scientifique dispensée aux jeunes de l'école primaire à l'université. La pénurie, par exemple, de manuels et d'ouvrages de référence de qualité, à jour et à bas prix, ne peut qu'avoir une influence néfaste sur l'usage ultérieur du français et sur les perceptions qu'en auront acquises les jeunes quant à son statut et à son utilité. (CLF, 1986 : 21)

9. La réaction suscitée par l'annonce du quotidien *Le Devoir*, selon lequel Hydro-Québec et son institut de recherche, l'IREQ, devaient chapeauter un congrès tenu entièrement en anglais à Montréal, en septembre 2012, est un exemple parmi d'autres. Soulignons qu'Hydro-Québec n'aurait probablement pas fait volte-face n'eût été de cette réaction. Pour plus de détails à ce sujet, lire les articles de Robert Dutrisac (*Le Devoir*, 20 et 21 janvier 2012) mentionnés en bibliographie.

En 1989, à la veille du Sommet de la Francophonie de Dakar, le CLF a présenté un second avis sur la question (CLF 1989) pour rappeler l'importance des enjeux découlant de la situation du français dans les publications scientifiques et inviter le gouvernement du Québec à discuter de cette question à l'occasion du sommet. On y peignait à nouveau le portrait de la situation du français dans les échanges scientifiques, mais en y mettant cette fois-ci l'accent sur la question des publications scientifiques sans aborder celui de la formation. Cependant, peu de temps après, en 1991, le CLF a publié à nouveau un avis, cette fois-ci intitulé *La situation du français dans l'activité scientifique et technique*, dans lequel étaient présentés un bilan plus général de la place du français dans la sphère scientifique ainsi qu'un ensemble de recommandations discutées lors de consultations réalisées à l'échelle provinciale, fédérale et internationale.

Dans l'avis de 1991, le CLF reconnaît l'importance que revêt l'usage de l'anglais pour la diffusion et la reconnaissance internationale des scientifiques québécois tout en maintenant l'idée que certaines mesures doivent être prises pour conserver et développer la vitalité du français dans les activités scientifiques, y compris dans la transmission du savoir. La nécessité de recourir à une langue commune, en l'occurrence l'anglais, dans certains échanges scientifiques ne doit pas, selon le CLF, avoir pour conséquence que cette langue devienne « en lieu et place des langues nationales, la langue de conception de la recherche et d'élaboration de la pensée scientifique et le seul instrument de la transmission et de l'appropriation sociale du savoir » (CLF 1991 : 47). Le CLF rappelle ainsi à nouveau l'importance de maintenir et de renforcer l'usage du français dans la transmission des savoirs et la formation de la pensée scientifique et affirme entre autres que :

Ces deux importantes composantes de l'activité scientifique que sont l'éducation et la formation de la pensée scientifique n'occupent pas toujours la place qu'elles devraient. Elles constituent pourtant l'occasion, non seulement de livrer les résultats de la recherche, mais aussi d'expliquer pourquoi celle-ci a été entreprise [...]. C'est par cette activité que se forme et progresse l'esprit du jeune scientifique. C'est également au moment de ce difficile apprentissage de la formation de la pensée scientifique que se concrétise le premier rendez-vous de la langue maternelle et de la culture et que se structure la pensée scientifique. (CLF 1991 : 53)

À l'époque, l'aspect problématique soulevé par le CLF portait surtout sur le pourcentage élevé de manuels et de lectures obligatoires en anglais dans certaines disciplines d'études, principalement dans les sciences naturelles et appliquées, ainsi que sur le peu de logiciels en français utilisés par les étudiants dans les programmes de formation de pointe. Les études réalisées sur le sujet avaient, en effet, montré que l'usage de documentation et de logiciels anglophones par les étudiants du collégial et de l'université était très répandu, quoique variable selon les disciplines d'études (Brent 1982, Gingras et Limoges 1991; OLF 1982; Rivest 1991). On y constatait que plus une discipline d'études est technique et spécialisée, plus les écrits didactiques ou, pour dire autrement, les « lectures obligatoires » sont disponibles uniquement en anglais.

Fait à souligner, l'avis de 1991 aborde aussi la tendance des étudiants des deuxième et troisième cycles à rédiger des mémoires et des thèses à partir d'articles déjà publiés en anglais. On y mentionne que cette pratique « n'est pas favorable à l'acquisition et à la maîtrise par les jeunes chercheurs du vocabulaire scientifique de langue française et au développement chez eux, surtout à l'occasion de cet exercice formel, d'une pensée scientifique d'expression française » (CLF 1991 : 30). À ce sujet, le CLF recommandait que :

[...] la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) et les universités québécoises de langue française redoublent de vigilance pour que les thèses de doctorat ou les mémoires de maîtrise soient rédigés en français, comme l'exigent les règlements institutionnels. Par contre, dans les cas où la thèse présente un ou plusieurs articles qui ont déjà été publiés en anglais, l'introduction, la discussion et la conclusion devraient être écrites en français. (CLF 1991 : 67)

Cependant, puisque les universités francophones ne comptabilisent pas ce type de renseignements, on ne sait pas comment se présente aujourd'hui l'usage du français et de l'anglais dans la rédaction des mémoires et des thèses, ni de quelle manière la situation a évolué depuis.

Quelques années plus tard, en 1998, dans un document préparé pour la consultation *L'université devant l'avenir*¹⁰, le Conseil de la langue française (CLF 1998) a réitéré son intérêt envers la question de la formation scientifique en français en mettant cette fois-ci l'accent sur l'importance du rôle joué par les universités dans ce domaine. En effet, selon le CLF (p.7-8), les universités ont une double allégeance à l'égard de la langue. Elles ont, d'une part, la responsabilité de former les étudiants dans la langue officielle et commune du Québec, ce qui signifie d'offrir leurs cours en français à tous les cycles, et de travailler à la consolidation de la maîtrise de la langue afin que chaque personne diplômée puisse rédiger une argumentation complexe et présenter publiquement un exposé clair et structuré. D'autre part, elles ont la responsabilité de favoriser le développement et la diffusion des innovations scientifiques québécoises en français. Les universités jouent ainsi un rôle central dans la promotion du statut et de la maîtrise de la langue française, dans le développement de cette langue et de sa capacité à exprimer les découvertes scientifiques ainsi que dans la diffusion des connaissances produites auprès de la société.

10. Québec. Ministère de l'Éducation (1998). *L'université devant l'avenir : perspectives pour une politique gouvernementale à l'égard des universités québécoises*, <http://www.mels.gouv.qc.ca/REFORME/universi/inter.htm> (7 février 2012).

Bien que l'importance accordée à la place du français dans la formation universitaire soit une question d'un grand intérêt, on remarque que celle-ci a surtout fait l'objet de quelques études portant principalement sur la langue des ouvrages didactiques dans la formation collégiale et de premier cycle (Brent 1982; Gingras et Limoges 1991; OLF 1982; Rivest 1991). Même si elles sont intéressantes, ces études laissent de côté les étudiants de maîtrise et de doctorat, ainsi que d'autres aspects importants de la formation universitaire. De plus, elles ont toutes été publiées dans les années 1980 ou au début des années 1990, ce qui fait que les informations qu'elles contiennent ne sont plus à jour. Par ailleurs, depuis 2004, tous les établissements d'enseignement collégial et universitaire se sont dotés de politiques relatives à l'emploi et à la qualité de la langue française, à la suite d'une modification apportée à la Charte de la langue française en ce sens, mais peu de suivi semble avoir été fait, d'où l'intérêt d'y porter notre attention.

1.2 MÉTHODE ET OBJECTIFS DE RECHERCHE

Notre démarche de recherche est exploratoire et descriptive. Puisque l'usage du français et de l'anglais dans la formation universitaire au Québec est un sujet peu documenté, surtout en ce qui concerne les cycles supérieurs, notre objectif principal est de jeter un nouvel éclairage sur la situation linguistique dans le contexte des études aux cycles supérieurs dans trois universités francophones du Québec. Bien que l'on cherche à faire ressortir quelques facteurs explicatifs permettant de mieux comprendre les usages linguistiques des répondants ainsi que les représentations qu'ils entretiennent à l'égard du français et de l'anglais dans le monde scientifique, cette étude demeure avant tout descriptive.

Ainsi, cette étude vise à :

- décrire les pratiques linguistiques des étudiants des deuxième et troisième cycles dans les différentes activités qui composent leur formation à la recherche (rédaction du mémoire ou de la thèse, lectures scientifiques, communications orales et écrites de nature scientifique) et à faire ressortir les motifs sous-jacents à ces pratiques;
- connaître la façon dont ces étudiants perçoivent la place du français et de l'anglais dans les sciences en général et dans leur discipline scientifique en particulier;
- connaître leurs opinions sur l'importance et la valeur qui sont accordées au français ainsi qu'à l'anglais dans leur formation, notamment dans le contexte de la politique linguistique en vigueur dans leur université.

Pour répondre à ces objectifs, une méthode de recherche qui combine un volet quantitatif à un volet qualitatif a été privilégiée. Plus précisément, elle consiste en une analyse linguistique des thèses et des mémoires rédigés dans trois universités québécoises en 1998, 2008 et 2010 (Université Laval, Université du Québec à Montréal et Université de Montréal avec ses deux écoles affiliées), en plus d'une analyse de séances de discussion tenues avec une dizaine de groupes d'étudiants des trois mêmes universités (un total de 90 participants).

Le choix de limiter l'analyse aux manuscrits rédigés par les étudiants de l'Université Laval, de l'Université de Montréal et de l'Université du Québec à Montréal s'explique principalement par des raisons pratiques. L'Université de Montréal a été choisie parce que c'est l'établissement d'enseignement universitaire qui a décerné le plus grand nombre de diplômes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat¹¹ en 2008 (9556 en incluant HEC Montréal et l'École Polytechnique), suivie par l'Université Laval (6673) qui offre, de plus, des programmes d'études comparables. Par ailleurs, un établissement faisant partie du réseau de l'Université du Québec a été inclus dans notre analyse. L'Université du Québec à Montréal a été sélectionnée parce qu'il s'agit de l'établissement se rapprochant le plus de l'Université de Montréal et de l'Université Laval en ce qui concerne le nombre de diplômes attribués (6129 en 2008) et les programmes d'études offerts, même si cette université ne forme pas d'étudiants en sciences de la santé¹².

1.3 LE VOLET QUANTITATIF : L'ANALYSE LINGUISTIQUE DES MÉMOIRES ET DES THÈSES

L'une des contributions originales de cette étude consiste en une analyse linguistique de tous les mémoires et thèses rédigés dans trois universités québécoises en 1998, 2008 et 2010 (Université Laval, Université du Québec à Montréal et Université de Montréal avec ses deux écoles affiliées). La comparaison des écrits de 1998, 2008 et 2010 permet de vérifier la présence d'une évolution sur une période d'une décennie, période qui, faut-il le préciser, a été marquée à mi-chemin, en 2004, par l'obligation des universités québécoises de se doter d'une politique linguistique¹³.

Au total, 7865 manuscrits ont été consultés et codifiés en fonction de critères précis : la ou les langues du résumé du document, la forme de présentation (monographie ou insertion d'articles), la ou les langues de la charpente¹⁴, la ou les langues des articles, la ou les langues du résumé de ces articles, s'il y a lieu, et enfin la ou les langues des manuscrits sous forme de monographie. Cette méthode s'avère fastidieuse, certes, mais elle offre l'avantage de présenter le portrait le plus complet qui soit de l'utilisation des langues dans la rédaction des mémoires et des thèses. En effet, aucune université ne comptabilise ce genre d'informations d'une manière aussi précise, et l'utilisation des moteurs de recherche des bibliothèques ne permet pas non plus d'obtenir autant de détails à propos des mémoires et des thèses rédigés par les étudiants.

11. Ces données excluent les certificats, les diplômes d'études supérieures et les attestations d'études.

12. Données pour l'année civile 2008, provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et diffusées par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). « Ensemble de données universitaires communes – Québec (EDUCQ) », <http://www.crepug.qc.ca/EducQ/DiSanct2008Comp.html> (15 août 2012).

13. Depuis le 1^{er} octobre 2004, la Charte de la langue française oblige tous les établissements d'enseignement collégial et universitaire à se doter d'une politique sur l'usage du français.

14. *Charpente* est un terme utilisé pour nommer les différentes parties qui composent un mémoire ou une thèse par articles, à l'exception de la section des résultats qui est rédigée sous forme d'articles publiés dans des revues spécialisées (ou encore soumis ou prêts à l'être). La charpente d'un mémoire ou d'une thèse par articles comprend donc généralement l'introduction, la recension des écrits, la méthodologie, la discussion générale et la conclusion.

Une grande partie des mémoires et des thèses de 1998 et de 2008 a pu être téléchargée à partir des sites Web des bibliothèques des universités ou de la banque de données Proquest. Pour l'année 2010, la recherche s'est faite dans les dépôts numériques des trois universités qui recensent maintenant l'ensemble des mémoires et des thèses produits par les étudiants¹⁵. Les documents qui n'étaient pas disponibles en version électronique, principalement les mémoires de 1998 de l'Université de Montréal et de l'Université du Québec à Montréal, ont été consultés en version papier.

1.4 LE VOLET QUALITATIF : LES GROUPES DE DISCUSSION

Afin de mieux comprendre les usages linguistiques des étudiants des cycles supérieurs ainsi que les représentations qu'ils entretiennent à l'égard du français et de l'anglais dans le monde scientifique, un volet qualitatif a été ajouté à l'étude en privilégiant le groupe de discussion comme outil de recherche. Le groupe de discussion est un outil de collecte de données couramment utilisé dans les recherches qui visent une meilleure compréhension des attitudes et des comportements des individus par rapport à un sujet donné. Il permet « de comprendre les sentiments des participants, leur façon de penser et d'agir, et comment ils perçoivent un problème, l'analysent, en discutent » (Geoffrion 2003 : 338). De plus, l'un des avantages des groupes de discussion est de permettre la constitution d'un échantillon plus large sans avoir de grandes répercussions sur la durée de la recherche.

Pour faire le lien avec la partie quantitative de l'étude, le choix a été fait de restreindre la population visée aux étudiants inscrits aux deuxième et troisième cycles dans un profil *recherche* au sein des trois universités ciblées pour l'analyse des mémoires et des thèses de 1998, 2008 et 2010 (Université Laval, Université de Montréal et Université du Québec à Montréal). Un profil *recherche* signifie que, pour obtenir son diplôme, l'étudiant doit rédiger un mémoire de maîtrise ou une thèse de doctorat qui fera l'objet d'une évaluation par un jury. Les étudiants inscrits à des programmes que l'on pourrait qualifier de plus *pratiques* que *scientifiques*, tels que les diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS), les programmes courts, les maîtrises ou les doctorats professionnels, ne font donc pas partie de la population cible de l'étude.

Compte tenu de la grande diversité des programmes d'études de cycles supérieurs offerts dans ces universités, la décision de restreindre la population cible aux étudiants inscrits aux deuxième et troisième cycles dans un profil *recherche* offre aussi l'avantage d'accroître la cohérence interne de l'échantillon par rapport au questionnement initial et permet une compréhension plus approfondie du phénomène étudié. En effet, puisque l'on cherche à mieux comprendre les effets de l'anglicisation de la recherche sur la formation scientifique d'une relève d'expression française, il a paru nécessaire de s'intéresser principalement à ceux qui entreprennent une formation axée sur la recherche plutôt que sur la pratique. Par ailleurs, la clientèle des programmes professionnels est très diversifiée sur le plan de l'âge, de l'expérience scolaire et professionnelle ainsi que du régime d'études (à temps plein, à

15. La collection Mémoires et des thèses électroniques de l'Université Laval, Papyrus à l'Université de Montréal et Archipel à l'Université du Québec à Montréal.

temps partiel), ce qui aurait peut-être créé une trop grande hétérogénéité à l'intérieur des groupes de discussion.

Pour toutes ces raisons, le choix a été fait de sélectionner des participants inscrits à un programme de maîtrise et de doctorat comportant la rédaction d'un mémoire ou d'une thèse seulement, mais en cherchant à représenter plusieurs disciplines. Précisons néanmoins que **les résultats de cette étude ne peuvent être généralisables à l'ensemble de la population étudiante, ni même à la sous-population représentée par les étudiants des deuxième et troisième cycles inscrits à un programme d'études comportant la rédaction d'un mémoire ou d'une thèse.**

1.5 RECRUTEMENT ET COMPOSITION DES GROUPES DE DISCUSSION

Le recrutement et l'animation des groupes de discussion ont été confiés à la firme de recherches et de sondages SOM.

Dix groupes de discussion, composés chacun de neuf étudiants, ont été rencontrés dans les bureaux de SOM à Québec et à Montréal. Quatre groupes d'étudiants ont été formés pour l'Université Laval ainsi que pour l'Université de Montréal et deux groupes pour l'Université du Québec à Montréal qui compte un bassin moins élevé d'étudiants et n'offre aucun programme d'études en sciences de la santé¹⁶. Au total, c'est donc 90 étudiants de maîtrise et de doctorat qui ont été rencontrés. Ces derniers sont inscrits à un programme d'études appartenant au domaine des arts, lettres et langues, des sciences humaines, de l'administration, des sciences de la santé ou des sciences et génie.

Ces cinq grandes familles de sciences ont servi pour le recrutement et l'animation des séances de discussion. Le classement des différentes disciplines au sein de ces cinq grands domaines d'études a été réalisé à partir du classement fait par l'Université Laval¹⁷. À titre d'exemple, selon ce classement, les arts, lettres et langues comprennent, entre autres, les programmes d'études en arts visuels, en communication publique, en études littéraires, en linguistique ainsi qu'en musique (composition, didactique instrumentale, éducation musicale, etc.). L'administration regroupe les programmes d'études en administration des affaires ainsi qu'en sciences de l'administration (finance, ingénierie financière, marketing analytique, management, etc.). Le domaine des sciences humaines est composé des programmes d'études en droit, en économie, en histoire, en philosophie, en psychologie, en science politique, en éducation préscolaire et enseignement au primaire, en enseignement secondaire, etc. Celui des sciences de la santé comprend la biologie cellulaire et moléculaire, la dentisterie, l'épidémiologie, la kinésiologie, la médecine expérimentale, la neurobiologie, la nutrition, la pharmacie, les sciences infirmières, etc. Enfin, le domaine des sciences et génie

16. L'Université du Québec à Montréal, comparativement aux deux autres universités, n'a pas de facultés de médecine, de pharmacologie, de sciences infirmières, de médecine dentaire ou de nutrition et n'offre, par conséquent, pratiquement aucun programme de formation en sciences de la santé bien qu'elle ait toutefois un département de kinanthropologie, rattaché à la Faculté des sciences.

17. Université Laval, « Disciplines par domaine d'études », www.futursetudiants.ulaval.ca/etudes_aux_cycles_superieurs/programmes_detudes/disciplines_par_domaines_detudes/ (20 décembre 2011).

inclut les sciences dites pures (biologie, chimie, mathématiques, physique, etc.) et les sciences dites appliquées (informatique, agronomie, agroforesterie et les nombreuses disciplines d'ingénierie).

Les critères de sélection étaient nombreux et spécifiques. Les participants sélectionnés devaient être âgés de 35 ans et moins, avoir un statut d'étudiant à temps plein et devaient avoir terminé au moins deux sessions, s'ils étaient inscrits à la maîtrise, et quatre sessions, s'ils étaient inscrits au doctorat. Il semblait pertinent que chaque groupe soit composé d'un nombre à peu près égal de femmes et d'hommes et qu'il compte au moins un ou deux étudiants étrangers pour refléter, dans une certaine mesure, le visage de la population étudiante des cycles supérieurs. À cela s'ajoutait l'exigence d'être inscrits à un programme de type recherche. Compte tenu de tous ces critères, la sélection n'a pas été facile à réaliser sauf pour l'Université Laval qui a envoyé un courriel à tous ses étudiants inscrits aux cycles supérieurs. Un envoi similaire a été fait par l'Association des étudiants des cycles supérieurs de Polytechnique (AECSP), ce qui a permis de recruter facilement des étudiants en sciences et génie à l'Université de Montréal. Pour le reste de l'échantillon, SOM a eu recours à son panel d'internautes ainsi qu'à celui de MBA Recherche. Les répondants recrutés de cette façon étaient panélistes de l'une ou l'autre de ces firmes ou avaient été recommandés par un panéliste. Tous les individus qui participaient à une séance de discussion avaient droit à une compensation de 75 \$.

La grande majorité des personnes composant les groupes répondaient à tous les critères de sélection de départ sauf quelques exceptions : trois participants étaient âgés de plus de 35 ans au moment des groupes de discussion et onze autres participants, principalement inscrits en administration au deuxième cycle, n'avaient pas à rédiger un mémoire pour obtenir leur diplôme de maîtrise. En effet, dans certaines disciplines, un étudiant peut suivre un programme de maîtrise avec essai ou travail dirigé plutôt qu'une maîtrise avec mémoire. La principale distinction entre ces différentes formes de maîtrise est le nombre de crédits accordés au travail de recherche comparativement au nombre de crédits accordés à la scolarité. En administration, il est apparu que les étudiants inscrits à un programme de maîtrise avec mémoire étaient très peu nombreux comparativement à ceux inscrits à un programme de maîtrise avec essai ou avec stage. Pour ces groupes, les critères de l'étude ont été un peu élargis. Néanmoins, il est à noter que beaucoup d'étudiants inscrits à un programme de maîtrise avec essai passent quand même à travers tout le processus de recherche (recherche documentaire, construction d'une problématique, collecte de données, analyse et présentation de résultats par écrit) pour recevoir leur diplôme.

Au total, 90 individus (48 femmes et 42 hommes) ont participé aux séances de discussion. Parmi ceux-ci, 44 étaient à la maîtrise et 46 au doctorat. La majorité d'entre eux sont nés au Québec (52 personnes) et plus des trois quarts ont le français comme langue maternelle (73 personnes). Enfin, sur ces 90 personnes rencontrées, 17 ont un visa d'études. Elles viennent majoritairement des pays francophones d'Europe (10 personnes), mais aussi des Antilles (2), du Maghreb (1), de pays d'Afrique francophone (3) et de l'Asie (1).

1.6 DÉROULEMENT, RETRANSCRIPTION ET ANALYSE DES GROUPES DE DISCUSSION

Les séances de discussion ont été menées entre le 17 mars et le 5 avril 2011 dans les bureaux de SOM à Québec ainsi qu'à Montréal. Quatre séances ont été conduites avec des étudiants de l'Université Laval ainsi que de l'Université de Montréal (sciences humaines avec arts, lettres et langues/sciences et génie/sciences de la santé/administration) et deux séances avec des étudiants de l'Université du Québec à Montréal (sciences humaines avec arts, lettres et langues/sciences et génie avec administration). Le guide de discussion a été élaboré par des agents de recherche du CSLF. Des modifications, somme toute assez mineures, ont été apportées au fil des discussions afin d'approfondir certains aspects soulevés lors des entretiens ou de préciser des questions moins bien comprises. La version finale de ce guide se trouve à l'annexe I.

C'est une agente de projet, travaillant pour SOM, qui a animé l'ensemble des discussions d'une durée allant d'une heure trente minutes à une heure quarante-cinq minutes. Lors du recrutement téléphonique et avant d'entreprendre la séance de discussion, le déroulement de celle-ci était expliqué aux participants. Ces derniers étaient avisés de la présence de micros et de caméras dans la salle, ainsi que d'observateurs se trouvant derrière un miroir sans tain. Chacun des participants était libre de quitter la salle à tout moment sans perdre la contribution financière promise en échange. En contrepartie, SOM s'est engagée à protéger la confidentialité des renseignements dits personnels¹⁸, laquelle est également protégée dans la présentation de nos analyses.

À chaque séance, au moins un agent de recherche du CSLF était sur place pour observer les groupes, prendre des notes et poser des questions supplémentaires au besoin. Il faut toutefois noter que SOM avait reçu la directive de conserver l'anonymat du commanditaire jusqu'à la toute fin du processus. C'est donc seulement une fois la discussion terminée que l'animatrice informait les participants que c'était le CSLF qui s'intéressait à leur propos. En agissant de cette façon, on limitait le plus possible ce que l'on pourrait qualifier d'*effet du chercheur* auprès des participants.

18. À noter que SOM s'est dotée d'une politique complète en matière de protection des renseignements personnels. Pour plus de détails, voir : SOM (2008). *Politique de confidentialité*, http://www.som.ca/documents/file/politique-conf_fr.pdf (10 mai 2012).

La retranscription des propos tenus lors des dix séances de discussion a aussi été effectuée par SOM, à partir des enregistrements audio et vidéo des groupes de discussion. Par la suite, une analyse thématique a été réalisée à l'aide du logiciel NVivo, version 8, de QSR International. Les discours des répondants ont été lus, relus et classés en fonction de trois thèmes généraux : l'utilisation du français et de l'anglais dans les activités de formation; la promotion du français et de la diversité linguistique dans les sciences; les perceptions relatives à la valorisation du français au sein des universités francophones en relation avec les politiques linguistiques.

CHAPITRE 2

ÉTAT DE LA QUESTION

2.1 LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS DANS LA COMMUNICATION SCIENTIFIQUE

Les pratiques linguistiques dans le monde scientifique constituent un objet d'étude abondamment traité. L'importance toujours croissante de l'anglais dans la conception, la production et la diffusion des connaissances scientifiques depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale a suscité, et suscite encore, de nombreux débats, recherches et discussions. Pour la communauté francophone, l'utilisation prépondérante de l'anglais dans la communication scientifique a ceci de particulier qu'elle s'est faite au détriment, entre autres, du français qui a longtemps eu un statut de langue scientifique internationale. Il existe ainsi une importante tradition scientifique francophone que plusieurs ont à cœur de préserver, ainsi qu'un intérêt porté à la promotion de la diversité linguistique dans la recherche scientifique.

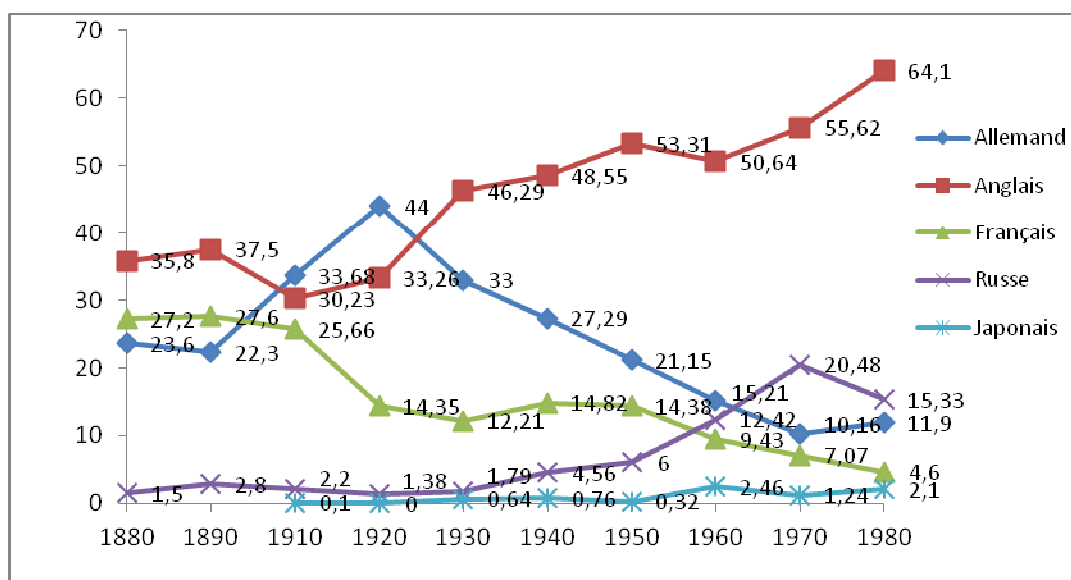
Dans cette première partie de l'état de la question, nous dresserons un portrait de la situation linguistique d'hier et d'aujourd'hui dans le domaine de la recherche scientifique en mettant l'accent sur les pratiques des chercheurs francophones. Nous mettrons aussi en lumière quelques facteurs explicatifs de la situation observée.

2.1.1 Du plurilinguisme au monolinguisme dans les publications scientifiques : portrait de la situation

Selon Hamel (2008), au début du XX^e siècle, l'allemand, le français et l'anglais étaient les trois langues principales qui se partageaient le champ de la science. Chacune de ces trois langues prédominait dans certaines disciplines (par exemple le français en droit, l'allemand en médecine ou l'anglais en économie) et les chercheurs qui évoluaient dans ces domaines de recherche devaient apprendre l'une ou l'autre de ces langues au cours de leurs études si elle n'était pas déjà maîtrisée. De plus, ajoute Hamel (2008 : 97), « il régnait un modèle plurilingue qui permettait à chacun, parmi les usagers de ces langues, de présenter et de publier dans leur [*sic*] langue, étant entendu qu'ils devaient comprendre les autres ». Un siècle plus tard, la situation a beaucoup changé.

La figure 1 trace l'évolution de l'utilisation des principales langues de diffusion dans les publications en sciences naturelles¹⁹ sur une période d'un siècle (de 1880 à 1980). On y constate que la situation d'équilibre qui existait au début du XX^e siècle entre les trois principales langues scientifiques de l'époque s'est rompue peu à peu à la faveur de l'anglais. D'un modèle plurilingue, la science est passée à un modèle où prédomine largement l'anglais. À partir des années 1930, la progression des publications en langue anglaise n'a cessé de croître jusqu'en 1980, avec, comme moment décisif, la Seconde Guerre mondiale.

Figure 1
Principales langues utilisées dans les publications scientifiques en sciences naturelles²⁰ de 1880 à 1980



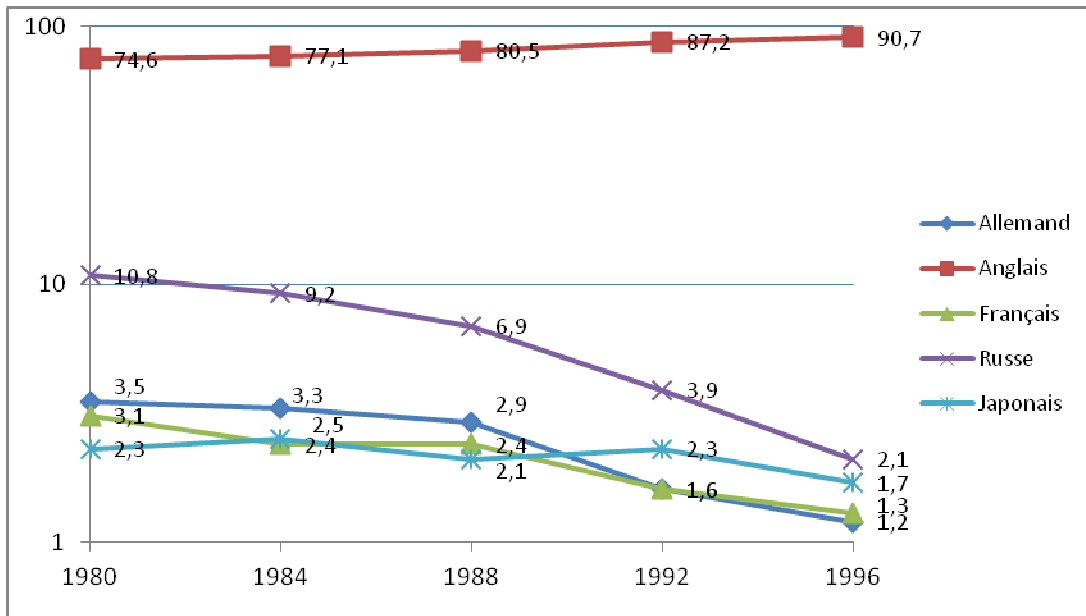
Sources : Hamel (2007 : 56), qui cite Tsunoda (1983); Ammon (2006 : 3); Ammon et McConnell (2002 : 12).

19. Il est à noter que si les termes utilisés pour définir la catégorie sciences pures ne sont pas toujours les mêmes (sciences pures et appliquées, sciences exactes, sciences naturelles et génie), c'est parce que nous avons repris les termes utilisés par les auteurs des études citées. Quand cela est possible, nous précisons les disciplines scientifiques considérées par les auteurs.

20. Mathématiques, biologie, chimie, géologie, physique et médecine.

En observant la figure 2, on constate de plus que la proportion de publications de langue anglaise a continué d'augmenter par la suite à un point tel que le français (1,3 %) et l'allemand (1,2 %) en sont venus à occuper des positions très marginales au sein de l'ensemble des écrits en sciences naturelles.

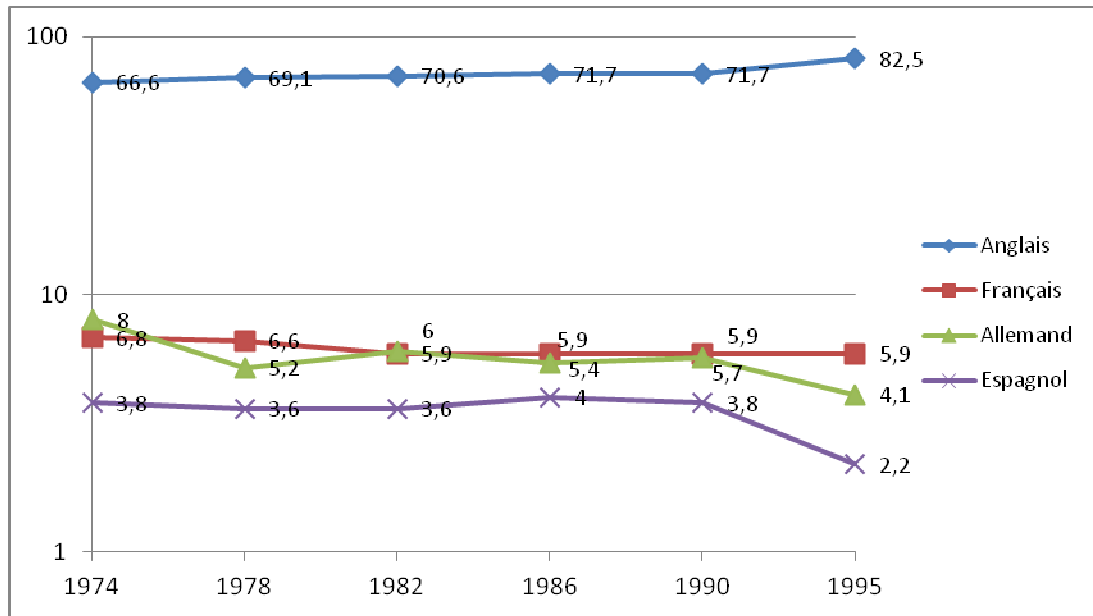
Figure 2
Principales langues utilisées dans les publications scientifiques internationales en sciences naturelles de 1980 à 1996



Sources : Hamel (2007 : 57), qui cite Ammon (1998 : 152; 2006 : 3).

La figure 3 montre que la situation est semblable dans les sciences humaines et sociales même si l'anglais y occupe une place moins hégémonique. Ajoutons cependant que l'utilisation de banques de données anglo-saxonnes pour recueillir ces informations crée certainement une surreprésentation des écrits en langue anglaise, surtout dans les sciences humaines et sociales (Ammon et McConnell 2002 : 18; Ammon 2006 : 4). Dans ce domaine de sciences, les publications sont plus souvent multilingues et les banques de données anglo-saxonnes écartent un grand nombre de revues non anglophones. De plus, un nombre important de publications en sciences humaines et sociales prennent la forme de chapitres d'ouvrages ou d'ouvrages qui ne sont pas pris en compte dans les banques d'indexation des revues. Malgré cela, la tendance demeure la même : l'anglais est la langue la plus souvent privilégiée pour communiquer des résultats scientifiques par écrit, quoique d'une manière moins remarquée en sciences humaines et sociales que dans les sciences naturelles.

Figure 3
Langues utilisées dans les publications scientifiques internationales
dans les sciences humaines et sociales de 1974 à 1995



Sources : Hamel (2007 : 58), qui cite Ammon (1998 : 167; 2006 : 4).

L'un des facteurs explicatifs des différences observées entre les sciences humaines et les sciences naturelles est lié aux sujets d'études. En sciences humaines et sociales, les problématiques étudiées sont plus souvent rattachées aux réalités nationales. Le lectorat et le public cible de telles études ont plus souvent tendance à connaître la langue de la communauté ou de la société sur lesquelles elles portent. De leur côté, les sciences naturelles tendent plus vers l'universalité, bien qu'il existe des différences selon les disciplines, et l'usage de l'anglais y est vu comme une façon de maximiser sa visibilité. Ainsi, selon Gingras (1984), les communautés scientifiques peuvent être considérées comme des marchés, dans lesquels évoluent des chercheurs en quête de visibilité auprès des individus qui composent ce marché. L'usage prépondérant de l'anglais dans les sciences naturelles est une stratégie pour maximiser sa visibilité sur un marché dominé par cette langue. La plus grande présence du français dans les sciences humaines est elle aussi liée à l'existence d'un marché, mais composé d'individus plus susceptibles d'être joints par des publications en français. En outre, Ammon (2006 : 4) soutient que le langage des sciences naturelles comporte à la fois des spécificités (vocabulaire technique) et des lieux communs (formules mathématiques) qui en facilitent l'apprentissage et l'utilisation dans une langue seconde (en l'occurrence l'anglais pour les non-anglophones). À l'opposé, l'usage de l'anglais en sciences humaines et sociales nécessite un niveau de maîtrise élevé de cette langue.

2.1.2 Une situation d'ordre structurel et conjoncturel

De nombreux écrits ont mis en évidence les facteurs ayant favorisé la domination exercée par l'anglais dans le champ scientifique. Nous en développons quelques-uns ici puisqu'ils contribuent, encore aujourd'hui, à expliquer la prédominance de l'usage de l'anglais dans la communication scientifique.

2.1.2.1 Puissance politique et ressources économiques

L'étroitesse du lien entre les ressources économiques et la production scientifique n'est plus à démontrer. Comme le soulignent Lillis et Curry (2010 : 11), 80 % des publications scientifiques produites à l'échelle mondiale proviennent des pays de l'OCDE, dont presque les deux tiers du G8. Et si l'anglais domine aujourd'hui dans le monde de la publication scientifique, c'est notamment en raison de la grande puissance politique et économique des États-Unis et du rôle de chef de file exercé par ce pays, au cours du dernier siècle, dans le développement des sciences, des innovations et des technologies.

Déjà au début du XX^e siècle, affirment Ammon et McConnell (2002 : 11-19), cette langue présentait un fort pouvoir d'attraction compte tenu de la force économique des pays anglo-saxons qui, réunis, étaient plus puissants que les pays francophones ou germaniques. Les grands événements historiques survenus au XX^e siècle, dont principalement les deux guerres mondiales et la chute de l'Empire soviétique, ont contribué à accroître l'attraction de l'anglais au détriment des autres langues internationales. Si l'on observe la courbe d'évolution de l'utilisation du français, à la figure 1, on constate d'ailleurs que l'importance du français a amorcé son déclin dès 1910, période à partir de laquelle le français a commencé à perdre son statut de langue de la diplomatie. C'est toutefois la Deuxième Guerre mondiale qui marque le point tournant de l'abandon du plurilinguisme dans les communications scientifiques.

La place privilégiée occupée par les États-Unis au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, alors que la France et l'Allemagne étaient des pays à reconstruire, a contribué à accroître le pouvoir détenu par les États-Unis au sein du système économique et géopolitique international, ce qui a renforcé la force d'attraction de leur langue et les possibilités de l'imposer aux autres. Surtout, les États-Unis ont pris véritablement le rôle de leader dans de nombreux domaines de recherche en étant la nation qui consacrait le plus d'investissements (gouvernementaux et privés) dans la recherche et le développement en matière de dépenses globales et de pourcentage du PIB. Auparavant dispersés dans quelques pays (France, Allemagne, Angleterre, États-Unis), les plus grands centres de recherche ont été de plus en plus concentrés sur le territoire américain et ont attiré les meilleurs chercheurs étrangers, dont un bon nombre d'Allemands qui avaient fui le nazisme et les conditions de vie d'après-guerre. Installés aux États-Unis, les chercheurs étrangers ont abandonné peu à peu le français et l'allemand, tout comme les Américains. Maîtriser une autre langue que l'anglais pour faire une carrière scientifique devenait ainsi de moins en moins nécessaire. D'ailleurs, au cours des années 1960, précisent Ammon et McConnell (2002 : 17), de plus en plus d'universités et de collèges américains ont délaissé leurs

exigences en matière de connaissances des langues étrangères, obligeant ainsi les chercheurs des autres pays à utiliser davantage l'anglais.

Depuis le début des années 2000, on constate cependant que même si les États-Unis occupent toujours une position dominante en matière de recherche et de développement, avec le Japon et l'Europe, les économies émergentes telles que l'Inde, le Brésil et, surtout, la Chine profitent de leur nouveau pouvoir économique pour accroître leur expertise scientifique. L'exemple de la Chine est particulièrement éloquent. Selon le *Rapport de l'UNESCO sur la science de 2010* (UNESCO 2010 : 498-501), les publications scientifiques produites par la Chine ont plus que triplé de 2000 à 2008, passant de 28 916 à 104 968. Avec 1 423 380 personnes travaillant à temps plein dans un domaine de recherche en 2007, ce pays est aussi le deuxième, après les États-Unis, qui compte le plus de chercheurs (p. 490-497). Même s'il est encore trop tôt pour connaître les changements qui découleront de ce nouvel équilibre des forces, on peut cependant penser que l'apparition de nouveaux joueurs, c'est-à-dire les pays du BRICS²¹, contribuera à modifier l'usage des langues dans la sphère scientifique. Mais encore faudrait-il que les conditions de production, d'évaluation et de diffusion de la recherche scientifique changent car actuellement, ces dernières favorisent surtout, et de loin, l'unilinguisme anglais dans de nombreuses disciplines scientifiques.

2.1.2.2 Index bibliographiques et index de citations

Une conséquence très importante du rôle de premier plan joué par les États-Unis dans la recherche et le développement est que le pays a acquis une grande expertise en matière d'édition, de stockage et de diffusion de l'information scientifique et technique. Tous les scientifiques le diront, ce qui compte vraiment pour la reconnaissance du travail d'un chercheur, ce n'est pas seulement la publication de ses travaux de recherche, mais c'est surtout le fait que ceux-ci soient cités le plus souvent possible et, donc, qu'ils soient diffusés à large échelle. Ce principe est aussi valable pour les centres de recherche, les universités et les pays. Les Américains ont ainsi consacré beaucoup d'efforts à la diffusion des connaissances et, par le fait même, à la promotion de la langue anglaise (Kaplan 2001; Truchot 2002). Jusqu'au milieu des années 1990, affirment Lillis et Curry (2010 : 11), les États-Unis sont, de tous les pays, celui ayant le plus contribué à la production internationale d'articles scientifiques. Et même si la conception, la production et la diffusion des connaissances sont davantage internationalisées aujourd'hui, les États-Unis occupent toujours une place privilégiée dans le monde de la recherche scientifique. D'ailleurs, encore aujourd'hui, c'est aux États-Unis que sont concentrées le plus grand nombre de banques de données et celles qui sont le plus reconnues, telles que Science Citation Index (SCI) et Social Sciences Citation Index (SSCI), qui recensent presque exclusivement des articles écrits en anglais.

21. Le sigle BRICS est utilisé en référence aux pays émergents que sont le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud (South Africa).

Selon le *Ulrich's Periodical Directory* de 2009 (cité par Lillis et Curry, 2010 : 9), 67 % des 66 166 revues savantes dans le monde sont publiées en partie ou exclusivement en anglais. Certaines comptent toutefois plus que d'autres : celles qui font partie du « noyau » de l'édition scientifique, c'est-à-dire les revues dont les articles sont les plus souvent cités. Étant souvent citées, ces revues servent de références à une grande communauté de chercheurs et, par le fait même, sont considérées comme étant les plus influentes. Il s'agit ainsi d'un processus itératif qui avantage généralement un même ensemble de périodiques, tous publiés en anglais.

Le rôle joué dans l'anglicisation des écrits scientifiques à l'échelle internationale par les banques de données qui indexent les publications scientifiques est primordial. Les plus connues sont les banques de données bibliographiques ISI, de l'Institute for Scientific Information. Créées par Eugene Garfield en 1960, elles appartiennent aujourd'hui à Thomson Reuters. Accessibles à travers Web of Science²², ces banques bibliographiques (Science Citation Index Expanded, Social Sciences Citation Index et Arts and Humanities Citation Index) recensent les revues et les articles d'importance dans toutes les disciplines scientifiques. Cependant, seuls les articles dont les informations bibliographiques sont en anglais peuvent être indexés et ceux rédigés complètement en anglais ont encore plus de chances de l'être. Par ailleurs, une caractéristique fondamentale des banques bibliographiques de Thomson Reuters, c'est qu'elles comptabilisent le nombre de citations que reçoivent les articles scientifiques indexés, ce qui permet aux chercheurs de repérer les articles les plus souvent cités et les revues qui les publient.

Les index de publications et de citations ont été conçus pour faciliter le travail de recherche documentaire. Ils sont toutefois devenus l'un des outils les plus utilisés pour évaluer le travail de recherche des scientifiques, des centres de recherche ainsi que des établissements universitaires. Dans la communauté scientifique, l'évaluation par les pairs joue un rôle fondamental et cela passe souvent par les citations que reçoivent les publications scientifiques. Chaque année, Thomson Reuters publie un rapport annuel attendu, le *Journal Citation Reports* (JCR), qui calcule différents indices, tel le facteur d'impact (FI), permettant d'évaluer l'importance d'un article ou d'une revue au sein de la communauté scientifique. Le facteur d'impact de 2010, par exemple, est calculé en rapportant le nombre de fois qu'un article publié dans une revue savante durant la période de 2008-2009 a été cité dans l'ensemble des revues répertoriées en 2010 sur le nombre total d'articles publiés par la revue dans la période 2008-2009. Les revues dont les articles sont les plus cités sont celles qui ont le facteur d'impact le plus élevé et, par extension, celles qui sont considérées comme étant les plus prestigieuses.

22. Pour en savoir davantage sur Web of science, visiter le http://thomsonreuters.com/products_services/science/science_products/a-z/web_of_science/.

Même s'il est souvent critiqué, le facteur d'impact exerce une forte influence sur les stratégies de publication des chercheurs qui aspirent, naturellement, à publier dans les meilleures revues, c'est-à-dire les plus lues et les plus citées. Comme la majorité d'entre elles publient uniquement, ou presque, des articles en anglais, cela oblige les scientifiques à rédiger dans cette langue. Dans les années 1980 et 1990 d'ailleurs, de nombreuses revues non anglophones d'importance ont cessé de publier dans la langue nationale et ont choisi de le faire uniquement en anglais. Pensons notamment aux célèbres *Annales de l'Institut Pasteur*, dont l'annonce en 1989 de publier uniquement des articles en anglais a créé à l'époque beaucoup d'émoi²³, ou au *Nouveau Journal de Chimie* devenu le *New Journal of Chemistry*.

Depuis le début des années 2000, l'Institute for Scientific Information n'est cependant plus le seul joueur de sa ligue et il compte maintenant un compétiteur d'envergure : Scopus, une banque bibliographique appartenant à Reed Elsevier qui indexait déjà des milliers de revues scientifiques sans toutefois avoir mis au point un outil d'évaluation et de classement de celles-ci. Cela est maintenant le cas avec le SCImago Journal Rank Indicator (SJR) qui évalue et classe les revues indexées par Scopus. À ce jour, la banque de données Scopus compte plus de 19 000 revues validées par les pairs et publiées par plus de 5000 éditeurs internationaux, plus de 600 publications commerciales et plus de 300 séries de livres²⁴. Au dire de certains, la fin du monopole exercé par l'Institute for Scientific Information depuis plus de cinquante ans devrait avoir un effet positif sur l'indexation des publications non anglophones puisque la compétition incitera les parties en présence à élargir la couverture qu'elles font des revues.

Jusqu'à présent, de nombreuses études ont été réalisées afin d'évaluer la comparabilité des classements effectués par SJR et JCR, mais peu d'entre elles semblent porter précisément sur la couverture et le classement des publications non anglophones par ces deux outils d'indexation et d'évaluation. Mentionnons cependant celle de Schöpfel et Prost (2009) qui porte sur la comparaison de la couverture et de l'évaluation des revues françaises indexées par l'ISI et Scopus en juillet 2008. Sur les 368 revues françaises faisant partie de l'échantillon analysé, 166 sont indexées par l'ISI (45 %), 345 par Scopus (94 %) et 143 par les deux (39 %). De ce nombre, 82 % relèvent du domaine des sciences, technologies et médecine et 18 % des sciences humaines et sociales. Selon les auteurs, l'intérêt de Scopus réside dans sa couverture plus représentative des publications françaises (19 % contre 9 %), mais davantage en sciences, technologie et médecine (38 % contre 19 %) qu'en sciences humaines et sociales (6 % contre 2 %). Il n'en demeure pas moins que ce sont surtout les revues des grands éditeurs qui sont indexées et que la majorité des éditeurs français n'ont aucun titre indexé dans le JCR ou Scopus²⁵.

23. Selon Gingras (2002), *Les Annales de l'Institut Pasteur* acceptaient depuis 1973 de publier des articles en anglais et à la fin des années 1980, la majeure partie des articles publiés étaient rédigés dans cette langue.

24. SCOPUS. « Scopus en français », <http://www.info.sciverse.com/scopus/france> (28 février 2012).

25. Il est aussi important de spécifier que l'échantillon de Schöpfel et Prost (2009) comprend des revues éditées en France, mais qui publient en anglais. Ces derniers ont, en effet, sélectionné les titres français à partir de l'indexation du pays d'édition (France) alors que la correspondance entre la nationalité de la revue et la langue de publication ne va pas nécessairement de soi.

2.1.2.3 *Impératifs de publication, de collaboration et d'évaluation*

La préférence des banques bibliographiques les plus connues pour les publications anglaises ainsi que l'influence exercée par le facteur d'impact d'une publication dans l'évaluation de la recherche ne sont pas les seuls facteurs qui expliquent la progression de l'usage de l'anglais dans la diffusion scientifique. La popularité croissante de l'emploi des articles savants pour diffuser les résultats de la recherche, au détriment du livre, en est un autre (Lillis et Curry, 2010). Dans les sciences de la nature, l'usage de l'article pour diffuser les résultats de la recherche est la norme, mais le livre est encore populaire auprès des chercheurs en sciences humaines et sociales. L'exigence de rapidité de diffusion dans la publication des résultats et les pressions exercées sur les chercheurs pour qu'ils publient toujours plus et plus rapidement incitent cependant ces derniers à rédiger davantage d'articles. L'augmentation des collaborations entre chercheurs, d'un point de vue pancanadien et international, est aussi un facteur pouvant contribuer au plus grand recours à l'anglais par les Québécois francophones.

De même, les conditions de financement de la recherche peuvent aussi mettre un frein à l'usage du français. C'est le cas notamment quand l'évaluation de la qualité du travail de recherche effectué par un scientifique ou un groupe de chercheurs dépend du nombre d'articles indexés par Thomson Reuters. C'est aussi le cas lorsque les comités formés pour l'évaluation des demandes de bourses de recherche sont composés totalement, ou en partie, d'unilingues anglophones, forçant ainsi les chercheurs francophones à rédiger leur demande de financement en anglais. La tendance de certains chercheurs francophones à privilégier l'anglais, même lorsque la demande de bourse est adressée à un grand organisme subventionnaire bilingue, est un fait connu. Il s'agissait d'ailleurs d'un aspect soulevé par le Conseil de la langue française dans son avis de 1991 (CLF 1991 : 32). En effet, parce qu'ils craignent que les anglophones faisant partie des comités d'évaluation des projets de recherche n'aient pas une compréhension suffisante du français pour accomplir leur tâche, certains chercheurs préfèrent rédiger leur demande en anglais. Plus récemment, une enquête effectuée par le Commissariat aux langues officielles (2008), rapportait aussi le cas de chercheurs francophones qui, preuves à l'appui, attribuaient le rejet de leur demande à une mauvaise compréhension des projets rédigés en français, surtout dans des disciplines hautement spécialisées.

2.1.2.4 *Popularité croissante des classements internationaux des universités*

La popularité croissante et la multiplication des classements internationaux des universités au cours de la dernière décennie méritent qu'on s'y intéresse. Selon Salmi et Saroyan (2007), il existe aujourd'hui au moins 30 palmarès d'universités d'importance et de nature variées. Il y a les classements internationaux complets; les plus connus sont le Shanghai Academic Ranking of World Universities, de l'université chinoise Jiao Tong (SJTU), et le World University Ranking, du *Times Higher Education Supplement* (THES). Il existe aussi des classements généraux d'universités nationales comme le Maclean's University Ranking au Canada ainsi que des classements propres à la recherche ou à des domaines d'études particuliers. Toujours selon ces auteurs (2007 : 6), la multiplication des palmarès des

universités depuis les années 2000 découlerait du développement de l'enseignement de masse et de l'explosion des inscriptions dans l'enseignement supérieur partout dans le monde. À cela s'ajoutent l'arrivée de prestataires de formations privés et transnationaux, une demande accrue en faveur de la responsabilisation, de la transparence et de l'efficacité ainsi que les retombées économiques possibles pour les producteurs de ces classements. Dans un avis remis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport portant sur l'assurance qualité à l'enseignement universitaire, le Conseil supérieur de l'éducation (2012) est cependant très critique envers les classements universitaires et considère qu'ils ne sont pas la meilleure façon de mesurer la qualité de l'enseignement offert dans les établissements d'enseignement universitaire.

Tous ces classements utilisent des méthodes de calcul et des critères d'évaluation variables. Certains mettent l'accent sur la recherche; c'est le cas du classement de Shanghai. D'autres évaluent la recherche et l'enseignement, comme celui du *Times* (Gagnon 2010). Salmi et Saroyan (2007) affirment aussi que tous ces palmarès d'universités pondèrent les indicateurs retenus d'une façon différente et que le choix du poids attribué à chacun d'eux semble davantage relever de l'opinion de l'éditeur du classement plutôt que d'un choix théoriquement appuyé. À propos du classement de Shanghai, l'un des plus connus et des plus attendus annuellement, Gingras (2009 : 49) explique que celui-ci est composé de six mesures dont quatre ont un poids de 20 % et deux, de 10 %. Il s'agit du nombre de membres du corps universitaire ayant reçu un Nobel ou une médaille Fields; du nombre de chercheurs de l'établissement qui figurent parmi la liste des « plus cités » de Thomson Reuters; du nombre d'articles publiés dans les revues *Nature* et *Science*; du nombre total d'articles recensés dans le *Web of Science* de Thomson Reuters; du nombre d'anciens étudiants ayant reçu un Nobel ou une médaille Fields et, enfin, de l'ajustement de tous ces résultats selon la taille de l'université. Compte tenu de ces critères, il n'est pas très surprenant que la majorité des 100 premières universités de l'édition 2011 du classement de Shanghai soient des établissements où l'anglais est la langue officielle (dont 53 aux États-Unis et 10 en Grande-Bretagne) ou la langue d'enseignement²⁶.

En fait, quel que soit le classement considéré, il existe un consensus sur le fait que ces classements favorisent principalement les universités anglo-saxonnes ainsi que celles dont l'anglais est la langue d'enseignement (Salmi et Saroyan 2007; Gagnon 2010; Gingras 2009; Tonkin 2008)²⁷. Cela s'explique principalement par le fait que les chercheurs de ces établissements publient davantage en anglais. Ainsi, dira Gagnon (2010), bien que les universités québécoises soient reconnues pour la qualité de leur enseignement et de la recherche qui y est réalisée, très peu d'établissements figurent dans les classements internationaux, car ces derniers tiennent compte uniquement des publications en anglais. Ils sous-estiment donc la production scientifique de ces universités. Par ailleurs, à propos de la relation entre la langue d'enseignement et la position dans les classements, Salmi et Saroyan (2007 : 14) soulignent que les universités où l'enseignement se donne en anglais sont

26. Shanghai Jiao Tong University. « Academic Ranking of World Universities 2011 », <http://www.shanghairanking.com/ARWU2011.html> (2 mars 2012).

27. En ce sens, le projet de la Commission européenne pour la création d'un classement européen est une initiative à suivre.

avantagées puisque les indices de citations s'appuient généralement sur la production scientifique en anglais, et que la facilité avec laquelle les universitaires diffusent leurs recherches dans cette langue est un facteur essentiel de consolidation de la renommée de l'établissement. Les universités qui fonctionnent en anglais ont ainsi plus de chances de se hisser aux meilleures positions.

Même s'ils sont fortement critiqués, les classements universitaires demeurent néanmoins populaires. Ils peuvent exercer une pression sur les établissements d'enseignement supérieur et influencer des politiques gouvernementales (Salmi et Saroyan 2007; Gagnon 2010). La France, par exemple, a décidé en 2008 d'entreprendre une réforme universitaire majeure. Le président Sarkozy a alors augmenté de façon considérable le budget destiné à l'enseignement supérieur avec l'objectif de compter 2 universités parmi les 20 premières du classement de Shanghai en 2012 (Gagnon 2010). Au Québec, Gagnon affirme que peu de dirigeants d'établissement universitaire prétendent vouloir se tailler une meilleure place au sein des classements internationaux, ce qui ne signifie toutefois pas qu'ils soient imperméables à leur impact²⁸. Par ailleurs, indique l'auteur (Gagnon 2010 : 9), les classements peuvent être vus comme une façon de « donner des munitions aux grandes universités pour revendiquer un soutien accru des gouvernements et réclamer des politiques favorisant les établissements qui ont une chance de se démarquer au niveau international » (Gagnon 2010 : 9).

2.1.3 Les pratiques de publication des chercheurs francophones

2.1.3.1 Des chercheurs francophones qui publient davantage en anglais

Le passage d'un modèle plurilingue à un usage prédominant de l'anglais dans le champ scientifique a contribué à faire en sorte que le français soit de moins en moins utilisé pour diffuser les résultats des recherches, voire qu'il soit marginalisé dans certaines disciplines. Non seulement les chercheurs non francophones qui utilisaient cette langue pour diffuser les résultats de leurs recherches ont abandonné le français au profit de l'anglais, mais, de plus, les francophones eux-mêmes ont été de plus en plus nombreux à faire la même chose. Par voie de conséquence, la proportion d'articles publiés en français n'a cessé de chuter de façon régulière.

28. Mentionnons entre autres que dans le *Rapport du recteur 2010-2011* (UdeM 2011 : 23), l'Université de Montréal souligne qu'elle « se situe au 104^e rang du classement du prestigieux *Times Higher Education Supplement* et qu'elle est la seule université francophone canadienne à figurer parmi les 150 meilleurs établissements universitaires de tous les classements internationaux ».

En 1981, le Conseil de la langue française (CLF), en collaboration avec le Centre de documentation scientifique et technique en France (CDST), rendait publique une compilation des articles publiés en 1980 par des chercheurs de la France, du Canada, du Québec (la province est présentée de façon distincte par rapport au Canada), de la Belgique et de la Suisse²⁹ à partir de la banque de données Pascal³⁰ (Michel, de Blessé et Gablot 1981). Déjà, il apparaissait que l'anglais était la langue la plus souvent utilisée pour communiquer les résultats des recherches, mais dans des proportions différentes selon les nationalités. Au Québec, sur les 2668 articles recensés dans Pascal, 16,3 % étaient rédigés en français contre 83,6 % en anglais. Par comparaison, les Français avaient publié 67,2 % de leurs articles en français et les Belges, 34,8 %. Les chercheurs suisses publiaient sensiblement le même pourcentage d'articles en français que les Québécois (15,8 %), mais moins d'articles en anglais (51,3 %) et plus d'articles dans d'autres langues (32,9 %), surtout l'allemand.

Mentionnons que pour les publications des chercheurs français seulement, Michel, de Blessé et Gablot (1981) ont recueilli des données pour l'année 1976. Cette année-là, la proportion d'articles publiés en français et recensés par Pascal était de 82 %, ce qui équivaut à 14,8 % de plus qu'en 1980. Selon Amyot (1983 : 177), qui a réalisé un type semblable de compilation pour le Québec et la France à partir du Science Citation Index (SCI)³¹, une banque de données de l'Institute for Scientific Information (ISI), l'usage du français par les scientifiques de la France aurait subi une forte régression de 1974 à 1980, passant de 69,6 % à 48,6 %. Bien que les proportions ne soient pas les mêmes pour les deux banques de données, il n'en demeure pas moins que ces deux sources d'informations permettent de constater une importante diminution, en peu de temps, de l'usage de cette langue dans les pratiques de publication des scientifiques français. Sur la base de ces renseignements, on peut penser qu'à partir des années 1980 environ, le français a cessé d'être la première langue utilisée par les chercheurs de France, mais que son importance demeurerait plus grande qu'au Québec. Le portrait réalisé par Amyot (1983) sur l'utilisation du français et de l'anglais par les chercheurs québécois est sensiblement le même que celui présenté par Michel, de Blessé et Gablot (1981) : seulement 13,6 % des 3585 articles publiés par les chercheurs québécois et recensés par le Science Citation Index (SCI) en 1980 ont été rédigés en français. Si l'on tient compte uniquement des chercheurs rattachés à des établissements francophones (universités et hôpitaux), cette proportion monte toutefois à 23,4 % (Amyot, 1983 : 183).

29. Les auteurs de l'étude ne précisent pas si leurs données portent uniquement sur la Belgique francophone ou la Suisse romande. On peut cependant penser que ce n'est pas le cas puisqu'ils n'en parlent pas et aussi parce qu'ils ont distingué le Québec du reste du Canada.

30. La banque de données Pascal recense, depuis 1973, les publications scientifiques internationales en sciences, technologie et médecine (sciences de l'ingénieur, sciences de l'univers, sciences biologiques, sciences médicales, sciences et techniques, sciences physiques, chimie). Pour en savoir davantage, visiter le www.inist.fr/spip.php?rubrique9.

31. L'étude d'Amyot recense les publications en sciences médicales et biologiques, en physique et sciences de l'ingénieur, en chimie ainsi qu'en mathématiques.

Par ailleurs, d'après des données plus récentes colligées par Gingras (2008 : 97), la proportion des articles publiés en français dans les revues internationales les plus importantes, recensées par les banques de données Thomson ISI, a continué de chuter de façon régulière au profit de l'anglais après les années 1980. Si l'on considère la contribution des chercheurs de la Belgique, de la France et du Québec seulement, la proportion d'articles publiés en français est passée d'environ 53 % en 1981 à 31 % en 2003 dans le domaine des sciences humaines et sociales. En sciences naturelles et en génie, ces proportions sont passées de 34 % à 5 %.

Au moment d'écrire ces lignes, les résultats complets de l'enquête Elvire (Étude sur l'usage des langues vivantes dans la recherche publique en France), réalisée par l'Institut national d'études démographiques (INED) et le ministère de la Culture et de la Communication, n'étaient pas disponibles³². Cette enquête de grande envergure a permis de recueillir des données auprès d'environ 2000 responsables d'institutions scientifiques et d'unités de recherche et de 8900 chercheurs proprement dits. Dans son *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française* de 2009 (p. 60-62), le ministère de la Culture et de la Communication de la France présente toutefois quelques résultats préliminaires. Ainsi, on y apprend que 92 % des chercheurs et 88 % des directeurs de laboratoire sont d'avis que la langue internationale la plus utilisée dans leur domaine de recherche est l'anglais. Les variations sont cependant notables selon les disciplines. La reconnaissance de l'anglais comme langue internationale de la recherche, sans aucune mention du français, est la plus forte en physique (82 %) et en recherche biomédicale (73 %). Dans les sciences de l'homme et de la société, cette proportion chute à 34 %, mais 80 % des chercheurs affirment que l'anglais est la première langue internationale de leur domaine de recherche. En ce qui concerne le travail au quotidien, 63 % des chercheurs déclarent « utiliser une langue étrangère »³³ dans les activités de recherche, à l'oral et à l'écrit, « quotidiennement ou presque ». La fréquence d'utilisation d'une langue étrangère est la plus élevée chez les physiciens (79 %) et les biologistes (76 %). Elle est à son plus bas chez les juristes (31 %) et dans les sciences de l'éducation (30 %). Par ailleurs, en ce qui concerne le maniement des langues étrangères, il semble que les efforts de perfectionnement faits par les chercheurs soient surtout dirigés vers l'anglais (32 % pour l'anglais seulement comparativement à 13 % pour d'autres langues ou d'autres associations de langues). Enfin, 88 % des directeurs de laboratoire et des chercheurs estiment que la position hégémonique de l'anglais comme langue scientifique internationale est irréversible.

32. Pour plus de détails sur les objectifs et la méthode d'enquête, voir : INED. « Étude sur l'usage des langues vivantes dans la recherche », http://elvire.site.ined.fr/fr/l_enquete/ (7 mars 2012).

33. Précisons que la langue étrangère n'est pas nécessairement l'anglais, mais qu'il peut s'agir aussi de l'allemand, de l'espagnol ou de l'italien, par exemple.

2.1.3.2 Au Québec : des scientifiques qui privilégient aussi davantage l'anglais

Au cours des années 1980 et 1990, plusieurs recherches, pour la plupart descriptives, ont porté sur l'usage du français et de l'anglais par les scientifiques du Québec. Soulignons que plusieurs organismes de recherche québécois ont été fondés dans les années 1970 et au début des années 1980 (Drapeau 1985), ce qui a eu pour conséquence d'accroître l'apport de la recherche québécoise à la science internationale. Selon des données recueillies par Gingras et Médaille (1991 : 12), entre 1974 et 1988, le nombre de publications en provenance du Québec et recensées par le Science Citation Index (SCI) a augmenté d'une façon assez régulière³⁴. D'environ 3000 publications en 1974, la production scientifique québécoise recensée par le SCI est passée à plus ou moins 6000 en 1988. Cependant, le pourcentage de publications en français a, quant à lui, effectué un mouvement inverse. De 13 % en 1980, il est passé à 4,7 % en 1984 et est sensiblement demeuré à ce niveau jusqu'en 1988.

En comparant la production scientifique des différents types d'institutions de recherche que l'on trouve au Québec (universités, hôpitaux, organismes du gouvernement provincial, organismes du gouvernement fédéral et autres organismes), Gingras et Médaille (1991 : 16-18) montrent que ce sont les universités et les hôpitaux francophones qui ont produit le plus d'articles en français recensés par le Science Citation Index (SCI) au cours des années 1980. Ces derniers se plaçaient en fait loin devant leurs homologues anglophones dont la production d'articles en français recensés par SCI était presque nulle. Cependant, la proportion d'articles publiés en français par ces deux types d'établissements n'a cessé de diminuer de 1980 à 1988 (Gingras et Médaille, 1991 : 16). En 1980, les hôpitaux francophones publiaient 31,3 % de leurs articles en français comparativement à 20,5 % pour les universités francophones. Or, en 1982, ces proportions ont chuté à 6,2 % dans le cas des hôpitaux et à 12,4 % dans celui des universités. En 1988, 8,0 % des articles produits par les chercheurs des hôpitaux francophones ont été publiés en français comparativement à 7,4 % pour ceux des chercheurs des universités francophones³⁵.

Utilisant une méthode de recherche différente, Drapeau (1981, 1985) s'est intéressé à la langue utilisée dans les communications et les publications des chercheurs rattachés à des institutions de recherche francophones du Québec (Université Laval, Université de Montréal, Université du Québec à Montréal, Université de Sherbrooke et six autres centres de recherche)³⁶ à partir d'informations recueillies dans les rapports de recherche annuels. Plus précisément, il a comptabilisé les publications et les communications de chercheurs de 73 organismes rattachés aux institutions de recherche mentionnées, et ce, depuis l'année de fondation de l'organisme. La période de référence n'est pas très précise (de l'année de fondation des organismes jusqu'à 1983 probablement), certes, et l'analyse aurait pu être plus

34. Les documents ont été regroupés dans six catégories disciplinaires : chimie, mathématiques, génie, physique, biologie-médecine et publications non classées.

35. Bien que l'étude n'ait pas une visée explicative, ses auteurs mentionnent toutefois que l'*Union médicale du Canada* a cessé d'être recensée en 1982 et la *Revue canadienne de biologie* en 1984, ce qui a certainement contribué à la diminution de l'importance relative des articles en français recensés par SCI.

36. L'Institut de cardiologie de Montréal, l'Institut Armand-Frappier, le Centre de recherche psychiatrique, l'Institut de recherches cliniques de Montréal, l'Institut du cancer de Montréal et l'Institut de recherche en énergie d'Hydro-Québec.

fine, mais l'étude de Drapeau demeure intéressante. En effet, contrairement aux études d'Amyot (1983) et de Gingras et Médaille (1991), elle tient compte des sciences humaines et sociales ainsi que des communications présentées lors des congrès scientifiques, des colloques ou des symposiums. Par ailleurs, sont considérés tous les articles publiés dans les revues avec jury de lecture ainsi que ceux publiés dans les actes ou comptes rendus de congrès, ce qui donne probablement une image plus précise de l'utilisation des langues dans les communications scientifiques des chercheurs rattachés à des organismes de recherche francophones.

Ainsi, depuis l'année de leur fondation jusqu'à 1983, les 73 organismes de recherche dont les rapports annuels ont été analysés ont publié 8349 articles. De ce nombre, 72 % ont été rédigés en anglais (6046) comparativement à 28 % qui l'ont été en français (2303). En ce qui concerne les conférences (6609), 54 % ont été prononcées en anglais (3553) et 46 % en français (3560) (Drapeau 1985 : 6). La proportion de publications et de communications en anglais diffère beaucoup selon les domaines de recherche. En physique et en mathématiques, il s'agit de 90 % des articles et de 66 % des conférences. Dans les sciences biologiques et médicales, ces proportions s'établissent à 76 % pour les publications et à 55 % pour les communications. Enfin, aussi étrange que cela puisse paraître, en sciences humaines et sociales, la langue anglaise a été plus souvent utilisée pour communiquer les résultats de la recherche oralement (31 % des conférences) que par écrit (27 % des publications) alors que c'est le contraire qui s'est produit dans les autres domaines de recherche (Drapeau 1985 : 17-18).

En plus de s'intéresser à la langue de publication, d'autres études réalisées au cours des années 1980 et 1990 ont porté sur les pratiques de publication des chercheurs québécois, mais en se penchant plus particulièrement sur les revues dans lesquelles ces derniers ont publié. Selon une étude de Rocher (1991), parmi les 431 revues recensées par l'Institute for Scientific Information (ISI) dans lesquelles les chercheurs québécois en sciences fondamentales et appliquées (rattachés aux universités francophones)³⁷ ont publié entre 1985 et 1990, 46,2 % étaient des revues américaines comparativement à 10,4 % qui étaient canadiennes. Concernant la langue de publication de l'ensemble des revues recensées³⁸, environ 70 % étaient unilingues anglaises, 20 % étaient bilingues français-anglais (la majeure partie étaient canadiennes), 5 % étaient unilingues françaises et les autres acceptaient de publier des articles dans trois langues ou plus (Rocher 1991 : 83). Cependant, même si 20 % des revues offraient la possibilité de publier soit en français soit en anglais, la langue française était quand même peu choisie dans ce type de revues. En outre, si l'on distingue par type de revues (revues primaires et revues de synthèse³⁹), les revues de synthèse en sciences fondamentales et appliquées étaient très rares et les revues primaires peu

37. L'expression « sciences fondamentales et appliquées » utilisée par Rocher inclut la famille des sciences de la nature et appliquées et celle des sciences biomédicales.

38. Rocher a pu circonscrire la politique éditoriale concernant la langue d'usage de 375 revues sur 431 d'entre elles.

39. La distinction que fait Rocher (1991 : 89) entre ces deux types de revues est celle-ci : « Par revues primaires, nous entendons celles qui visent essentiellement à communiquer les résultats de recherches en cours et non a [sic] présenter des bilans ou des états du développement des connaissances dans les disciplines concernées. Quant aux revues ou aux articles de synthèse, ils cherchent à diffuser ce deuxième type d'information. »

nombreuses à offrir la possibilité de publier en français (81 % ayant une politique éditoriale unilingue anglaise).

Quelle était alors l'importance des revues québécoises dans la diffusion de la production scientifique des chercheurs du Québec? Assez faible selon Godin (2002) qui, en 1994, a réalisé une enquête par questionnaire à laquelle plus de 1500 professeurs d'établissements universitaires francophones et anglophones ont répondu. En effet, son étude a révélé que plus de 80 % d'entre eux publiaient la majeure partie de leurs travaux dans des revues étrangères, le plus souvent des revues américaines, et que 42,5 % des chercheurs publiaient la majorité de leurs articles dans des revues éditées en anglais. Des quatre secteurs disciplinaires représentés dans son échantillon (sciences biomédicales, sciences naturelles et génie, sciences sociales et humaines, arts et lettres), les chercheurs en sciences naturelles et en génie, suivis par les chercheurs en sciences biomédicales, étaient ceux qui publiaient le moins dans les revues québécoises; respectivement 87,4 % et 69,1 % d'entre eux ont répondu ne jamais publier des articles au Québec. Par comparaison, 35,3 % des chercheurs en sciences sociales et humaines et 29,9 % en arts et lettres ont affirmé ne jamais publier d'articles dans les revues québécoises⁴⁰. Il convient toutefois de souligner que sur les 52 revues québécoises alors répertoriées par Godin (2002) aux fins d'analyse, 34 appartenaient au domaine des sciences sociales et humaines, 13 aux arts et lettres et seulement 5 aux sciences biomédicales et sciences naturelles et génie⁴¹. Évidemment, le très petit nombre de revues savantes québécoises en sciences biomédicales et en génie explique en grande partie pourquoi bon nombre de spécialistes dans ces domaines ne publient jamais au Québec. L'absence de revues dans leur spécialité a d'ailleurs été le principal motif invoqué par les répondants de l'étude de Godin (2002) pour expliquer qu'ils ne publient jamais dans des revues québécoises⁴².

40. L'auteur ajoute cependant que certaines caractéristiques de son échantillon contribuent probablement à faire augmenter le pourcentage de chercheurs qui ne publient jamais au Québec. Ainsi, il a observé une surreprésentation des chercheurs en sciences naturelles, un pourcentage élevé de chercheurs très actifs (19,3 % de son échantillon avait publié plus de 20 articles au cours des cinq années précédentes) ainsi que la tendance marquée des chercheurs des universités anglophones à publier en grande majorité dans des revues non québécoises.

41. Il s'agissait de : *Médecine/sciences*, *Géographie physique et Quaternaire*, *Revue des sciences de l'eau*, *Annales des sciences mathématiques du Québec* et *Phytoprotection*.

42. À titre indicatif, le site Web *Érudit*, qui répertorie un grand nombre de revues québécoises, compte très peu de revues savantes en sciences biomédicales ainsi qu'en sciences naturelles et génie. Les catégories « biologie », « eau et environnement » et « sciences de la terre » comptent quatre revues savantes : *Phytoprotection*, *Revue des sciences de l'eau*, *Vertigo* et *Géographie physique et Quaternaire*. La catégorie « sciences de la santé » compte pour sa part six revues savantes : *Drogues, santé et société*, *Filigrane : écoutes psychothérapeutiques*, *Frontières*, *Médecine/sciences*, *Psychiatrie et violence* et *Santé mentale au Québec* (informations en date du 30 janvier 2012). Ce ne sont pas toutes les revues québécoises qui sont répertoriées par *Érudit* mais une grande part d'entre elles, et les plus importantes, le sont. Pour en savoir davantage, visiter le www.erudit.org.

Ainsi, on constate que depuis la formation des principaux centres de recherche que l'on trouve au Québec, les connaissances scientifiques produites ont non seulement été le plus souvent diffusées en anglais, mais de plus, l'usage du français n'a cessé de diminuer. Selon Godin (2008 : 494), moins de 2 % des articles en sciences naturelles écrits par des Québécois sont de nos jours publiés en français, comparativement à 13 % en 1980.

2.1.4 Quand les anglophones s'inquiètent de l'unilinguisme dans les sciences

Bien que la prédominance de l'anglais dans la communication scientifique ait jusqu'ici suscité davantage d'intérêt chez les non-anglophones, on remarque depuis peu que dans le monde anglo-saxon aussi des voix se font entendre pour dénoncer les conséquences possibles d'une telle situation linguistique.

Une enquête réalisée pour l'Académie britannique par Rand Europe (Levitt et collab., 2009) auprès de directeurs de département ainsi que de chercheurs en sciences humaines et sociales soulève le problème de l'insuffisance de l'apprentissage et de la maîtrise des langues étrangères par les chercheurs anglais. Cette situation est expliquée, entre autres, par la perception qu'il n'est plus nécessaire de maîtriser une autre langue que l'anglais puisque celle-ci est devenue la langue de la science, la langue des affaires, du commerce et des technologies. Les jeunes générations ne s'intéressent plus à l'apprentissage des langues étrangères et les exigences des établissements d'enseignement relatives à la connaissance des autres langues diminuent, quand elles ne sont pas abandonnées ou inexistantes. Selon les auteurs de l'étude, cette situation pourrait mener à un déséquilibre entre les besoins et l'offre en matière de connaissances linguistiques et avoir de nombreuses répercussions négatives. Ils constatent notamment que l'unilinguisme des Britanniques affecte la qualité de la recherche produite ainsi que la compétence des chercheurs, puisque ces derniers sont limités dans l'analyse des sources d'informations disponibles. Cette situation limite aussi le choix du sujet de recherche au doctorat et il en découle un manque d'expertise dans certaines disciplines scientifiques. En outre, les auteurs de l'étude s'inquiètent de la compétitivité des chercheurs britanniques sur un marché du travail internationalisé où la maîtrise d'une autre langue que l'anglais est souvent nécessaire.

Par ailleurs, lors du Congrès annuel de l'American Association for the Advancement of Science qui s'est tenu à Boston en 2008, des scientifiques ont organisé un symposium au cours duquel ils ont critiqué le monopole de l'usage de l'anglais dans le monde scientifique⁴³. L'actuel rapport de force entre les locuteurs natifs de l'anglais et les autres y a été présenté comme fondamentalement injuste et nuisible pour le développement de la science en général (Lieberman 2008; Tonkin 2008). Ce rapport favorise injustement la réputation et la reconnaissance des anglophones, la réputation et l'attrait de leurs établissements universitaires ainsi que les secteurs économiques s'y rattachant (Ammon 2008; Tonkin 2008). Contrairement à l'idée communément répandue selon laquelle l'usage d'une seule langue dans la communication scientifique facilite les échanges entre chercheurs, la position défendue ici est plutôt que cela nuit à l'avancement scientifique car beaucoup de travaux d'importance sont tout simplement ignorés et perdus. Pour les non-anglophones, des coûts énormes (en temps et en argent) sont associés à la maîtrise de l'anglais ce qui a des répercussions sur leur propre productivité scientifique et celle de leur pays (Tonkin 2008). Un reportage spécial, publié dans la célèbre revue *Nature* (La Madeleine, 2007), fait d'ailleurs état du même constat. Il y est question des Allemands et des Français, et plus encore des chercheurs de pays tels que la Corée du Sud, traditionnellement perçus comme des « consommateurs » plutôt que des « producteurs » des savoirs mais qui, dans la situation actuelle, peuvent difficilement aspirer à changer de statut.

2.2 LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS DANS LA FORMATION UNIVERSITAIRE

Nous avons abordé précédemment les conditions sociales, historiques, politiques et économiques permettant de mieux comprendre ce qui explique que le monde scientifique soit passé, au cours du XX^e siècle, d'un modèle plurilingue à un modèle où prédomine une seule langue : l'anglais. Nous avons aussi montré que dès les années 1980, les premières études sur les pratiques de publication des chercheurs québécois ont révélé à quel point l'usage de l'anglais était répandu, surtout dans les sciences biomédicales et les sciences naturelles et génie. Des pratiques qui, de toute évidence, s'expliquent en grande partie par les conditions de diffusion et d'évaluation de la recherche scientifique qui tendent fortement à favoriser l'usage de l'anglais au détriment des autres langues. L'usage prédominant de l'anglais dans la communication scientifique s'explique ainsi, entre autres, par des conditions conjoncturelles et structurelles. Ce à quoi s'ajoute le fait qu'il s'agit d'une langue fortement valorisée.

43. Ce symposium, qui s'est déroulé le 15 février 2008, avait pour titre *English-Only Science in a Multilingual World : Costs, Benefits, and Options*.

Bien qu'il soit possible de mener des actions visant à préserver l'existence d'une tradition intellectuelle et scientifique francophone, force est d'admettre qu'il serait irréaliste aujourd'hui de vouloir renverser la tendance favorisant l'usage de l'anglais comme *lingua franca* du monde scientifique. Malheureusement, comme le souligne si justement Truchot (2002 : 11), « les langues marginalisées dans la transmission de la production scientifique tendent à l'être aussi du champ de la formation universitaire à la recherche » et c'est pourquoi il apparaît fondamental de veiller à ce que la relève scientifique francophone puisse continuer à être formée en français. Même s'il est important que les jeunes chercheurs d'aujourd'hui puissent évoluer dans un monde où prédomine l'anglais, cela ne doit pas se faire au détriment de la maîtrise et de l'usage du français.

Dans cette seconde partie de l'état de la question, nous traiterons d'abord de la propension des établissements d'enseignement supérieur des pays non anglophones à offrir des programmes d'études en anglais ainsi que de l'augmentation, dans certains pays d'Europe non anglophones, de l'usage de l'anglais dans les thèses au détriment des langues nationales. Par la suite, il sera question des politiques linguistiques des universités du Québec, ainsi que du cadre réglementaire qui balise l'usage du français et de l'anglais dans la rédaction des mémoires et des thèses dans ces universités.

2.2.1 L'enseignement supérieur en anglais

On remarque depuis quelques années que l'anglais gagne du terrain comme langue d'enseignement dans les pays non anglophones, particulièrement dans les filières qui cherchent à attirer des étudiants étrangers (les écoles d'administration, par exemple), ainsi que dans les programmes d'études doctorales. Compte tenu de l'importance croissante de la mobilité étudiante à travers le monde et des intérêts financiers qui en découlent pour les établissements d'accueil, il n'est pas surprenant que de plus en plus d'universités cherchent à attirer cette nouvelle clientèle⁴⁴. Or, puisque les universités non anglophones ont plus de difficultés à attirer des étudiants étrangers, plusieurs d'entre elles offrent maintenant des programmes d'études en anglais. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la tendance à offrir des programmes d'études en anglais plutôt que dans la langue nationale est très présente dans les pays où l'usage de l'anglais est très répandu tels que les pays nordiques. Le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas et la Suède se classent dans la catégorie des pays non anglophones de l'OCDE qui offrent la proportion la plus importante de programmes d'études en anglais comparativement à leur population. Ils sont suivis par la Belgique (communauté flamande), la République tchèque, la France, l'Allemagne, la Hongrie, l'Islande, le Japon, la Corée, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie, la Suisse et la Turquie⁴⁵ (OCDE 2011 : 323).

44. Estimée à 0,8 million de personnes en 1975, la population d'étudiants étrangers à travers le monde s'élevait à 3,0 millions de personnes en 2005 et à 3,7 millions en 2009 (OCDE 2011 : 320).

45. Les pays nordiques se classent dans la catégorie « Many programmes offered in English » alors que les autres pays mentionnés font partie de la catégorie « Some programmes offered in English ».

Au Québec, l'offre de formation en anglais dans les universités francophones, à l'exception des programmes d'études axés sur cette langue, demeure marginale. Précisons que bien qu'elles soient considérées comme des organisations autonomes, les universités québécoises sont soutenues financièrement par l'État et doivent, en contrepartie, respecter certaines règles. Même si la langue d'enseignement à l'université n'est pas directement visée dans la Charte de la langue française, il est entendu que les établissements universitaires francophones offrent un enseignement en français et les établissements anglophones, un enseignement en anglais. Depuis 2004 aussi, les établissements universitaires sont tenus par la Charte de la langue française d'avoir une politique linguistique traitant de l'usage et de la qualité du français à l'université. Ces différents facteurs contribuent fort probablement à freiner la propension, constatée par exemple en Europe, à offrir de plus en plus de programmes de formation en anglais au détriment des langues nationales.

Comme en témoignent par ailleurs les réactions suscitées par la décision de HEC Montréal d'offrir une nouvelle maîtrise totalement en anglais en septembre 2012⁴⁶, il est important pour la société québécoise que l'enseignement soit donné en français dans les universités francophones, même dans des programmes d'études menant à des emplois où le bilinguisme est très souvent exigé⁴⁷.

On remarque cependant que depuis quelques années, l'offre de cours en anglais, autres que les cours de langues, gagne en popularité auprès des établissements d'enseignement universitaire, surtout pour les programmes de formation en gestion. À HEC Montréal par exemple, les cours offerts en anglais sont nombreux puisque cette école de gestion permet actuellement à ses étudiants d'obtenir un baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.) trilingue, une maîtrise en administration des affaires (M.B.A.) en français ou en anglais, ainsi qu'un doctorat en administration en français ou en anglais. De plus, bien que la politique linguistique de l'établissement précise qu'« aucun étudiant ne peut être tenu de s'inscrire à des cours dans une autre langue que le français » (annexe VI, art. 7.1), certains cours sont offerts en anglais seulement. En considérant l'offre de cours pour l'année universitaire 2011-2012, on constate notamment qu'un étudiant inscrit au M.B.A. qui désire se spécialiser en gestion du secteur de l'énergie est obligé de suivre tous les cours de sa spécialité en anglais puisque aucun cours ne se donne en français⁴⁸. Par ailleurs, HEC Montréal n'est pas le seul établissement d'enseignement à offrir de nombreux cours spécialisés en anglais. À l'Université Laval, la Faculté des sciences de l'administration a offert 25 cours en anglais à la session d'automne 2011 (15 cours de premier cycle et 10 cours de deuxième cycle) et 24 cours à la session d'hiver 2012 (14 cours de premier cycle et 14 cours de deuxième

46. La maîtrise qui existe déjà en français sous l'appellation de « Maîtrise ès sciences en logistique » sera offerte en version anglaise, à compter de septembre 2012, sous le nom de « Global Supply Chain Management ».

47. La parution d'un article de Lisa-Marie Gervais dans *Le Devoir* (22 février 2012) au sujet de la nouvelle maîtrise en anglais offerte à HEC Montréal à partir de septembre 2012 a, en effet, donné lieu à de nombreux éditoriaux et lettres ouvertes dénonçant la décision de l'établissement. Lire, entre autres, ceux de Michel David (2012), de Lysiane Gagnon (2012) ainsi que la lettre ouverte signée par Claude Simard et Claude Verreault (2012) dans *Le Devoir*. Ces textes sont mentionnés dans la bibliographie.

48. HEC Montréal. « Cours au MBA », http://www.hec.ca/programmes_ formations/mba/programme_pedagogie/cours/index.html (17 janvier 2012).

cycle)⁴⁹. L'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal a offert, quant à elle, 13 cours de premier cycle en anglais aux trimestres d'automne 2011 et d'hiver 2012⁵⁰.

2.2.2 La rédaction de thèses en anglais

La rédaction d'un mémoire ou d'une thèse est un aspect fondamental de la formation à la maîtrise et au doctorat. Bien que cette activité scientifique ne soit pas obligatoire pour obtenir un diplôme de maîtrise ou de doctorat, la rédaction d'un mémoire ou d'une thèse est une pratique très répandue qui constitue un passage obligé pour celui ou celle qui désire faire carrière dans le monde de la recherche. C'est aussi une étape essentielle de la formation scientifique, car en rendant compte de sa démarche et du cheminement de sa pensée par écrit, l'étudiant accroît sa maîtrise du vocabulaire propre à sa discipline et développe des compétences liées à la diffusion du savoir, d'où l'intérêt porté par le CSLF envers l'usage du français et de l'anglais dans les mémoires et les thèses.

On remarque toutefois que l'augmentation de l'usage de l'anglais dans la rédaction des mémoires et des thèses pourrait être une conséquence directe de l'anglicisation de la recherche à l'échelle internationale. À notre connaissance, aucune donnée n'a été publiée sur ce sujet au Québec, exception faite de celles tirées d'un texte d'opinion de Moisan (1996 : 63) qui affirme que :

[...] l'usage de cette langue [l'anglais] s'étend de plus en plus à la rédaction des thèses de doctorat (10 % des thèses déposées au cours des deux dernières années, excluant Études [*sic*] anglaises), bilan auquel il faut ajouter les thèses dites par articles où de deux à quatre articles publiés dans des revues spécialisées en anglais constituent le corps principal de la thèse, que l'on fait précéder d'une introduction et d'une conclusion en principe en français (24 % des thèses déposées pour la même période).

Moisan ne précise cependant ni ses sources ni les moyens utilisés pour parvenir à un tel résultat. De plus, bien que la pratique de rédiger un mémoire ou une thèse en y insérant un ou des articles écrits en anglais ait retenu l'attention du CSLF à quelques reprises (CLF 1991 et CLF 1998; Gagné 1991; Maurais 1999), aucune analyse statistique de celle-ci n'a été réalisée.

En Europe, le sujet semble avoir suscité plus d'intérêt (Gunnarsson 2001; Murray et Dingwall 1997 et 2001). Une analyse réalisée à partir de la langue du titre des thèses déposées dans les universités suisses en 1975, 1985 et 1991 (Murray et Dingwall 1997) a montré que, de 1975 à 1991, le nombre de thèses comportant un titre en anglais a plus que triplé, passant de 135 (8 %) à 422 (20 %). Au cours de cette période, c'est de 1985 à 1991 que la croissance

49. Université Laval, Faculté des sciences de l'administration. « Offre de cours », <http://magellan.fsa.ulaval.ca/offredeccours/Consultation/default.aspx> (17 janvier 2012).

50. Université du Québec à Montréal, École des sciences de la gestion. « Cours en anglais et en espagnol », <http://www.international.esg.ugam.ca/fr/echanges/cours-offerts/cours-en-anglais-et-espagnol.html> (25 janvier 2012).

du nombre de thèses rédigées en anglais a été la plus importante, et ce, de manière plus marquée en sciences naturelles, où leur proportion est passée de 18 % en 1985 à 31 % en 1991 (Murray et Dingwall 1997 : 55-56). Un autre exemple est donné par Gunnarsson (2001), qui rapporte les résultats d'une enquête par questionnaire réalisée auprès des responsables de tous les départements de l'Université d'Uppsala, en Suède. Selon cette enquête, pour l'année universitaire 1993-1994, 100 % des thèses produites en sciences et génie de même qu'en sciences pharmaceutiques ainsi que 97 % des thèses en médecine ont été rédigées en anglais. En lettres et en sciences sociales, ces pourcentages s'établissaient respectivement à 75 % et 66 % (Gunnarsson 2001 : 298).

2.2.3 La Charte de la langue française et les politiques linguistiques des établissements d'enseignement supérieur

Dans le contexte actuel d'anglicisation des communications scientifiques et de mondialisation des échanges, la place que prend l'anglais dans les universités de langue française tend à augmenter. On peut se demander, dans un tel contexte, comment arriver à concilier la nécessité de l'apprentissage de l'anglais, et même d'une troisième langue, tout en maintenant la vigueur, la vitalité et l'efficacité de la langue française comme véhicule de la pensée scientifique contemporaine. Cette question est cruciale et interpelle la réflexion puisqu'il s'agit d'un enjeu fondamental pour le développement et l'épanouissement de la société québécoise.

Ce questionnement n'est cependant pas nouveau. Dans le rapport de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (2001), aussi appelé rapport Larose du nom de son président Gérald Larose, on trouve cette même préoccupation à l'égard de la nécessité de conjuguer l'exigence de l'usage de l'anglais dans la recherche tout en préservant la vitalité du français. On y rappelle aussi le rôle crucial que jouent les universités dans le développement social et culturel de la société québécoise, ainsi que les atouts qu'elles peuvent faire valoir sur le plan international. Ainsi, y mentionne-t-on (p. 65) :

L'université joue un rôle clef dans le développement et l'épanouissement de la société québécoise. Elle est un haut lieu de transmission, de production et de diffusion des connaissances. Elle contribue au rayonnement du Québec dans le monde. [...] Situées au confluent des grands courants scientifiques, culturels, sociaux et économiques de l'Europe et des États-Unis, [les universités québécoises] sont bien placées pour attirer les étudiants étrangers et devenir un haut lieu de savoir cosmopolitique qui renforce l'identité québécoise en assurant dans l'ensemble de ses activités la prédominance du caractère français de la société québécoise, notamment en assurant à ceux et celles qui les fréquentent la connaissance d'une langue standard de qualité et la terminologie française des diverses disciplines.

Pour ces hauts lieux de savoir, d'innovation et de formation que sont les universités québécoises, accorder une place suffisante à l'anglais sans que cela nuise à la maîtrise, au perfectionnement et à l'usage du français peut cependant s'avérer être un défi de taille. Pour cette raison, la Commission a proposé une série de recommandations concernant les universités (p. 68) en demandant, notamment, que :

[...] chaque université se dote d'une politique linguistique institutionnelle en faveur du français précisant ses objectifs en matière de gestion, d'enseignement, de recherche, de transmission de la connaissance, de service à la communauté, de diffusion et de rayonnement du français et les responsabilités de l'ensemble du personnel et des étudiants à ces égards.

La Commission recommandait également (p. 68) que la politique linguistique de chaque université :

Balise le recours à l'anglais dans les disciplines scientifiques de telle sorte que les étudiants reçoivent leur formation en français et soient en mesure de créer et de conceptualiser dans cette langue. Articule l'usage de l'anglais et des autres langues dans la perspective de faire rayonner les établissements et le savoir scientifique de langue française. Promeuve la publication scientifique en langue française et, le cas échéant, la production en français de larges résumés d'articles publiés en anglais. Mette à contribution leur pouvoir d'achat pour favoriser la production de matériel didactique ou de logiciels en français.

Ajoutons qu'à l'époque, dans la mouvance de la commission Larose, certaines universités (notamment l'Université de Montréal et l'Université du Québec) s'étaient déjà dotées d'une politique interne sur le français. Signalons qu'il y avait une demande de la part de différents acteurs pour que cette pratique soit rendue obligatoire par la loi. Cela s'est concrétisé par l'adoption du projet de loi 104 (Loi modifiant la Charte de la langue française) en 2002, qui a apporté différentes modifications à la Charte, dont l'obligation pour les établissements d'enseignement collégial et universitaire d'adopter une politique relative à l'usage et à la qualité de la langue française⁵¹. L'encadré 1 rapporte le contenu du chapitre VIII.1 de la Charte de la langue française au sujet des politiques linguistiques des cégeps et des universités.

51. En 2010, à la suite d'une décision de la Cour d'appel du Québec invalidant l'article 3 du projet de loi 104 sur l'accès à l'école anglaise, la Charte a été modifiée à nouveau, cette fois-ci par le projet de loi 115, qui n'a apporté cependant aucune modification aux articles 88.1, 88.2 et 88.3 de la Charte de la langue française reproduits dans l'encadré 1.

Encadré 1
**Articles de la Charte de la langue française qui portent sur l'obligation
des établissements d'enseignement collégial et universitaire de se doter
de politiques relatives à l'emploi et à la qualité de la langue française⁵²**

CHAPITRE VIII.1

**LES POLITIQUES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL ET UNIVERSITAIRE
RELATIVEMENT À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE**

88.1. Tout établissement offrant l'enseignement collégial, à l'exception des établissements privés non agréés aux fins de subventions, doit, avant le 1^{er} octobre 2004, se doter, pour cet ordre d'enseignement, d'une politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française. Il en est de même de tout établissement d'enseignement universitaire visé par les paragraphes 1° à 11° de l'article 1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1).

Tout établissement visé à l'alinéa précédent qui est créé ou agréé après le 1^{er} octobre 2002 doit se doter d'une telle politique dans les deux ans suivant sa création ou la délivrance de son agrément.
2002, c. 28, a. 10.

88.2. La politique linguistique d'un établissement offrant l'enseignement collégial ou universitaire en français à la majorité de ses élèves doit traiter:

1° de la langue d'enseignement, y compris celle des manuels et autres instruments didactiques, et de celle des instruments d'évaluation des apprentissages;

2° de la langue de communication de l'administration de l'établissement, c'est-à-dire celle qu'elle emploie dans ses textes et documents officiels ainsi que dans toute autre communication;

3° de la qualité du français et de la maîtrise de celui-ci par les élèves, par le personnel enseignant, particulièrement lors du recrutement, et par les autres membres du personnel;

4° de la langue de travail;

5° de la mise en œuvre et du suivi de cette politique.

Celle d'un établissement offrant l'enseignement collégial ou universitaire en anglais à la majorité de ses élèves doit traiter de l'enseignement du français comme langue seconde, de la langue des communications écrites de l'administration de l'établissement avec l'Administration et les personnes morales établies au Québec ainsi que de la mise en œuvre et du suivi de cette politique.

2002, c. 28, a. 10.

88.3. La politique linguistique de l'établissement d'enseignement doit être transmise au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dès qu'elle est arrêtée. Il en est de même de toute modification qui y est apportée.

Sur demande, l'établissement d'enseignement doit transmettre au ministre un rapport faisant état de l'application de sa politique.

2002, c. 28, a. 10; 2005, c. 28, a. 19

52. Québec. *Charte de la langue française : LRQ, chapitre C-11*, Québec, Éditeur officiel du Québec, à jour au 1^{er} novembre 2011, http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_11/C11.html (1^{er} août 2012).

Comme on le constate à la lecture de l'encadré 1, la Charte oblige les établissements d'enseignement collégial et universitaire à se doter d'une politique officielle en matière d'aménagement linguistique et précise les aspects qui doivent être traités, mais elle leur laisse beaucoup d'autonomie dans l'élaboration de leur contenu. Une lecture attentive des politiques linguistiques de l'Université Laval, de l'Université du Québec à Montréal, de l'Université de Montréal, et celles de ses deux écoles affiliées, soit HEC Montréal ainsi que l'École Polytechnique, permet cependant de constater que le contenu demeure essentiellement le même d'une politique à l'autre.

2.2.4 Regard sur quelques-unes des politiques linguistiques des universités québécoises

Bien que les universités utilisent des dénominations différentes pour désigner leur politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française, les points traités demeurent essentiellement les mêmes, en conformité avec l'article 88.2 de la Charte de la langue française (voir encadré 1). Il s'agit de la langue d'enseignement (y compris la langue du matériel pédagogique et des outils d'évaluation), de la langue de communication de l'administration, de la qualité et de la maîtrise du français, de la langue de travail et, enfin, de la mise en œuvre et du suivi de cette politique. Certains établissements traitent toutefois du contenu des différentes rubriques de leur politique linguistique de façon plus détaillée que d'autres. Les principaux éléments de contenu des politiques linguistiques de l'Université Laval, de l'Université du Québec à Montréal, de l'Université de Montréal, de HEC Montréal et de l'École Polytechnique sont présentés en annexe au présent document (annexes II à VII)⁵³.

2.2.4.1 Langues de l'enseignement, du matériel pédagogique et des évaluations

Toutes ces politiques énoncent différents principes visant la promotion du statut et de la qualité de la langue française dans les activités de formation et de recherche sans toutefois empêcher l'usage d'une autre langue, principalement l'anglais, lorsque nécessaire. Pour la plupart des universités, le français est ainsi considéré comme la « langue normale » de l'enseignement. Cela signifie que son usage doit prédominer, mais que des exceptions sont possibles. Celles-ci concernent généralement les cours de langues étrangères, les formations ou les cours offerts dans une autre langue (en vertu d'ententes de collaboration avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et avec différents organismes internationaux) ou lorsque la présence d'un conférencier ou d'un professeur invité le justifie. Ajoutons que la politique linguistique de l'École Polytechnique établit clairement la possibilité pour l'école « d'offrir certains cours ou programmes de génie en anglais » (annexe VII, art. 2.4.3) et que celle de HEC Montréal comprend aussi une section intitulée « langues secondes » (annexe VI, art. 10) qui affirme l'importance devant être accordée à l'acquisition d'une bonne maîtrise de la langue anglaise et de la langue espagnole, notamment grâce à des cours de gestion offerts dans ces langues.

53. Pour les besoins de l'analyse, seuls les passages qui concernent plus directement la formation des étudiants ont été recopiés.

À propos du matériel pédagogique, les politiques linguistiques consultées stipulent que l'usage de manuels, de recueils, de logiciels et de didacticiels en français doit être privilégié, mais elles précisent aussi que la documentation doit d'abord et avant tout être de la plus haute qualité, quelle que soit la langue utilisée. La politique linguistique de HEC Montréal, bien qu'elle valorise aussi ce principe, ajoute cependant que : « L'École considère qu'il est important que les étudiants aient accès graduellement à de la documentation en anglais afin qu'ils puissent se familiariser avec la terminologie anglaise des affaires » (annexe VI, art. 8.2).

En ce qui concerne les évaluations, toutes ces politiques stipulent que les examens sont effectués en français et que les travaux sont rédigés dans cette même langue. Dans certaines situations, par exemple si le cours n'est pas donné en français ou si l'on souhaite faciliter l'intégration des étudiants non francophones, les examens et les travaux peuvent être rédigés dans une autre langue. La même règle s'applique pour la langue de rédaction des mémoires et des thèses qui doivent être rédigés en français, à moins que l'étudiant n'obtienne l'autorisation de le faire dans une autre langue. Lorsque c'est le cas, la politique linguistique de HEC Montréal ainsi que celle de l'Université du Québec à Montréal stipulent qu'un résumé en français doit accompagner tous les mémoires et les thèses rédigés dans une autre langue. La politique linguistique de l'Université Laval, et c'est la seule qui le fait, précise que : « Dans les cas de mémoires ou de thèses dans lesquels sont insérés des articles soumis pour publication, ou déjà publiés dans divers périodiques scientifiques dont la langue n'est pas le français, les parties autres que les articles sont rédigées en français » (annexe II, art. 2.2). Cette exigence est aussi valable pour les autres universités, mais il faut consulter les règlements des études ou les guides de présentation des mémoires et des thèses pour en connaître l'existence alors que l'Université Laval en fait mention à l'intérieur même de sa politique linguistique.

2.2.4.2 Promotion et diffusion de la recherche en français

En tant que milieu de formation et de recherche francophone, les universités jouent un rôle crucial pour tout ce qui concerne la promotion et la diffusion de la recherche en français. On remarque ainsi que les politiques linguistiques des universités considérées dans cette étude comportent toutes une rubrique portant sur la communication scientifique. L'importance d'y favoriser le français le plus possible paraît cependant variable selon les universités. Ainsi, « l'UQAM encourage fortement les professeures et professeurs et les chercheuses et chercheurs qui communiquent leur expertise sur la scène publique, soit oralement, soit par écrit, à diffuser les résultats de leurs travaux prioritairement en français » (annexe IV, art. 12) alors que l'École Polytechnique ne fait pas mention du français et affirme simplement que « Les professeurs de Polytechnique peuvent livrer leurs communications scientifiques écrites dans la langue de publication la plus répandue de leur discipline ou champ de recherche » (annexe VII, art. 2.9).

2.2.4.3 Maîtrise et qualité de la langue

La Charte de la langue française stipule que les universités doivent traiter non seulement du statut, mais aussi de la qualité et de la maîtrise de la langue par les étudiants, le personnel enseignant ainsi que les autres membres du personnel. Fait à noter, toutes les politiques consultées énoncent, d'entrée de jeu, l'importance de la maîtrise de la langue française dans le premier article⁵⁴. De plus, elles abordent cet aspect dans différentes rubriques, mais certaines d'entre elles en traitent d'une manière plus approfondie que d'autres. La politique linguistique de l'Université Laval, par exemple, fait un grand usage des termes *français de qualité* et *qualité de la langue* dans l'ensemble des rubriques que comporte sa politique linguistique. Cette dernière s'accompagne, en plus, d'un document intitulé *Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval* (annexe III), qui précise les mesures d'évaluation de la qualité et de la connaissance du français mises en place par l'université. Quoi qu'il en soit, toutes ces politiques prévoient des mesures d'évaluation du français à l'admission pour les étudiants et précisent les moyens mis en œuvre pour favoriser l'usage d'un français de qualité chez la communauté universitaire. La plupart affirment aussi accorder une importance particulière à l'accueil et à l'intégration d'étudiants non francophones en mettant notamment à leur disposition des ressources pour les aider à consolider leurs habiletés langagières en français.

Dans le contexte de la mobilité croissante des enseignants-chercheurs, les politiques linguistiques traitent aussi de l'embauche de personnes d'autres communautés linguistiques. Les politiques linguistiques de l'Université du Québec à Montréal, de l'Université de Montréal, de HEC Montréal et de l'École Polytechnique affirment que toute personne engagée à titre de professeur ou de chargé de cours doit maîtriser le français. Dans le cas contraire, celle-ci doit prendre des mesures, dans un délai convenu, afin d'acquérir une maîtrise adéquate de la langue orale et écrite. L'Université de Montréal accorde à ces personnes un délai maximal de trois ans alors que les autres établissements ne précisent pas de délai. L'Université de Montréal ainsi que l'Université du Québec à Montréal font toutefois de la maîtrise du français une condition d'obtention de la permanence. La politique de l'Université Laval affirme, quant à elle, que les « enseignants et les chercheurs ont la responsabilité de s'exprimer dans un français de qualité » (annexe II, art. 2.1) et ajoute qu'il est de la responsabilité de l'université de veiller « à ce que le professeur non francophone effectue une démarche de francisation » et à son unité, de s'assurer qu'il est « en mesure de rédiger des notes de cours dans un français de qualité, en lui offrant de l'aide si nécessaire » (annexe II, art. 5).

54. L'Université de Montréal n'en parle pas à l'article 1 de sa politique, mais elle le fait dans le préambule de celle-ci.

2.2.4.4 Application et suivi de la politique linguistique⁵⁵

Un dernier aspect à prendre en considération est celui de l'existence de comités de suivi chargés de veiller à la mise en œuvre et à l'application de la politique linguistique. Selon l'article 88.2 de la Charte de la langue française (voir encadré 1), tous les établissements d'enseignement collégial et universitaire doivent préciser dans leur politique linguistique les moyens mis en œuvre pour l'application et le suivi de celle-ci. À l'exception de celle de l'Université Laval, toutes les politiques comportent un ou deux articles précisant à qui incombe l'application de la politique, les actions prévues pour assurer son suivi ainsi que les personnes chargées de recevoir et de traiter les plaintes.

D'une façon générale, la responsabilité de gérer les dossiers liés à la politique linguistique revient au secrétaire général, qui délègue une part de ses responsabilités au vice-recteur ainsi qu'aux doyens des facultés. L'Université de Montréal, l'Université du Québec à Montréal ainsi que l'École Polytechnique ont, de plus, mis sur pied un comité permanent de la politique linguistique pour assurer le suivi de son application. Il peut arriver aussi qu'aucun comité n'ait été institué, ce qui ne veut pas dire cependant qu'aucune procédure n'ait été mise en place pour faire le suivi de la politique. C'est le cas, par exemple, à l'Université Laval où les mesures à prendre relèvent du Vice-rectorat aux études chargé, plus ou moins formellement, de faire le suivi et les modifications relatives à l'application de la politique. Annuellement, ou tous les deux ans, les facultés ainsi que les membres du comité de suivi, quand il existe, doivent remettre un rapport à différentes instances telles que la Commission des études et le Conseil d'administration de l'université.

D'une façon générale aussi, c'est le secrétaire général qui reçoit les plaintes relatives à l'application de la politique linguistique. L'étudiant, l'enseignant ou le membre du personnel qui désire porter plainte doit quand même d'abord savoir qu'une telle politique existe, ce qui n'est pas nécessairement le cas. À l'Université de Montréal, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) fait la promotion de la politique linguistique et apporte son soutien à ses membres désireux de porter plainte. Fait à souligner, cette université rend disponible sur son site Web, dans la section sur la politique linguistique, un formulaire de plainte anonyme⁵⁶. Généralement toutefois, le moyen utilisé par les établissements d'enseignement pour faire la promotion de la politique se limite à l'affichage de celle-ci sur le Web à côté des autres documents officiels. À l'Université du Québec à Montréal, la politique linguistique était en révision à l'hiver 2012 et la prochaine version pourrait prévoir un plan d'action pour la promotion du français, mais non pas de la politique linguistique.

55. À ce sujet, nous avons eu des entretiens téléphoniques avec Monique Richer, secrétaire générale de l'Université Laval, Normand Petitclerc, secrétaire général de l'Université du Québec à Montréal, ainsi qu'avec Claude Paradis, vice-recteur adjoint aux ressources humaines.

56. Pour en savoir davantage, visiter le http://www.direction.umontreal.ca/secgen/recueil/politique_linguistique.html.

Puisque le traitement des plaintes est assuré par le secrétaire général, les comités de suivi mis en place dans les universités ne sont pas toujours informés du nombre et de la nature des plaintes. Il semble cependant que celles-ci soient peu nombreuses. Elles proviennent généralement des étudiants et sont souvent liées à la qualité du français chez les membres du personnel enseignant (plans de cours, travaux, examens, maîtrise du français parlé). Ces plaintes concernent parfois des professeurs non francophones, mais pas toujours. Dans ces cas-là, l'enseignant est avisé qu'une plainte concernant la qualité du français a été déposée à son endroit et on lui demande de corriger la situation. Il n'en demeure pas moins qu'il est très difficile pour les universités de s'assurer que tous les professeurs peuvent s'exprimer à l'oral et à l'écrit dans un français de qualité.

2.2.4.5 Critiques à l'égard de l'application des politiques linguistiques

Parmi les différentes critiques pouvant être adressées à l'égard de l'application et du suivi des politiques linguistiques, on note celles émises par le Conseil provincial du secteur universitaire du Syndicat canadien de la fonction publique (CPSU-SCFP) dans le cadre de la Commission permanente de la culture et de l'éducation en 2010 (Assemblée nationale 2010 : 1-15; CPSU-SCFP 2010). Selon ses représentants, les politiques linguistiques sont inefficaces et inconnues de la communauté universitaire. Elles ne permettent pas d'assurer l'usage d'un français de qualité ni même la maîtrise de la langue française parmi le personnel enseignant. De plus, la concurrence que les établissements d'enseignement universitaire se livrent entre eux, pour accueillir les chercheurs les plus reconnus, ferait en sorte que la maîtrise de la langue devient un critère d'embauche secondaire.

Par ailleurs, dans la présentation de son rapport, le comité permanent de la politique linguistique de l'Université de Montréal, à l'occasion de l'assemblée universitaire du 2 décembre 2011, a fait part de certains aspects auxquels il estime prioritaire de porter une attention soutenue (UdeM 2012a). Il a été question, entre autres, des mesures de suivi et d'accompagnement des professeurs n'ayant pas le français comme langue maternelle, ou langue d'usage, afin de s'assurer que ceux-ci peuvent enseigner en français. Des doutes ont en effet été émis quant à la maîtrise de la langue française par certains professeurs qui s'acquittaient néanmoins de tâches d'enseignement. De plus, les membres de ce comité ont critiqué l'affichage des offres d'emploi pour les postes de professeurs en disant qu'elles ne contiennent pas suffisamment de renseignements au sujet des règles applicables en matière de maîtrise du français. Cependant, ces derniers ont également affirmé que les problèmes relatifs à la maîtrise de la langue concernent aussi les enseignants francophones ainsi que les étudiants qui sont de plus en plus confrontés à l'usage de l'anglais (matériel pédagogique, programmes d'études offerts dans cette langue, etc.). Enfin, les membres du comité ont critiqué le fait que le formulaire de plainte à l'égard du respect de la politique linguistique ne soit pas plus diffusé auprès des étudiants.

2.3 CADRE RÉGLEMENTAIRE ENTOURANT L'USAGE DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS DANS LA RÉDACTION DES MÉMOIRES ET DES THÈSES

L'Université Laval, l'Université du Québec à Montréal ainsi que l'Université de Montréal (avec ses deux écoles affiliées), qui sont les universités considérées dans cette étude, font partie de ce que l'on appelle communément le réseau universitaire francophone; le français y est la langue d'enseignement, la langue de travail ainsi que la langue des communications de l'administration de l'établissement. Les textes officiels de ces universités, tels que les *Statuts de l'Université Laval* (UL 2011), le livre blanc de l'Université de Montréal (UdeM 2007) ou la *Charte des droits et des responsabilités des étudiantes et des étudiants* de l'Université du Québec à Montréal (UQAM 2000) rappellent d'ailleurs le caractère francophone de ces établissements ayant pour mission de promouvoir l'usage du français dans l'enseignement et la recherche. Ainsi, en plus d'une politique linguistique, ces universités se sont dotées de consignes et de règlements qui normalisent l'usage du français et des autres langues dans les activités de formation telles que la rédaction des mémoires et des thèses.

Vu le grand intérêt porté à la rédaction des mémoires et des thèses dans cette étude, il apparaît nécessaire de présenter les objectifs poursuivis par cette activité de formation ainsi que les consignes que doivent suivre les étudiants en matière d'usage du français et de l'anglais dans ce type de documents.

2.3.1 Les objectifs du mémoire et de la thèse

Dans les programmes d'études de cycles supérieurs axés sur la recherche, la rédaction d'un mémoire ou d'une thèse constitue une activité centrale de la formation. Dans ce type de programmes, une grande part des crédits sont ainsi octroyés suivant le dépôt final du mémoire ou de la thèse. Précisons cependant que les formations offertes aux cycles supérieurs sont très diversifiées et que les programmes de maîtrise ne comportent pas toujours la rédaction d'un mémoire⁵⁷. Certains programmes de deuxième cycle sont en effet plus axés sur les cours et comportent la rédaction d'un essai ou la réalisation d'un stage, ou les deux. Les programmes d'études comportant la rédaction d'un mémoire ou d'une thèse ont généralement pour objectif de former les étudiants à la recherche alors que les autres les préparent plutôt à l'exercice d'une profession.

57. À titre indicatif, selon des données transmises par voie de courriel par le Bureau du registraire de l'Université Laval, celle-ci a décerné, en 2008, 624 diplômes de maîtrise avec mémoire et 829 diplômes de maîtrise d'autres types.

Selon le *Règlement des études* de l'Université Laval (UL 2009 : 7-8) :

[un] programme de maîtrise a pour objectifs l'acquisition des connaissances, des habiletés et le développement des compétences qui rendent l'étudiant apte à : comprendre les fondements d'un domaine du savoir; maîtriser la méthodologie propre à des secteurs particuliers d'un domaine du savoir; faire un examen critique des connaissances dans des secteurs particuliers d'un domaine du savoir; étudier des problèmes nouveaux relevant d'un domaine du savoir, en vue d'y apporter des solutions inédites; traiter, par écrit et oralement, de façon claire et cohérente, un problème intellectuel d'une certaine complexité; intervenir, de façon appropriée, en utilisant les connaissances et les méthodes propres à un domaine du savoir; porter des jugements critiques sur les conditions de l'exercice de son art ou de sa profession.

Quant aux programmes de doctorat (UL 2009 : 8) :

[ils visent] l'acquisition des connaissances, des habiletés et le développement des compétences qui rendent l'étudiant en mesure : d'interpréter, de façon critique, les données propres à un domaine du savoir, dont, notamment, celles qui sont les plus à jour; de contribuer à l'avancement des connaissances dans un domaine du savoir en appliquant, de façon autonome et originale, les principes et les méthodes qui lui sont propres; de développer de nouvelles pratiques de recherche ou d'intervention dans un domaine du savoir; de présenter, par écrit et oralement, de façon claire et cohérente, un problème intellectuel complexe, selon les normes d'un domaine du savoir.

Par ailleurs, le *Règlement des études* de l'Université Laval (UL 2009 : 8) précise que tout « programme de maîtrise doit comporter au moins un travail de rédaction témoignant de la capacité de l'étudiant à traiter, de façon claire et cohérente, un problème intellectuel d'une certaine complexité ». Cette rédaction prend la forme d'un mémoire, d'un essai ou de tout autre type de rédaction dont la nature est précisée dans la description du programme.

Un mémoire est défini dans le *Règlement des études* (UL 2009 : 12) comme étant « l'exposé écrit des résultats d'activités de formation à la recherche poursuivies dans le cadre d'un programme de maîtrise avec mémoire », alors que la « thèse est l'exposé écrit des résultats d'une recherche originale poursuivie dans le cadre d'un programme de troisième cycle ». Les buts à atteindre diffèrent aussi. Le mémoire « a pour but de permettre à l'étudiant, par un contact soutenu avec la pratique de la recherche ou de la création, d'acquérir la méthodologie appropriée à l'exploration et à la synthétisation d'un domaine du savoir et de démontrer qu'il connaît les écrits et les travaux se rapportant à son objet d'études ». La thèse, quant à elle, « a pour but de démontrer que l'étudiant peut apporter une contribution originale à l'avancement des connaissances dans un domaine du savoir ou de l'art et qu'il est apte à poursuivre des travaux de façon autonome ».

À l'Université de Montréal, le *Règlement pédagogique* de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (UdeM 2010 : art. 61) affirme, de son côté, que : « Le mémoire de maîtrise doit démontrer que le candidat possède des aptitudes pour la recherche et qu'il sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail ». La thèse doit quant à elle « faire état de travaux de recherche qui apportent une contribution importante à l'avancement des connaissances » (UdeM 2010 : art. 91). Enfin, le *Règlement des études de cycles supérieurs* de l'Université du Québec à Montréal, aussi appelé *Règlement numéro 8* (UQAM 2012 : 4), définit le mémoire comme « un exposé écrit issu de travaux effectués dans un domaine de recherche, de création ou d'intervention démontrant que son auteure, auteur a acquis la compétence et les attributs requis pour l'obtention d'une maîtrise ». Quant à la thèse, elle consiste en :

[...] un exposé écrit issu d'une recherche, d'une création ou d'une intervention originale, apportant une contribution significative (avancement des connaissances ou nouvelles applications) à la problématique d'un domaine de savoirs et d'activités et démontrant que son auteure, auteur a acquis la compétence et les attributs requis pour l'obtention d'un doctorat. (UQAM 2012 : 4)

En résumé, la rédaction d'un mémoire et d'une thèse doit illustrer l'acquisition de connaissances plus ou moins étendues et poussées dans un domaine d'études, la maîtrise d'une méthodologie appropriée ainsi que la capacité de l'étudiant à traiter par écrit d'un problème intellectuel complexe, de façon claire et cohérente.

2.3.2 L'usage du français et de l'anglais dans les mémoires et les thèses

Bien que les politiques linguistiques des établissements d'enseignement consultés donnent peu de détails sur l'usage du français et de l'anglais dans la rédaction des mémoires et des thèses, toutes énoncent cependant un aspect d'une très grande importance : les mémoires et les thèses doivent être rédigés en français. Sous certaines conditions, il est néanmoins possible de demander l'autorisation de le faire dans une autre langue, notamment l'anglais. La politique linguistique de l'Université de Montréal ainsi que celle de l'Université du Québec à Montréal précisent que l'application de conditions particulières vise à faciliter la transition vers l'utilisation du français par les étudiants dont ce n'est pas la langue d'usage.

C'est surtout en parcourant d'autres documents officiels, tels que les règlements des études ou les exigences des universités quant à la présentation des mémoires et des thèses, que l'on en apprend davantage sur l'encadrement de l'usage des langues. Dans son *Règlement des études de cycles supérieurs*, l'Université du Québec à Montréal (2012 : art. 7.1.4.6.1) précise que :

Exceptionnellement et sur recommandation de la tutrice, du tuteur ou de la direction de recherche, l'étudiante, l'étudiant dont la langue maternelle est autre que le français peut être autorisé par le SCAE, lors de son admission ou au plus tard à la fin de la scolarité obligatoire, à rédiger son travail de recherche dans une autre langue. La langue de

rédaction autre que le français ne peut toutefois être autorisée que si l'encadrement de l'étudiante, l'étudiant et l'évaluation de ses travaux peuvent être assurés dans la langue choisie. Dans ce cas, le travail de recherche doit comprendre au moins une page titre et un résumé rédigés en français. Ce résumé présente les idées maîtresses et les conclusions du travail de recherche.

Le *Guide de présentation des mémoires et des thèses* de l'Université de Montréal (UdeM 2012b : 11) mentionne, de son côté, que l'autorisation de rédiger un mémoire ou une thèse dans une autre langue que le français, notamment l'anglais, peut être demandée par les étudiants dont la langue maternelle n'est pas le français ou par ceux ayant fait l'essentiel de leurs études antérieures dans une université non francophone. Dans certains programmes d'études, tels ceux ayant la langue pour objet, un étudiant peut demander à sa direction de programme la permission de rédiger son mémoire ou sa thèse dans la langue directement concernée. En théorie, les étudiants francophones de ces établissements d'enseignement ne devraient donc pas avoir le choix de la langue de rédaction de leur mémoire ou de leur thèse, à l'exception des articles scientifiques parfois insérés dans le document (il en sera question plus loin). Par ailleurs, le *Guide de présentation des mémoires et des thèses* (UdeM 2012b : 18) stipule que :

Le résumé en français est toujours obligatoire, quelle que soit la langue de rédaction du mémoire ou de la thèse. Il doit être précis, informatif et concis. Il est destiné à permettre au lecteur de voir comment le manuscrit du mémoire ou de la thèse est construit, comment le sujet est abordé, quels sont les principaux résultats obtenus et quelles conclusions significatives sont tirées.

Précisons que ni la Politique linguistique ni le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université de Montréal ne font mention de cette exigence. Ce règlement pédagogique stipule cependant que : « Le mémoire doit être conforme aux normes et aux directives de la Faculté des études supérieures et postdoctorales concernant la rédaction et la présentation des mémoires publiés dans la dernière édition du Guide de présentation des mémoires et des thèses » (UdeM 2010 : art. 64).

À HEC Montréal, la politique linguistique précise que : « Les mémoires et les thèses sont normalement rédigés en français. Après autorisation, ils peuvent cependant être rédigés en anglais. Un résumé en langue française doit alors les accompagner » (annexe VI, art. 9.4). Cette exigence est aussi mentionnée dans le *Règlement régissant l'activité étudiante à HEC Montréal : programme de doctorat* (HEC Montréal 2012a : art. 9.9), qui affirme que : « Lorsque la thèse est présentée dans une autre langue que le français, elle doit, en plus de satisfaire aux exigences habituelles, comprendre un résumé-synthèse rédigé en français et dégageant les idées maîtresses et les conclusions ». Cette exigence ne semble toutefois pas être en vigueur pour les étudiants de la maîtrise (HEC Montréal 2012b).

L'École Polytechnique, de son côté, affirme dans les *Règlements généraux des études supérieures pour 2011-2012* que les mémoires et les thèses doivent être rédigés en français, mais que :

[...] le Registrariat peut autoriser un candidat à rédiger sa thèse ou son mémoire en anglais en raison de ses études antérieures toutes réalisées dans une autre langue que le français ou de situations particulières justifiées par l'étudiant et appuyées par le directeur de recherche et le coordonnateur de programme d'études supérieures concerné. (EPM 2011 : art. 5.5.1)

Ce règlement ne mentionne pas l'obligation d'ajouter un résumé en français, mais il est intéressant de noter que la version antérieure (celle de 2010-2011) stipulait que les mémoires et les thèses rédigés en anglais devaient inclure un texte de synthèse en français, ce qui n'est plus le cas actuellement⁵⁸.

Enfin, le *Règlement des études* de l'Université Laval (UL 2009 : art. 93) mentionne que : « Dans le cas d'un programme de maîtrise ou de doctorat, le travail de rédaction s'effectue en français. Toutefois, le directeur du programme peut autoriser, sur recommandation du directeur de recherche ou du conseiller, la rédaction dans une autre langue, quand les circonstances le justifient. » Sur son site Web, la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université Laval explique en outre que :

La rédaction du mémoire ou de la thèse se fait en français. Toutefois, le *Règlement des études*, aux articles 52 et 93, accorde à la direction de programme le droit d'autoriser, sur la recommandation de la direction de recherche, la rédaction d'une partie, notamment lorsqu'il y a insertion d'articles, ou de la totalité d'un mémoire ou d'une thèse dans une langue autre que le français. [...] Modalités : L'étudiante ou l'étudiant doit obtenir, sur la recommandation de sa directrice ou de son directeur de recherche, l'approbation de sa direction de programme. Cette autorisation est nécessaire si un chapitre ou plus du mémoire ou de la thèse est rédigé dans une langue autre que le français. [...] Tout mémoire ou toute thèse contient un résumé écrit en français. Sa longueur est imposée par la Bibliothèque du Canada aux fins d'archivage : 150 mots maximum pour le mémoire de maîtrise, 350 mots au maximum pour la thèse de doctorat.⁵⁹

58. En effet, l'article 5.5.1 des *Règlements généraux des études supérieures pour 2010-2011* (EPM 2010) stipulait que : « L'étudiant autorisé à présenter sa thèse ou son mémoire en anglais doit y inclure un texte de synthèse en langue française, qui est évalué par les examinateurs en même temps que la thèse ou le mémoire ». Or, cette exigence n'apparaît plus dans les règlements actuellement en vigueur (EPM 2011).

59. Université Laval, Faculté des études supérieures et postdoctorales. « Rédaction dans une autre langue que le français », <http://www.fes.ulaval.ca/sqc/Etudes/guide/pid/2708> (14 février 2012).

Pour résumer en quelques mots ce qui précède, toutes les universités considérées exigent que la rédaction des mémoires et des thèses soit faite en français, sauf dans certains cas particuliers tels que celui des étudiants dont le français n'est pas la langue maternelle ou la langue d'usage. De plus, bien que cela ne soit pas précisé dans les politiques linguistiques, mais plutôt dans les règlements des études ou les guides de présentation des mémoires et des thèses, un manuscrit rédigé dans une autre langue que le français doit quand même comprendre un résumé dans cette langue⁶⁰.

2.3.3 Les mémoires et les thèses par articles

Depuis quelques années on voit apparaître une nouvelle forme de présentation du mémoire ou de la thèse qui consiste à remplacer le corps principal du manuscrit par un ou des articles qui, eux, peuvent être rédigés en anglais. La rédaction d'un mémoire ou d'une thèse par articles est une pratique qui paraît en effet gagner en popularité auprès de la population étudiante, particulièrement dans les sciences de la santé ainsi que dans les sciences et génie, mais aussi dans certaines disciplines des sciences humaines (psychologie, économie ou science politique par exemple)⁶¹.

La différence entre un mode de présentation classique et un mode de présentation par articles est expliquée dans le *Guide de présentation des mémoires et des thèses* de l'Université de Montréal (UdeM 2012b : 12) :

Le mode de présentation classique du mémoire ou de la thèse comprend les chapitres habituels d'introduction, de recension des écrits, de méthodologie, d'exposé et d'analyse des résultats, de discussion générale et de conclusion. Il est souple et favorise une présentation intégrée des travaux de l'étudiant. Une démarche subséquente est généralement requise pour diffuser l'information sous forme de publication dans un médium approprié. En contrepartie, dans un mémoire ou une thèse par articles, les principaux résultats sont présentés sous forme d'articles publiés dans des revues scientifiques, ou sous forme de manuscrits soumis ou prêts à être soumis pour publication. Les articles devraient être rédigés au cours des études, dans le cadre du programme de formation.

60. Cette règle ne semble toutefois plus s'appliquer pour les étudiants de l'École Polytechnique.

61. Un document produit par le Département de science politique de l'Université Laval (2010 : 2), intitulé *Règles concernant l'insertion d'articles dans les thèses* précise d'ailleurs que : « L'usage de la formule mixte est courant à l'Université Laval comme dans plusieurs universités, particulièrement dans le secteur des sciences. Ainsi, toutes les universités canadiennes membres du Groupe des dix reconnaissent cette pratique. Plutôt que d'opter pour la thèse de facture classique, l'étudiant peut donc déposer une thèse comportant des articles, selon un mode de présentation préétabli. »

Par ailleurs, on y précise aussi qu'un « manuscrit de mémoire ou de thèse par articles est considéré écrit en français si toutes les parties autres que les articles sont rédigées en français. Par exemple, lorsque les articles sont écrits en anglais, l'étudiant doit procéder à la rédaction en français du résumé et des autres chapitres qui encadrent les articles » (UdeM 2012b : 11). L'Université Laval exige la même chose de ses étudiants et précise, dans sa *Politique sur l'usage du français à l'Université Laval*, que dans « les cas de mémoires ou de thèses dans lesquels sont insérés des articles soumis pour publication, ou déjà publiés dans divers périodiques scientifiques dont la langue n'est pas le français, les parties autres que les articles sont rédigées en français » (annexe II, art. 2.2d). L'Université du Québec à Montréal, dans son *Règlement des études de cycles supérieurs*, abonde dans le même sens : « La langue de rédaction du mémoire ou de la thèse par article(s) est le français, à l'exception de l'article ou des articles utilisés qui peuvent être rédigés dans une autre langue même si la langue maternelle de l'étudiante, l'étudiant est le français (UQAM 2012 : art. A1.4).

Un aspect à retenir à propos des mémoires et des thèses par articles, c'est que dans ce type de manuscrits, ce sont les articles qui constituent véritablement le cœur du document⁶². L'étudiant y présente la problématique étudiée, la méthode de recherche utilisée et les résultats obtenus qui, souvent, sont suivis d'une discussion générale. L'originalité de la recherche repose donc davantage sur les articles que sur les autres parties du manuscrit. Ainsi, dans un mémoire ou une thèse par articles, ces derniers sont importants d'un point de vue qualitatif, mais aussi sur le plan quantitatif puisqu'ils composent une partie essentielle du document. On constate cependant que même si une bonne part du contenu est en anglais, un manuscrit sera néanmoins considéré comme étant écrit en français si toutes les parties autres que les articles sont dans cette langue.

2.3.4 Avantages et inconvénients des mémoires et des thèses par articles

À la lecture de quelques documents produits au sujet des mémoires et des thèses par articles par divers comités de programme⁶³, on constate qu'il s'agit d'une pratique fortement encouragée dans de nombreux programmes d'études, mais plus encore au doctorat qu'à la maîtrise. Sur son site Web, la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal⁶⁴ résume bien l'ensemble des arguments utilisés pour encourager cette forme de présentation :

62. Cet aspect est soulevé dans la partie de l'étude présentant les résultats de l'analyse linguistique.

63. Voir, entre autres : École de santé publique de l'UdeM (2009), Département de psychologie de l'Université Laval (2012) et Département des sciences de l'environnement de l'UQAM (2009).

64. Université de Montréal, Faculté des sciences de l'éducation. « Guide de présentation et d'évaluation des mémoires de maîtrise et des thèses de doctorat », <http://www.scedu.umontreal.ca/faculte/PPA/guidepararticle.htm> (16 août 2012).

La présentation par articles vise à faciliter et à accélérer la diffusion des résultats de la recherche. Cette approche donne l'occasion à l'étudiant d'apprendre à concevoir et à rédiger des articles, selon les modalités et les critères propres à son domaine de recherche, et à planifier son travail en conséquence. Lorsque les articles sont publiés, l'étudiant reçoit une part importante du crédit et peut ainsi bénéficier des retombées qui en découlent aux fins de demande de bourse ou de lancement de carrière. Le directeur de recherche profite également de ces publications, autant pour établir sa contribution à l'avancement des connaissances que pour appuyer des demandes de subventions ou de contrats de recherche. Une présentation de mémoire ou de thèse par articles est justifiée lorsqu'il s'agit de recherches dites « de pointe », car le contexte scientifique et technique exige souvent une diffusion rapide et bien ciblée des résultats. Elle est beaucoup moins appropriée dans le cas d'articles de synthèse et de travaux de transfert ou de vulgarisation des connaissances, car l'impératif de publier rapidement y est plus rarement présent.

Ce ne sont toutefois pas tous les programmes qui valorisent autant la rédaction d'une thèse par articles. La Faculté de droit de l'Université de Montréal, par exemple, n'est pas très ouverte à cette pratique. Selon elle, bien que l'insertion d'articles vise dans certains domaines de recherche à favoriser une diffusion rapide et ciblée des résultats, « il est rare qu'un article soit publié en moins d'un an dans une revue juridique et il est difficile de concevoir que dans cette discipline, les résultats doivent être diffusés avant le dépôt de la thèse ». De plus, « les éditeurs de revues savantes exigeront une revue de littérature sommaire qui sera probablement jugée trop peu développée par un jury de thèse » et, enfin, « une série d'articles peut difficilement former un tout cohérent et intégré » (Faculté de droit de l'UdeM 2008 : 10).

Par ailleurs, dans un document produit par le Département de science politique de l'Université Laval (2010 : 2) à propos de l'insertion d'articles dans les thèses, il y est mentionné que la thèse par insertion d'articles présente de nombreux avantages, mais aussi des inconvénients tels que :

[...] le rôle parfois mal défini de l'étudiant dans la conception et la rédaction des articles à auteurs multiples; la confusion quant à la propriété intellectuelle; le risque de conflit d'intérêts des examinateurs par rapport au coautorat; le changement de format de présentation d'un article à l'autre, les normes des éditeurs n'étant pas les mêmes; la répétition d'un article à l'autre, notamment dans l'introduction et concernant en particulier la méthodologie; le manque de détails dans les articles.

2.3.5 Règles à suivre pour les mémoires et les thèses par articles

Pour s'assurer que les étudiants qui privilégient le mode de présentation par insertion d'articles répondent aux exigences de leur programme de formation, les universités ont établi des règles claires à ce sujet⁶⁵. Avant d'entreprendre cette démarche, l'étudiant doit avoir obtenu l'accord de la personne qui dirige sa recherche et s'assurer que cette pratique est permise dans son programme d'études. Ce sont généralement les comités de programme qui précisent le nombre minimal d'articles requis, le statut d'avancement de ces derniers dans le processus de publication (publiés, acceptés, soumis ou prêts à être soumis), le nombre minimal d'articles dont l'étudiant doit être l'auteur principal ainsi que la qualité des revues où les articles ont été ou seront publiés. Règles importantes : l'article doit correspondre aux travaux effectués pendant la formation active de l'étudiant et la présentation du manuscrit ne peut se limiter à une collection ou à une juxtaposition d'articles. L'étudiant doit donc s'assurer que son mémoire ou sa thèse constitue un tout bien intégré et cohérent, ce qui signifie que le ou les articles doivent être précédés des parties d'introduction, de recension des écrits, de méthodologie ainsi que d'une discussion générale et d'une conclusion.

Enfin, la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université Laval stipule que : « chaque article doit être précédé de son titre et d'un résumé en français. Cette règle s'applique même lorsque l'article est rédigé dans une langue autre que le français⁶⁶ ». À notre connaissance, il s'agit de la seule université, parmi celles considérées dans cette étude, qui exige que chaque article en anglais inséré dans un mémoire ou une thèse soit précédé d'un résumé en français.

On constate à la lecture de cette section, portant sur la rédaction des mémoires et des thèses, qu'il s'agit d'une activité centrale de la formation des étudiants des cycles supérieurs inscrits à un programme de formation axée sur la recherche. La production de ce type de manuscrit vise à répondre à des objectifs de formation précis parmi lesquels on note l'acquisition de connaissances spécialisées, l'apprentissage d'une démarche de recherche propre à son domaine d'études ainsi que la capacité à rendre compte de la problématique étudiée d'une façon claire et cohérente, par écrit et à l'oral. Étonnamment, les documents consultés concernant le cadre réglementaire qui entoure la rédaction des mémoires et des thèses accordent peu d'importance à la maîtrise de la langue. On y expose les règles et consignes concernant l'usage du français et des autres langues dans la rédaction de ces manuscrits, mais on ne parle pas ou on parle peu de la qualité de la langue et de l'acquisition de la terminologie française propre à la discipline d'études. La langue joue pourtant un rôle fondamental dans l'activité scientifique puisque c'est à travers elle que les connaissances sont diffusées et discutées. Il est important que les jeunes chercheurs puissent recevoir leur formation et travailler dans leur langue maternelle, mais de plus, le maintien de la fonction scientifique de la langue française découle directement de l'usage qu'on lui réserve.

65. Voir, entre autres, UQAM (2012) et UdeM (2012b) et la page du site Web de la Faculté des études supérieures de l'Université Laval intitulée « Insertion d'articles dans un mémoire ou une thèse », <http://www.fes.ulaval.ca/sqc/Etudes/guide/pid/2709> (15 août 2012).

66. Citation tirée du site Web de la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université Laval, « Exigences particulières quant à la présentation », <http://www.fes.ulaval.ca/sqc/Etudes/guide/pid/2709#2> (15 août 2012).

CHAPITRE 3

RÉSULTATS

Pour la présente étude, le choix a été fait de questionner des étudiants des deuxième et troisième cycles sur certains aspects linguistiques qui touchent les différentes activités de leur formation à la recherche. Un élément à considérer au sujet des pratiques linguistiques des individus c'est que les données présentées demeurent des impressions, des perceptions et des opinions sur l'utilisation qui est faite de l'usage du français et de l'anglais. Il ne s'agit donc pas d'une mesure exacte de l'usage de ces deux langues dans les activités de formation prises en compte, sauf en ce qui a trait à l'analyse linguistique des mémoires et des thèses. Cela ne pose pas véritablement de problème dans la mesure où les données recueillies ne visent pas seulement à décrire des pratiques, mais surtout à connaître les perceptions qu'entretiennent les personnes interviewées à l'égard de l'utilisation des langues à l'université et dans le monde scientifique en général.

Les résultats de cette étude ont été regroupés autour de quatre thèmes faisant chacun l'objet d'un chapitre. Le premier chapitre de résultats porte sur l'utilisation du français et de l'anglais dans les activités de formation (enseignement, lecture des écrits spécialisés, colloques et congrès), ainsi que sur l'importance de maîtriser la langue anglaise dans la poursuite et la réussite d'études aux cycles supérieurs. Le deuxième chapitre de résultats a pour objet la rédaction des mémoires et des thèses, une activité centrale dans la formation à la recherche de ces étudiants. Les résultats tirés de l'analyse linguistique des mémoires et des thèses déposés à l'Université Laval, à l'Université de Montréal (y compris HEC Montréal et l'École Polytechnique) et à l'Université du Québec à Montréal en 1998, 2008 et 2010 y sont présentés. À ces résultats quantitatifs s'ajoute une analyse qualitative des différents propos recueillis à ce sujet lors des séances de discussion. Par la suite, il est question des perceptions qu'entretiennent les étudiants à l'égard de la prédominance de l'anglais dans les sciences, de la valorisation du français en tant que langue scientifique et de la diversité linguistique dans le monde scientifique. Enfin, le dernier chapitre de résultats traite des politiques linguistiques des établissements d'enseignement universitaire. On y présente les points de vue des étudiants interviewés à ce sujet ainsi que les perceptions qu'ils entretiennent quant à l'importance qu'accorde leur université à l'usage et à la qualité du français.

3.1 L'UTILISATION DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS DANS LES ACTIVITÉS DE FORMATION

3.1.1 Le français, langue des cours et des séminaires avec quelques exceptions

Pour la grande majorité des participants aux séances de discussion, les cours et les séminaires suivis dans le cadre de la maîtrise ou du doctorat se sont déroulés en français. Considérant que ces personnes étudient dans une université francophone, on s'attend effectivement à ce que ce soit le cas, surtout que ces établissements d'enseignement se sont dotés d'une politique linguistique visant à prioriser le français le plus souvent possible dans l'enseignement et la recherche⁶⁷. Néanmoins, certaines exceptions ont été constatées. Dans les groupes de sciences et génie, de sciences de la santé et d'administration, une dizaine d'étudiants ont mentionné avoir parfois reçu un enseignement en anglais. Le cas de figure le plus fréquent semble être celui du séminaire dans lequel un chercheur, parlant peu ou pas le français, est invité à titre de conférencier pour y présenter ses travaux, comme l'expliquent ces participants⁶⁸ :

(Animatrice) Par exemple, la langue de formation aux 2^e et 3^e cycles, est-ce que c'est toujours le français ou il y a des exceptions?

(D. Pharmacologie) À quelques exceptions près.

(M. Sciences biomédicales) Les cours sont censés être en français, de ce que je comprends, mais des fois, souvent les cours sont bâtis comme des séminaires, et à chaque cours, c'est un chercheur différent qui vient présenter. Il y en a qui se pointent, qui savent parler plus ou moins français, ils font les cours en anglais...

(Animatrice) Les autres, avez-vous déjà eu des cours en anglais?

(D. Pharmacologie) Quelques fois mais c'est rare, très rare.

(Animatrice) Dans quel contexte c'est arrivé?

(D. Pharmacologie) Justement, c'est des cours de 3 crédits, donc 15 cours de 3 heures, et à chaque cours c'est un professeur différent qui donne un sujet donné. Ça arrive que le spécialiste de ce domaine soit plus à l'aise en anglais.

De manière générale, on constate que le recours à l'anglais dans l'enseignement n'est toutefois pas une situation que l'on rencontre fréquemment, sauf peut-être dans les programmes d'études en gestion qui offrent de plus en plus de cours spécialisés en anglais. En outre, la plupart des personnes interviewées trouvent normal qu'un compromis soit parfois fait à la faveur de l'anglais. En effet, puisque la langue anglaise est considérée comme la *lingua franca* de la communication scientifique, les participants n'ont pas d'objection à ce que l'anglais soit parfois préféré au français dans l'enseignement, si cela ne devient pas la norme. Ces derniers affirment qu'on ne doit pas se priver de la présence, dans les universités francophones québécoises, de chercheurs renommés simplement parce qu'ils ne parlent pas français. Pour ces raisons, la plupart des participants ayant déjà suivi une séance de cours

67. Voir à ce sujet le chapitre 2 qui présente les politiques linguistiques des universités d'attache des étudiants de cette étude.

68. Dans la plupart des cas, nous précisons le cycle (M pour maîtrise et D pour doctorat) et le domaine d'études de l'interlocuteur puisque cela permet de mieux situer son propos. Cette information est cependant omise dans les cas où nous estimons qu'elle pourrait permettre de retracer l'interlocuteur. Par ailleurs, le genre masculin a été adopté dans tous les propos retranscrits. Pour plus de détails sur les aspects éthiques de cette recherche, consulter les aspects méthodologiques présentés au premier chapitre.

ou un cours complet enseigné en anglais acceptent facilement que cette langue soit parfois privilégiée par rapport au français, mais ils ne seraient toutefois pas disposés à poursuivre leurs études dans un programme entièrement en anglais. Le compromis fait à la faveur de l'anglais est donc acceptable s'il conserve un caractère exceptionnel.

Des participants, quoique peu nombreux, ont cependant exprimé une certaine frustration envers la pratique qui consiste à accommoder les chercheurs et les étudiants ne parlant pas français en privilégiant chaque fois l'anglais. Pour certains, il s'agit d'un manque de volonté de faire autrement ou d'un glissement trop rapide vers le « tout anglais » alors que d'autres façons de faire seraient possibles. D'autres critiquent aussi le fait que le compromis soit toujours fait à la faveur de l'anglais et non à la faveur du français.

(Animatrice) Est-ce que c'est quelque chose qui te dérange [en parlant des séminaires qui se déroulent parfois en anglais]?

(M. Sciences biomédicales) Ça ouais... C'est pas tant le domaine de pointe qui est présenté, il y a d'autres chercheurs... Souvent, ils vont inviter le chercheur, mais ils auraient pu inviter l'étudiant au doctorat en dessous qui aurait pu donner le cours, qui connaît autant le sujet, et qui parle français. Les cours, ça se doit d'être en français, c'est le règlement et c'est bien comme ça. [...] C'est pas une conférence internationale où le sujet est vraiment précis sur ce qu'il a fait dans ses recherches, et que juste lui le sait... D'habitude dans les cours, ils présentent un domaine, et il y en a plusieurs spécialistes de ce domaine-là, c'est sûr qu'il y en a qui parlent français.

(D. Pharmacologie) Normalement tout le monde dans la classe devrait être capable de comprendre s'il le fait en anglais...

(M. Sciences biomédicales) Oui, mais tu t'inscris en français pour avoir des cours en français... [...]

(D. Biologie moléculaire) C'est quelque chose que j'ai toujours trouvé curieux. Je me suis retrouvé dans deux situations, dans des cours où on avait des groupes où il y avait peut-être deux personnes anglophones qui ne parlaient pas français, on avait créé un groupe de discussion pour ces personnes. Le second cours, au contraire, c'était moitié-moitié, 50 % anglophone, 50 % francophone, mais là, la présentation se faisait en anglais, et les francophones qui ne parlaient pas anglais devaient faire avec. [...] Je trouvais ça un peu injuste, surtout quand on considère que dans la situation inverse, la présentation se faisait en anglais, et les francophones qui ne comprenaient pas l'anglais, ils devaient faire avec.

Dans un autre ordre d'idées, la lecture des politiques linguistiques des établissements universitaires auxquels sont rattachés les étudiants rencontrés (Université Laval, Université du Québec à Montréal, Université de Montréal, HEC Montréal et l'École Polytechnique) permet de constater que les écarts à l'égard de la norme en matière de langue d'enseignement ont été prévus. Si l'on porte attention aux articles de ces politiques qui portent précisément sur la langue d'enseignement (voir les annexes II à VII), on constate que le français « est la langue normale d'enseignement et d'apprentissage » à l'Université Laval, « la langue de l'enseignement au premier cycle et la langue normale de l'enseignement aux autres cycles » à l'Université de Montréal ainsi que « la langue normale de l'enseignement à

tous les cycles d'études » à HEC Montréal⁶⁹. Ainsi, l'ajout de l'adjectif « normal » signifie que même si le français est la langue d'enseignement, des exceptions sont possibles. Les politiques linguistiques de ces universités précisent cependant les modalités de ces exceptions : cours, conférences ou séminaires donnés par des professeurs invités, cours offerts à l'étranger ou dans le cadre d'ententes de collaboration avec d'autres établissements d'enseignement, etc. La politique linguistique de l'École Polytechnique déclare, quant à elle, que l'école « peut offrir certains cours ou programmes de génie en anglais ».

Outre certains programmes d'études qui permettent aux étudiants de choisir des cours en français et en anglais, certains cours peuvent également être donnés officieusement en anglais lorsque le professeur, ou même certains étudiants, ne sont pas en mesure de communiquer en français, comme l'expliquent ces participants :

(D. Génie biomédical) Moi, certains professeurs parlaient anglais... [...]. Il y a certains profs, ou même des fois le professeur s'exprime avec difficulté en français... si on est juste dix dans la classe, on va lui dire : « c'est pas grave, fais-le en anglais ». Au lieu de se forcer à parler français, c'est juste plus simple pour tout le monde de le faire en anglais...

(M. Génie énergétique) Certains professeurs parlaient et donnaient leurs cours en anglais parce que leurs étudiants ne parlaient pas français. Ils demandaient avant aux étudiants s'ils pouvaient le faire en anglais, et ils le faisaient en anglais. Mais ils le demandaient quand même avant, et si des élèves n'avaient pas parlé anglais, ils l'auraient fait en français. Mais... ça c'est uniquement au cycle supérieur, pas au bac.

(D. Biologie végétale) Moi j'en ai eu un [cours] en anglais.

(Animatrice) Ah oui? C'était quoi le cours?

(D. Biologie végétale) C'était un cours en collaboration avec d'autres universités, c'était... [titre du cours]. Le cours se donnait en collaboration avec l'Université McGill, et c'est ça, il y avait un étudiant anglophone donc... Tout le cours s'est donné en anglais mais c'était un cours intensif de cinq jours au Mont St-Hilaire. [...]

(D. Mathématiques) Juste une question : pourquoi c'était en anglais? Vous étiez combien?

(D. Biologie végétale) On était une vingtaine d'étudiants.

(D. Mathématiques) Il y avait des étudiants anglophones?

(D. Biologie végétale) Un étudiant, oui.

(D. Mathématiques) Vous avez accepté que ce soit en anglais?

(D. Biologie végétale) (Hochement de tête) Mais en même temps il y avait des intervenants qui ne parlaient pas français, mais...

69. Seule l'Université du Québec à Montréal affirme que « le français est la langue d'enseignement, à tous les cycles d'études » (art. 6.1). L'École Polytechnique déclare aussi, à l'article 2.4.1 de sa politique, que : « Le français est la langue d'usage de l'enseignement », mais ajoute plus loin (art. 2.4.4) : « Polytechnique peut offrir certains cours ou programmes de génie en anglais ».

Un dernier aspect soulevé par les participants à propos de la langue d'enseignement, c'est que plusieurs professeurs en sciences et génie de même qu'en sciences de la santé donnent leur cours en français, mais y présentent surtout des diapositives rédigées en anglais. Habituellement, il s'agit de présentations préparées pour des conférences prononcées en anglais ou d'extraits d'articles scientifiques tirés de revues anglophones. Cette pratique serait courante et justifiée par l'horaire chargé des professeurs qui n'ont pas le temps de traduire tout le matériel distribué aux étudiants, surtout à ceux des cycles supérieurs. Selon les propos tenus par certains participants, cette façon de faire facilite aussi la compréhension puisque les concepts qui sont exposés dans la littérature scientifique sont en anglais. Cela présente, de plus, l'avantage de faciliter la compréhension des étudiants étrangers qui maîtrisent moins bien le français.

3.1.2 L'anglais, langue prédominante des écrits scientifiques

L'un des aspects centraux de la formation universitaire est l'activité de lecture. En effet, l'acquisition d'un savoir scientifique ainsi que toute démarche de recherche reposent en grande partie sur la recherche d'informations et l'appropriation de connaissances diffusées par l'écrit. Au cours de sa formation universitaire, un étudiant doit lire une quantité impressionnante de documents, qu'il s'agisse de manuels scientifiques et techniques, de notes de cours, d'articles primaires et de synthèses, d'actes de colloques et d'autres types de documents écrits. Par ailleurs, plus une personne avance dans son parcours universitaire et plus elle acquiert ses connaissances à travers l'activité de lecture plutôt que par l'enseignement.

3.1.2.1 Sciences et génie, sciences de la santé et administration : une documentation rédigée presque exclusivement en anglais⁷⁰

Questionnés à propos de la langue de rédaction de la majorité des écrits qu'ils consultent pour leurs cours ou leurs travaux de recherche, les étudiants rencontrés répondent spontanément l'anglais. Selon eux, plus une personne avance dans son parcours universitaire et moins elle sera en contact avec le français. En fait, plus les connaissances qu'elle acquiert sont pointues, plus elles sont diffusées en anglais seulement. De plus, à la maîtrise et au doctorat, la plupart des écrits consultés sont des articles scientifiques qui sont très souvent publiés en anglais. Cela est particulièrement vrai pour les étudiants des groupes de discussion en sciences et génie ainsi qu'en sciences de la santé. Les participants de ces domaines d'études étaient d'ailleurs catégoriques : l'essentiel de ce qu'ils ont à lire est rédigé en anglais et la prédominance de cette langue est souvent vécue dès le premier cycle universitaire.

70. Rappelons que le classement des disciplines au sein de ces cinq grands domaines d'études a été réalisé à partir du classement fait par l'Université Laval. Université Laval, « Disciplines par domaine d'études », www.futursetudiants.ulaval.ca/etudes_aux_cycles_superieurs/programmes_detudes/disciplines_par_domaines_detudes (20 décembre 2011).

Les rares écrits en français que ces étudiants consultent sont des documents de projets, des rapports et des documents officiels des gouvernements du Québec et du Canada, des publications françaises, des publications d'organisations internationales rédigées ou traduites en français, des mémoires et des thèses ainsi que des manuels de formation théorique de base. Par ailleurs, quand ils ont le choix entre le français et l'anglais, nombreux sont les étudiants qui privilégient l'anglais. Ils justifient ce choix en disant que les documents en anglais sont plus spécialisés que ceux en français, que la version anglaise d'un document est souvent plus à jour que la version française et que son coût est aussi moins élevé.

D'après les propos tenus lors des séances de discussion, les pratiques de lecture des étudiants en administration seraient comparables à celles des étudiants en sciences et génie ainsi qu'en sciences de la santé en ce sens que la littérature francophone y est presque absente, sauf peut-être dans certaines sous-disciplines, comme l'expliquent ces étudiants :

(D. Adm. marketing) Je dirais oui [que la très grande majorité de la littérature est en anglais] dans la mesure où la plupart des lectures que nous faisons proviennent des grands journaux scientifiques qui sont adaptés à la nomenclature anglophone. Il faut quand même relativiser, ça va dépendre du domaine dans lequel vous étudiez. En marketing, par exemple, je sais pas si vous connaissez, il y a le courant du marketing expérientiel et lorsque vous voulez faire de la recherche dans ce domaine-là, les écrits sont beaucoup plus francophones.

(D. Adm. marketing) [...] oui, la lecture qu'on a à faire, c'est majoritairement, je dirais peut-être pas 99, mais j'irais en haut de 90 % anglophone, ce qu'on a à lire. C'est parsemé, on pourrait croiser certains articles en français, mais c'est vraiment exceptionnel, assez qu'on...

(Animatrice) Ces articles-là, est-ce qu'ils valent quelque chose? Ceux qui sont en français, ils sont intéressants?

(D. Adm. marketing) Ça dépend des domaines. Je dois rejoindre [prénom] qui a parlé du marketing expérientiel. J'ai travaillé un certain temps sur la nostalgie où il y avait un courant de recherche complètement différent, et des théories complètement différentes, en français, de ce qui existait en anglais. Ce qui était vraiment étonnant c'était de voir à quel point il y avait peu de transfert de littérature francophone vers la littérature anglophone. Ça avait l'air d'avancer beaucoup plus vite en français, mais ça n'avait pas l'air de déboucher parce que probablement que les auteurs avec plus de renom étaient anglophones.

3.1.2.2 Sciences humaines et arts, lettres et langues : plus de français, mais une part importante de documentation anglaise

Sans surprise, c'est en sciences humaines ainsi que dans les arts, lettres et langues que le français, au sein de la documentation scientifique, occupe une plus grande place. Comparativement aux sciences dites plus exactes, ces familles de sciences ont généralement des objets de recherche de caractère plus local, ce qui contribue à un plus grand usage du français dans la diffusion des résultats. Aussi, les chercheurs de ces domaines de recherche publient encore sous forme de chapitres de livres ou d'ouvrages complets, un type de publication scientifique dans lequel le français se porte mieux que dans les revues spécialisées. Ces différents aspects, caractéristiques des sciences humaines et des arts et lettres, paraissent ainsi contribuer, entre autres facteurs bien sûr, au maintien de l'importance qu'y occupe le français.

Il existe cependant des différences notables selon les disciplines d'études ainsi qu'au sein de ces dernières. Les étudiants en psychologie et en économie, par exemple, se rapprochent beaucoup de ceux en sciences pures⁷¹ quant à l'usage des langues dans l'activité de lecture ainsi que dans les autres activités liées à la recherche (colloques et congrès en anglais, rédaction d'articles en anglais, etc.). On remarque aussi que ce sont les étudiants qui mènent des recherches sur la langue française, la culture québécoise ou francophone ainsi que sur des questions appliquées au contexte local qui rapportent avoir le plus accès à de la documentation de langue française sous forme d'articles scientifiques, d'actes de colloque, de livres ou de manuels.

(M. Études littéraires) En littérature, nous c'est sûr que comme la langue française est notre objet de travail, moi ça a pas vraiment de sens d'utiliser une documentation qui n'est pas... Qui n'est pas en français, publiée, puisque le rapport à la langue d'un écrivain est fondamental dans l'œuvre, et il faut expliquer ça en tant qu'écrivain, dire pourquoi est-ce que je ferais ça en français plutôt qu'en anglais. Enfin, dans le cas... En littérature disons, si on fait une recherche sur un point précis chez un auteur, par exemple une recherche qui a une mention plutôt historique, ou politique, ou quels étaient les thèmes chez tel auteur, il est possible qu'on ait recours à des œuvres, à de la littérature en anglais, mais dans mon cas, j'ai aucune documentation en anglais.

(M. Droit du travail) Moi en droit c'est, le droit québécois je veux dire, c'est à 95 % en français, c'est le Code du travail québécois. Le 5 % qui est en anglais je vous dirais que ce sont des jugements, des jurisprudences de la Cour Suprême du Canada, principalement des cas linguistiques reliés au droit du travail, à cause de la loi 101, ou... J'ai beaucoup de cas en anglais à la Cour Suprême, qui se sont rendus, que je dois lire, mais tout le reste en français, doctrines, jurisprudence, tout...

Le fait de privilégier une approche théorique développée par des intellectuels francophones ainsi que le rattachement des professeurs à des réseaux de chercheurs francophones sont des facteurs qui favorisent la diffusion scientifique en français et, par le fait même, qui permettent aux étudiants d'avoir accès à de la documentation rédigée dans cette langue. Ainsi, expliquent ces étudiants :

(D. Linguistique) Je crois qu'il y a un fait très important de soulevé, c'est qu'on travaille dans des disciplines très particulières, parfois il y a des points de vue qu'on suit, par exemple ici on suit l'analyse du discours du point de vue anglo-saxon. Effectivement, je vais devoir lire des auteurs anglo-saxons, mais certains plus anciens peuvent avoir été traduits en français. Je vais les lire en anglais ou en français. Le domaine de travail ou de recherche est fondamental, parce que ça dépend du point de vue qu'on adopte qui est soit anglo-saxon ou européen, où on aura plus de chance de trouver des articles en français. Je pense que c'est fondamental.

71. Les étudiants du domaine des sciences de la santé et du domaine des sciences et génie.

(M. Géographie) [...] Ça dépend vraiment du sujet d'étude, puisque c'est en fonction du territoire étudié. Dans mon cas c'est beaucoup en français. Il y a un petit peu de choses théoriques en anglais. En fait la géographie est développée de manière différente dans la littérature anglophone et francophone, ce sont des approches culturelles qui sont différentes, donc on utilise l'une ou l'autre, parfois on va aller chercher... Moi parfois je vais aller chercher des petites choses en anglais, mais j'en utilise plus en français.

(M. Démographie) Moi je dirais moitié-moitié [en parlant de la langue prédominante de la littérature].

(D. Démographie) Je dirais moitié-moitié aussi.

(Animatrice) Donc en démographie, c'est moitié-moitié?

(D. Démographie) C'est parce qu'on a une culture africaine aussi, au département, qui est très importante. Donc tout ça au département ça se passe en français. Puis on est aussi le seul département français en Amérique du Nord, donc je pense que les profs se forcent aussi pour équilibrer...

On le constate, les étudiants en sciences humaines ainsi que ceux en arts, lettres et langues sont ceux qui rapportent avoir le plus accès à de la littérature scientifique francophone. Il existe cependant de grandes différences entre les disciplines ainsi qu'au sein même de ces dernières, ce qui contribue à créer un portrait plus diversifié qu'en sciences et génie, en sciences de la santé et en administration. Cependant, même dans ces disciplines dites plus « sociales » et « locales », il semble que l'anglais prédomine souvent dans la littérature scientifique consultée par les étudiants rencontrés.

3.1.3 La langue, facteur de crédibilité des écrits scientifiques?

Questionnés sur la crédibilité accordée à un article scientifique selon la langue de rédaction, les participants ont exprimé différents points de vue. D'un côté, certains étudiants, surtout en sciences et génie ainsi qu'en sciences de la santé, disent ne pas se souvenir d'avoir déjà lu un article en français et ne savent pas vraiment quoi répondre, ou ils affirment que les rares articles en français qu'ils ont lus n'étaient pas intéressants. D'autres, même s'ils sont rarement en contact avec la littérature scientifique francophone, affirment néanmoins qu'un article en français est aussi crédible qu'un article en anglais. Ils expliquent que pour juger de la crédibilité d'un article, ils se fient à la reconnaissance attribuée à la revue qui le publie, à la qualité de la démonstration ainsi qu'aux sources de référence citées, comme le précisent ces participants :

(Animatrice) Les autres, un article scientifique qui n'est pas publié en anglais, est-ce que c'est de moins bonne qualité?

(M. Sciences et technologie des aliments) Je ne sais pas vraiment, en fait... J'en ai jamais vu dans mon domaine en français. Nous souvent ce qui arrive, exemple notre équipe veut faire une rencontre technologique en France cet automne, mais là-bas ils acceptent seulement les articles en français. Oui on va le faire en français l'article, mais c'est sûr qu'on va faire la traduction en anglais après pour que ce soit publié, pour faire de la visibilité.

[...]

(M. Génie mécanique) Moi je lui donnerais une aussi grande crédibilité à la base parce que ce serait un peu... Moi-même je suis en train de publier en français et je ne juge pas que cet article-là est moins pertinent que lui que j'ai écrit en anglais, parce que justement j'écris pour une conférence. En fait ce ne sera pas vraiment un article publié dans une revue, ça va être dans les actes de la conférence. Mais, cet article-là est pas moins pertinent, les résultats sont pas moins bons, c'est juste que la conférence est en français donc j'ai publié en français, bien entendu.

(M. Sciences et technologie des aliments) Je pense que ce qui compte dans la crédibilité d'un article, peu importe la langue, c'est d'aller voir les références, tout ça. C'est là que tu peux voir où la personne a pris ses informations.

(Animatrice) [...] Si vous tombez sur un article dans une autre langue, est-ce que vous lui accordez autant de crédibilité?

(D. Biochimie) En général oui, la langue, ça influence pas tes résultats. Si tu lis l'article et tu vois que le raisonnement a du sens, les arguments sont valables, peu importe la langue, c'est correct.

(Animatrice) Êtes-vous tous d'accord avec ça?

(M. Biologie cellulaire) Ça dépend du facteur d'impact de la revue, ça dépend de la source, ça va toujours dépendre de... Ça vient de qui, il faut que tu fasses ta recherche, mais c'est autant en anglais qu'en français.

(Animatrice) Donc, c'est plus la source qui est un facteur de crédibilité que la langue dans laquelle c'est écrit...

(D. Biochimie) Oui, le facteur d'impact, c'est sûr que si c'est un journal en allemand, son facteur va être plus petit, parce qu'il va être lu par juste des Allemands...

À l'inverse, d'autres étudiants affirment au contraire ne pas accorder la même valeur au français qu'à l'anglais dans la littérature scientifique. Un article en français est considéré par certains d'entre eux comme étant « *le fun à lire, mais sans plus...* ». Parmi ces participants, plusieurs ont insisté sur la plus grande visibilité des revues qui publient en anglais comparativement à celles qui publient en français. Selon eux, les revues les plus citées, et celles qui publient les meilleurs articles dans leur discipline respective, sont des revues anglophones. Ainsi, précisent-ils, ce n'est pas parce qu'un article est en français qu'on lui accorde moins de crédibilité qu'à un article en anglais, mais plutôt parce que ceux-ci sont publiés dans des revues ayant un faible facteur d'impact⁷² et qui sont, par conséquent, moins bien cotées selon le système de notation actuel des revues scientifiques.

(D. Biologie moléculaire) Personnellement je dirais non, [n'accorde pas la même crédibilité à un article en français qu'à un article en anglais] parce que les revues les mieux cotées sont en anglais. Par exemple, *Science* ou *Nature*... il n'y a pas de revues scientifiques rédigées en français qui soient aussi bien cotées que celles-là.

72. Le facteur d'impact des revues scientifiques, aussi désigné par les sigles « FI » ou « IF » (pour « Impact Factor ») est une mesure couramment utilisée dans les domaines des sciences dites exactes, mais aussi de plus en plus dans les sciences sociales et humaines, pour évaluer l'importance d'une revue scientifique dans un domaine ou l'apport d'un chercheur à sa discipline. Pour plus de détails, consulter la section 2.1.2.2 de l'état de la question.

(D. Adm. marketing) [...] dans la mesure où la plupart des lectures que nous faisons proviennent des grands journaux scientifiques qui sont adaptés à la nomenclature anglophone. Il faut quand même relativiser, ça va dépendre du domaine dans lequel vous étudiez. En marketing, par exemple, je sais pas si vous connaissez, il y a le courant du marketing expérientiel et lorsque vous voulez faire de la recherche dans ce domaine-là, les écrits sont beaucoup plus francophones. C'est sûr que lorsque vous le mettez dans un travail de doctorat, ça fait moins scientifique que si c'était des sources anglophones.

(Animatrice) Ça fait moins scientifique?

(D. Adm. marketing) Moins scientifique aux yeux de vos lecteurs parce qu'on se dit que les grandes revues, c'est beaucoup plus anglophone. Donc si on a fait un travail quand même potable il va falloir beaucoup plus...

(M. Gestion-marketing) En fait, moi, ce que je savais pas avant de commencer la maîtrise, c'est qu'en gestion souvent, les revues sont classées par niveau de qualité, comme A, B, C, et les bonnes revues sont toutes des revues américaines, donc c'est sûr qu'elles sont publiées en anglais. Quand on arrive pour rédiger une revue de littérature, on va essayer de prioriser nos recherches avec des articles qui proviennent d'une revue A, comme ça on est sûrs que ce qu'on va prendre comme information, ça va être bon. Et des revues A en français, j'en connais pas.

Une idée entendue au sein de deux groupes de discussion, sans que celle-ci fasse l'unanimité, est que si un chercheur privilégie le français plutôt que l'anglais pour publier les résultats de sa recherche, c'est parce qu'il juge que ceux-ci ne sont pas assez importants pour être diffusés internationalement.

(D. Physique) Moi je dirais même, pour aller plus loin, que c'est tellement juste en anglais la physique, quand je trouve un truc en français, bien... J'en ai déjà cherché mais jamais trouvé, que si j'en avais un, je me dirais que cette personne veut pas avoir de *reach*, veut pas se faire voir par la communauté internationale, donc ça ne doit pas être de bons résultats. Je les mets de côté personnellement.

(D. Management) Pour être honnête, je calcule que 99 % de la littérature est en anglais, et 100 % de la littérature intéressante est en anglais. C'est-à-dire le 1 % en français, c'est très marginal et c'est rare que je trouve des idées novatrices, c'est rare que je trouve de la substance dans les articles en français.

D'autres adoptent une position appréciative qui se traduit par des jugements relatifs à la qualité de la structure argumentative ou à la clarté du propos qui différeraient selon la langue des publications. Cette opinion a cependant été exprimée par les participants d'un seul groupe de discussion et il apparaît donc probable qu'elle soit partagée par une minorité de personnes seulement.

(Animatrice) Si vous tombez sur un article en français, vous jugez...

(D. Adm. marketing) Il n'est pas de bonne qualité c'est sûr.

(M. Gestion-marketing) Il n'est pas de bonne qualité, même la structure de l'article, la formulation, également la structure de A à Z, c'est une structure qui n'a rien à voir. Moi depuis que j'ai commencé la maîtrise, je suis une seule fois tombée sur un article en français et c'était complètement différent, c'était pas vraiment comme on a l'habitude de voir dans les articles en anglais, les revues de littérature il y a un certain enchaînement, alors que dans un article en français on ne va pas donner trop d'importance à une littérature, on va parler d'une façon plus générale, on ne donne pas trop de références, et quand je parle de références, c'est plus les références bibliographiques, et du coup, on va directement tomber dans le vif du sujet...

(Animatrice) Est-ce que tout le monde pense comme ça?

(D. Adm. marketing) En fait c'est une réalité, c'est pas une opinion...

3.1.4 Des congrès, colloques et rencontres scientifiques dans les deux langues

À partir du deuxième cycle surtout, les étudiants sont invités à participer comme auditeurs ou communicateurs à des rencontres scientifiques de plus ou moins grande envergure. C'est à cette étape de leur formation qu'ils ont généralement l'occasion d'exposer pour la première fois les résultats d'une recherche, soit par une présentation orale devant un auditoire, soit par la présentation d'une affiche scientifique à l'occasion d'un colloque ou d'un congrès. L'utilisation du français ou de l'anglais dans ces rencontres scientifiques a donné lieu à des perceptions multiples de la part des participants.

Plusieurs étudiants, la plupart en sciences humaines de même qu'en arts, lettres et langues, affirment que les rencontres scientifiques, qu'il s'agisse de congrès ou de colloques, sont généralement tenues en français au Québec. Parfois, mais cela semble assez rare et réservé à certaines disciplines telles que la linguistique, les colloques sont plurilingues. Les colloques et les congrès tenus à l'étranger peuvent aussi se dérouler en français puisqu'il existe dans ces domaines de recherche d'importants réseaux internationaux de chercheurs francophones. On peut penser, par exemple, à l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF) ou à l'Association internationale des démographes de langue française (AIDELF). Précisons toutefois que très peu d'étudiants ont dit avoir déjà participé, comme auditeurs ou communicateurs, à une rencontre scientifique tenue à l'étranger.

À l'opposé, les étudiants en sciences et génie, en sciences de la santé ainsi qu'en administration disent plutôt que les congrès et les colloques scientifiques tenus au Québec sont parfois unilingues français, mais le plus souvent unilingues anglais ou bilingues, alors qu'à l'extérieur du Québec, tout se passe en anglais. Précisons que les « colloques bilingues » peuvent prendre différentes formes. Il peut s'agir de conférences prononcées tantôt en français, tantôt en anglais, ou, dans l'une ou l'autre des deux langues, et accompagnées d'une présentation visuelle (PowerPoint) dans l'autre langue. Des participants, et ce, au sein de trois groupes de discussion distincts, ont cependant rapporté une pratique de bilinguisme unilatéral dans des rencontres scientifiques réputées bilingues. En effet, le choix de faire une présentation en français ne serait pas toujours bien accueilli et lorsqu'un service de traduction existe, il semble qu'il serve le plus souvent à traduire du français vers l'anglais et non l'inverse. Ce bilinguisme restreint défavorise non seulement les

communicateurs et les auditeurs francophones, mais il peut aussi encourager certains étudiants à privilégier l'anglais au détriment du français. Ainsi, racontent ces participants :

(D. Adm. marketing) X disait tout à l'heure que les conférences au Canada étaient aussi bien en anglais qu'en français. Je pense que c'est une vérité qui est de façade. En réalité, c'est en anglais, il ne faut pas se voiler. Quand on va à des conférences comme l'ASAC (Association des sciences administratives du Canada), lorsque vous présentez en français, c'est sûr que votre auditoire ne vous écoute pratiquement pas. Et le but, lorsque vous présentez, c'est d'avoir des améliorations sur votre papier, en vue de l'améliorer, pour pouvoir le présenter ailleurs. Mais on ne vous écoute pratiquement pas parce que les gens qui sont là ne connaissent que l'anglais.

(D. Mathématiques) Même à Montréal ça m'est arrivé une fois d'aller à une conférence [...]. Comme disait X... Je suis allé à une conférence la première fois, j'étais nouveau ici, je me disais que ça allait être francophone, je me disais qu'on était en terre francophone... Mais quand j'ai donné ma présentation, c'était en français, j'étais tellement déçu que la salle était vide. Tout le monde est sorti, seulement il y avait deux ou trois personnes de l'Université [nom de l'université], de mon équipe, qui sont venues assister. Quand je suis revenu la deuxième fois... Mais j'ai demandé aux gens pourquoi ils ne sont pas restés. Ils ont dit « excusez-moi, on ne comprend pas ce que vous dites, on préférerait aller travailler sur nos articles qu'on a amenés ». La deuxième fois j'ai décidé de revenir, mais ma « *slide* », c'était en anglais, je me suis dit je vais la faire en anglais mais je vais parler en français, et j'ai eu plus de public qu'auparavant.

(D. Biologie végétale) Moi j'ai assisté à un colloque de la Société canadienne d'écologie et d'évolution (SCEE), donc c'est supposé être bilingue, et il y a un professeur de l'Université Laval qui s'est fait huer quand il a commencé à parler en français, donc il a fait sa présentation en anglais. Mais il y avait des gens de partout au Canada, et comme c'était l'Université Laval qui présentait le colloque, il s'est dit : « je vais présenter en français, il va y avoir majoritairement des étudiants québécois ». Et c'est un professeur qui est « fluent » dans les deux langues. Et il a dit : « je suis désolé, je pensais qu'on était à Québec et qu'on parlait français... ».

Les étudiants ont par ailleurs énoncé quelques facteurs susceptibles, selon eux, de favoriser une langue plutôt qu'une autre lors de la tenue des colloques, des congrès et autres rencontres scientifiques au Québec. Principalement, il y a la ou les disciplines scientifiques des spécialistes présents, l'auditoire visé et, surtout, l'ampleur de l'événement. Selon la perception de la plupart des participants, plus on tend vers un colloque d'envergure sur un thème qui rassemble des chercheurs internationaux, plus on tend vers l'anglais. L'inverse serait également vrai : les colloques tenus en français seraient, selon plusieurs, réservés à des thématiques concernant principalement le Québec. Le congrès annuel de l'Acfas (Association francophone pour le savoir) a cependant été décrit comme une figure d'exception dans la diffusion et la vulgarisation des connaissances scientifiques au Québec⁷³. Aux yeux d'une dizaine de participants s'étant exprimés à ce sujet, ce congrès constitue une excellente vitrine pour la diffusion scientifique en français même si certains jugent que

73. L'Association francophone pour le savoir (Acfas) tient chaque année un important congrès qui est l'événement scientifique multidisciplinaire, interuniversitaire et intersectoriel le plus important de la Francophonie. Pour plus de détails sur la mission et les activités réalisées par l'Acfas, visiter le <http://www.acfas.ca/>.

l'événement n'a pas le même prestige que les congrès anglophones, ou que les conférences qui y sont présentées sont trop générales.

(D. Communication) En communication, et en journalisme aussi, il y a plusieurs colloques en français. Les colloques d'importance, dont la réputation est plus établie, à part... Bien il y a l'Acfas qui est un grand colloque francophone dans lequel il y a une belle visibilité pour les étudiants, mais les colloques qui ont des réputations plus prestigieuses sont en anglais.

(D. Biologie moléculaire) [...] plus le congrès a de l'importance, plus ce sera en anglais. Mais il y a quand même la société francophone pour le savoir, l'Acfas, auquel je participe, qui fait la promotion de la francophonie, de la langue française dans les sciences. C'est un congrès qui se passe uniquement en français, qui est international, qui est multidisciplinaire, et je pense c'est le plus gros congrès francophone au monde, au fait.

(Animatrice) Qu'est-ce qui en est des colloques, des autres rencontres scientifiques, ça se passe en quelle langue habituellement?

(D. Génie biomédical) En anglais sauf l'Acfas, qui est quelque chose, je pense, de super! Mais tant mieux si on a ça, c'est en français justement, et ça regroupe plein de gens, justement pour promouvoir le français dans le domaine scientifique et autre, c'est très général, mais pour ça c'est chouette l'Acfas.

(D. Génie civil) Au niveau de la vulgarisation, il peut y en avoir en français, et dans l'Acfas aussi, ce qu'ils font, c'est une belle conférence aussi, c'est plein de domaines, c'est super intéressant, mais... Moi j'irais et ça ne m'apporterait rien pour mon projet à moi, ce serait juste pour ma culture générale. Oui, pour vulgariser et partager la science pour le plaisir, oui, mais pas pour l'efficacité dans ton travail.

Par ailleurs, aux congrès et aux colloques auxquels participent les étudiants des cycles supérieurs s'ajoutent les laboratoires de recherche et les rencontres d'équipe. L'expérience du laboratoire de recherche est plus souvent vécue dans un contexte de sciences et génie ou de sciences de la santé que dans les autres domaines d'études. C'est un lieu d'interaction avec le directeur de recherche, des chercheurs du domaine ainsi que d'autres étudiants. En plus d'une collaboration quotidienne, certains participants rapportent aussi des rencontres hebdomadaires de l'équipe de recherche ainsi que la présentation de résultats de recherche à un auditoire composé d'étudiants et de chercheurs. Cela ne concerne cependant pas toutes les personnes rencontrées et peu d'entre elles se sont exprimées sur l'usage du français et de l'anglais dans ce type d'activités de recherche (cinq ou six peut-être). À première vue, l'usage du français et de l'anglais semble varier selon les personnes présentes.

(D. Pharmacologie) Mais à l'hôpital [nom de l'hôpital], il y a vraiment beaucoup de chercheurs anglophones... Qui ne veulent pas beaucoup parler français, donc... Disons le comme ça, ils nous exigent souvent... Parce que tous les lundis, il y a une présentation des étudiants, et une fois par année, les étudiants à la maîtrise ou au doctorat doivent présenter leurs résultats, et même chose, on a une journée de la recherche de tout le centre de recherche de l'hôpital, et ils ne l'exigent pas, mais ils le recommandent fortement de faire notre présentation orale en anglais. Pour nous préparer éventuellement à bien présenter en anglais lors d'une présentation internationale. Pour pas avoir l'air fou...

(D. Biologie moléculaire) Nous on est dans un laboratoire qui est bilingue, mon directeur est vraiment parfaitement bilingue, et il y a autant d'étudiants qui parlent anglais que français, et... Il compte sur le bon vouloir des étudiants pour échanger, pour s'améliorer dans la langue qu'on ne parle pas. Si moi je suis avec un étudiant qui parle anglais, il compte sur la bonne volonté des gens pour que les francophones s'adressent aux anglophones en anglais, et vice-versa, que les anglophones s'adressent aux francophones en français. C'est comme un échange de langue, je trouve que c'est très intéressant.

(D. Biologie) Il y a juste un truc. Je sais pas, par rapport aux présentations qu'on fait, on parlait des colloques, mais aussi quand on fait des tables rondes avec des chercheurs, qu'ils ont invités, notre université, et c'est vrai que souvent il y a beaucoup de francophones, et il y a un anglophone qui parle généralement français, et qu'est-ce qu'on va faire tous : on va se mettre à parler en anglais! Il comprend le français, vas-y, quoi! Mais non, tout le monde va commencer, va chercher ses mots, et c'est vraiment un frein parce qu'on va essayer de... Justement, de simplifier ce qu'on va dire, on n'arrive pas au but, tout va se faire finalement pas dans la table ronde, mais va se faire en aparté, ça nuit je trouve à la communication.

3.1.5 La maîtrise de la langue anglaise et la réussite des études

Comme on peut le constater à la lecture de ces premiers résultats sur l'usage du français et de l'anglais dans les activités de formation des jeunes chercheurs, l'anglais y est très présent. En ce sens, on se demande jusqu'à quel point les étudiants rencontrés, majoritairement des francophones, considèrent qu'il est nécessaire de maîtriser la langue anglaise pour poursuivre une formation aux cycles supérieurs dans une université francophone. Des commentaires entendus ici et là portent à croire que la position dominante de la langue anglaise dans certains secteurs de la recherche, tel celui des publications scientifiques, pourrait être une barrière difficile à franchir pour certains étudiants. À ce sujet, une journaliste du quotidien *Le Devoir* (Gervais 2011) a déjà rapporté le cas d'une étudiante de l'Université de Montréal se disant victime de discrimination linguistique. Cette dernière s'était en effet sentie obligée d'abandonner un cours d'anthropologie des religions, au baccalauréat, qui comportait trop de lectures obligatoires en anglais. Qu'avaient à dire les participants aux séances de discussion à propos de la nécessité de maîtriser la langue anglaise pour poursuivre des études de cycles supérieurs?

3.1.5.1 Savoir lire l'anglais est essentiel

Pour réussir aux cycles supérieurs, la grande majorité des personnes interviewées disent qu'il est nécessaire d'être en mesure de lire de la documentation spécialisée en anglais. Sans cela, il est quasiment impossible de répondre aux objectifs de plusieurs programmes d'études puisqu'une grande partie de la littérature scientifique, voire toute la littérature dans certaines disciplines, est rédigée uniquement en anglais. De nombreux départements d'enseignement exigent d'ailleurs que les étudiants possèdent un certain niveau de connaissance de l'anglais avant d'entreprendre leur programme d'études, niveau qui est parfois évalué par un test.

Les rares personnes ayant affirmé qu'il est possible pour un unilingue francophone d'obtenir un diplôme de maîtrise ou de doctorat sans savoir lire l'anglais étaient inscrites en études littéraires, en cinéma ainsi qu'en droit. Ces dernières croient qu'il est possible selon l'objet d'étude, de rédiger un mémoire ou une thèse sans consulter de la documentation anglophone.

Pour la majorité des étudiants rencontrés, l'exigence de savoir lire l'anglais pour poursuivre des études de cycles supérieurs, même dans une université francophone, n'a pas été une surprise et n'a pas posé de grandes difficultés. La plupart s'y attendaient au moment de s'inscrire à la maîtrise et nombreux sont ceux qui lisaient déjà beaucoup de documentation anglophone au baccalauréat. Certains voient aussi la prédominance de l'anglais dans la communication scientifique d'une manière positive en affirmant que cette situation a eu pour effet de les forcer à améliorer leurs compétences dans cette langue.

Soulignons qu'une dizaine d'étudiants se sont dits parfaitement bilingues et de nombreuses autres personnes ont affirmé que l'anglais ne leur posait aucun problème. On ne sait pas non plus jusqu'à quel point la nécessité de posséder un certain niveau de connaissance de la langue anglaise freine les étudiants francophones à se rendre aussi loin dans la formation universitaire, car ceux qui ont été rencontrés sont actuellement inscrits à la maîtrise ou au doctorat. Les participants de la présente étude ne sont donc pas représentatifs des étudiants du baccalauréat, mais bien plutôt de la minorité d'entre eux qui poursuivent aux cycles supérieurs, dans un programme de formation axée sur la recherche⁷⁴. En ce sens, il serait incorrect de tirer des conclusions hâtives et de prétendre, par exemple, que les exigences liées à la connaissance de l'anglais ne freinent pas la poursuite d'études aux cycles supérieurs.

Quelques participants ont cependant affirmé avoir dû fournir beaucoup d'efforts pour améliorer leurs compétences en anglais. Certaines personnes ont aussi exprimé une certaine frustration face à cette situation, estimant qu'elles n'avaient pas été suffisamment préparées à lire autant en anglais avant la maîtrise.

(M. Sciences et technologie des aliments) Hum... Moi dans le fond, au bac j'ai été quand même chanceux... Chanceux, on s'entend... Parce que la plupart de mes notes de cours étaient en français, où ils allaient chercher des livres qui étaient publiés en France, tout ça donc, on avait beaucoup de ressources en français comparativement à mes amis qui étaient en sciences et génie mécanique, tout ça, qui avaient leurs briques à lire en anglais. Je dis plus ou moins chanceux parce que j'étais content au baccalauréat d'avoir toute mon information que je pouvais bien comprendre, tout ça, mais quand je suis passé à la maîtrise et que là je suis passé à 100 % anglais si je voulais écrire, rédiger, lire les articles comme il faut, eh bien j'ai eu une bonne marche à monter en anglais. Je suis allé passer des sessions à l'extérieur, tout ça, pour me

74. Rappelons aussi que le terme *représentatif* doit être entendu au sens général, car comme nous l'avons affirmé explicitement dans la section méthodologique de l'étude, les résultats présentés ne peuvent être généralisables à l'ensemble de la population étudiante ni même à la sous-population représentée par les étudiants des deuxième et troisième cycles inscrits dans un programme de recherche.

rattraper... J'ai eu du rattrapage à faire comparativement à du monde que je connais, qui ont eu justement plus de livres à lire en anglais au baccalauréat.

(D. Génie civil) Moi ç'a été un gros stress au début, je suis d'accord que l'anglais c'est la langue internationale, mais j'étais frustré qu'on ne me l'ait pas montré assez bien au secondaire et avant. Je trouvais que je n'avais pas eu une assez bonne préparation pour l'anglais. Toute ma famille est francophone, je n'étais pas bon, mais je l'ai appris. Aussi, je me débrouille bien, mais j'aurais aimé qu'on me le montre avant.

Parmi les participants qui disent avoir été surpris et parfois frustrés devant la forte présence de l'anglais dans leur formation, on trouve surtout des étudiants étrangers qui, en décidant de poursuivre leurs études dans une université francophone au Québec, pensaient recevoir une formation en français seulement. Aussi, pour plusieurs d'entre eux, le français est déjà une langue seconde et l'obligation d'être minimalement capable de lire en anglais, une troisième langue, peut poser d'énormes difficultés.

(M. Gestion) Personnellement, moi, je viens [d'un pays du Maghreb]. Quand je me suis inscrit à l'UQAM, on ne m'avait pas prévenu qu'il fallait absolument maîtriser l'anglais pour pouvoir réussir les cours. Quand j'ai commencé mes cours, j'ai remarqué que toutes mes lectures étaient en anglais. Je me disais : « c'est pas possible! ». Donc, ce qui fait qu'à un moment ou à un autre, quand on essaie de faire nos recherches, même pour mon mémoire, j'essaie de trouver des textes en français, mais j'y arrive pas du tout, et je trouve que ça manque énormément.

(D. Adm. marketing) Il faut aussi faire une différence entre les francophones et les gens qui sont natifs français, de langue. Parce que si vous êtes francophones... comme nous, par exemple [pointant une autre personne]... notre première langue c'est l'arabe. Notre deuxième langue c'est le français, et il y en a qui ont une troisième langue. Moi, par exemple, l'anglais c'était ma quatrième langue. Je parlais déjà trois langues, donc c'était encore plus difficile que si j'apprenais une deuxième langue.

(M. Démographie) Quand je suis venu de [pays de l'Eurasie]. Mon anglais n'est pas très bon non plus. Je m'attendais pas que... Je m'attendais plutôt que j'allais avoir une éducation complètement en français. Donc de ce point de vue j'étais un peu déçu de constater que l'anglais est quand même présent. L'anglais est là, on a des manuels, on a des articles à lire en anglais. Mais, comme tu dis, c'est vrai qu'il y a plein d'instituts ou de groupes de recherche, de chercheurs qui sont francophones, qui produisent, font des études en français heureusement. Mais quand même, l'anglais est quand même là.

3.1.5.2 Parler et comprendre l'anglais est « un plus »

En ce qui concerne l'importance de parler ou de comprendre l'anglais, les avis sont partagés. Une minorité de personnes ont affirmé qu'elles ne pourraient étudier dans le même domaine si elles ne parlaient pas l'anglais parce que certaines situations de communication (échanges avec les collègues, recherche en collaboration avec le secteur privé ou en partenariat avec des chercheurs étrangers) se déroulent en anglais. Un participant a aussi expliqué qu'au sein de son équipe de recherche, les étudiants sont très fortement encouragés à présenter les résultats de leurs travaux en anglais, sous prétexte qu'ils doivent se préparer en prévision des rencontres scientifiques internationales. Les participants en administration ont quant à

eux affirmé qu'il n'est pas nécessaire de parler ou de comprendre l'anglais pour obtenir un diplôme de cycle supérieur dans ce domaine d'études, mais qu'il s'agit d'une compétence essentielle pour intégrer le marché du travail par la suite.

(D. Génie informatique) Moi je ne serais pas capable d'échanger avec mes collègues, mes réunions se font en anglais... Pour que tout le monde se comprenne, étant donné qu'il y a 3 personnes sur 7 qui ne parlent pas français, donc on fait toutes les réunions en anglais. Si je ne parlais pas anglais...

(D. Génie physique) Nous en polytechnique, je trouve... La collaboration avec l'entreprise, même nous quand on achète le matériel et tout ça, il faut aussi communiquer avec l'entreprise. Ici, quand on communique avec l'entreprise, c'est souvent anglophone. À ce niveau-là, si on veut bien comprendre l'entreprise, si on veut bien communiquer avec l'entreprise, collaborer, bien réussir le projet ensemble [...] je parle anglais, je pense que c'est vraiment important...

Bien s'exprimer en anglais multiplie les possibilités de se faire connaître et de s'insérer au sein des réseaux de chercheurs en participant à plus d'événements scientifiques. Cela accroît aussi les opportunités de stages dans des centres de recherche internationaux.

(M. Sciences et technologie des aliments) Quand tu te débrouilles aussi à l'oral, ça fait des opportunités, comme aller faire des présentations, des posters à des colloques, tout ça... Présenter des conférences, quand t'es à la maîtrise ou au doctorat et que tu peux le faire en anglais parce que tu es plus fluide, t'as plus de visibilité encore. Tu as plus d'opportunités encore quand tu es vraiment fluide en anglais.

(D. Adm. management) C'est en anglais, en français à la fois [les congrès et colloques]. Ça dépend. On est au Canada, c'est à la fois en français et en anglais. Mais les colloques internationaux, c'est souvent en anglais. Moi j'ai souvent ce problème-là. Je vois des colloques intéressants, c'est en anglais, alors que mon niveau d'anglais oral ne me permet pas de faire des présentations en anglais, c'est un obstacle.

(M. Génie civil) [...] la langue commune, c'est l'anglais. Un point positif, c'est que j'ai fait un stage de recherche en Suède, à Stockholm, et en Suède on parle suédois! Donc comme je ne sais pas parler suédois, ni allemand... Le fait de m'y connaître en langage scientifique en anglais m'a permis de m'adapter plus rapidement à mon environnement de travail. Mon directeur de recherche me parlait en anglais.

Enfin, posséder un bon niveau de compréhension de l'oral est nécessaire pour assister aux nombreuses rencontres scientifiques qui se déroulent en anglais, puisque les services de traduction simultanée sont rares, ou pour visionner des conférences en ligne, un moyen de plus en plus fréquent de s'informer. Pour les participants inscrits à un programme d'études offrant des cours en français et en anglais, cela permet aussi d'avoir un choix de cours plus intéressant.

(D. Psychologie) Il y a deux ans j'ai assisté à un congrès à Québec, un congrès international et, ça me gêne presque de le dire, mais il y a la moitié des conférences que j'ai rien compris. Tous des anglophones qui parlent vite... moi je les perds. Ça fait que j'ai payé 350 \$ pour un congrès que j'en ai pas compris la moitié, je vais faire quoi moi quand je vais aller présenter en anglais? Ils vont me poser une question vite et je vais dire « excusez-moi, je n'ai pas compris, pouvez-vous répéter? » et là tu as le stress dans le piton! C'est des efforts de langue, c'est des efforts cognitifs, des efforts émotionnels, que je ne suis pas prêt à faire.

(D. Adm. marketing) Parce qu'il y a des séminaires qui se donnent en anglais, des cours qui se donnent en anglais, et lorsque vous collaborez avec des professeurs, il y a beaucoup de professeurs anglophones avec qui vous collaborez, t'es obligé de comprendre ce qu'ils disent. Et il y a des cours aussi qui ne s'offrent qu'en anglais. Si vous voulez les prendre, vous devez comprendre l'anglais.

3.1.5.3 *Être en mesure de bien communiquer en anglais pour devenir un chercheur renommé*

Une idée répandue auprès de l'ensemble des participants aux séances de discussion est qu'il n'est pas nécessaire de comprendre l'anglais, de l'écrire ou de le parler pour obtenir un diplôme d'études de cycles supérieurs, mais que ces compétences sont très importantes pour les étudiants qui aspirent à une carrière en recherche et essentielles pour ceux qui visent une carrière internationale. L'importance d'être « bon en anglais » varie ainsi d'un étudiant à l'autre selon ses objectifs de carrière. En ce sens toutefois, ne pas bien maîtriser l'anglais peut aussi amener un étudiant à revoir ses objectifs de carrière et à décider de ne pas poursuivre dans le domaine de la recherche.

(D. Médecine expérimentale) Ça dépend de ton objectif de carrière aussi, si tu veux juste faire la maîtrise parce que ça va t'avancer dans ton domaine, et qu'après ça tu retournes en clinique, que tu as fait la maîtrise, mais que tu n'as pas l'intention de chercher plus, de publier ou de faire d'autres participations à la recherche, t'es correct juste en français et t'as pas besoin d'ouvrir plus que ça. Ça dépend, si tu décides de continuer au doc, il y a des bonnes chances que tu décides de publier un peu plus et que tu te mettes à te déplacer plus, l'anglais devient important, ça dépend c'est quoi tes objectifs que tu vas chercher dans tes études.

(D. Psychologie) Moi je l'ai dit tantôt, avec la difficulté que j'ai à l'oral c'est clair, et justement j'y réfléchissais dans les derniers mois, c'est clair que ça joue sur mon désir d'être chercheur. Je suis chanceux parce que j'aime autant la clinique que la recherche, mais je veux dire moi je... Tu calcules efforts-bénéfices, et moi il y a des efforts que je ne suis pas prêt à faire et... [...]

3.2 LA RÉDACTION DES MÉMOIRES ET DES THÈSES : ANALYSE LINGUISTIQUE DES MANUSCRITS DÉPOSÉS EN 1998, 2008 ET 2010 DANS TROIS UNIVERSITÉS FRANCOPHONES

Comme cela a été expliqué dans la partie consacrée à la méthodologie de l'étude, l'analyse linguistique présentée repose sur un corpus comptant plus de 7000 mémoires et thèses déposés dans trois universités francophones du Québec en 1998, 2008 et 2010 : l'Université Laval, l'Université du Québec à Montréal et l'Université de Montréal (avec HEC Montréal et l'École Polytechnique)⁷⁵. Au total, 7865 manuscrits⁷⁶ (le corpus est présenté à l'annexe VIII) ont été consultés et codifiés en fonction de critères précis : la ou les langues du résumé du document, la forme de présentation (monographie ou insertion d'articles), la langue de la charpente des manuscrits par articles⁷⁷, la ou les langues des articles, la ou les langues du résumé de ces articles, la langue des manuscrits sous forme de monographie. Puisque les universités ne comptabilisent pas ces informations et que l'utilisation des moteurs de recherche des bibliothèques ne permet pas non plus d'obtenir autant de détails à propos des mémoires et des thèses rédigés par les étudiants, ces données constituent l'un des apports les plus originaux de la présente étude.

L'analyse linguistique vise à obtenir une mesure de l'usage du français et de l'anglais dans la rédaction des mémoires et des thèses de même que dans les articles qui y sont parfois insérés. Par la même occasion, nous dresserons un portrait de la pratique d'insertion d'articles dans ces manuscrits et chercherons à vérifier si le cadre réglementaire entourant l'usage du français et de l'anglais dans les mémoires et les thèses est respecté⁷⁸. Pour ce faire, nous commencerons par revenir sur les différences entre les deux formes de présentation que sont la monographie et le manuscrit par articles et nous dresserons le portrait de ces deux pratiques. Nous nous intéresserons ensuite à l'usage du français dans l'ensemble des mémoires et des thèses, les deux formes de présentation confondues, pour ensuite tenter de voir s'il y a des différences dans les tendances observées lorsqu'elles sont prises séparément. Nous poursuivrons l'analyse en nous intéressant plus précisément aux articles insérés dans les mémoires et les thèses, et terminerons en rappelant les principaux résultats et en soulevant les limites de l'analyse.

75. À noter que nous utiliserons à l'occasion l'acronyme UdeM+ pour parler de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées.

76. Précisons qu'il s'agit des manuscrits codifiés et non pas du nombre total de manuscrits déposés puisqu'ils n'étaient pas nécessairement tous disponibles pour la consultation. Bien qu'il soit impossible de mesurer les conséquences que cela a pu avoir sur les résultats, nous ne pensons pas qu'elles soient importantes en raison du grand nombre de documents codifiés. En outre, les thèses et les mémoires rédigés dans une autre langue que le français ou l'anglais ont été retirés de l'analyse, car leur proportion était inférieure à 1 %.

77. *Charpente* est un terme utilisé pour nommer les différentes parties qui composent un mémoire ou une thèse par articles, à l'exception de la section des résultats qui est rédigée sous forme d'articles publiés dans des revues spécialisées (ou encore soumis ou prêts à l'être). La charpente d'un mémoire ou d'une thèse par articles comprend donc généralement l'introduction, la recension des écrits, la méthodologie, la discussion générale et la conclusion.

78. Ce cadre réglementaire est décrit en détail à la section 2.3 de l'état de la question.

3.2.1 La forme de présentation du manuscrit : monographie ou insertion d'articles?

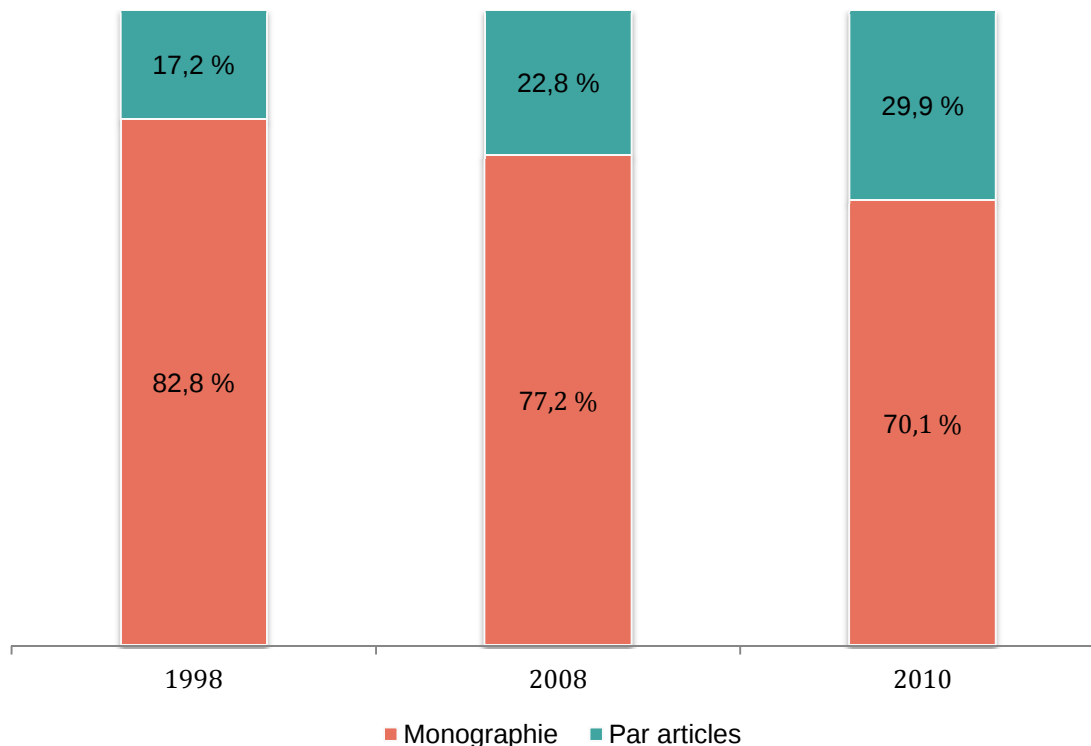
Le corpus analysé compte 6012 mémoires et thèses de type *monographie* et 1853 mémoires et thèses *par articles* (voir annexe VIII). Généralement, un manuscrit présenté sous forme de monographie comprend un chapitre d'introduction, une recension des écrits, un chapitre méthodologique, la présentation des résultats, une discussion générale et une conclusion. De son côté, la présentation sous forme d'insertion d'articles est différente, car les principaux résultats sont donnés sous forme d'articles scientifiques publiés, soumis ou prêts à être soumis à des revues scientifiques. De plus en plus encouragés, le mémoire et la thèse par articles visent, entre autres, à accélérer la diffusion des résultats de la recherche tout en permettant à l'étudiant de développer des habiletés pour concevoir et rédiger des articles, selon les modalités et les critères propres à sa discipline d'études. La pertinence de faire la distinction entre ces deux formes de présentation repose, entre autres, sur le fait que les consignes et règlements en matière d'utilisation du français et de l'anglais ne s'appliquent pas de la même manière pour les monographies et pour les mémoires et les thèses par articles⁷⁹. Alors que les monographies doivent être rédigées en français, sauf exception, les articles insérés dans les mémoires et les thèses peuvent être en anglais.

Dans un mémoire ou une thèse par articles, ce sont ces derniers qui constituent le cœur du manuscrit; le fruit de la recherche y est décrit et démontré. Sur le plan qualitatif, les articles sont importants, mais sur le plan quantitatif, ils le sont aussi. À titre indicatif, nous avons calculé pour 294 mémoires et thèses par articles le nombre de pages consacrées à ces derniers comparativement à l'ensemble du document (voir annexe IX). Pour l'année 2010, en sciences de la santé à l'Université de Montréal, cela correspondait à 42 %. En sciences et génie ainsi qu'en sciences humaines à l'Université Laval, pour l'année 2008 cette fois-ci, les proportions étaient respectivement de 60 % et de 55 %. Bien qu'il s'agisse d'une donnée sommaire, cela montre quand même l'importance que prennent les articles insérés dans un mémoire ou une thèse dans l'ensemble du document.

Même si les manuscrits présentés sous forme de monographie sont ceux que l'on rencontre le plus fréquemment, on constate que la présentation par insertion d'articles gagne en popularité auprès de la communauté universitaire, comme en témoigne la figure 4 qui rend compte de la situation dans les trois plus grandes universités québécoises francophones. En 1998, la proportion de thèses et de mémoires par articles déposés dans ces universités a été de 17,2 % comparativement à 29,9 % en 2010.

79. Pour plus de détails sur cette pratique et pour connaître les normes entourant l'usage du français et de l'anglais dans les mémoires et les thèses par articles, consulter la section 2.3 de l'état de la question.

Figure 4
Pourcentage de mémoires et de thèses selon la forme de présentation
des manuscrits par année de dépôt



L'insertion d'articles dans le mémoire ou la thèse est une pratique plus fréquente au doctorat qu'à la maîtrise (tableau 1). C'est aussi pour ce cycle d'études que l'on constate une augmentation plus marquée de la proportion de manuscrits présentés sous cette forme. Alors que cela représentait un peu plus de trois thèses sur dix en 1998, c'est un peu plus d'une thèse sur deux qui a été rédigée sous forme d'insertion d'articles en 2010.

Tableau 1
Pourcentage de mémoires et de thèses selon la forme de présentation
(monographie ou par articles) par cycle d'études et par année de dépôt

Cycle d'études	Forme de présentation des manuscrits								
	1998			2008			2010		
	Mono-graphie	Par articles	N	Mono-graphie	Par articles	N	Mono-graphie	Par articles	N
Maîtrise	89,3 %	10,7 %	1731	85,6 %	14,4 %	2022	80,7 %	19,3 %	1843
Doctorat	65,3 %	34,7 %	639	55,3 %	44,7 %	781	47,1 %	52,9 %	849

La comparaison par domaines d'études (tableau 2) montre que la rédaction d'un mémoire ou d'une thèse par articles est une pratique qui existe dans chacun d'eux, à l'exception des arts, lettres et langues. Son importance varie toutefois selon les domaines. C'est en sciences de la santé qu'elle est la plus courante, et ce, depuis un certain temps puisque déjà en 1998, plus de la moitié des mémoires et des thèses étaient présentés sous forme d'insertion d'articles. En sciences et génie, la pratique demeure moins fréquente que dans les sciences de la santé, mais sa croissance a cependant été plus importante au cours de la période considérée; de 1998 à 2010, la proportion de manuscrits par articles a presque doublé, passant de 22,0 % à 41,2 %.

En sciences humaines, les mémoires et les thèses par articles représentaient 14,2 % des manuscrits en 2010, ce qui est presque le double, en points de pourcentage, de la proportion observée en 1998. Le cas du domaine de l'administration est particulièrement étonnant; presque inexistant en 1998 et très rares en 2008, les mémoires et thèses par articles ont fait un bond de 8,4 points de pourcentage de 2008 à 2010.

Tableau 2
Pourcentage de mémoires et de thèses selon la forme de présentation
(monographie et par articles) par domaine d'études et par année de dépôt

Domaine	Forme de présentation des manuscrits								
	1998			2008			2010		
	Mono-graphie	Par articles	N	Mono-graphie	Par articles	N	Mono-graphie	Par articles	N
Arts, lettres et langues	100,0 %	0,0 %	282	99,7 %	0,3 %	337	99,4 %	0,6 %	331
Administration	98,9 %	1,1 %	182	95,8 %	4,2 %	236	87,4 %	12,6 %	238
Sciences de la santé	44,0 %	56,0 %	332	37,0 %	63,0 %	403	33,1 %	66,9 %	472
Sciences et génie	78,0 %	22,0 %	708	66,7 %	33,3 %	817	58,8 %	41,2 %	825
Sciences humaines	92,6 %	7,4 %	866	89,8 %	10,2 %	1010	85,8 %	14,2 %	826

Le tableau 3 permet de constater que pour les trois années de référence, l'Université Laval (UL) affiche la proportion de manuscrits par insertion d'articles la plus importante, suivie par l'Université de Montréal et ses deux écoles affiliées (UdeM+) et, enfin, par l'Université du Québec à Montréal (UQAM). On remarque aussi que pour ces établissements, la proportion de mémoires et de thèses par articles a constamment augmenté, même si les manuscrits présentés sous forme de monographie demeurent dans l'ensemble plus populaires.

Tableau 3
Pourcentage de mémoires et de thèses selon la forme de présentation
(monographie et par articles) par université et par année de dépôt

Université	Forme de présentation des manuscrits								
	1998			2008			2010		
	Mono-graphie	Par articles	N	Mono-graphie	Par articles	N	Mono-graphie	Par articles	N
UL	78,1 %	21,9 %	844	69,3 %	30,7 %	833	64,1 %	35,9 %	909
UdeM+	81,5 %	18,5 %	1007	75,4 %	24,6 %	1169	68,1 %	31,9 %	1143
UQAM	92,9 %	7,1 %	519	87,9 %	12,1 %	801	82,2 %	17,8 %	640

Une difficulté se pose toutefois dans l'analyse linguistique des mémoires et des thèses par articles. En effet, contrairement aux manuscrits présentés sous forme de monographie, rédigés dans une seule langue (à l'exception du résumé parfois bilingue), les manuscrits par articles peuvent prendre différentes configurations linguistiques. Un étudiant peut, par exemple, rédiger une thèse avec une introduction et une recension des écrits en français, suivies d'un ou de plusieurs articles écrits en anglais et terminer le tout avec une conclusion générale en français. Cependant, peu importe la langue des articles, toutes les autres parties du manuscrit (introduction, recension des écrits, discussion générale et conclusion), à l'exception peut-être du résumé, sont toujours rédigées dans une seule et même langue. À moins d'une autorisation particulière, cette langue doit être le français⁸⁰.

Pour rendre compte de ce qui précède, une variable appelée langue de la charpente a été introduite dans l'analyse. Le terme *charpente* s'applique aux mémoires et aux thèses par articles et désigne toutes les parties qui composent le manuscrit, à l'exception des articles et du résumé⁸¹. Cette variable apparaît des plus pertinentes pour décrire les usages linguistiques des étudiants dans la rédaction des mémoires et des thèses parce qu'elle permet d'obtenir le portrait le plus complet possible de la situation. L'utilisation du terme *charpente* permet aussi d'avoir un point commun entre les deux formes de présentation et de comparer les manuscrits par insertion d'articles et ceux présentés sous la forme de monographie en excluant l'élément qui les distingue; la présentation des résultats sous forme d'articles⁸². Cela étant dit, nous pouvons maintenant nous intéresser plus précisément à l'usage du français et de l'anglais dans la rédaction des mémoires et des thèses.

80. Les établissements universitaires considérés se sont dotés de règlements qui stipulent que le français est la langue de rédaction des mémoires et des thèses et que seuls les articles qui y sont insérés peuvent être rédigés en anglais. Pour plus de détails sur cet aspect, consulter la section 2.3 de l'état de la question.

81. Cela exclut aussi les annexes. Autant pour les manuscrits présentés sous forme de monographie que pour ceux présentés sous forme d'insertion d'articles, les annexes ont été exclues de l'analyse.

82. En ce qui concerne les manuscrits présentés sous forme de monographie, il ne sert à rien d'exclure de l'analyse le chapitre des résultats, car si toutes les autres parties sont rédigées en français, les résultats le seront aussi.

3.2.2 L'usage du français et de l'anglais dans les monographies et les manuscrits par articles

Les tableaux qui suivent présentent les analyses réalisées sur l'ensemble des mémoires et des thèses (sous forme de monographie et charpente des manuscrits par articles).

Comme il est possible de le constater au tableau 4, ces manuscrits ont été dans une très forte majorité rédigés en français, même si l'on note une baisse de son usage par rapport à 1998 en sciences et génie, en sciences de la santé et en administration. En sciences et génie et en sciences de la santé, la diminution semble s'être surtout produite entre 1998 et 2008, alors qu'en administration, elle paraît plus récente.

Tableau 4
Pourcentage de mémoires et de thèses selon la langue des charpentes et des monographies, par domaine d'études et par année de dépôt

Domaine d'études	Langue des charpentes et des monographies								
	1998			2008			2010		
	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N
Arts, lettres et langues	92,2 %	7,8 %	282	94,1 %	5,9 %	337	96,4 %	3,6 %	331
Administration	94,5 %	5,5 %	182	91,1 %	8,9 %	236	83,2 %	16,8 %	238
Sciences de la santé	90,7 %	9,3 %	332	86,8 %	13,2 %	403	88,3 %	11,7 %	472
Sciences et génie	92,5 %	7,5 %	708	85,2 %	14,8 %	817	85,2 %	14,8 %	825
Sciences humaines	95,2 %	4,8 %	866	94,9 %	5,1 %	1010	95,5 %	4,5 %	826

La comparaison par cycle d'études (tableau 5) montre que les étudiants de maîtrise ont plus tendance que ceux de doctorat à utiliser le français pour rédiger leur mémoire sous forme de monographie et la charpente des manuscrits par articles. Aussi, au deuxième cycle, la proportion d'usage du français paraît stable alors qu'au doctorat, elle a diminué à chacun des temps de mesure.

Tableau 5
Pourcentage de mémoires et de thèses par articles et sous forme de monographie selon la langue des charpentes et des monographies par cycle d'études et par année de dépôt

Cycle d'études	Langue des charpentes et des monographies								
	1998			2008			2010		
	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N
Maîtrise	95,0 %	5,0 %	1731	91,9 %	8,1 %	2022	94,1 %	5,9 %	1843
Doctorat	88,9 %	11,1 %	639	86,8 %	13,2 %	781	81,5 %	18,5 %	849
Total	93,4 %	6,6 %	2370	90,5 %	9,5 %	2803	90,1 %	9,9 %	2692

Au tableau 6, on constate que c'est à l'Université de Montréal (avec ses deux écoles affiliées) que l'usage du français dans la rédaction de la charpente des mémoires et des thèses par articles ainsi que des monographies a été le plus faible pour les trois années considérées, suivie par l'Université Laval. Il semble aussi que ce soit seulement à l'Université de Montréal (avec ses écoles affiliées) que sa proportion a diminué par rapport à 1998. À l'Université du Québec à Montréal, les étudiants ont été proportionnellement les plus nombreux à choisir le français pour rédiger leur mémoire ou leur thèse (monographies et charpentes), et son usage est demeuré sensiblement le même dans les trois temps de mesure.

Tableau 6
Pourcentage de mémoires et de thèses selon la langue des charpentes et des monographies, par université et par année de dépôt

Université	Langue des charpentes et des monographies								
	1998			2008			2010		
	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N
UL	93,6 %	6,4 %	844	90,5 %	9,5 %	833	92,2 %	7,8 %	909
UdeM+	91,2 %	8,8 %	1007	86,5 %	13,5 %	1169	85,1 %	14,9 %	1143
UQAM	97,1 %	2,9 %	519	96,3 %	3,7 %	801	96,1 %	3,9 %	640

Il faut savoir que l'Université du Québec à Montréal, contrairement aux deux autres universités, n'a pas de faculté de médecine, de pharmacologie, de sciences infirmières, de médecine dentaire ou de nutrition et n'offre, par conséquent, pratiquement aucun programme de formation en sciences de la santé⁸³. Pour cette raison, le tableau 7 présente les pourcentages d'utilisation du français en 1998, 2008 et 2010 par université, mais en excluant ce domaine d'études. Comme on peut le constater cependant, les proportions ne changent pratiquement pas.

Tableau 7
Pourcentage de mémoires et de thèses selon la langue des charpentes et des monographies, par université et par année de dépôt, en excluant les sciences de la santé

Université (excluant Sc. de la santé)	Langue des charpentes et des monographies								
	1998			2008			2010		
	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N
UL	94,0 %	6,0 %	698	90,1 %	9,9 %	659	92,1 %	7,9 %	692
UdeM+	91,5 %	8,5 %	821	87,3 %	12,7 %	940	85,2 %	14,8 %	888
UQAM	97,1 %	2,9 %	519	96,3 %	3,7 %	801	96,1 %	3,9 %	640

83. L'UQAM a toutefois un département de kinanthropologie rattaché à la Faculté des sciences. Le corpus des mémoires et des thèses analysés pour cette université comprend 20 manuscrits (2 en 1998, 9 en 2008 et 9 en 2010) d'étudiants inscrits dans cette discipline d'études. Ils ont été inclus dans le domaine des sciences et génie.

Par ailleurs, il a été mentionné précédemment (tableau 5) que les étudiants de maîtrise utilisent davantage le français que ceux de doctorat. Quand on compare par université et par cycle d'études (tableau 8), on constate la même tendance dans les trois établissements, mais l'écart qui sépare les deux cycles varie selon les universités et les années de référence. L'année 2010 semble être une année particulière puisque partout, l'écart s'est creusé entre les deux cycles et d'une manière assez importante. À l'Université de Montréal (avec ses deux écoles affiliées), par exemple, l'écart entre la maîtrise et le doctorat est passé de 3,5 points de pourcentage en 2008 à 12,8 points en 2010.

Tableau 8
Pourcentage de mémoires et de thèses selon la langue des charpentes
et des monographies par université, par cycle d'études et par année de dépôt

Université	Cycle d'études	Langue des charpentes et des monographies								
		1998			2008			2010		
		Français	Anglais	N	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N
UL	Maîtrise	95,5 %	4,5 %	628	93,2 %	6,8 %	560	96,4 %	3,6 %	603
	Doctorat	88,0 %	12,0 %	216	85,0 %	15,0 %	273	84,0 %	16,0 %	306
UdeM+	Maîtrise	92,8 %	7,2 %	677	87,5 %	12,5 %	825	89,8 %	10,2 %	725
	Doctorat	87,9 %	12,1 %	330	84,0 %	16,0 %	344	77,0 %	23,0 %	418
UQAM	Maîtrise	97,7 %	2,3 %	426	96,4 %	3,6 %	637	97,5 %	2,5 %	515
	Doctorat	94,6 %	5,4 %	93	95,7 %	4,3 %	164	90,4 %	9,6 %	125

Pour résumer, en considérant l'ensemble des mémoires et des thèses (monographies et charpentes des manuscrits par articles), il apparaît que la très grande majorité d'entre eux ont été rédigés en français, mais que les proportions d'usage du français dans les domaines d'études en administration, en sciences de la santé et en sciences et génie ont été plus faibles en 2008 et 2010 qu'en 1998. La comparaison par cycle d'études a aussi permis de constater que les étudiants de maîtrise utilisent davantage le français que ceux de doctorat. De plus, l'usage de cette langue paraît stable au deuxième cycle alors qu'il a diminué au troisième cycle. Cette tendance s'observe dans les trois établissements d'enseignement considérés, mais les écarts qui séparent les deux cycles varient. Cela étant dit, voyons maintenant s'il existe des différences selon la forme de présentation du manuscrit.

3.2.3 L'usage du français et de l'anglais selon la forme de présentation du manuscrit

Si l'on considère uniquement les thèses et les mémoires présentés sous forme de monographie en 1998, 2008 et 2010, on constate qu'au total, plus de 90 % ont été rédigés en français; une proportion qui varie peu entre les années de référence (tableau 9).

La comparaison par cycle montre que l'usage du français est plus répandu à la maîtrise qu'au doctorat. On observe aussi pour ce cycle d'études une diminution de 4,2 points de pourcentage entre 1998 et 2010. Cependant, puisque la diminution s'est surtout produite entre 2008 et 2010 (3,5 points de pourcentage), il est difficile de savoir s'il s'agit d'une tendance ou d'une situation momentanée. Il est possible que l'usage du français varie d'une année à l'autre en fonction de différents facteurs ne pouvant être contrôlés ici⁸⁴. On voit d'ailleurs qu'à la maîtrise, l'usage du français dans la rédaction des monographies a été plus faible en 2008 qu'en 1998 pour ensuite revenir, en 2010, au même niveau qu'en 1998.

Tableau 9
Pourcentage de mémoires et de thèses sous forme de monographie
selon la langue du manuscrit par cycle d'études et par année de dépôt

Cycle d'études	Langue de la monographie								
	1998			2008			2010		
	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N
Maîtrise	95,5 %	4,5 %	1545	92,5 %	7,5 %	1731	94,8 %	5,2 %	1487
Doctorat	88,0 %	12,0 %	417	87,3 %	12,7 %	432	83,8 %	16,2 %	400
Total	93,9 %	6,1 %	1962	91,5 %	8,5 %	2163	92,4 %	7,6 %	1887

Du côté des charpentes des mémoires et thèses par articles (tableau 10), la grande majorité d'entre elles ont aussi été rédigées en français, quoique dans des proportions plus faibles que dans les monographies, et ce, surtout en 2010. Il semble aussi que les étudiants de maîtrise qui choisissent le mode de présentation par articles utilisent le français dans une proportion plus faible que ceux qui optent pour la monographie, alors que cette différence paraît moins marquée parmi les étudiants de doctorat, du moins en 1998 et en 2008. On remarque cependant que l'usage du français a diminué davantage dans les thèses par articles que dans les thèses présentées sous forme de monographie.

Contrairement à ce qui a été vu dans le cas des monographies, il y a peu de différence dans l'usage du français chez les étudiants de maîtrise et ceux de doctorat en 1998 et en 2008. En 2010 toutefois, on constate un écart de 11,8 points de pourcentage entre les deux cycles d'études; un écart notable semblable à celui observé pour les monographies (11 points de pourcentage).

Par ailleurs, comme montré au tableau 9, l'usage du français à la maîtrise a diminué en 2008 pour ensuite revenir, en 2010, au même niveau qu'en 1998. Au doctorat cependant, il a diminué à chacun des temps de mesure.

84. Par exemple, une plus grande proportion de finissants n'ayant pas le français comme langue maternelle et qui demandent l'autorisation de rédiger leur manuscrit en anglais.

Tableau 10
Pourcentage de mémoires et de thèses par articles
selon la langue de la charpente par cycle d'études et par année de dépôt

Cycle d'études	Langue de la charpente								
	1998			2008			2010		
	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N
Maîtrise	90,9 %	9,1 %	186	88,0 %	12,0 %	291	91,3 %	8,7 %	356
Doctorat	90,5 %	9,5 %	222	86,2 %	13,8 %	349	79,5 %	20,5 %	449
Total	90,7 %	9,3 %	408	87,0 %	13,0 %	640	84,7 %	15,3 %	805

Bien que l'usage du français ait été proportionnellement plus fréquent dans les thèses et les mémoires présentés sous forme de monographie que dans les charpentes des manuscrits par articles, on constate toutefois que le portrait varie selon les universités et les années de référence (tableau 11). En 1998, c'est uniquement à l'Université de Montréal (avec ses deux écoles affiliées) que l'on observe une différence entre ces deux formes de présentation alors qu'en 2008, on note aussi une différence à l'Université Laval, mais rien à l'Université du Québec à Montréal. En 2010 cependant, c'est non seulement dans les trois universités qu'on remarque une utilisation plus faible du français dans la rédaction de la charpente des manuscrits par articles comparativement aux monographies, mais, de plus, c'est à l'Université du Québec à Montréal que cette différence est la plus importante. Entre les années de référence 2008 et 2010, l'écart entre les deux formes de présentation pour cette université est passé de 0,4 point de pourcentage à 9,1. Il est cependant possible qu'il s'agisse ici aussi d'une situation momentanée.

Tableau 11
Pourcentage de mémoires et de thèses selon la langue des charpentes
et des monographies par université, par type de présentation
du manuscrit et par année de dépôt

Université	Forme de présentation	Langue des charpentes et des monographies								
		1998			2008			2010		
		Français	Anglais	N	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N
UL	Monographie	93,8 %	6,2 %	659	91,7 %	8,3 %	577	94,3 %	5,7 %	583
	Par articles	93,0 %	7,0 %	185	87,9 %	12,1 %	256	88,3 %	11,7 %	326
UdeM+	Monographie	92,1 %	7,9 %	821	87,5 %	12,5 %	882	87,4 %	12,6 %	778
	Par articles	87,1 %	12,9 %	186	83,3 %	16,7 %	287	80,3 %	19,7 %	365
UQAM	Monographie	97,1 %	2,9 %	482	96,3 %	3,7 %	704	97,7 %	2,3 %	526
	Par articles	97,3 %	2,7 %	37	95,9 %	4,1 %	97	88,6 %	11,4 %	114

En outre, il semblerait qu'autant à la maîtrise qu'au doctorat, lorsque les articles insérés dans le mémoire ou la thèse sont tous, ou en partie, rédigés en français, la charpente est toujours en français (tableau 12). Lorsque les articles sont rédigés en anglais seulement, le cas le plus fréquent, les charpentes sont moins nombreuses, quoique majoritaires, à être rédigées en français. Au doctorat, la proportion de charpentes rédigées en français, lorsque les articles insérés sont uniquement en anglais, a toutefois diminué entre 1998 et 2010.

Tableau 12
Pourcentage de mémoires et de thèses selon la langue de la charpente
par langue des articles, par cycle d'études et par année de dépôt

Cycle d'études	Langue des articles	Langue de la charpente								
		1998			2008			2010		
		Français	Anglais	N	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N
Maîtrise	Français	100,0 %	0,0 %	45	100,0 %	0,0 %	37	100,0 %	0,0 %	51
	Anglais	87,2 %	12,8 %	133	85,4 %	14,6 %	239	89,2 %	10,8 %	286
	Français et anglais	100,0 %	0,0 %	8	100,0 %	0,0 %	15	100,0 %	0,0 %	19
Doctorat	Français	100,0 %	0,0 %	18	100,0 %	0,0 %	28	100,0 %	0,0 %	31
	Anglais	87,8 %	12,2 %	172	83,6 %	16,4 %	293	76,0 %	24,0 %	383
	Français et anglais	100,0 %	0,0 %	32	100,0 %	0,0 %	28	100,0 %	0,0 %	35

Ainsi, la comparaison de l'usage du français et de l'anglais selon la forme de présentation du manuscrit laisse voir que le français est plus utilisé dans les monographies que dans les charpentes des manuscrits par articles. De plus, on remarque qu'au doctorat, l'usage du français semble avoir davantage diminué dans les thèses par articles que dans celles rédigées sous forme de monographie.

Mentionnons toutefois que la diminution observée de l'usage du français dans la rédaction à la fois des charpentes et des monographies ne découlerait pas de l'augmentation du mode de présentation par articles. En effet, le mode de présentation s'avère non significatif lorsque l'on procède à une régression multinominale⁸⁵ et que l'on considère différentes variables simultanément (cycle et domaine d'études ainsi qu'université de rattachement). Dit autrement, ce n'est pas parce que les étudiants rédigent plus de mémoires et de thèses par articles que l'usage du français dans la rédaction des charpentes ainsi que des monographies diminue; l'explication reposerait, en effet, sur d'autres facteurs. Par ailleurs, en contrôlant par domaine d'études et par université de rattachement (tableau 13), on observe toujours une diminution de l'usage du français au doctorat (charpentes et monographies). Cela signifie que la diminution constatée ne reposerait pas non plus sur des différences entre les populations observées en 1998, 2008 et 2010 relativement à ces deux variables⁸⁶.

85. À l'aide du logiciel SPSS 20.

86. La proportion des manuscrits déposés à chacune de ces années par domaine d'études, par cycle d'études, par forme de présentation et par université est présentée à l'annexe IX.

Tableau 13
Pourcentages ajustés de mémoires et de thèses selon la langue des charpentes
et des monographies par année de dépôt et par cycle d'études

Ajustés par domaine d'études et par université de rattachement

Cycle d'études	Langue des charpentes et des monographies								
	1998			2008			2010		
	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N
Maîtrise	94,9 %	5,1 %	1731	91,6 %	8,4 %	2022	94,0 %	6,0 %	1843
Doctorat	89,4 %	10,6 %	639	86,3 %	13,7 %	781	82,7 %	17,3 %	849

Une hypothèse qui pourrait expliquer la diminution de l'usage du français dans les thèses déposées en 2008 et en 2010 comparativement à 1998, surtout celles par insertion d'articles, serait l'augmentation de la proportion d'étudiants d'une autre langue maternelle que le français inscrits aux cycles supérieurs⁸⁷. En effet, le recrutement d'étudiants internationaux constitue l'un des aspects centraux des politiques d'internationalisation des universités telles que l'Université Laval, l'Université de Montréal (avec ses écoles affiliées) et l'Université du Québec à Montréal (CSE 2005). Même si les mémoires et les thèses doivent normalement être rédigés en français, les étudiants dont ce n'est pas la langue maternelle, ou qui ont fait l'essentiel de leurs études dans une université non francophone, peuvent obtenir l'autorisation de le faire dans une autre langue, notamment l'anglais. Il est donc possible que la diminution observée de l'usage du français au doctorat soit le résultat d'une présence plus marquée d'étudiants étrangers au sein de ces universités. On pourrait aussi se demander si c'est ce qui explique que l'usage du français dans la rédaction de la charpente soit plus faible chez les étudiants de maîtrise qui choisissent le mode de présentation par articles comparativement à ceux qui le font sous forme de monographie. Les étudiants d'une autre langue maternelle que le français seraient-ils proportionnellement plus nombreux à rédiger des mémoires par insertion d'articles?

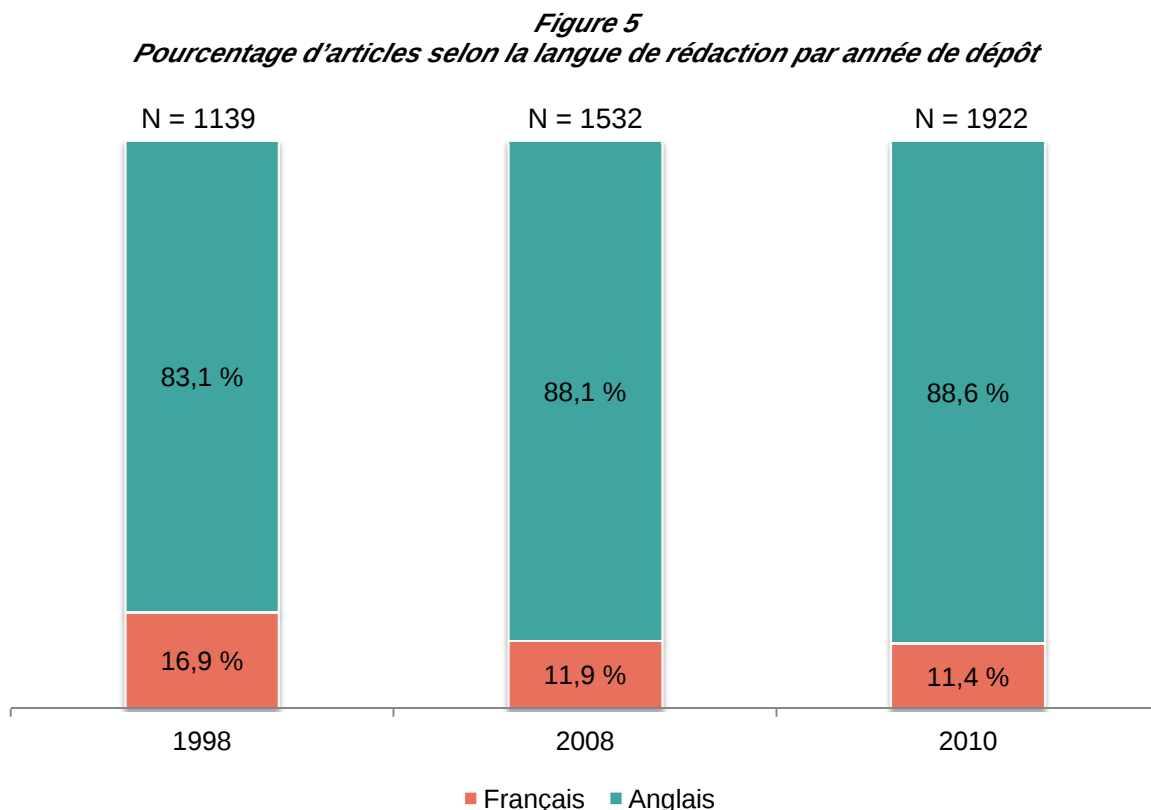
Lorsqu'on observe l'évolution de la proportion des étudiants étrangers inscrits à l'Université Laval, à l'Université de Montréal (avec ses deux écoles affiliées) et à l'Université du Québec à Montréal, entre l'année scolaire 1998-1999 et celle de 2009-2010, on constate qu'il ne semble pas y avoir eu d'augmentation au deuxième cycle, sauf peut-être à l'Université du Québec à Montréal (voir annexe XI). Au troisième cycle, on note une augmentation seulement à l'Université de Montréal (avec ses écoles affiliées), alors que la diminution de l'usage du français a été constatée dans les trois universités. Quoi qu'il en soit, il est très difficile de savoir à quel point la présence d'étudiants étrangers influence les résultats obtenus, et répondre à cette question nécessiterait des analyses plus poussées. N'oublions pas non plus que bon nombre d'étudiants étrangers viennent de pays francophones ou ont été scolarisés en français à l'étranger et que les universités comptent parmi leur clientèle étudiante des personnes dont le français n'est pas la langue maternelle, mais qui ne sont pas des étudiants étrangers pour autant; ceux qui sont immigrants permanents ou les allophones par exemple.

87. Notons que le type de données utilisées pour l'analyse linguistique, c'est-à-dire des mémoires et des thèses, ne permet pas de connaître la langue maternelle ni le pays d'origine de l'auteur.

Outre l'augmentation de la proportion d'étudiants non francophones dans les universités québécoises, il est possible aussi qu'un nombre plus important d'étudiants obtiennent l'autorisation de rédiger leur mémoire ou leur thèse en anglais, plutôt qu'en français. Cela peut être le cas, par exemple, lorsqu'un des évaluateurs du travail d'un étudiant ne parle pas français. Dans certaines disciplines très spécialisées, les chercheurs francophones sont, en effet, très peu nombreux. De même, le contexte d'internationalisation croissante de la recherche (à l'échelle internationale, mais aussi à l'échelle du pays) peut contribuer à influencer les pratiques linguistiques des étudiants amenés à travailler plus souvent avec des étrangers ou dans des laboratoires situés hors Québec. Enfin, il est possible également que des étudiants préfèrent rédiger leur manuscrit complètement en anglais et qu'ils aient été plus nombreux à le faire en 2008 et en 2010 qu'en 1998 sans que personne s'y soit opposé.

3.2.4 La langue de rédaction des articles insérés dans les mémoires et les thèses

Parmi l'ensemble des documents analysés, 1853 sont des mémoires ou des thèses par articles (voir annexe VIII). Cependant, puisqu'un manuscrit peut contenir plus d'un article, le corpus est constitué de 4593 articles au total et on constate que moins de 17 % d'entre eux ont été rédigés en français (figure 5). En 2008, l'usage du français a régressé de 5 points de pourcentage par rapport à 1998 et n'a pas bougé en 2010.



C'est en sciences de la santé de même qu'en sciences et génie que l'on compte le plus grand nombre d'articles insérés dans les mémoires et les thèses (tableau 14). Ensemble, les étudiants de ces deux domaines d'études ont rédigé 3791 articles, les trois années de référence réunies, ce qui correspond à 82,5 % du nombre total d'articles rédigés.

Par ailleurs, on constate que dans tous les domaines d'études, l'anglais est la langue la plus utilisée pour rédiger les articles insérés dans les mémoires et les thèses, mais selon des proportions variables. C'est en sciences de la santé que l'anglais est le plus répandu, avec une proportion d'utilisation de 95 % en 2010, comparativement à 66,4 % en sciences humaines. C'est toutefois dans ce dernier domaine d'études que la proportion d'articles rédigés en français a le plus diminué, passant de 43,1 % en 1998 à 33,6 % en 2010⁸⁸.

Tableau 14
Pourcentage d'articles selon la langue de rédaction par domaine d'études
et par année de dépôt

Domaine d'études	Langue des articles								
	1998			2008			2010		
	Français	Anglais	N ⁸⁹	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N
Arts, lettres et langues	—	—	0	—	—	1	—	—	5
Administration	—	—	6	—	—	28	12,1 %	87,9 %	91
Sciences de la santé	12,1 %	87,9 %	497	5,3 %	94,7 %	624	5,0 %	95,0 %	747
Sciences et génie	13,9 %	86,1 %	483	11,1 %	88,9 %	641	9,6 %	90,4 %	799
Sciences humaines	43,1 %	56,9 %	153	31,1 %	68,9 %	238	33,6 %	66,4 %	280

88. Il est probable que des disciplines telles que la psychologie et l'économie contribuent à faire accroître la proportion de manuscrits rédigés par articles ainsi que l'utilisation de l'anglais dans les sciences humaines puisque les chercheurs de ces disciplines tendent fortement à privilégier l'anglais dans leurs publications, au même titre que ceux de sciences et génie ainsi que des sciences de la santé (Gingras 2002; Godin 2002).

89. Il a semblé préférable d'omettre les pourcentages dans les cases qui renferment très peu d'articles.

La comparaison par université montre qu'en 1998, la proportion d'articles insérés dans les mémoires et les thèses rédigés en anglais a été de 90,7 % à l'Université de Montréal (avec ses deux écoles affiliées) alors qu'elle a atteint 76,2 % à l'Université Laval et 72,9 % à l'Université du Québec à Montréal (tableau 15). Dix ans plus tard, en 2008, l'usage de l'anglais a augmenté de 12,8 points de pourcentage à l'Université Laval et de 5,6 points de pourcentage à l'Université du Québec à Montréal, mais est resté au même niveau à l'Université de Montréal (avec ses écoles affiliées). En 2010, ces proportions sont demeurées sensiblement les mêmes; elles se situaient autour de 90 % à l'Université Laval ainsi qu'à l'Université de Montréal (avec ses écoles affiliées) et autour de 80 % à l'Université du Québec à Montréal.

Tableau 15
Pourcentage d'articles selon la langue de rédaction
par université et par année de dépôt

Université	Langue des articles								
	1998			2008			2010		
	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N
UL	23,8 %	76,2 %	471	11,0 %	89,0 %	634	11,7 %	88,3 %	822
UdeM+	9,3 %	90,7 %	561	9,6 %	90,4 %	679	8,8 %	91,2 %	874
UQAM	27,1 %	72,9 %	107	21,5 %	78,5 %	219	20,8 %	79,2 %	226

Comme cela a été fait pour la langue des charpentes et des monographies (tableau 7), il a semblé utile de savoir si l'exclusion des sciences de la santé de l'analyse – parce que l'Université du Québec à Montréal n'offre pratiquement aucun programme de formation dans ce domaine d'études – influence la comparaison entre les universités. Contrairement à l'exercice précédent, on constate que l'exclusion des sciences de la santé permet d'observer des différences dans les proportions d'articles rédigés en français et en anglais par les étudiants de ces trois universités (tableau 16). En effet, pour 1998, 2008 et 2010, l'Université de Montréal (avec ses écoles affiliées) demeure l'université présentant la plus forte proportion d'articles rédigés en anglais par ses étudiants et l'Université Laval arrive toujours en deuxième position, mais l'usage du français est cependant plus répandu, surtout à l'Université Laval.

Tableau 16
Pourcentage d'articles selon la langue de rédaction par université
et par année de dépôt, en excluant les sciences de la santé

Université (excluant Sc. de la santé)	Langue des articles								
	1998			2008			2010		
	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N
UL	28,4 %	71,6 %	250	17,1 %	82,9 %	322	16,1 %	83,9 %	448
UdeM+	11,6 %	88,4 %	285	12,8 %	87,2 %	367	12,8 %	87,2 %	501
UQAM	27,1 %	72,9 %	107	21,5 %	78,5 %	219	20,8 %	79,2 %	226

La mise en parallèle de la langue de rédaction des articles avec le cycle d'études (tableau 17) montre que l'anglais est plus utilisé dans la rédaction des articles des étudiants de doctorat que dans ceux des étudiants de maîtrise. Entre les deux cycles, on note une différence d'environ dix points de pourcentage.

Tableau 17
Pourcentage d'articles selon la langue de rédaction
par cycle d'études et par année de dépôt

Cycle d'études	Langue des articles								
	1998			2008			2010		
	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N
Maîtrise	25,8 %	74,2 %	275	18,2 %	81,8 %	401	19,1 %	80,9 %	486
Doctorat	14,1 %	85,9 %	864	9,6 %	90,4 %	1131	8,8 %	91,2 %	1436

La comparaison par cycle d'études et par université (tableau 18) montre cependant que la différence observée entre la maîtrise et le doctorat ne s'applique pas aux trois universités. En effet, à l'Université de Montréal (avec ses écoles affiliées), les articles insérés dans les mémoires ont été autant, voire même davantage pour l'année 2008, rédigés en anglais que ceux insérés dans les thèses de doctorat.

Tableau 18
Pourcentage d'articles selon la langue de rédaction par université,
par cycle d'études et par université

Université	Cycle d'études	Langue des articles								
		1998			2008			2010		
		Français	Anglais	N	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N
UL	Maîtrise	31,5 %	68,5 %	162	25,1 %	74,9 %	167	20,4 %	79,6 %	201
	Doctorat	19,7 %	80,3 %	309	6,0 %	94,0 %	467	8,9 %	91,1 %	621
UdeM+	Maîtrise	9,1 %	90,9 %	88	6,2 %	93,8 %	161	11,2 %	88,8 %	188
	Doctorat	9,3 %	90,7 %	473	10,6 %	89,4 %	518	8,2 %	91,8 %	686
UQAM	Maîtrise	48,0 %	52,0 %	25	28,8 %	71,2 %	73	32,0 %	68,0 %	97
	Doctorat	20,7 %	79,3 %	82	17,8 %	82,2 %	146	12,4 %	87,6 %	129

En contrôlant les résultats par cycle d'études, par domaine d'études et par université de rattachement (tableau 19), on observe toujours une différence dans l'utilisation du français dans la langue des articles. Dit autrement, si, dans les trois temps de mesure, on comptait le même nombre d'étudiants dans chaque cycle d'études, domaine d'études et université de rattachement, on observerait toujours cette diminution. L'augmentation de l'usage de l'anglais, au détriment de celui du français, ne reposerait donc pas sur une différence dans les pourcentages de thèses et de mémoires déposés en 1998, 2008 et 2010 selon le cycle d'études, le domaine d'études ou l'université de rattachement⁹⁰.

90. La proportion des manuscrits déposés à chacune de ces années par domaine d'études, cycle d'études, type de présentation et université est présentée à l'annexe X.

Tableau 19
Pourcentages ajustés d'articles selon la langue de rédaction
des articles par année de dépôt

Ajustés par cycle d'études, par domaine d'études et par université de rattachement

Année	Langue des articles		N
	Français	Anglais	
1998	18,7 %	81,3 %	1139
2008	11,2 %	88,8 %	1532
2010	10,9 %	89,1 %	1922

Il est cependant fort possible que le nombre de revues spécialisées qui publient des articles en français ait diminué entre 1998 et 2010. Il se peut aussi que les étudiants de maîtrise et de doctorat d'aujourd'hui soient moins portés que leurs prédécesseurs à publier des articles dans une revue spécialisée en français⁹¹. Enfin, un aspect important à considérer est que même si un article inséré dans un mémoire ou une thèse est rédigé en français, cela ne signifie pas nécessairement qu'il sera publié dans cette langue. Il arrive en effet que les articles soient ensuite traduits en anglais aux fins de publication dans une revue anglophone spécialisée. En ce sens, il se peut que les articles insérés dans les mémoires et les thèses de 2008 et de 2010 aient été plus nombreux à être rédigés directement en anglais que ceux de 1998.

3.2.5 Présence d'un résumé en français

Parmi les règlements de l'Université Laval, de l'Université de Montréal (y compris HEC Montréal et l'École Polytechnique) et de l'Université du Québec à Montréal qui encadrent l'usage du français et des autres langues dans la rédaction des mémoires et des thèses, on trouve une directive stipulant que tout manuscrit, peu importe la langue de rédaction, doit être précédé d'un résumé en français. De son côté, l'Université Laval, qui semble être la seule à le faire, exige aussi que tout article inséré dans un mémoire ou une thèse soit précédé d'un résumé en français.

91. Une enquête du Conseil de la langue française réalisée par François Rocher (1991 : 86) au sujet des pratiques de publication des chercheurs québécois rattachés aux universités francophones a démontré que même si les revues canadiennes bilingues sont relativement nombreuses, la proportion des articles qu'elles publient en français est peu élevée. Cette même étude révélait aussi une très forte préférence des chercheurs en sciences fondamentales et appliquées pour les revues unilingues anglaises (90,2 % affirment que c'est leur premier choix) et un faible intérêt pour les revues unilingues françaises (2,4 %) ou les revues bilingues (7,3 %) (Rocher 1991 : 107).

À ce sujet, il apparaît que la plupart des mémoires et des thèses, autant ceux en français que ceux en anglais, comprennent un résumé en français (tableau 20)⁹². On peut donc affirmer sur ce point que la presque totalité des étudiants des cycles supérieurs respecte la directive de leur université et que les manuscrits rédigés en anglais comportent, au moins, un résumé en français.

Tableau 20
Pourcentage de mémoires et de thèses selon la présence
d'un résumé en français par université, par langue des charpentes
et des monographies et par année de dépôt⁹³

Université	Langue des charpentes et des monographies	Présence d'un résumé en français								
		1998			2008			2010		
		Oui	Non	N	Oui	Non	N	Oui	Non	N
UL	Français	99,7 %	0,3 %	790	99,9 %	0,1 %	754	99,9 %	0,1 %	838
	Anglais	92,6 %	7,4 %	54	94,9 %	5,1 %	79	100,0 %	0,0 %	71
UdeM+	Français	100,0 %	0,0 %	918	99,3 %	0,7 %	1011	99,7 %	0,3 %	973
	Anglais	100,0 %	0,0 %	89	98,7 %	1,3 %	158	99,4 %	0,6 %	170
UQAM	Français	98,6 %	1,4 %	504	100,0 %	0,0 %	771	99,7 %	0,3 %	615
	Anglais	86,7 %	13,3 %	15	86,7 %	13,3 %	30	99,7 %	0,3 %	25

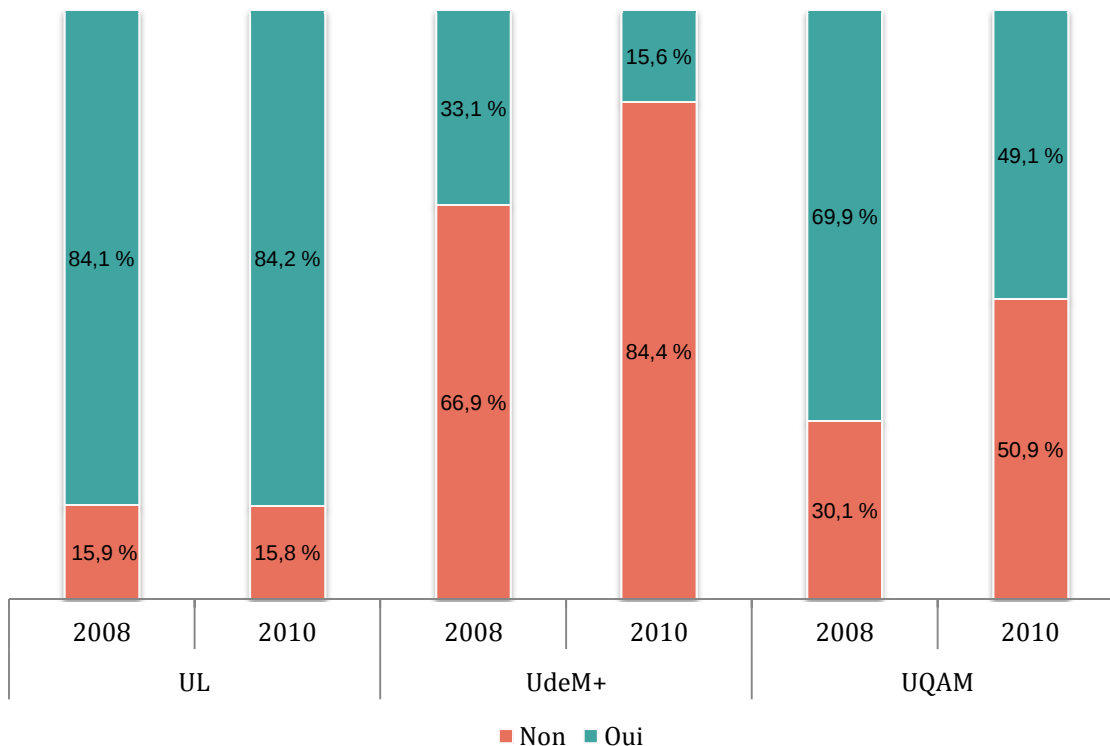
En ce qui concerne la présence d'un résumé pour chacun des articles insérés dans le manuscrit, la pratique est cependant moins généralisée et le portrait diffère beaucoup selon les universités (figure 6). À l'Université Laval, où il s'agit d'une exigence mentionnée dans la politique linguistique de l'établissement, presque 85 % des articles insérés dans les mémoires et les thèses⁹⁴ sont précédés d'un résumé en français. À l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'à l'Université de Montréal (avec ses deux écoles affiliées), il n'existerait aucune exigence à cet égard du point de vue de l'établissement, mais il est possible que des facultés ou des départements l'exigent. Cependant, on constate que dans ces universités, la présence d'un résumé en français pour chacun des articles insérés dans le manuscrit est moins fréquente et qu'elle a été beaucoup plus faible en 2010 qu'en 2008.

92. Considérant le nombre peu élevé de manuscrits dont la charpente est en anglais, comparativement à ceux ayant une charpente en français, il est préférable de ne pas tenir compte des différences observées dans les proportions des manuscrits dont la charpente est en anglais puisque le poids de chacun d'eux pèse plus lourdement dans la balance.

93. L'absence de résumé en français ne signifie pas nécessairement que le manuscrit présente un résumé en anglais puisque certains ne comportent aucun résumé. Cependant, puisque les manuscrits sans résumé ou sans résumé en français sont rares, nous avons préféré les inclure dans une même catégorie.

94. Le règlement s'applique pour tous les articles insérés dans les mémoires et les thèses, qu'ils soient rédigés en français ou en anglais.

Figure 6
Pourcentage d'articles selon la présence d'un résumé en français
pour chacun d'eux, par université, 2008 et 2010



Quand on distingue par langue de rédaction des articles (tableau 21), on constate qu'à l'exception de ceux présentés à l'Université Laval, ceux rédigés en anglais ont été les moins nombreux à comprendre un résumé en français et que cette proportion a été beaucoup plus faible en 2010 qu'en 2008. À l'Université de Montréal (avec ses deux écoles affiliées), en 2010, seulement un article en anglais sur dix comprenait un résumé en français.

Tableau 21
Pourcentage d'articles selon la présence d'un résumé en français
pour chacun d'eux, par université, 2008 et 2010

Université	Langue des articles	Présence d'un résumé d'article en français					
		2008			2010		
		Non	Oui	N	Non	Oui	N
UL	Français	47,1 %	52,9 %	70	18,8 %	81,3 %	96
	Anglais	12,1 %	87,9 %	564	15,4 %	84,6 %	726
UdeM+	Français	27,7 %	72,3 %	65	35,1 %	64,9 %	77
	Anglais	71,0 %	29,0 %	614	89,2 %	10,8 %	797
UQAM	Français	6,4 %	93,6 %	47	31,9 %	68,1 %	47
	Anglais	36,6 %	63,4 %	172	55,9 %	44,1 %	179

La comparaison par cycle d'études et par université (tableau 22) montre qu'à l'Université Laval et à l'Université du Québec à Montréal, les étudiants du doctorat ont été proportionnellement plus nombreux que ceux de la maîtrise à ajouter un résumé en français pour chacun des articles insérés dans leur manuscrit. À l'Université de Montréal (avec ses écoles affiliées), il n'existe aucune différence entre les deux cycles.

Tableau 22
Pourcentage d'articles selon la présence d'un résumé en français pour chacun d'eux, par université et par cycle d'études, 2008 et 2010

Université	Cycle d'études	Présence d'un résumé d'article en français					
		2008			2010		
		Non	Oui	N	Non	Oui	N
UL	Maîtrise	25,1 %	74,9 %	167	26,9 %	73,1 %	201
	Doctorat	12,6 %	87,4 %	467	12,2 %	87,8 %	621
UdeM+	Maîtrise	66,5 %	33,5 %	161	85,6 %	14,4 %	188
	Doctorat	67,0 %	33,0 %	518	84,1 %	15,9 %	686
UQAM	Maîtrise	46,6 %	53,4 %	73	58,8 %	41,2 %	97
	Doctorat	21,9 %	78,1 %	146	45,0 %	55,0 %	129

Finalement, il semble que la présence d'un résumé en français pour chacun des articles insérés dans le mémoire ou la thèse soit plus fréquente dans les sciences et génie, suivi par les sciences de la santé, les sciences humaines et, enfin, l'administration (tableau 23).

Tableau 23
Pourcentage d'articles selon la présence d'un résumé en français pour chacun d'eux, par domaine d'études, 2008 et 2010

Domaine d'études	Présence d'un résumé d'article en français					
	2008			2010		
	Non	Oui	N	Non	Oui	N
Arts, lettres et langues	-	-	1	-	-	5
Administration	53,6 %	46,4 %	28	83,5 %	16,5 %	91
Sciences de la santé	43,1 %	56,9 %	624	51,4 %	48,6 %	747
Sciences et génie	35,1 %	64,9 %	641	46,4 %	53,6 %	799
Sciences humaines	46,6 %	53,4 %	238	53,2 %	46,8 %	280

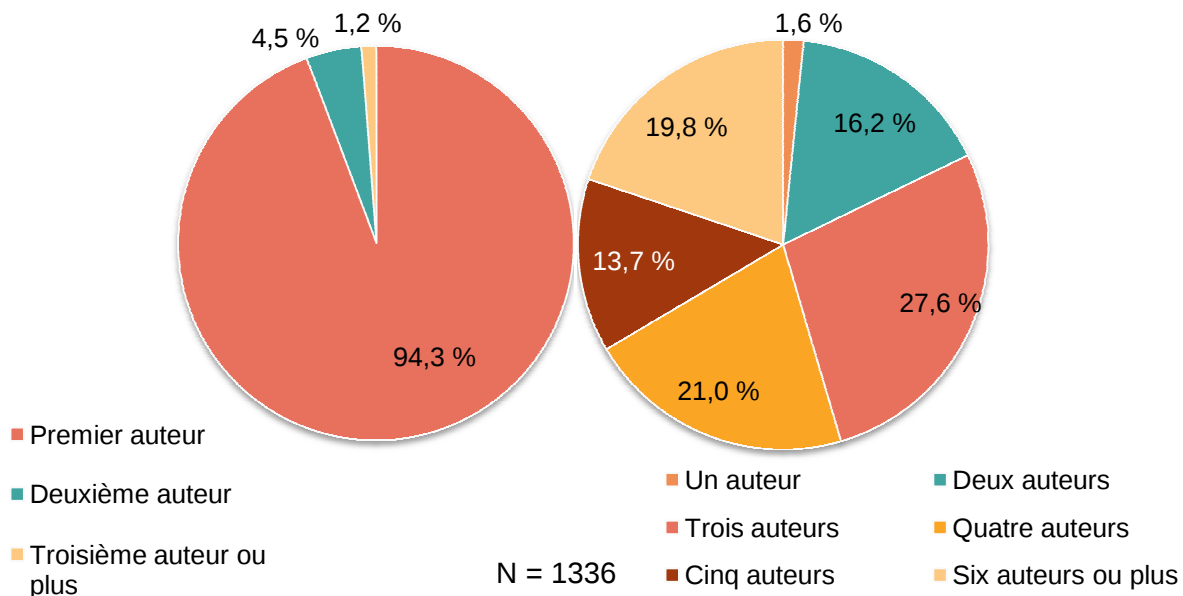
3.2.6 Rang d'auteur et nationalité des revues scientifiques privilégiées

À partir des informations disponibles dans les thèses et les mémoires par articles déposés en 2008 à l'Université Laval, à l'Université de Montréal (en incluant HEC Montréal et l'École Polytechnique) et à l'Université du Québec à Montréal, il est intéressant d'en apprendre davantage sur les articles qui y sont insérés.

Un élément important à mentionner est que l'insertion d'un article dans un mémoire ou une thèse ne signifie pas nécessairement qu'il est ou sera publié dans une revue spécialisée. Les programmes d'études fixent leurs propres règles concernant le statut d'avancement des articles pouvant être insérés dans le manuscrit et ceux-ci peuvent être publiés, soumis ou prêts à être soumis pour publication. Souvent, l'étudiant précise le statut de l'article et indique le nom de la revue dans laquelle il sera publié ou à laquelle il a été, ou sera, soumis, mais cette information n'est pas toujours précisée.

La figure 7 montre que pour un nombre élevé d'articles analysés (1336), le nom de l'étudiant est mentionné comme premier auteur (94,3 %), bien qu'il soit le seul auteur dans seulement 1,6 % des cas. On constate par ailleurs que ce sont les articles signés par trois auteurs qui ont été proportionnellement les plus nombreux (27,6 %), suivis de ceux signés par quatre auteurs (21,0 %) ainsi que par six auteurs ou plus (19,8 %).

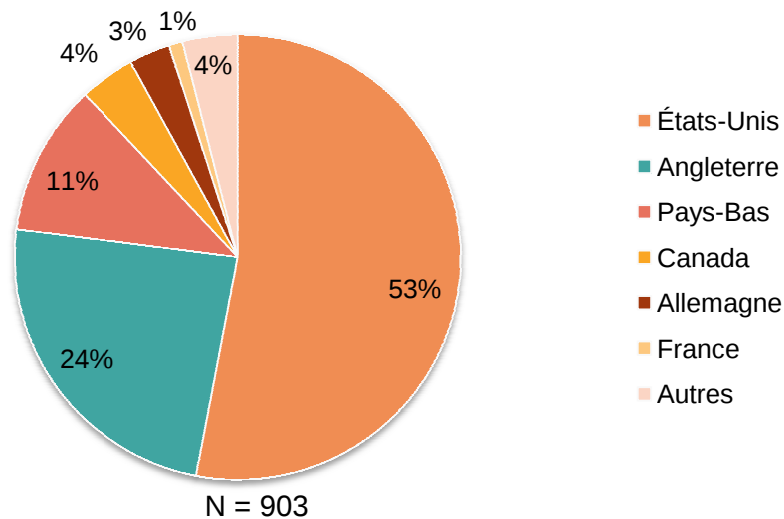
Figure 7⁹⁵
Pourcentage d'articles selon le rang d'auteur de l'étudiant, 2008 seulement



95. Pour faciliter la compréhension du graphique, notez que la lecture des pointes débute à midi et suit l'ordre de la légende en sens horaire.

Par ailleurs, pour 903 articles sélectionnés aléatoirement, il a été possible de connaître la nationalité des revues scientifiques dans lesquelles ils ont été publiés ou soumis. On constate à la figure 8 que ceux-ci ont été plus nombreux à être publiés ou soumis à des revues américaines (53 %), britanniques (24 %) et néerlandaises (11 %). Le Canada se positionne loin derrière et arrive sensiblement à égalité avec l'Allemagne. La France occupe, quant à elle, une position très marginale.

Figure 8⁹⁶
***Pourcentage d'articles selon la nationalité des revues
dans lesquelles ils ont été publiés ou soumis, 2008 seulement***



Comme indiqué précédemment, l'étudiant est généralement le premier auteur des articles insérés dans son mémoire ou sa thèse. Cependant, ces derniers ont en moyenne 4,2 auteurs (tableau 24). Les articles rédigés en français comptent en moyenne moins d'auteurs que ceux en anglais (3,1 comparativement à 4,3). Par ailleurs, c'est en sciences de la santé que l'on compte plus d'auteurs par article et, en moyenne, cela représente un auteur de plus que dans les sciences et génie, qui arrive en seconde position, mais presque ex æquo avec les sciences humaines. La comparaison entre les universités et les cycles d'études montre aussi qu'il n'y a aucune différence quant à la position moyenne de l'auteur et très peu de différences quant au nombre d'auteurs moyen par articles.

96. Pour faciliter la compréhension du graphique, notez que la lecture des pointes débute à midi et suit l'ordre de la légende en sens horaire.

Tableau 24
Position moyenne de l'auteur du mémoire ou de la thèse dans les articles
qui y sont insérés et nombre d'auteurs moyen par article, par langue de l'article,
par domaine d'études, par université et par cycle d'études, 2008 seulement

		Position moyenne de l'auteur	Nombre d'auteurs moyen	N
Total		1,1	4,2	1336
Langue de l'article	Anglais	1,1	4,3	1218
	Français	1,0	3,1	118
Domaine	Arts, lettres et langues ⁹⁷	-	-	1
	Administration	-	-	12
	Sciences de la santé	1,1	4,8	584
	Sciences et génie	1,1	3,7	553
	Sciences humaines	1,0	3,5	186
Université	UL	1,1	4,3	539
	UdeM+	1,1	4,1	589
	UQAM	1,1	3,9	208
Cycle d'études	Doctorat	1,1	4,1	1006
	Maîtrise	1,1	4,3	330

Concernant le statut (publié, soumis ou non soumis) des articles insérés dans les thèses et les mémoires déposés par les étudiants en 2008, on observe que sur 1532 documents, 42,4 % ont été publiés et 37,2 % ont été soumis (tableau 25). Pour une proportion non négligeable d'articles (19,4 %), l'information n'était cependant pas disponible. On remarque aussi que la proportion d'articles en français pour lesquels l'information n'était pas disponible (44,5 %) est beaucoup plus importante que la proportion d'articles en anglais entrant dans cette catégorie (16,0 %). Le pourcentage d'articles à être publiés ou soumis est aussi plus élevé lorsqu'il s'agit d'articles en anglais.

97. En arts, lettres et langues ainsi qu'en administration, les cas recensés sont trop peu nombreux pour être interprétés.

La comparaison du statut d'avancement des articles insérés dans les manuscrits des étudiants par université montre qu'à l'Université Laval et à l'Université de Montréal (avec ses deux écoles affiliées), ils ont été proportionnellement plus nombreux à être publiés que soumis alors que c'est l'inverse à l'Université du Québec à Montréal. Par ailleurs, la comparaison entre les cycles montre que près de la moitié des articles insérés dans les thèses de doctorat sont des articles publiés, alors que c'est le cas de moins du quart de ceux insérés dans les mémoires de maîtrise. Les articles des étudiants de doctorat ont, en fait, été plus nombreux à être publiés alors que ceux des étudiants de maîtrise ont été plus nombreux à être soumis.

Tableau 25
Pourcentage d'articles selon le statut d'avancement par langue de rédaction,
par université et par cycle d'études, 2008 seulement

		Non soumis	Soumis	Publié	Information non disponible	N
Total		1,0 %	37,2 %	42,4 %	19,4 %	1532
Langue de rédaction de l'article	Anglais	0,4 %	37,6 %	46,0 %	16,0 %	1350
	Français	4,9 %	34,6 %	15,9 %	44,5 %	182
Université	UL	2,1 %	36,3 %	44,2 %	17,5 %	634
	UdeM+	0,1 %	34,0 %	42,3 %	23,6 %	679
	UQAM	0,5 %	49,8 %	37,9 %	11,9 %	219
Cycle d'études	Doctorat	0,5 %	33,9 %	49,2 %	16,4 %	1131
	Maîtrise	2,2 %	46,6 %	23,2 %	27,9 %	401

3.2.7 Principaux constats et limites de l'analyse linguistique

En raison de son caractère descriptif et détaillé, l'analyse linguistique présentée a fait ressortir de nombreux éléments qui pourraient être rapportés ici. Voici donc les principaux constats qui s'en dégagent :

1) Pour les trois années de référence considérées (1998, 2008 et 2010), la grande majorité des mémoires et des thèses ont été rédigés en français, en excluant les articles qui y sont parfois insérés. En ce sens, il est possible d'affirmer que le français est, sauf exception, la langue de rédaction des mémoires et des thèses, tel que stipulé par les différents règlements qui encadrent l'usage des langues à l'Université Laval, à l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'à l'Université de Montréal (en incluant HEC Montréal et l'École Polytechnique)⁹⁸.

98. Ce cadre réglementaire est présenté à la section 2.3 de l'état de la question.

2) Cependant, on observe que depuis 1998, l'usage du français a diminué en sciences et génie, en sciences de la santé et en administration. Cette baisse semble toucher surtout le troisième cycle et a été observée dans les trois établissements d'enseignement universitaires ciblés pour l'analyse.

3) En ce qui concerne la forme de présentation des manuscrits (monographie ou par articles), l'analyse révèle une augmentation des mémoires et des thèses par insertion d'articles dans tous les domaines, sauf en arts, lettres et langues. De 17,2 % en 1998, cette proportion est passée à 22,8 % en 2008 et à 29,9 % en 2010 (figure 4). Ces pourcentages varient toutefois selon les domaines d'études. À titre d'exemple, en 2010, 66,9 % des thèses et des mémoires déposés en sciences de la santé avaient la forme d'insertion d'articles comparativement à 41,2 % en sciences et génie et à 14,2 % en sciences humaines (tableau 2).

4) La grande majorité des charpentes des mémoires et des thèses par articles (introduction, recension des écrits, discussion générale et conclusion) sont rédigées en français, quoique dans une proportion plus faible que les manuscrits présentés sous forme de monographie (tableaux 9 et 10). De plus, la diminution de l'usage du français observée au doctorat depuis 1998 paraît plus importante pour ce type de manuscrits que pour les monographies. Cependant, la diminution observée de l'usage du français dans la rédaction des charpentes et des monographies ne découlerait pas de l'augmentation de la présentation par articles, car cette variable s'avère non significative lorsqu'on procède à une régression multinominale⁹⁹ (tableau 13) et que l'on considère différentes variables simultanément (cycle et domaine d'études ainsi qu'université de rattachement).

5) Les articles insérés dans les mémoires et les thèses sont le plus souvent en anglais. En 2010, cette proportion était de 95 % en sciences de la santé, de 90,4 % en sciences et génie, de 87,9 % en administration et de 66,4 % en sciences humaines (tableau 14). Ainsi, même si la majorité des charpentes et des monographies sont rédigées en français, l'augmentation du nombre de manuscrits par articles conduit à un usage plus fréquent de l'anglais dans la rédaction des mémoires et des thèses.

Certaines limites doivent cependant être considérées à propos de ces données. La première est que l'analyse présentée permet de mieux cerner l'importance des mémoires et des thèses par articles, mais les informations concernant ces articles demeurent imprécises. En effet, le processus de publication comprend plusieurs étapes et s'échelonne sur le long terme. Les articles qui, au moment où l'étudiant dépose son mémoire ou sa thèse, ne sont ni publiés ni soumis peuvent l'être par la suite. Un article peut aussi avoir été soumis, au moment où l'étudiant a déposé son manuscrit, mais ne jamais être publié. De même, certains chapitres insérés dans un manuscrit peuvent prendre la forme d'un article¹⁰⁰ sans jamais être publiés dans une revue spécialisée. Dans les disciplines d'études où l'article est la norme de présentation des résultats d'une recherche, un étudiant pourrait en effet très bien privilégier

99. À l'aide du logiciel SPSS 20.

100. Bien que la structure d'un article puisse varier quelque peu, celui-ci est généralement constitué de ces parties : résumé, introduction et problématique, méthodologie, résultats, discussion générale et conclusion, bibliographie.

cette façon de faire, même si le fruit de ce travail n'est finalement soumis à aucune revue. La seconde limite porte quant à elle sur la mesure de l'usage du français dans les articles insérés dans les manuscrits. En effet, même si les articles insérés dans les mémoires et les thèses sont rédigés en français, cela ne veut pas nécessairement dire qu'ils seront publiés dans cette langue, puisqu'il arrive qu'ils soient ensuite traduits. Il est donc utile de rappeler que les proportions présentées portent sur l'usage du français dans les articles rédigés et non pas publiés.

3.3 LA RÉDACTION DES MÉMOIRES ET DES THÈSES : ASPECTS QUALITATIFS

3.3.1 La rédaction d'un manuscrit par insertion d'articles, une pratique valorisée

Comme observé lors de l'analyse linguistique des thèses et des mémoires déposés en 1998, 2008 et 2010 dans les trois universités prises en compte dans cette étude, la présentation d'un manuscrit par insertion d'articles est une pratique qui paraît gagner en popularité auprès de nombreux étudiants, à l'exception peut-être de ceux en arts, lettres et langues. Les séances de discussion ont fait ressortir qu'il s'agit d'une pratique fortement valorisée. Ainsi que l'a exprimé cet étudiant à la maîtrise en sciences biomédicales : « [c'est] la nouvelle mode aussi, tout le monde pas mal fait ça, les mémoires et les thèses classiques [monographies] ça se fait moins... ». Ou, ce doctorant en neurobiologie en parlant des professeurs qui aimaient moins ce type de thèse : « c'est des dinosaures! ».

En fait, dans certaines disciplines d'études, la rédaction d'un mémoire ou d'une thèse par articles est une pratique si courante que la question du choix de la forme de présentation ne se pose même pas; on vise la rédaction d'articles sauf si les résultats de la recherche ne sont pas assez significatifs pour faire l'objet d'une publication scientifique. C'est ce qu'expriment ces participants :

(D. Biologie végétale) Moi je commence à rédiger mes articles. Je pensais le faire par insertion d'articles juste parce que toutes les thèses que j'ai lues depuis que j'ai commencé ma maîtrise et mon doctorat sont par insertion d'articles. J'avoue que je ne me suis jamais... j'ai jamais remis ça en cause, en question...

(Animatrice) Ceux qui ont choisi la forme plus classique [monographie], pourquoi avoir choisi ça?

(M. Biologie cellulaire) Parce qu'on n'a pas d'article!

(M. Santé communautaire) C'est ça!

(M. Physiologie-endocrinologie) Les résultats n'étaient pas assez significatifs pour être publiés. C'est ça, c'est la recherche!

(Animatrice) Donc si ça avait été le cas, tu aurais peut-être choisi par insertion d'articles.

(M. Physiologie-endocrinologie) Bien oui! Si j'avais un article! Tant qu'à le traduire, non... Je vais directement l'insérer.

(D. Pharmacologie) [Les thèses et les mémoires sous forme de monographie] C'est pour ceux qui n'ont pas de résultats, qu'on se dit...

(M. Sciences biomédicales) Ouais. Ça dépend des domaines, mais... Nous autres, on est obligés de faire des articles, tout le temps, de toute façon... donc le travail est déjà à moitié fait, donc...

(Animatrice) Ça va de soi?

(M. Sciences biomédicales) Toute façon, ça coule mieux.

Qu'est-ce qui explique cet intérêt observé pour les mémoires et les thèses par articles?

3.3.1.1 *Se bâtir un CV de publications*

D'après les propos tenus par les personnes qui se sont exprimées à ce sujet, l'avantage principal à rédiger un mémoire ou une thèse par articles s'exprime par un mot clé : *publication*. Dans le monde universitaire, et pour faire carrière en recherche, les publications scientifiques rédigées sous forme d'articles ont une grande valeur parce qu'il s'agit souvent du principal moyen utilisé pour évaluer la contribution scientifique d'un chercheur. Pour un étudiant, avoir à son actif des écrits publiés dans des revues spécialisées avec comité de lecture est perçu comme la meilleure façon de démontrer ses qualités de chercheur et d'accroître ainsi ses chances d'obtenir des bourses, des subventions de recherche et, surtout, un poste à l'université ou dans un centre de recherche. Il n'est donc pas surprenant que la principale motivation des étudiants qui choisissent de rédiger un mémoire ou une thèse par insertion d'articles soit de voir le résultat de leur travail publié dans une revue spécialisée et reconnue au sein de leur discipline d'études.

(D. Adm. management) L'importance d'une thèse par insertion d'articles, c'est la chose la mieux... Mes collègues viennent de dire, on est au doctorat donc la recherche occupe une place centrale, la publication également est déterminante, parce que quelle que soit ton expérience en matière d'enseignement, si tu ne publies pas, comparativement à quelqu'un qui a publié une dizaine sinon une vingtaine de fois, tu ne pèses pas lourd. Les gens lorsqu'ils préparent leurs thèses, préfèrent être opportunistes, tout en soutenant leurs thèses, faire des publications parallèles, deux ou trois publications, donc ça te permet d'ouvrir des portes et de t'insérer le plus rapidement possible.

(D. Génie civil) Ce qui compte c'est les articles, je ne sais pas comment le dire en français mais il y a du « pair review », c'est ce qui fait avancer. [...] C'est révisé par d'autres gens et c'est critiqué, donc ça donne une valeur à ce que t'écris par rapport à une thèse que c'est juste deux ou trois personnes qui vont la lire et ne connaîtront pas nécessairement ça...

(D. Psychologie) Il y a plusieurs raisons, donc pour avoir des bourses de recherche, il fallait avoir des articles, première des choses. Deuxième chose, mes directeurs voulaient absolument publier, c'est des chercheurs avant toute chose, donc quand ils font une recherche, il faut que ce soit diffusé. Ça y est pour quelque chose à ce niveau-là, c'est fréquent, et dans la TCC c'est une tradition, c'est très traditionnel, c'est scientifique comme méthode, ça va comme ça. Et il y a des opportunités peut-être au postdoctorat, donc de faire des articles, ça allait de soi.

La rédaction d'un mémoire ou d'une thèse dont les résultats sont présentés sous forme d'articles est, par ailleurs, une pratique fortement encouragée par les établissements d'enseignement universitaire qui y voient une façon de faciliter et d'accélérer la diffusion de ces résultats¹⁰¹. Cette pratique peut s'avérer ainsi profitable pour différents acteurs : l'étudiant, le chercheur qui supervise ses travaux ainsi que les collaborateurs qui signent l'article, les groupes de recherche et les universités.

3.3.1.2 *Économie de temps et de travail*

Pour les étudiants des cycles supérieurs en sciences et génie ainsi qu'en sciences de la santé, la rédaction d'articles revêt quasiment un caractère obligatoire, surtout au doctorat, et la possibilité de les insérer dans le mémoire ou la thèse permet de faire d'une pierre deux coups. Dans ces domaines d'études, la thèse vaut souvent moins que les articles produits par l'étudiant puisque c'est généralement sur la base des publications scientifiques qu'il sera jugé par ses pairs. L'acquisition des savoirs et des compétences liés à la publication scientifique devient ainsi un aspect qui compte pour beaucoup dans la formation.

Par ailleurs, contrairement aux étudiants en sciences humaines de même que ceux en arts, lettres et langues, qui disposent généralement d'une grande autonomie dans l'élaboration de leur recherche, les étudiants en sciences pures¹⁰² travaillent souvent en collaboration avec un groupe de chercheurs (directeur de recherche, étudiants, stagiaires postdoctoraux, techniciens). Le directeur de recherche dispose aussi d'un plus grand pouvoir de décision sur les travaux de ses étudiants, puisque c'est souvent lui qui leur fournit un projet de recherche ainsi que les ressources humaines et financières nécessaires à sa poursuite. Comme il est dans l'intérêt de ces personnes que les découvertes scientifiques soient diffusées le plus rapidement possible, et que cela signifie de publier dans une revue spécialisée, il est courant que ces étudiants soient engagés dans la rédaction d'articles au moment où ils poursuivent leurs études. La possibilité d'insérer ces articles dans le mémoire ou la thèse s'avère une importante économie de temps et de travail. Cette idée revient d'ailleurs fréquemment dans les propos des étudiants interviewés à ce sujet :

(D. Mathématiques) Je dirais que dans mon cas, c'est une question de notion de temps, pour moi, personnellement. J'ai rédigé mes articles, qui sont acceptés, qui sont en anglais. Quand je fais ma thèse en articles, je fais juste une insertion avec mes articles, je vais pas faire un travail pour encore rédiger mes articles, non. C'est la seule raison qui m'a poussé à faire une thèse avec articles.

(D. Génie chimique) [...] Je voulais ajouter aussi une raison pour laquelle on a de la pression pour publier des articles, nous c'est que, je peux pas parler pour tout le monde, mais bon... Souvent le financement des groupes de recherche dépend du nombre d'articles qui sont publiés et de ce qu'ils appellent la cote d'impact de chacune des publications. Donc si on publie dans tel journal, ça donne tant de points, et il faut avoir tant de points pour se qualifier dans un certain financement. Nous, on en discute ouvertement dans notre groupe, et des fois le journal dans

101. Voir l'état de la question, sections 2.3.3 et 2.3.4.

102. Voir note 71.

lequel on va publier dépend du nombre de points qu'on a besoin de ramasser pour avoir nos subventions! Donc on a parlé de ça... Maintenant, je ne sais pas si ç'a vraiment une influence sur le choix de publier, de faire la thèse par articles ou non. Je pense que non, en tout cas pour nous, c'est plutôt laissé au choix de l'étudiant.

(D. Psychologie) Juste pour pas avoir à tout refaire, je veux dire... Et en même temps, la publication, qui se fait par le fait même... Et plus tard, moi je veux devenir professeur chercheur, ça fait que d'avoir des publications ça aide aussi au CV par le fait même. Dans le fond, moi je ne veux pas être clinicien. Je veux vraiment rester dans le milieu académique et tout ça. Donc, d'avoir des publications et faire d'une pierre, deux coups finalement.

3.3.1.3 *Visibilité accrue*

De même, la plus grande visibilité des articles comparativement à celle des mémoires et des thèses sous forme de monographie contribue à donner une valeur plus importante à cette forme de présentation des résultats de recherche. Comme cela a été souligné précédemment, dans certaines disciplines d'études, la publication d'articles compte davantage que le dépôt d'un mémoire ou d'une thèse pour l'avancement et la carrière des étudiants.

(D. Génie informatique) C'est suggéré par mon directeur, c'est plus simple, et dans le fond, ce qui compte, c'est pas nécessairement la thèse en tant que telle, ça va être les articles.

(Animatrice) Pourquoi il a suggéré ça?

(D. Génie informatique) Bien... Le laboratoire, ce qui compte, c'est les articles, c'est pas la thèse qui est rédigée. La thèse va se ramasser sur une tablette, c'est tout.

(D. Démographie) Moi c'est mon directeur, mon codirecteur de recherche c'est un prof, il est super-jeune, il a comme, même pas quarante ans, il est super dynamique. Pour lui, c'était impensable une thèse classique [monographie], surtout dans mon domaine, parce qu'on se fait lire, on se fait connaître en lisant des articles. Ma thèse comme telle va pas être beaucoup consultée à mon avis, en tout cas pas au niveau international, c'est vraiment les articles qui font la différence.

(D. Psychologie) Mon directeur m'a dit que ça donnait rien juste d'écrire un papier pour l'écrire, que finalement il va être rangé et personne va le lire. Donc il m'a vraiment vanté les mérites dans le fait de publier, dans mon domaine, pour avoir une visibilité internationale, mais aussi pour les demandes de bourses... Il y a tout l'aspect de demandes de bourses et il y a qu'est-ce que tu voudrais faire plus tard. Moi j'aimerais avoir une carrière académique, enseigner à l'université, donc je serais chercheur-professeur... donc c'est sûr que dans mon dossier ça paraît bien.

3.3.2 L'usage du français et de l'anglais dans la rédaction des mémoires et des thèses

L'analyse linguistique présentée au début de ce chapitre a montré la forte tendance des étudiants à privilégier l'anglais pour les articles insérés dans les mémoires et les thèses et le français pour les autres parties (introduction, recension des écrits, discussion générale, conclusion) constituant ce que l'on a appelé la charpente. Par ailleurs, dans une grande majorité de cas, les mémoires et les thèses présentés sous forme de monographie sont rédigés en français. Qu'avaient donc à dire les étudiants rencontrés à ce sujet?

3.3.2.1 *L'anglais, langue des articles*

De toute évidence, l'anglais est perçu aux yeux d'une grande majorité des étudiants rencontrés comme *la* langue de publication des articles. La question du choix de la langue de publication des articles insérés dans le mémoire et la thèse ne se pose pas pour eux et cette situation découle davantage de contraintes structurelles que d'un choix linguistique personnel. Il convient cependant de faire une distinction entre la langue de rédaction et la langue de publication. En effet, même si la presque totalité des étudiants rencontrés ont affirmé que les articles insérés dans leur manuscrit seront publiés en anglais, cela ne signifie pas nécessairement qu'ils les auront eux-mêmes rédigés dans cette langue. Il est en effet possible de rédiger d'abord l'article en français et de le faire ensuite traduire en anglais. Cela n'a cependant pas semblé être le cas des étudiants rencontrés.

Parmi tous les participants disant rédiger un mémoire ou une thèse par articles (environ 36 personnes)¹⁰³, un seul d'entre eux a parlé de la possibilité de publier un article dans une revue francophone. Pour tous les autres, les articles insérés dans le mémoire ou la thèse sont, ou seront, nécessairement publiés en anglais.

(M. Foresterie) Moi, c'est pas encore clair parce qu'on est en train de rédiger, on rédige les parties, et ensuite on va décider si on en a assez pour faire un gros article, ou simplement ma maîtrise. Mais il y a un article qui vient au bout du compte, et qui est en français pour le moment. Parce que c'est une problématique québécoise, qui s'applique au Québec, qui est sur le nouveau régime, entre autres, donc oui, il y aura peut-être une traduction en anglais, mais je ne m'embarque pas dans l'écriture en anglais. Il y a une revue en foresterie au Canada, qui publie en anglais et en français. Je vais toujours résumer en anglais et en français, mais il y a possibilité d'écrire et de publier en français.

Si les étudiants choisissent préférentiellement l'anglais, c'est principalement parce qu'ils aspirent à être publiés dans une revue internationale de haut calibre, ce qui signifie le plus souvent pour eux une revue anglophone. Considérant que la documentation qu'ils consultent est rédigée principalement en anglais, il paraît évident qu'ils choisiront eux-mêmes cette

103. Il s'agit d'une approximation puisque ce ne sont pas tous les étudiants rencontrés qui pouvaient confirmer la forme de présentation que prendrait leur mémoire ou leur thèse.

langue pour diffuser les résultats de leur recherche surtout que les revues spécialisées qu'ils connaissent et valorisent sont très souvent anglophones¹⁰⁴.

(D. Océanographie) Les articles sont en anglais parce que je veux avoir un public international, mais je tiens à faire les autres bouts autour en français parce que je suis dans une université francophone et c'est important pour moi la langue française.

(D. Pharmacologie) Je vais faire une thèse par articles, donc mes articles sont en anglais naturellement puisque la langue de publication scientifique c'est l'anglais, mais je vais faire une introduction et une discussion en français, une conclusion qui vont être un peu plus étoffées que ce qu'on retrouve dans les articles.

(D. Psychologie) Deux raisons, premièrement je suis plus anglophone que francophone, donc moi ça va plus vite, c'est plus facile, et deuxièmement, c'est la publication des articles. Quand on veut publier en psycho, les bons journaux c'est des journaux américains majoritairement, ça fait que si on veut avoir plus de visibilité on va publier dans ces journaux-là. Puis... c'est ça, je ne pense pas que ce sera un problème à l'Université de Montréal, j'ai souvent fait des choses en anglais et ils sont très ouverts à ça.

(D. Adm. marketing) Moi c'est l'anglais [mes articles] parce que je vise des publications de bonne qualité, tout simplement.

Rappelons qu'il existe au Canada de nombreuses revues spécialisées qui sont reconnues dans leur domaine et qui acceptent de publier des articles dans les deux langues. Mais encore faut-il que les étudiants soient intéressés à publier en français. Lorsque la publication des résultats de la recherche vise un public francophone, les chances sont plus grandes pour qu'un étudiant privilégie le français, mais dans le cas contraire, cela est beaucoup moins certain. Les étudiants, tout comme les chercheurs, aspirent à être lus par le plus grand nombre possible d'individus, ce qui signifie de publier en anglais. Selon l'opinion de ce participant, publier en français, c'est même risquer de perdre des idées novatrices :

(D. Management) Veut, veut pas, parce que mon directeur publie avec moi, on veut pas perdre des idées, on parle comme ça, on ne veut pas perdre des idées novatrices, intéressantes, dans des revues en français. Plus pour ça.

Pour certaines personnes aussi, le choix de la langue anglaise pour la publication des articles insérés dans le mémoire ou la thèse découle d'une demande, plus ou moins explicite, formulée par le professeur chargé de diriger la recherche.

(D. Psychologie) Parce que moi je suis essentiellement francophone, c'est sûr que plus je pouvais écrire en français, mieux c'était, sauf que mon directeur pousse beaucoup pour qu'on publie en anglais, parce que notre visibilité est pas la même si on publie en français ou en anglais. En anglais... Les revues en psychologie, les plus grandes revues les mieux cotées sont toutes anglophones, donc si tu veux une bonne visibilité, il faut que tu publies en anglais.

104. Au sujet de l'importance de la langue anglaise dans les publications spécialisées, consulter la section 2.1 de l'état de la question.

(Animatrice) Est-ce que votre directeur a joué un rôle quelconque dans le choix de la langue d'écriture?

(D. Psychologie) Moi oui, le directeur vient de McGill, donc il n'était pas question que j'écrive par exemple des articles en français. C'était très clair que ça se faisait en anglais, très très clair!

(D. Adm. marketing) Moi le mien, il est un peu mitigé, parce que j'avais commencé en français. Pour présenter dans des revues, des bonnes conférences, ça nécessitait de traduire à chaque fois. Et traduire exige des coûts. Mon directeur a dit « écoute, tu vas te mettre à pratiquer ton anglais. Maintenant, quand tu écris des articles, écris directement en anglais ». Je suis rendu à écrire directement en anglais. C'est sûr que je fais des petites erreurs, mais je présente mes travaux à des amis qui sont bons en anglais, ils me corrigent et puis voilà.

Par ailleurs, un aspect important à prendre en compte est que l'étudiant n'est pas toujours le seul ni le premier auteur des articles insérés dans son mémoire ou sa thèse puisque la collaboration entre chercheurs est fréquente dans de nombreuses disciplines scientifiques¹⁰⁵. Comme l'expriment ces participants, les articles qu'ils publient peuvent concerner différentes personnes et chacune a son mot à dire :

(Animatrice) Vous m'avez dit : « j'écris des articles, je suis en rédaction d'articles ». Êtes-vous seuls à écrire ou vous avez des coauteurs avec vous?

(M. Sciences biomédicales) Le directeur a tout le temps son mot à dire normalement...

(Animatrice) Est-ce que c'est vous qui rédigez?

(Plusieurs « oui »)

(D. Sciences de l'activité physique) Le directeur, parfois il donne des idées, il corrige quand même.

(Animatrice) Mais il n'y a pas d'articles écrits en collaboration avec quelqu'un...

(D. Pharmacologie) Des fois ça arrive, on est plusieurs sur un article et il y a une personne qui... Moi en tout cas, dans mon dernier article, on faisait beaucoup en collaboration avec des médecins, tout ça, tout le monde a fait une petite partie... L'introduction a été écrite, et il y en a plein qui ont apporté leurs grains de sel pour dire « oui, j'ai remarqué cette problématique-là », mais habituellement on est seul pour écrire un article, mais ça arrive qu'on ait des collaborateurs.

(Animatrice) Ok, et dans ce temps-là tes collaborateurs ont écrit en anglais aussi?

(D. Pharmacologie) Oui.

(D. Biologie moléculaire) Moi personnellement, on a plusieurs étapes de correction. La personne qui écrit l'article écrit son article, il y a des seniors dans le laboratoire qui corrigent l'article, avant de le faire suivre au directeur qui fait suivre l'article aux collaborateurs. C'est plusieurs étapes, s'il y a des corrections à faire on les fait, c'est vraiment plus différentes étapes de correction que des étapes de rédaction additionnelles.

Dans certaines disciplines plus spécialisées, il peut s'avérer difficile de trouver des évaluateurs externes du mémoire ou de la thèse si le manuscrit est rédigé en français seulement.

105. Consulter la section 3.2.5 de l'analyse linguistique des thèses et des mémoires déposés en 1998, 2008 et 2010 dans les trois universités ciblées par la présente étude.

(D. Biologie végétale) La raison pour laquelle on garderait les articles en anglais dans un mémoire, c'est que quand arrive le temps de se présenter devant un comité, de défendre, si tout est écrit en français, il faut que tu trouves un évaluateur externe, et des fois... Le monde de l'écologie à Québec étant quand même assez petit, des fois tu ne peux pas inviter ceux de Montréal parce qu'ils ont travaillé en collaboration avec toi... Il te reste la France pour trouver un évaluateur externe, tandis que quand tu as travaillé en anglais, bien là... [...] Si c'est tout écrit en français, oui, je pense que ça peut être un peu plus difficile.

(D. Biologie moléculaire) Ça dépend du directeur aussi, parce qu'il faut choisir les membres du jury évaluateurs...

(D. Pharmacologie) Oui, les jurys peuvent être anglophones.

(D. Biologie moléculaire) Ils ont besoin, déjà ils peuvent être anglophones, ça fait que, oui on a plus accès à des membres du jury quand c'est par insertion d'articles, parce qu'on a les deux, c'est bilingue finalement. Aussi, c'est plus court à lire pour l'évaluateur, ce sont des personnes très occupées, ils ont ça à faire à longueur d'année, corriger des thèses, ce qui fait que quand on leur amène des thèses traditionnelles versus des thèses par articles, on s'ajoute des personnes en fait, parce que c'est moins long.

Considérant que la grande majorité des étudiants rencontrés sont de langue maternelle française, ils ont été questionnés sur leurs habitudes de rédaction afin de savoir, par exemple, s'ils rédigeaient leurs articles eux-mêmes, s'ils le faisaient du premier coup en anglais ou s'ils préféraient le faire en français et avoir recours ensuite à un service de traduction. Dans l'ensemble, les participants qui se sont exprimés sur cet aspect ont dit qu'ils rédigeaient leurs articles seuls, mais qu'il arrivait aussi qu'ils les rédigent en collaboration, comme l'expliquent les étudiants dont les propos ont été cités. Même s'ils rédigent leurs articles seuls, ils reçoivent quand même l'aide des chercheurs qui supervisent leur recherche. Certains étudiants demandent aussi l'aide d'amis qui maîtrisent très bien l'anglais ou qui sont anglophones. Le recours aux services d'un traducteur professionnel semble moins commun, mais cela arrive parfois. De plus, certains éditeurs révisent aussi les textes acceptés pour publication comme l'expliquent ces participants :

(D. Pharmacologie) Oui mais un article scientifique, t'écris un article scientifique, la revue va te dire : « ça prendrait du travail sur ton anglais », eh bien ils prennent ton article et l'envoient à un linguiste. Le linguiste le récrit d'un bout à l'autre, tu le reconnais pas, mais ça dit la même chose. C'est pas grave si tu l'écris un peu croche.

(D. Pharmacologie) Nous, c'est arrivé qu'on reconnaisse plus du tout nos phrases, mais...

(D. Pharmacologie) Ça disait la même chose!

(D. Pharmacologie) Il y a un linguiste qui a passé dessus et qui trouvait qu'on était trop... Parce que, dans notre groupe, notre directeur est aussi francophone que nous, ça fait que lui aussi des fois ses tournures de phrases sont douteuses... Ils nous ont comme... Mais il y a un linguiste qui est passé derrière nous...

(D. Pharmacologie) Je ne savais pas que ça existait.

(D. Pharmacologie) Oui ça existe, parce qu'on a un article qui est sorti et c'est comme : « oh, c'est pas moi qui ai écrit ça! »

(Animatrice) Mais ton nom est écrit dessus!

(D. Pharmacologie) C'est ça!

(D. Pharmacologie) Il a tout changé l'ordre des phrases, mais ça voulait dire exactement la même chose, mais par, vraiment quelqu'un bon en anglais.

3.3.2.2 *L'usage du français dans la rédaction des charpentes et des monographies*

Bien que l'anglais soit la langue privilégiée pour la rédaction des articles scientifiques, le français demeure la langue la plus utilisée pour rédiger toutes les autres parties du mémoire ou de la thèse par insertion d'articles (introduction, revues de littérature, discussion générale et conclusion) ainsi que les manuscrits présentés sous la forme d'une monographie. Plusieurs étudiants qui rédigent un mémoire ou une thèse avec une charpente en français et des articles en anglais diront que leur manuscrit est bilingue, ce qui apparaît grandement valorisé dans la mesure où ce type de manuscrit permet de publier un article dans la « langue scientifique internationale » tout en rédigeant certaines parties en français.

La majorité des participants aux séances de discussion perçoivent favorablement les mémoires et les thèses bilingues pour des raisons de facilité et d'économie de temps. De la même manière qu'il est plus simple et plus rapide pour eux d'insérer dans leur mémoire et leur thèse des articles rédigés au cours de la formation, il est aussi plus facile de limiter l'usage de l'anglais aux seuls articles. En effet, bien qu'ils soient constamment en contact avec cette langue au cours de leur formation universitaire, la plupart d'entre eux préfèrent quand même rédiger en français. Pour certains participants aussi, l'usage du français et de l'anglais dans la rédaction du mémoire ou de la thèse semble être une façon de conjuguer leurs aspirations à la publication internationale et leurs valeurs identitaires. Ainsi, ces personnes affirment qu'elles rédigent leurs articles en anglais, mais privilégient le français pour les autres parties du manuscrit parce qu'elles sont québécoises, qu'elles étudient dans une université francophone, qu'elles désirent valoriser le français ou que leur travail sera aussi lu par des francophones.

(D. Adm. marketing) Je ne suis pas encore certain dans quelle langue je vais écrire, ça va être beaucoup une question de « est-ce que c'est par insertion d'articles ou une thèse suivie d'articles séparés ». Je risque d'avoir le même problème que mes confrères, c'est-à-dire si la thèse est séparée des articles, elle va être en français par fierté, parce que je suis québécois, je crois en l'importance de la langue française, et par facilité, c'est ma langue maternelle, la langue que je maîtrise le mieux et dans laquelle je dois avoir plus de facilité à écrire mes idées, mais si c'est par insertion d'articles, l'anglais va avoir une importance à être considérée parce que, justement, c'est là qu'on peut avoir le plus de visibilité, le plus de citations, et de plus en plus... Le nombre de citations qu'on a va permettre de trouver un emploi, va permettre une reconnaissance de notre travail qui devient réellement importante.

(Animatrice) Et pourquoi les deux langues, pourquoi les mélanger?

(M. Sciences et technologie des aliments) C'est parce que mes articles sont déjà en anglais pour publication, donc je ne vais pas les refaire en français.

(Animatrice) Et pourquoi ne pas tout le faire en anglais, dans ce cas?

(M. Sciences et technologie des aliments) C'est une raison... Qu'on est au Québec, et je pense que c'est important de le faire en français.

(D. Océanographie) J'ai exactement la même réponse.

(Animatrice) Donc un petit bout en anglais parce que les articles sont en anglais.

(D. Océanographie) Les articles sont en anglais parce que je veux avoir un public international, mais je tiens à faire les autres bouts autour en français parce que je suis dans une université francophone et c'est important pour moi la langue française.

(Animatrice) Et pourquoi avoir choisi de faire un petit bout en français?

(D. Management) J'ai quand même un orgueil... C'est-à-dire, je suis quand même fier d'être francophone, même si ça n'est pas publié je me force à toutes les années, à écrire au moins un papier en français. C'est plus à cause d'un côté nationaliste. Et l'introduction, conclusion en français selon moi c'est plus une question de respect envers mon institution, mais c'est sûr que pour moi c'est une langue beaucoup plus facile et je comprends mon collègue à côté, quand c'est l'anglais par écrit, pour lui c'est beaucoup plus simple.

(Animatrice) Et ces articles-là sont en français ou en anglais?

(D. Génie informatique) Anglais.

(D. Génie biomédical) Oui en anglais, c'est pour ça que ça fonctionne comme ça. Mais c'est sûr que l'introduction, la grande conclusion globale à la fin va être en français aussi, et moi je veux la faire en français aussi, justement parce qu'on présente ça à des gens qui parlent en français aussi, mais comme les articles sont publiés dans des journaux, des magazines anglophones, c'est sûr que les articles vont être en anglais.

Certains étudiants préfèrent rédiger un mémoire ou une thèse sous forme d'une monographie en français et y ajouter les articles produits dans le cadre de leur formation dans des annexes. D'autres prévoient aussi publier les résultats de leur recherche sous forme d'articles, mais une fois que leur manuscrit sera déposé.

(D. Adm. marketing) Ma thèse c'est en français. Les articles qui seront issus de la thèse seront en anglais.

(Animatrice) Pour quelles raisons?

(D. Adm. marketing) Parce que les articles de la thèse vont être publiés en anglais après la thèse pour des raisons... Trouver un emploi, c'est plus simple d'aller dans des écoles en présentant des articles, quand ils veulent des accréditations dans mon domaine. J'écris plus en anglais en général qu'en français, parce que j'ai d'autres projets en parallèle. Honnêtement c'est la simplicité, ma thèse comme... c'est pas une thèse par articles, c'est plus simple d'écrire un texte de 100 pages en français que se soûler à l'écrire en anglais, quand sa langue maternelle c'est le français.

(Animatrice) Donc ça va être 100 % en français.

(D. Adm. marketing) Ouais. C'est presque par fainéantise. C'est honnête.

(D. Physique) [...] ce qui se ramasse dans ma thèse, qui est totalement en français parce que je suis plus à l'aise en français, c'est la traduction des trois ou quatre articles que j'ai écrit en anglais. J'ai juste pas fait la thèse par insertion d'articles, mais tous mes résultats importants, je les ai déjà publiés en anglais dans des articles. Là, rendu à la thèse, je fais un gros truc complet en français seulement.

(Animatrice) Ok, en français seulement parce que tu es plus à l'aise?

(D. Physique) Je suis un petit peu plus à l'aise.

(Animatrice) Aurais-tu eu le choix de le faire dans les deux langues?

(D. Physique) Si j'avais voulu le faire en anglais j'aurais pu, sauf que ça m'aurait pris un peu plus de temps, mais avec le choix des mots... Mes directeurs, les membres de mon jury, ça va peut-être être plus facile pour eux aussi, mais j'aurais pu le faire dans les deux langues.

Par ailleurs, parmi les étudiants qui rédigent un mémoire ou une thèse sous forme de monographie, la grande majorité privilégie le français. Considérant que ces étudiants fréquentent un établissement d'enseignement francophone et que la plupart d'entre eux sont de langue maternelle française, cela n'est pas étonnant. Comme expliqué précédemment, bon nombre des étudiants qui rédigent des articles en anglais soutiennent le faire par nécessité, car il s'agit de la langue de publication internationale. À l'inverse, quand il est possible de diffuser les résultats de leur recherche en français, les participants privilégient cette langue, principalement pour des raisons de facilité, mais aussi pour des motifs identitaires. C'est, entre autres, ce qu'ont affirmé ces étudiants lorsqu'on leur a demandé d'expliquer les raisons les ayant incités à rédiger leur mémoire ou leur thèse, présentée sous forme de monographie, en français :

(D. Géomatique) Moi par exemple j'ai rédigé mon mémoire de maîtrise en français parce que j'étais plus à l'aise avec le français. Je l'ai appris dès mon plus jeune âge... C'est vrai, je comprends bien l'anglais, surtout pour la lecture, mais je suis plus à l'aise en français.

(M. Physiologie-endocrinologie) Je m'exprime vraiment mieux en français, c'est ma langue natale, je ne me verrais pas faire : « ah, pour le fun, je vais le faire en anglais. » Non, c'est plus de temps...

(Animatrice) C'est pas par insertion d'articles?

(M. Physiologie-endocrinologie) Non, classique [monographie].

(D. Cinéma) Je me réfère à beaucoup d'auteurs américains, et même des auteurs canadiens, mais il n'y a pas... La thèse est en français, parce que c'est ma langue maternelle, entre autres. C'est la langue de l'institution aussi.

(M. Anthropologie). Parce que je suis québécois, que j'ai un background en français et que je trouve que c'est important qu'il y ait des intellectuels aussi qui maîtrisent super bien le français à tous les niveaux, et je veux faire partie de ça aussi.

Des étudiants en sciences humaines ainsi qu'en arts, lettres et langues ont aussi évoqué la possibilité de publier leur thèse sous forme de livre une fois qu'elle aura été déposée. Au sein de ces domaines d'études, la publication d'un livre à partir de la thèse est une pratique que l'on rencontre parfois puisque cette forme de publication scientifique y est encore populaire. Publier le fruit de sa recherche sous forme de livre plutôt que sous forme d'articles permet aussi de traiter d'un sujet avec plus de profondeur.

(D. Cinéma) Moi c'est le format classique [monographie], c'est parce que j'aimerais ça peut-être publier un livre avec. Par articles, on n'en avait pas discuté non plus comme tel...

(Animatrice) Et à partir de... Tu dis « publier un livre avec », c'est possible, à partir de la thèse, tu peux écrire un livre?

(D. Cinéma) Tu peux faire un livre.

(Animatrice) J'imagine que la thèse doit être assez volumineuse?

(D. Cinéma) La thèse, j'imagine, encore une fois ça il n'y a personne qui te le dit. Je m'attends peut-être à trois cent pages pour une thèse...

(Animatrice) Et ça peut devenir un livre, qui va être publié?

(D. Cinéma) Oui.

(Animatrice) Je ne savais pas.
(D. Musicologie) Moi c'est la même chose.
(D. Droit) Moi aussi.

3.3.2.3 L'importance du cadre réglementaire

Les trois universités ciblées dans cette étude sont toutes trois des universités francophones et les textes officiels de ces établissements, tels que les *Statuts de l'Université Laval* (UL 2011), le livre blanc de l'Université de Montréal (UdeM 2007) ou la *Charte des droits et des responsabilités des étudiantes et des étudiants* de l'Université du Québec à Montréal (UQAM 2000) rappellent cette appartenance linguistique. Par ailleurs, ces trois établissements d'enseignement se sont dotés de consignes et de règlements qui normalisent l'usage du français et des autres langues dans la rédaction des mémoires et des thèses¹⁰⁶. Un fait à mentionner est que dans sept groupes de discussion sur dix, des étudiants ont cité ce cadre réglementaire¹⁰⁷ pour justifier l'usage du français dans leur manuscrit, qu'il s'agisse d'un mémoire ou d'une thèse sous forme de monographie ou par insertion d'articles en anglais avec une charpente en français. Parmi eux, quatre participants de langue maternelle française ont affirmé explicitement qu'ils auraient rédigé leur manuscrit complètement en anglais s'ils avaient été autorisés à le faire.

(M. Sciences biomédicales) Moi j'aimerais ça mais on m'a dit que c'était pas possible.

(Animatrice) Ok, pourquoi aurais-tu voulu le faire en anglais?

(M. Sciences biomédicales) L'article est déjà en anglais, donc ça va mieux, comme elle dit, les termes des fois c'est pas évident, surtout moi je suis dans un domaine assez petit, donc ça coulerait vraiment mieux, quant à moi, de faire le tout en anglais, ce serait plus cohérent.

(D. Génie chimique) Moi j'ai fait ma rédaction de mon pré-doc en décembre, et donc j'ai posé la question si je pouvais l'écrire en anglais, et on m'a répondu que je devais l'écrire en français, ça causait des problèmes parce qu'on a un nombre très très limité de gens qui peuvent être sur les comités de jurys, et effectivement je me suis retrouvé avec un Allemand qui avait semi-compris ce que j'avais écrit, mais ma défense de proposition je l'ai faite en anglais. Mais mon document était en français.

(D. Psychologie) Honnêtement, par rapport à la rédaction, je pense que je suis un peu confronté à cette politique-là dans le sens, je ne peux pas juste la remettre en anglais. Il faut que j'aie traduit certaines des sections. [...] mon directeur qui m'a dit, quand j'étais pour le faire en anglais, tout ça, et cetera, je lui ai demandé si mon PRD [projet de recherche doctorale], je pouvais l'écrire en anglais, vu que mes articles je les ai en anglais, je suis bilingue, il a dit qu'à l'UQAM, t'as pas le choix de faire ça, ça, ça!

106. Sans entrer dans les détails, mentionnons que le français est la langue de rédaction des mémoires et des thèses, sauf exception, et que les articles insérés dans les mémoires et les thèses peuvent être rédigés en anglais, mais que toutes les autres parties doivent être en français. Pour plus d'information, consulter la section 2.3.

107. Précisons que nous parlons ici uniquement des consignes et de règlements qui normalisent les usages linguistiques dans la rédaction des manuscrits et non pas de la politique linguistique de l'établissement.

(D. Neurobiologie) Il y a pas mal de monde qui trouve ça judicieux de faire la partie intro et conclusion en français, ensuite insérer les articles, et faire un 2^e... Refaire sa thèse en anglais, pour pouvoir la présenter, pour peut-être trouver du travail plus tard ailleurs.

(Animatrice) Dans ton cas à toi?

(D. Neurobiologie) Dans mon cas, si je veux faire un post-doc, ce que je veux faire parce que je veux faire un post-doc jusqu'aux États-Unis, ils vont pas lire ma thèse en français [...]

(Animatrice) Et pourquoi choisir de ne pas le faire directement en anglais pour se donner plus de chances?

(D. Neurobiologie) Parce que... L'Université Laval préfère que ce soit en français parce que la langue officielle du Québec c'est le français. Moi c'est ma langue aussi, du coup, ma thèse en anglais je la fais une fois que c'est terminé, ça va prendre plus de temps, donc là je vais la faire en français, ça va être plus rapide, et je vais la soumettre.

Sur les 90 étudiants rencontrés, seuls 5 d'entre eux rédigeaient un mémoire ou une thèse entièrement en anglais. Dans tous les cas, il s'agissait de personnes dont le français n'est pas la langue maternelle. Ce ne sont toutefois pas tous les étudiants d'une langue maternelle autre que le français qui ont choisi de rédiger leur manuscrit complètement en anglais.

Le fait que le règlement de l'établissement ait été invoqué à plusieurs reprises pour justifier l'usage du français, même s'il s'agissait le plus souvent d'étudiants qui n'auraient pas nécessairement préféré l'anglais s'ils avaient pu le faire, ainsi que la constatation que les rares étudiants qui rédigeaient leur manuscrit en anglais avaient tous un motif justifié de le faire démontrent la pertinence de ce cadre réglementaire. En effet, la raison d'être de ce dernier ne repose pas uniquement sur l'idée de limiter l'usage d'une autre langue que le français dans la rédaction des mémoires et des thèses; le cadre réglementaire sert aussi à guider les choix linguistiques des individus pour que le français soit utilisé le plus souvent possible. Son existence est aussi une façon, parmi d'autres, d'affirmer concrètement le caractère francophone de ces établissements universitaires.

3.4 PROMOTION DU FRANÇAIS ET DE LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE DANS LES SCIENCES

Le statut accordé à une langue dans un champ scientifique est étroitement lié aux possibilités d'utilisation de cette langue dans les activités de production et de diffusion de la science. Plus une langue remplit de fonctions et plus elle occupera une position élevée dans les consciences individuelles et collectives, ce qui contribuera, par le fait même, à accroître son utilisation et son statut. Comme on a pu le constater dans les deux chapitres précédents, les étudiants des cycles supérieurs ayant participé à nos groupes de discussion font un grand usage de l'anglais dans les différentes activités qui composent leur formation à la recherche. La documentation scientifique qu'ils consultent est principalement rédigée en anglais, les colloques et congrès auxquels ils assistent et participent se déroulent souvent dans cette langue et ceux qui publient des articles privilégient aussi le plus souvent l'anglais. Dans un tel contexte, on peut se demander comment, en tant que francophones pour la plupart, les participants perçoivent cette situation. Quel intérêt démontrent-ils envers les enjeux linguistiques dans la sphère scientifique? Valorisent-ils l'utilisation du français dans leur formation et prévoient-ils le faire au cours de leur carrière? Que pensent-ils de l'idée de

défendre la place du français et des autres langues au sein de la communauté scientifique internationale?

Avant d'aller plus loin dans la réflexion, il est pertinent de porter attention aux perceptions qu'entretiennent les participants à l'égard de la relation entre la langue et la production des savoirs scientifiques. Cela permettra de mieux comprendre les idées exprimées à propos de la promotion du français et de la diversité linguistique dans les sciences.

3.4.1 Langue et production des savoirs scientifiques

Il existe différentes manières de considérer la relation entre la langue et la pensée scientifique. Pour certains, une langue n'est qu'un code ou un outil de communication. En ce sens, l'usage d'une langue plutôt que d'une autre n'a aucun effet sur la façon de produire des connaissances scientifiques. Pour d'autres, au contraire, chaque langue construit ses représentations cognitives et ces dernières influencent le rapport à l'environnement ainsi que la manière d'aborder et de traiter les phénomènes scientifiques.

Parmi les quelques étudiants questionnés à ce sujet, on constate que certains d'entre eux conçoivent la langue comme un outil de communication seulement. Pour eux, la science est universelle et indépendante de la langue. Puisque les langues sont interchangeables, l'usage d'une langue étrangère dans la construction des savoirs spécialisés ne pose aucun problème de nature scientifique.

(D. Mathématiques) Parce que, comme on dit, la science est universelle. Ce qui compte c'est le contenu. Peut-être que le fait que tu écrives en anglais, pourquoi les scientifiques écrivent en anglais, c'est pour être lu par plus de monde. C'est pas parce que c'est plus fiable ou plus convaincant comme je disais, c'est qu'on utilise simplement l'anglais. C'est lu par plus de monde. L'essentiel c'est le contenu. Si ton article tu l'écris en russe, en portugais ou en anglais, la démonstration est exacte pour tout le monde, mais peut-être tu auras moins de lecteurs dans les autres langues.

(D. Pharmacologie) [...] c'est très factuel, des articles, c'est des faits, des faits, il y a très peu d'interprétation, donc que tu le donnes en français ou en anglais c'est des faits.

(G. Marketing) Oui, moi je veux dire, comme monsieur a mentionné tantôt, il y a une espèce de phénomène particulier ici envers l'anglais, le français, il y a une espèce de compétition, mais je pense qu'on ne devrait même pas penser à ça, pour moi c'est juste un outil, c'est comme un code. On utilise des programmes comme SAS et tout, c'est comme un codage, donc tu le codes dans cette langue-là, tout le monde le comprend, et après ça on échange.

D'autres participants s'inscrivent dans un même courant de pensée au sens, où la science est pour eux le résultat d'observations et d'expériences vérifiables ainsi que de faits universellement reconnus, et ce, peu importe la langue dans laquelle elle est produite et diffusée. Cependant, pour ces étudiants, les langues ne sont pas non plus équivalentes puisqu'ils estiment que l'anglais est plus approprié pour décrire les phénomènes scientifiques.

(M. Génie mécanique) Moi je dis, pas sur les résultats ni sur l'analyse des données, mais sur la compréhension qu'on a des documents qui sont produits, je pense que oui. Parce qu'il y a des différences... Outre la différence de langue, il y a des différences culturelles reliées à la langue. Par exemple, les documents français sont produits en général par la France, utilisent des phrases plus complexes qui sont plus difficiles à ingérer rapidement. Un texte en français ça se lit moins bien en diagonal qu'un texte en anglais.

(D. Biologie végétale) C'est vrai!

(M. Génie mécanique) Donc, par là, ça peut influencer un peu, pas les résultats finaux, ça influencera pas... Le point final va être là, sauf que ça va influencer un peu la vitesse de compréhension et puis... C'est ça, ça va surtout être sur la vitesse de compréhension et sur l'attention qu'il va falloir mettre là-dessus pour être capable de comprendre.

(D. Océanographie) C'est vrai qu'il y a, outre la langue, une logique intrinsèque à la langue qui va plus profondément. Comme juste français/anglais, la longueur et la complexité des phrases, mais je lis aussi beaucoup d'articles écrits par des Chinois en anglais, et le... En tout cas, c'est écrit en anglais pourtant, mais ils ont une logique différente qui fait que c'est vraiment plus difficile à comprendre. Ils n'ont pas la même structure de pensée, ça va plus loin que juste une langue...

Par ailleurs, aux yeux d'une minorité d'étudiants ayant participé aux groupes de discussion, la relation entre la langue et la pensée scientifique dépasse le seul aspect de la communication, puisqu'il y a, selon eux, une part d'éléments culturels dans les découvertes scientifiques. Ainsi, langue et production des connaissances scientifiques seraient en quelque sorte liées et l'exemple donné par ces étudiants pour illustrer ce point de vue est la différence qu'ils observent entre les pratiques des francophones et celles des anglophones dans leur discipline respective.

(D. Sciences de l'environnement) [...] les sciences de l'environnement c'est très nouveau comme concept, il y a vraiment une différence de conceptualisation littéralement en environnement, entre le monde anglophone et le monde francophone. Nous on a une approche en France, le monde francophone, plus théorique encore, mais interdisciplinaire. Le monde anglophone, malgré que c'est un peu particulier, j'ai vu que finalement ils avaient une approche interdisciplinaire aussi dans certaines universités américaines aussi, mais malgré tout il y a toujours cette velléité un peu multidisciplinaire, donc, on stratifie le savoir, on essaie pas d'intégrer le savoir, l'un dans l'autre, et les anglophones ont plus cette tendance-là à vouloir, d'abord, ils ont une vision plus pratico-pratique des choses, et de les voir, disons, ajouter par couches le savoir au lieu de l'intégrer. [...]

(Animatrice) Donc la langue de la science va influencer un peu la manière de la percevoir? La langue dans laquelle...

(D. Sciences de l'environnement) D'une certaine façon, oui.

(M. Biologie) Moi je dis qu'il y a un élément culturel là-dedans...

(Animatrice) Un élément...?

(M. Biologie) Je pense qu'il y a un élément culturel... Effectivement, quand je dis que McGill ou Concordia, pas me déplaisaient, mais j'aimais un peu moins, mais effectivement, dans le Département de biologie, on dirait qu'il y a la vieille approche, je ne rentrerai pas dans les détails en écologie, mais... Il y a une vieille approche sectorielle, section par section. Ça c'est la mammologie, les mammifères, ça c'est l'ornitho, ça c'est ci, ça... Tandis que dans les universités francophones on est plus rendus à certains paradigmes ou certaines approches, peu importe c'est quoi le modèle, l'espèce animale ou le C+ intégrateur aussi, c'est un peu différent, et... Ouais, il y a une mentalité différente un peu.

Cette façon de percevoir la relation entre la langue et la pensée scientifique semble cependant peu commune parmi les participants ayant discuté de cette question (six groupes sur dix)¹⁰⁸. La plupart d'entre eux soutenaient plutôt que la langue et la pensée scientifique sont deux aspects complètement dissociables.

3.4.2 Opinions au sujet de la prédominance de l'anglais dans les sciences

Dans tous les groupes de discussion, la grande majorité des participants soutiennent que l'anglais est la langue des sciences, mais que l'usage du français est tout de même répandu. En effet, dans les différentes activités faisant partie du métier de chercheur, c'est surtout celle de la communication scientifique, et plus particulièrement la publication dans les revues spécialisées, qui sont le plus fortement anglicisées. La conception de la recherche, le travail de laboratoire, les communications avec les collègues et la formation de la relève se déroulent selon eux principalement en français. Pour dire autrement, les participants considèrent que la science est produite en français, mais qu'elle est diffusée en anglais. Cette distinction est importante à considérer dans la lecture des propos rapportés à l'égard de la prédominance de l'anglais dans les sciences.

Bien que les opinions des participants soient diverses, on remarque que les étudiants en sciences et génie, en sciences de la santé de même qu'en administration ont plutôt tendance à adopter une attitude d'indifférence ou de valorisation de l'unilinguisme dans le monde scientifique. De l'autre côté, les étudiants en sciences humaines ainsi qu'en arts, lettres et langues adhèrent à l'idée qu'il est nécessaire d'avoir une langue commune pour se comprendre, tout en soutenant qu'il est important de maintenir une forme de diversité linguistique dans les sciences.

3.4.2.1 L'indifférence

Pour plusieurs personnes interviewées, la position dominante de la langue anglaise dans les sciences n'est pas une question qui suscite un grand intérêt. Lors de toutes les séances de discussion, et encore plus dans les groupes composés d'étudiants en sciences et génie ainsi qu'en sciences de la santé, on a constaté une attitude d'indifférence chez plusieurs d'entre eux. Certains diront simplement que cela ne les touche pas et qu'ils sont neutres quant à

108. Des groupes en sciences et génie, en sciences de la santé ainsi qu'en administration.

l'usage d'une langue plutôt que d'une autre. Pour d'autres, leur indifférence s'explique par un sentiment de résignation ou de réalisme devant un état de fait qu'ils jugent impossible à changer.

(Animatrice) Diriez-vous que l'anglais est devenu la langue des sciences?

(Plusieurs oui)

(D. Biochimie) Depuis longtemps!

(Animatrice) Ça vous fait quoi, que l'anglais soit devenu la langue des sciences?

(M. Physiologie-endocrinologie) Pas grand-chose...

(D. Biochimie) Moi ça me fait rien, ça me touche pas.

(M. Physiologie-endocrinologie) Je suis neutre, si tout le monde parle en anglais pour se comprendre, on parle en anglais. Et à l'interne, si on parle en français pour se comprendre, on parle en français.

(D. Médecine expérimentale) Moi je trouve que de se limiter au français ça coupe un peu ta curiosité par rapport... Si je me déplace un peu et que je veux apprendre d'autres de chercheurs, dans mon domaine, sont pas tous francophones, ce serait de me couper d'information, de d'autres chercheurs que de faire ça juste en français. C'est sûr que l'anglais, oui, si c'est ça qu'il faut pour comprendre, pourquoi pas.

(D. Biochimie) Si tu continues en sciences tu t'es déjà fait à l'idée que t'allais continuer en anglais. Si tu continues juste en français tu coupes 99,9 % de tes ponts.

(M. Physiologie-endocrinologie) Ça marche juste pas.

(D. Biochimie) T'es limité dans ton marché de travail pour la suite. Alors que si tu as fait le choix de continuer, t'es au courant que tu continues en anglais, t'as pas le choix de t'adapter.

[...]

(M. Médecine dentaire) En fait, même si la langue officielle c'est le français, on s'exprime en anglais, ça me fait rien du tout. On sait qu'au 2^e cycle, la langue officielle, la langue scientifique c'est l'anglais, ça pose pas de problème.

(Animatrice) X, es-tu à l'aise avec ça?

(M. Santé communautaire) Oui, on dirait que rendu au cycle supérieur c'est comme normal de passer à l'anglais, c'est comme un *must*. Tout le monde sait ça je pense, ou en tout cas l'apprend assez vite. Tu ne peux pas faire un mémoire sans lire en anglais, c'est impossible parce que tu ne peux pas juste sortir une littérature francophone, tu vas manquer un gros volet.

[...]

(D. Médecine expérimentale) Moi je veux dire... On a tous l'enjeu avec l'anglais qu'on essaie de ne pas se faire assimiler, mais je pense que si tu t'en vas en sciences tu le sais que ça vient avec ça. En partant, c'est là, tu le sais...

(Animatrice) Je comprends clairement que selon vous, l'anglais est devenu la langue des sciences. J'aimerais ça savoir comment vous vous sentez par rapport à ça, ça vous fait quoi?

Est-ce que ça vous fait quelque chose?

(D. Génie chimique) Moi ça ne me fait rien.

(D. Génie biomédical) On s'y attendait je pense, tout le monde avant de commencer ses études s'attendait à lire des articles en anglais.

3.4.2.2 L'importance d'avoir une langue commune pour se comprendre

Pour une majorité de participants dans tous les groupes de discussion, la position dominante de l'anglais dans la sphère d'activité scientifique est vue d'une façon positive. En effet, une opinion largement répandue est que l'usage d'une langue commune, en l'occurrence l'anglais, favorise la communication entre scientifiques, ce qui est énormément valorisé puisqu'il s'agit d'un aspect essentiel au progrès scientifique. Un chercheur travaille toujours à partir des découvertes faites par les autres membres de sa communauté et l'usage d'une langue commune est perçu comme un élément essentiel à la bonne communication. Actuellement, c'est l'anglais qui est la *lingua franca* de la communication scientifique et la plupart des étudiants rencontrés adoptent une attitude pragmatique envers l'usage de cette langue.

(D. Physique) C'est une bonne chose qu'il y ait une langue de sciences parce que s'il y a un domaine où on est tous là à communiquer ensemble, partout dans le monde, c'est bien les sciences, donc c'est normal qu'il y ait une langue commune. L'anglais, c'est bien normal.

[...]

(M. Génie civil) Il faut s'adapter au début mais je trouve que c'est bien d'avoir une uniformité au niveau de la langue. Au niveau international, il faut qu'il y ait une langue commune, parce que sinon...

(Animatrice) Donc un peu comme X a dit.

(M. Génie civil) Oui, c'est ça.

[...]

(Animatrice) Les autres, vos sentiments par rapport au fait que l'anglais soit devenu la langue des sciences?

(M. Génie mécanique) Moi c'est un peu comme X, il faut qu'il y en ait une, c'est bien que ce soit l'anglais, en tout cas moi je suis content, c'est plus facile. C'est une langue qu'on apprend relativement tôt dans notre enfance... C'est ça, il faut qu'il en ait une.

(D. Médecine) Je dirais peut-être... Je dirais que la communication dans la communauté scientifique, c'est important qu'elle soit en anglais, parce que justement on veut avoir une langue commune, que tout le monde se comprend pour l'avancée de la science. Pour ce qui est de la diffusion de la science dans le cadre de la communauté scientifique, je crois que c'est important qu'il y ait une partie de la science dans la langue locale. Ici, c'est en français, que le monde sache ce qu'on fait, ce qu'on apprend sur le monde, c'est important qu'ils puissent le savoir dans leur langue à eux, pour pas restreindre la science à ceux qui connaissent la langue commune de la science, mais que tout le monde puisse avoir au moins une petite idée de...

(M. Génie énergétique) Moi j'aime bien parce que je trouve que ça permet de communiquer plus facilement avec des gens qui viennent de partout dans le monde. Juste pour les rencontres en fait, ça me plaît. Juste de ce niveau-là...

(Animatrice) Pour les rencontres...?

(M. Génie énergétique) Les rencontres avec des scientifiques de tous les pays du monde, comme tout le monde parle anglais, plus sa langue maternelle, au moins c'est la langue qu'on a en commun, ça permet d'échanger, ça me plaît.

[...]

(M. Génie énergétique) J'ai eu la chance d'apprendre l'anglais étant tout petit, j'avais quand même un bon background en anglais, donc ça bien été.

3.4.2.3 L'anglais, c'est un moindre mal

Outre l'attitude d'indifférence et l'idée que c'est une bonne chose d'avoir une langue commune pour se comprendre, une opinion qui paraît aussi assez répandue est que le choix de l'anglais est un moindre mal. En effet, le rapport de proximité géographique qu'ont les Québécois francophones avec la communauté linguistique anglophone est aussi vu comme un avantage comparativement à d'autres communautés linguistiques non anglophones. Au Québec, la langue anglaise est diffusée à travers différents médias de communication ainsi qu'une offre importante de produits culturels. Cette langue est parlée par une partie de la population et elle est enseignée dès l'école primaire. Quelques participants se disent d'ailleurs assez indifférents face à la prédominance de l'anglais dans le monde scientifique puisque pour eux, l'usage de cette langue ne pose aucun problème. C'est aussi une langue que certains perçoivent comme étant mieux adaptée à la communication scientifique. Ainsi, que la *lingua franca* des sciences soit l'anglais et non l'allemand ou l'italien, par exemple, est un avantage pour plusieurs participants. Puisqu'il est nécessaire d'avoir une langue commune pour se comprendre, l'idée qu'il vaut mieux que ce soit l'anglais qu'une autre langue a été soulevée dans presque tous les groupes de discussion.

(D. Psychologie) Moi je suis content que ce soit l'anglais parce que je me vois bien parler anglais, si c'était l'italien, l'espagnol, le japonais, le portugais je serais dans le trouble! Si c'est pas le français j'aime mieux que ce soit l'anglais, et en même temps je vais améliorer mon anglais c'est super ça.

(Animatrice) Mais cette anglicisation des sciences, ça vous fait quoi? Est-ce que ça vous fait quelque chose, d'abord? Le fait que l'anglais soit plus présent qu'il l'a déjà été?

(D. Démographie) Je pense qu'il faudrait peut-être interroger quelqu'un de plus vieux sur cette question! Parce que pour moi, ç'a toujours été comme ça. [...].

(Animatrice) Donc toi le fait d'évoluer plus en anglais, c'est pas quelque chose qui te dérange?

(D. Démographie) Non parce que moi aussi je suis à l'aise avec l'anglais, je parle très bien anglais depuis que je suis tout petit, donc pour moi ce n'est pas très grave.

[...]

(D. Cinéma) Pour moi c'est pas une menace, l'anglais, parce que je peux continuer de faire mes trucs comme je l'entends, si je veux écrire en anglais je peux écrire en anglais. Étant donné... Je pense que les gens sont pas mal tous bilingues, c'est pas une menace. Je peux aller vivre aux États-Unis, je peux écrire en anglais, je peux écrire en français, c'est pas...

(Animatrice) C'est un libre choix.

(D. Cinéma) C'est ça, et en plus le fait qu'ici on est Nord-Américain, on est francophone au Québec, je trouve qu'on a un avantage que les Américains n'ont pas. Je suis capable de prendre un texte en italien, quelque chose d'assez simple...! Et avec les racines, tout ça, je vais être capable de dégager du sens de tout ça. Même si je ne parle pas italien. C'est ça, le fait qu'on ait appris deux langues, ça donne une polyvalence et un avantage.

Tant qu'à devoir utiliser une langue commune, une autre idée entendue est que la langue anglaise possède des caractéristiques intrinsèques qui la rendent plus apte à exprimer la science.

(D. Océanographie) Je suis d'accord aussi, on a besoin d'un langage commun, l'anglais c'est une langue simple, c'est direct, franc, parfait pour la science. Je trouve que c'est un bon choix. Et [...] On peut s'en sortir assez bien quand même jusqu'au niveau bac en français, je trouve. Après ça, si on veut continuer aux études supérieures, je vois ça comme un *must* de continuer en anglais, je ne vois pas ça comme une contrainte.

(M. Gestion des opérations) [...] Pour parler de phénomènes scientifiques en anglais, la langue est beaucoup plus simple. On va droit au but, c'est sujet, verbe, complément. On ne tourne pas avec des parce que, donc, alors... En français c'est lourd, c'est vraiment lourd pour expliquer des phénomènes scientifiques assez complexes, on aimerait que ce soit plus simple.

3.4.2.4 Motivation accrue à apprendre l'anglais

Une autre opinion exprimée, mais cette fois-ci dans un seul groupe de discussion, est que la prédominance de l'anglais dans les sciences peut être une motivation accrue pour l'apprendre. En effet, deux personnes qui disent avoir grandi dans un milieu très francophone ont affirmé y voir un avantage personnel, car cela les force à faire les efforts nécessaires pour maîtriser cette langue, ce qui aura certainement des retombées positives dans leur vie professionnelle.

(D. Pharmacologie) Moi, ça va me forcer à apprendre l'anglais! En fait, j'ai eu tous mes cours d'anglais du primaire et du secondaire, mais mes parents parlent pas vraiment anglais, ni ma famille, mes amis non plus, donc je n'étais pas particulièrement bon en anglais quand j'ai fait mon bac. [...] à ma première semaine de cours, les $\frac{3}{4}$ des livres qu'ils nous ont fait acheter c'était en anglais [...]. J'ai comme pas eu le choix et je pense que je suis devenu meilleur en anglais à cause de toutes ces lectures-là... J'ai vu ça d'un point de vue positif dans le sens que je serais sûrement vraiment moins bon en anglais si j'avais pas eu à toute faire ces choses-là, et maintenant être obligée d'écrire en anglais, de parler en anglais, d'écrire des posters et compagnie... Ça m'a forcé à apprendre l'anglais, qui va sûrement être positif pour un futur emploi.

(M. Nutrition) Je suis d'accord avec toi. Je viens d'un milieu totalement francophone donc mes parents parlent pas anglais, et justement c'est un plus, je crois, que j'ai, d'être né dans un milieu français, et que ma langue scientifique soit une autre langue que ma langue primaire. Que ce soit l'anglais ou une autre langue, je pense que je suis juste embarqué dans la vague.

3.4.2.5 Obstacle supplémentaire et iniquité

Des étudiants des deux groupes de discussion en sciences humaines ainsi qu'en arts, lettres et langues ont exprimé une certaine forme de frustration ou de découragement vis-à-vis de la prédominance de l'anglais dans le monde scientifique, une situation qui exige des efforts supplémentaires pour réussir des études supérieures et faire carrière en recherche. Afin d'être en mesure de lire, d'écrire et de parler en anglais, les non-anglophones doivent investir beaucoup de temps et parfois aussi de grandes sommes d'argent pour être capables de communiquer dans cette langue. Un participant qui poursuit des études de doctorat en psychologie, et dont le propos a été rapporté précédemment (section 3.1.5.2), a d'ailleurs raconté que son manque d'aisance à communiquer en anglais l'a incité à mettre de côté son aspiration première à poursuivre une carrière scientifique. Au dire de certains, la

prédominance de la langue anglaise dans tous les domaines de sciences, ou presque, constitue ainsi une injustice pour ceux dont ce n'est pas la langue maternelle et qui sont, dès le départ, désavantagés. En plus, les locuteurs anglophones ne feraient pas souvent l'effort d'apprendre une autre langue, ce qui crée de la frustration et contribue à renforcer la situation d'injustice linguistique.

(D. Linguistique) Honnêtement je me sens frustré, parce qu'on est amené à avoir des habiletés dans une langue qu'on ne maîtrise pas nécessairement très bien, qu'on apprend à maîtriser, qu'on améliore au fur et à mesure des lectures et des communications, et cetera. On part avec un handicap, si on peut dire, par rapport aux anglophones. C'est vrai que si on veut effectivement faire de la recherche [...] eh bien il nous faut avoir un meilleur bagage en anglais. C'est la seule façon de s'en sortir. Et non pas parce qu'il y a une domination du savoir anglophone, mais plutôt parce que c'est devenu la langue des communications entre les peuples un peu partout dans le monde. C'est assez frustrant de ne plus avoir cette même capacité qu'on a dans notre même langue maternelle, dans cette langue on n'a pas les outils qu'auraient d'autres par exemple.

(M. Économie) La seule chose je pense qui me dérange un peu, c'est au niveau des gens qui ont l'anglais comme première langue, et là je pense peut-être plus aux Américains, qui font jamais l'effort d'apprendre d'autres langues. [...] ça amène une certaine paresse des gens qui parlent cette langue-là, à apprendre d'autres langues, et aussi, une espèce de tendance pour les gens qui ne parlent pas cette langue-là de se pousser... « il faut apprendre l'anglais, il faut apprendre l'anglais ».

(D. Psychologie) Moi je... [...] je l'accepte, mais au début j'ai trouvé ça un peu frustrant.

(Animatrice) Frustrant pourquoi, à quel niveau?

(D. Psychologie) Frustrant parce que je suis francophone, je m'attendais à demeurer dans ma langue d'écriture, dans ma diffusion des connaissances, dans ma façon de présenter, parce que je suis plus à l'aise là-dedans simplement, et je trouve ça dommage qu'à l'international, quand je vais ailleurs, il faut que j'adopte un espèce de rôle dans lequel je suis un petit francophone dans un monde d'anglophones...

3.4.2.6 *Perte d'un bagage culturel et scientifique*

Trois étudiants, dans trois groupes de discussion distincts, étaient d'avis que la convergence vers une seule langue est associée à la perte d'un bagage culturel et scientifique. Ainsi, disent-ils, si le français n'est plus apte à décrire les phénomènes scientifiques, c'est toute la culture francophone qui y perd. De même, cela soulève la question de l'accessibilité aux connaissances scientifiques dans sa langue maternelle.

(D. Biologie végétale) Moi je suis d'accord avec X [qui affirme qu'il faut une langue commune pour se comprendre]. Sauf que j'avoue que ça me... Il y a l'aspect scientifique qui veut être international et j'aime ça, mais il y a l'aspect culturel que je trouve toujours dommage, et en même temps, là je suis peut-être un peu utopique, mais la science on la fait pour l'être humain, et quand on la fait dans une seule langue que tout le monde ne parle pas nécessairement, je trouve qu'on est perdants au bout du compte. Autant j'apprécie l'aspect international, autant après quand tu arrives dans des cours de cégep, dans des cours de baccalauréat au Québec, et même... Parce que j'ai fait des études ailleurs, de pas être capable de trouver l'information dans

ta langue maternelle, je trouve ça dommage. Mais en même temps, il faut faire tomber ces barrières-là si on veut que la science se fasse connaître. Je suis un peu ambivalent sur le sujet.

(D. Communication) Ce que je trouve dommage, en tout cas en communication, que ce soit beaucoup l'anglais qui domine, c'est tout le bagage de connaissances scientifiques en français qu'on perd. Parce que pour se développer, avoir pas une autorité, mais une crédibilité internationale en recherche, faut avoir un historique d'écrits, de productions crédibles qui ont marqué la science ou le domaine dans lequel on étudie. Si les gens le font... Parce que moi il y en a beaucoup des profs que je connais qui produisent d'abord en anglais, qui lisent des revues scientifiques sur le thème sur lequel ils étudient. Si c'est juste des revues anglophones ça fait qu'on perd tout un héritage culturel, tout un bagage historique en recherche et on contribue à la recherche anglophone. Ça je trouve ça dommage, et ça fait que les textes de références sont de plus en plus des textes en anglais. Moi j'ai vu un livre anglophone, c'était pratiquement écrit par juste des Québécois, donc ça c'est dommage, c'est un peu... Ça nuit à notre production francophone.

(M. Biologie) Je pense que ça dépend des niveaux. Je pense qu'effectivement pour les publications scientifiques de pointe, en tout cas à moyen terme, je pense que l'anglais on ne s'en sortira pas, à moins que ça change, parce que l'histoire a montré que la domination des langues, ça va aussi avec les dominations politiques, et cetera. Mais il y a différents niveaux de ces publications-là, et ce que je trouverais dommage de perdre... que si on apprend et on se pratique de moins en moins en français aux études supérieures, c'est perdre aussi tout le reste. Moi j'ai des publications à faire, admettons un plan de gestion à écrire pour des espèces ou des trucs gouvernementaux, je veux retomber dans le domaine public, ou que j'ai de la vulgarisation à faire, et de la vulgarisation, ce n'est pas nécessairement de pointe... Si on perd de l'aisance à rédiger et à communiquer dans notre langue, il y a toute la question de la communication aussi au Québec ou dans notre pays d'origine, avec notre population qui finance quand même nos projets. Il y a ce niveau-là aussi, qui est important de regarder.

3.4.3 La valorisation du français en tant que langue scientifique

Comme constaté précédemment, la situation de prédominance de l'anglais dans la sphère de l'activité scientifique donne lieu à des opinions diverses parmi les étudiants rencontrés. Un certain nombre d'entre eux se disent indifférents, d'autres y voient des avantages et quelques-uns portent un regard critique envers cette situation en invoquant le rapport d'iniquité que cela engendre entre les anglophones et les autres groupes linguistiques ainsi que le risque d'appauvrissement du vocabulaire scientifique de langue française. Dans l'ensemble, on constate aussi que ceux qui sont les plus critiques envers la situation linguistique dans le monde scientifique sont les étudiants en sciences humaines ainsi que ceux en arts, lettres et langues. Les participants qui composaient les groupes de discussion en sciences et génie, en sciences de la santé et en administration se disaient plutôt indifférents ou favorables à la prédominance de l'anglais dans le monde scientifique. Cela ne signifie cependant pas nécessairement qu'ils ne valorisent pas le français en tant que langue scientifique. Un jeune chercheur pourrait très bien adopter une attitude pragmatique envers l'usage prédominant de l'anglais dans la communication scientifique tout en valorisant l'usage du français. C'est ce qu'on a cherché à savoir en questionnant les participants à propos de l'importance qu'ils accordent à l'usage du français dans les activités scientifiques.

La question « Valorisez-vous le français en tant que langue scientifique? » a suscité une réaction assez commune au sein, d'une part, des groupes d'étudiants en sciences humaines ainsi que chez ceux en arts, lettres et langues et, d'autre part, au sein des autres groupes de discussion. Encore une fois, on observe une différence assez marquée entre les opinions émises par les étudiants en sciences pures¹⁰⁹, de même qu'en administration, et les autres. Les étudiants en sciences humaines ainsi que ceux en arts, lettres et langues ont majoritairement déclaré qu'ils valorisent l'usage du français en tant que langue scientifique alors que les autres ont affirmé le contraire, à quelques exceptions près.

3.4.3.1 Sciences humaines et arts, lettres et langues : on valorise l'usage du français dans les sciences

Dans les trois groupes de discussion composés d'étudiants en sciences humaines ainsi qu'en arts, lettres et langues, la majorité des participants ont répondu spontanément « oui! », « bien sûr! », « oui, c'est sûr! » quand on leur a demandé s'ils valorisent le français en tant que langue scientifique. Ils disent qu'ils valorisent le français parce que c'est leur langue maternelle ou parce que c'est la langue dans laquelle ils ont été scolarisés, au Québec ou à l'étranger.

(Animatrice) Est-ce que vous valorisez le français en tant que langue scientifique?

(M. Droit du travail) Bien sûr. C'est notre langue maternelle, et moi je...

(Animatrice) Et concrètement, qu'est-ce que...

(M. Droit du travail) Moi personnellement, je le valorise encore plus quand j'entends des Français me dire qu'en France, l'anglais commence à prendre le dessus dans les colloques internationaux ou dans les échanges scientifiques. Je trouve que c'est une raison de plus pour encourager le français. C'est également une langue internationale, je ne veux pas qu'il y ait une perte [inaudible].

(Animatrice) J'aimerais savoir si vous valorisez le français en tant que langue scientifique?

(D. Cinéma) Moi oui parce que j'écris en français.

(M. Anthropologie) Par exemple, si on va prioriser un texte sur le même sujet en français, plutôt qu'en anglais genre?

[...]

(Animatrice) Je dirais vraiment dans le sens large, est-ce que le français, c'est une langue qui a sa place dans la science?

[...]

(D. Démographie) Moi je pense que le français a sa place. Il y a des grands démographes précurseurs qui sont francophones, que tous les anglophones connaissent. C'est des incontournables, donc... Il y a l'Institut de recherche en démographie à Paris, qui est super important aussi, encore une fois qui est reconnu internationalement, donc je pense que le français a sa place.

[...]

(D. Musicologie) En musicologie oui, tout à fait. Il y a beaucoup beaucoup de travaux qui sont faits en français, il y a des secteurs de musicologie qui sont particulièrement étudiés par les scientifiques français. Mon domaine à moi ça touche plutôt les textes en anglais et en russe.

109. Voir note 71.

Dans ces groupes toutefois, les étudiants en psychologie paraissaient parfois former un groupe à part en étant les seuls à affirmer le contraire. Principalement, ces derniers justifiaient leur opinion en disant qu'au sein de leur discipline d'études, cela paraissait difficile de valoriser le français tellement l'anglais y est prédominant. C'est ce qu'expliquent ces deux participants :

(D. Psychologie) Moi je vais être la personne sur neuf qui va être plate, mais moi je ne le valorise pas! Honnêtement, les sections que je dois rédiger en français me font suer. J'ai beaucoup de difficulté à traduire parce que tous les articles sont en anglais, toute ma documentation, ma recension des écrits se passe en anglais, la population à l'étude est multiculturelle, souvent les entrevues sont faites en anglais avec eux, les questionnaires que je passe sont en anglais. Cet effort de traduction-là, scientifiquement, c'est très difficile à faire. Et après ça, il y a des mots comme *care*, qui ne se traduisent même pas en français, ça rend les choses plus compliquées et personnellement, je trouve que c'est plus des bâtons dans les roues d'essayer de valoriser le français dans mon cas.

(D. Psychologie) Moi je trouve ça difficile [de valoriser le français]... J'ai été un peu déçu de voir que le français avait moins sa place, je ne sais pas si c'est différent d'un laboratoire à un autre, ou dépendamment... En tout cas dans mon laboratoire, le français n'a pas vraiment sa place. [...] Mon directeur m'a clairement dit : « ah non, moi je ne veux plus jamais publier en français, j'ai vécu c'était quoi, le processus est différent ». Je ne sais pas en quoi il est différent mais il m'a dit qu'en français c'était pas... C'était différent, c'était moins publié, plus... Comment je pourrais dire, moins empirique, moins rigoureux. Moi j'aimerais que le français ait sa place, malheureusement quand je tombe dans mes sujets de recherche, c'est juste de l'anglais qu'ils me sortent, et je sais que si je veux publier c'est en anglais qu'il faut que je le fasse. Ça fait que si tout le monde pense de même, à un moment donné, c'est comme si le français n'avait plus sa place, je trouve ça dommage.

(Animatrice) Et si c'était juste de toi... Toi, c'est quoi ta vision de ça?

(D. Psychologie) Ma vision c'est qu'on accorderait plus de place au français dans les grandes revues dans le domaine, mais malheureusement l'anglais est tellement plus présent dans le monde qu'on dirait que c'est la langue privilégiée pour la science, surtout dans mon domaine. Je ne sais pas pour les autres...

Par ailleurs, les participants en sciences humaines de même qu'en arts, lettres et langues ont été questionnés sur les gestes qu'ils posent, concrètement, pour valoriser le français en tant que langue scientifique. Les réponses qu'ils apportent à ces questions permettent ainsi de mieux comprendre ce que signifie pour eux la valorisation du français dans leur discipline d'études. Malheureusement, un peu moins d'une dizaine de personnes se sont exprimées sur le sujet, car plusieurs d'entre elles ne semblaient pas savoir quoi répondre. Ainsi, des étudiants ont affirmé que le fait de rédiger leur mémoire ou leur thèse était leur façon de valoriser le français en tant que langue scientifique. D'autres, comme ce participant, ont affirmé choisir de présenter des communications en français quand c'est possible de le faire :

(D. Psychologie) Dans mon cas, comme je disais tantôt, je vais dans des colloques en français, présenter des choses en français. Des fois je suis déjà allé dans des colloques en psycho qui étaient bilingues, et je l'ai fait en français. [...] En fait c'était avec des gens en psycho communautaire, ils étaient quand même supposément à l'aise en français aussi, ça fait qu'ils me posaient des questions après en anglais, tout ça... C'est ça, ça dépend, j'essaie de le faire

quand je peux en français, mais c'est sûr qu'on est limités quand c'est plus loin que le Québec ou l'Ontario ou Ottawa. On est content quand c'est en français.

Pour un autre participant, c'était plutôt d'avoir fait le choix de fréquenter une université francophone :

(M. Droit du travail) J'hésitais entre l'UQAM et McGill, pour être franc avec vous, j'ai été accepté aux deux endroits, j'ai été à l'UQAM même si l'UQAM est 485^e au classement mondial des universités. C'est ce que je veux faire, encourager l'institution francophone.

Pour ces participants, la valorisation du français s'exprime concrètement par le souci de la qualité de la langue ou l'usage de concepts développés par des écoles de pensée francophones :

(M. Économie) Moi j'en fais pas du tout une bataille, mais j'essaie d'avoir, comment je pourrais dire, un certain niveau dans le français, quand je fais mes présentations, mes rédactions en économie, notamment dans les anglicismes. Il y a beaucoup de professeurs et d'étudiants qui font des anglicismes, par exemple quand tu parles d'articles ils vont parler de papier. C'est une version, *paper*, mais en français ça se dit pas papier, c'est un article. C'est le genre de trucs qui, sur le coup, tu y penses pas et tout. Moi j'essaie d'avoir un français quand même appliqué, d'essayer de bien écrire ce que j'ai appris. Pour avoir déjà été correcteur, il y en a qui prennent des tournures de phrases anglophones...

(M. Géographie) Moi les concepts, je vais être plus porté à aller vers les concepts de l'école géographique francophone, parce que c'est comme des écoles de pensée en fait. On parle de l'école de géographie française, de l'école de géographie anglo-saxonne d'un autre côté, c'est vraiment, c'est des concepts différents, des manières d'aborder le territoire, des sujets différents, donc je vais plus aller vers ces concepts-là.

On leur a aussi demandé s'ils avaient l'intention de promouvoir l'usage du français au cours de leur carrière scientifique et si oui, comment? Puisque ce ne sont pas tous les étudiants rencontrés qui prévoient faire carrière dans le monde de la recherche, quelques-uns semblaient plutôt embêtés par cette question et ne savaient pas quoi répondre. Certains ont cependant affirmé qu'ils allaient prioriser le choix d'un milieu de travail francophone ainsi que l'usage du français autant que possible. D'autres, probablement ceux qui visent une carrière de chercheur, puisqu'il s'agissait d'étudiants au doctorat, ont affirmé que l'usage qu'ils feront du français dépendra de leur lieu travail. Ces derniers se disaient en effet mobiles et ouverts aux différentes possibilités qui s'offriront au moment d'intégrer le marché du travail, au Québec, dans le reste du Canada ou à l'étranger.

(Animatrice) Dans votre carrière, est-ce que vous avez l'intention de promouvoir le français en tant que langue scientifique?

(D. Démographie) Ça dépend, ça dépend où je vais travailler... Oui.

(Animatrice) De quelle façon?

(D. Démographie) Non mais c'est dur à dire comme ça, je veux dire... Pour l'instant je travaille pour la santé publique, c'est qu'en français. C'est sûr qu'on lit beaucoup d'articles en anglais, mais nous ce qu'on publie, pour l'instant tout est en français. C'est sûr que si je vais travailler ailleurs, ou faire un post-doctorat à l'étranger ou dans un milieu anglophone, disons que... le français, ce sera un peu moins important.

(D. Droit) Je pense que ça dépend où on va travailler après. Parce que si on tombe dans une ville francophone on va faire en français, si on tombe dans un lieu anglophone on va faire en anglais, si on est au Québec on peut choisir, donc...

(Animatrice) Ce que je comprends, c'est que dans ton cas, tu es ouvert à aller ailleurs, pas nécessairement rester ici?

(D. Droit) Oui, je veux aller où je trouverai du travail.

(D. Cinéma) Pour valoriser le français ce serait de continuer à publier en français. De pas seulement s'en aller, publier juste en anglais. Continuer d'écrire en français.

(Animatrice) Est-ce que c'est quelque chose que tu as envie de faire, que tu envisages de faire?

(D. Cinéma) Ça dépend où est-ce que je me retrouve aussi.

Ainsi, la majorité des participants en sciences humaines et en arts, lettres et langues affirment valoriser le français en tant que langue scientifique. Rappelons que c'est dans ces groupes de discussion que les étudiants disent avoir le plus accès à de la documentation rédigée en français et qu'ils participent plus que les autres à des colloques ou à des congrès en français. Nul doute que ces étudiants constatent, à travers les différentes activités de leur formation, que le français remplit une importante fonction scientifique, ce qui se répercute assurément sur l'importance qu'ils accordent à son usage dans leur discipline d'études. D'ailleurs, au sein de ces groupes, seuls les participants qui étudiaient en psychologie, l'une des disciplines les plus « anglicisées » des sciences sociales, ont affirmé ne pas valoriser le français en tant que langue scientifique. On ne peut néanmoins s'empêcher de souligner que même s'ils affirment valoriser son usage, nombreux sont les participants qui sont peu loquaces lorsqu'on les questionne sur les actions qu'ils mènent ou pourraient mener en ce sens au cours de leur carrière.

3.4.3.2 Sciences et génie, sciences de la santé et administration : peu d'importance accordée à l'usage du français dans les sciences

À l'inverse de la majorité des participants en sciences humaines ou en arts, lettres et langues, la plupart des personnes qui composaient les groupes de discussion en sciences et génie, en sciences de la santé et en administration ont affirmé qu'elles ne valorisent pas l'usage du français dans les sciences. À leurs yeux, le français n'y a pas sa place, du moins, pas dans la communication scientifique et encore moins dans la publication d'articles. L'idée la plus fréquemment exprimée par ces participants pour appuyer leur point de vue est qu'il est nécessaire que les chercheurs puissent communiquer dans une même langue et qu'actuellement, c'est l'anglais qui exerce la fonction de langue commune. Même son de

cloche du côté des participants en administration qui ont insisté sur le fait que l'anglais est la langue des affaires.

(Animatrice) Est-ce que vous valorisez le français en tant que langue scientifique?

(D. Biologie moléculaire) En tant que langue scientifique? En tant que langue scientifique je penserais pas parce que c'est pas accessible à tout le monde. Nous... Moi, en tant que scientifique ce que j'aimerais, c'est que mes travaux soient accessibles à un maximum de personnes, en termes de notoriété professionnelle c'est ce qu'il y a de mieux, et en français je ciblerais une population de scientifiques restreinte. En termes de langue scientifique, non. La population rétrécit de beaucoup.

(Animatrice) Les autres, qu'est-ce que vous pensez de ça?

(D. Pharmacologie) Je suis entièrement d'accord.

(D. Pharmacologie) Je suis d'accord.

(M. Sciences biomédicales) C'est ça, c'est comme la science dans le fond, c'est communiquer le plus possible, et si tout le monde parle la même langue, ça aide à la recherche. Si tout le monde faisait leurs recherches dans leurs langues précises, la science serait, irait moins vite.

(D. Sciences de l'environnement) Sincèrement non. Le travail, si je le fais en français c'est parce que je suis dans une université francophone, et ma formation de base a été en français, mais sincèrement si j'avais eu le choix, je l'aurais fait en anglais. C'est pas contre la langue française ou quoi que ce soit. J'adore la langue française, la richesse du lexique qu'on peut avoir vis-à-vis de l'anglais, mais vis-à-vis du monde extérieur, que ce soit le monde qui utilise nos recherches ou notre public cible, par rapport à nos communications, c'est toujours, un plus facile, deux, meilleur et plus valorisé de le faire en anglais.

(Animatrice) Est-ce que vous valorisez le français en tant que langue scientifique? Vous dites que c'est beaucoup en anglais, mais le français, est-ce qu'il a une place là-dedans, selon vous?

[...]

(MBA) Non. Bien... Pas vraiment. C'est-à-dire que moi dans ma position, j'étudie le monde des affaires. Les affaires, en français... Pas vraiment. La langue des affaires c'est l'anglais, donc si je pense français, langue générale, on peut parler de médecine, n'importe quoi d'autre, oui, mais en affaires, non.

(Animatrice) Dans votre cas bien précis, non. Est-ce qu'il y en a qui ne partagent pas ce qui a été dit? Ou qui veulent apporter des nuances?

(M. Gestion-marketing) Peut-être... Comme individu, dans ma vie privée, je valorise beaucoup le français, je valorise le français écrit, la qualité de la langue, mais je suis vraiment réaliste du fait que si je veux percer en marketing, mon anglais devient aussi important que mon français sinon plus.

(M. Gestion-finance) C'est d'avoir une capacité de communiquer bien en anglais, c'est super important.

(D. Adm.-marketing) C'est un peu normal puisque la plupart des gens dans le monde parlent anglais, donc si on veut atteindre plus de monde, on est obligé de parler anglais, et c'est ça, le but...

Comme on peut le constater, le point de vue exprimé par ces participants s'inscrit dans une logique pragmatique. S'ils affirment ne pas valoriser l'usage du français en tant que langue scientifique, c'est surtout parce qu'il ne leur permet pas de joindre l'ensemble de la communauté scientifique, contrairement à l'anglais qui sert de langue commune. Puisque le français est peu utilisé en sciences, il devient ainsi moins valorisé. Certains d'entre eux voudraient bien lui accorder plus d'importance, mais cela leur paraît difficile compte tenu du manque d'occasions de le faire.

(Animatrice) Est-ce que vous valorisez le français comme langue scientifique?

(D. Océanographie) Moi j'aimerais bien ça, c'est difficile de le faire parce qu'il y a peu d'opportunités pour le faire, moi j'aimerais bien ça... J'essaie justement, quand j'ai quelque chose à rédiger en français, de faire attention à bien choisir mes mots, pour les mots qui ne sont pas traduits, essayer de trouver quelque chose qui se tient plutôt que juste mettre le mot en italique ou quelque chose du genre. Quand je lis des... Ça arrive peu, mais ça arrive que je lise des textes scientifiques en français, quand je vois des anglicismes, ça me gosse vraiment... C'est quelque chose que j'essaie de faire, améliorer la langue française quand elle a trait aux sciences.

(Animatrice) Toi est-ce que tu valorises le français en tant que langue scientifique?

(D. Adm.-marketing) Je dois reconnaître que si je fais le choix du français, ce ne sera pas reconnu, à moins de situations particulières. Je peux décider de faire ce que je veux, mais ce ne sera pas reconnu, pas valorisé.

(Animatrice) Ce que tu me dis, c'est que tu n'as pas le choix de ne pas valoriser le français en tant que langue scientifique?

(D. Adm.-marketing) C'est ça, moi j'ai très peu à dire. Je peux me battre pour continuer à produire un peu, mais si je veux me tailler une place dans la course des chercheurs, je ne peux pas choisir de le faire uniquement en français, c'est Don Quichotte contre les moulins à vents, je ne suis pas équipé pour!

Pour d'autres participants, l'usage du français n'est peut-être pas valorisé pour la publication dans les revues spécialisées ou lors des échanges avec la communauté scientifique internationale, mais son usage demeure important dans le contexte local. Ainsi, certains d'entre eux estiment que le français remplit une importante fonction de communication dans les colloques et les congrès nationaux. L'Acfas a d'ailleurs été mentionnée à quelques reprises comme un lieu reconnu et apprécié pour la diffusion de la science en français. De plus, des étudiants ont évoqué son importance pour la vulgarisation des connaissances ou la formation préuniversitaire.

(Animatrice) Est-ce que tu valorises le français comme langue scientifique, ou comme les autres, c'est pas ta préoccupation?

(D. Médecine) Je pense que oui ç'a peut être... Pas vraiment une préoccupation, mais je pense que le français a quand même sa place comme langue scientifique. J'avoue que pour la diffusion des connaissances, l'anglais c'est comme le nouveau latin, tout le monde parle, connaît et comprend, en quelque sorte il est plus utile pour la diffusion des connaissances, mais je pense qu'il y a quand même une place pour la recherche faite en français. Peut-être que c'est pour des publications qui ont un moins grand impact au niveau international, mais pour une communauté, comme dans le cas de l'orthophonie, il faut que ce soit en français, bien... Les

recherches sont faites sur des sujets francophones, ça s'adresse à des gens qui vont travailler dans des milieux francophones, donc le français a tout à fait sa place. C'est ça...

(D. Génie chimique) Moi je dirais que c'est important dans une certaine mesure où, c'est important qu'on ait du matériel de qualité scientifique en français pour les plus jeunes, je dirais. Je pense que les étudiants du secondaire ont besoin qu'on éveille leur intérêt envers la science. Moi personnellement je ne lisais pas encore en anglais au secondaire, je prenais seulement des choses en français. Mais, à partir du moment où on arrive à l'université, ça devient moins important parce qu'on est comme déjà exposé à l'anglais, et ça devient comme un incontournable. Peut-être j'ai un esprit plus pragmatique, je regarde dans mon domaine et tout se fait en anglais... Les gens viennent de partout dans le monde, il faut qu'on se comprenne, et la seule langue qui est commune à tout le monde c'est l'anglais. Donc, je dirais que ce serait peut-être plus important pour les plus jeunes, mais rendu à notre niveau, c'est...

(M. Sciences et technologie des aliments) Moi, dans le fond, je veux dire que quand on publie un article, le public cible c'est la communauté de scientifiques qu'on vise, c'est justement l'intérêt d'être en anglais. Mais si quelqu'un m'approchait pour dire : « j'aimerais ça que tu vulgarises pour la population en général, ou j'aimerais ça que tu fasses un chapitre dans un livre pour des étudiants en sciences de la santé au cégep », c'est sûr qu'on va le faire en français, sauf que le but des articles c'est justement de propager ta connaissance, tes recherches à la communauté scientifique, donc oui tu le fais en anglais. Ça dépend c'est qui ton public.

Malgré cela, les étudiants en sciences et génie, en sciences de la santé de même qu'en administration se sont montrés peu intéressés à promouvoir l'usage du français dans leur discipline scientifique. Ces derniers aspirent à une carrière scientifique et veulent mettre toutes les chances de leur côté pour se faire connaître. À leurs yeux, il est inutile et irréaliste de vouloir promouvoir l'usage du français dans un domaine dominé par l'anglais, surtout que cette situation est perçue favorablement. Les propos de cette personne résument en peu de mots ce que beaucoup d'étudiants pensent :

(D. Génie chimique) C'est comme si l'anglais avait un trop grand momentum pour qu'on puisse combattre ça. C'est la perception que j'ai présentement, c'est que, c'est là pour rester.

Deux ou trois participants, rattachés à des groupes de discussion différents, se sont distingués des autres en affirmant qu'ils avaient l'intention de promouvoir le français en enseignant et en vulgarisant, parfois, les résultats de leur recherche dans cette langue.

(Animatrice) Et plus tard, dans ta carrière, est-ce que tu as l'intention de promouvoir le français comme langue scientifique?

(D. Biologie végétale) Ben là... Ça va dépendre par où je vais finir par trouver un travail!

(Animatrice) Est-ce que tu sais ce que tu veux faire?

(D. Biologie végétale) Je veux dire... J'enseigne déjà en français et c'est un désir que j'ai de faire, la vulgarisation que j'ai le désir de faire, c'est en français aussi... J'ai déjà présenté une fois à l'Acfas et c'est mon désir de le faire encore une fois avant la fin de mon doctorat, c'est... Je pense que c'est une perte de diversité que de ne pas vouloir faire connaître la science en français, mais aussi, comme dans n'importe quelle autre langue.

(Animatrice) Plus tard, dans votre carrière, avez-vous l'intention de faire des actions pour valoriser le français en tant que langue scientifique?

(D. Management) Oui, enseigner en français! Je vais être le seul, vous autres vous allez enseigner en anglais, à vous écouter, mais moi je pense que j'aimerais ça, enseigner en français.

On remarque ainsi que dans l'esprit de la majorité de ces étudiants, le français n'a pas le statut de langue scientifique, car cette langue est peu utilisée dans leur discipline respective pour diffuser les résultats de la recherche. Son usage sera valorisé seulement dans un contexte national et lorsque l'objet de la communication s'adresse uniquement à des francophones.

3.4.4 Espace scientifique francophone international et diversité linguistique

Interrogés à propos de la pertinence de maintenir et de développer un espace scientifique francophone international, la plupart des participants en sciences et génie, en sciences de la santé et en administration ne voyaient pas l'intérêt d'une telle démarche. Le français n'a pas le statut de langue scientifique internationale et il ne sert à rien, selon eux, de se battre contre cela. Pour plusieurs, l'idée de maintenir, de promouvoir et de développer un espace scientifique international de langue française est un non-sens. En effet, plusieurs de ces participants considèrent que le fait d'accorder une plus grande place au français constituerait une sérieuse contrainte à la diffusion et à l'accès des connaissances au sein de la communauté scientifique. Cela diminuerait du même coup l'impact des publications produites par les francophones. Pour d'autres aussi, le projet serait voué à l'échec, car les francophones ne forment pas un groupe linguistique suffisamment important, surtout en Amérique du Nord. Certains affirment d'ailleurs qu'il existe déjà des réseaux de chercheurs francophones et que leur influence est faible.

(Animatrice) Croyez-vous en la possibilité de créer un espace scientifique francophone international?

(M. Génie mécanique) Moi j'en verrais aucune utilité!

[...]

(Animatrice) Ok, pourquoi en verrais-tu aucune utilité?

(M. Génie mécanique) Un espace international francophone... Je trouve que ça c'est un paradoxe. Le français est parlé à différents endroits dans le monde, oui, mais il faut... En tout cas, selon moi, il faut accepter que si on parle en français c'est pour être compris dans sa propre communauté, et si on veut être compris par la communauté internationale il y a déjà une langue qui sert à rejoindre toute la communauté internationale, qui existe déjà. Pourquoi créer un autre espace et faire de la ségrégation linguistique là-dedans, tu viens encore plus compliquer. Moi, mon identité linguistique, j'y tiens, mais c'est à l'intérieur de ma communauté, c'est ce que je suis, je suis québécois, je parle en français et je suis bien content.

[...]

(D. Physique) Non seulement je n'en vois pas l'intérêt mais je pense que ça ne marcherait pas. Même si on mettait de l'énergie pour essayer de créer ça, je pense que le monde embarquerait pas.

(Animatrice) Est-ce qu'il y a une place pour le français dans un espace scientifique francophone international, selon vous?

(D. Génie informatique) C'est pas sérieux! Sincèrement, je veux dire si moi, j'essayais de faire une conférence en informatique, en français, on serait notre petit groupe de recherche ensemble! [...] C'est un peu ça, je veux dire, quand on va à l'étranger, le dénominateur commun, c'est l'anglais.

[...]

(M. Génie énergétique) Je ne pense pas que... [...] Peu de gens parlent français, il y a juste les Français, les Québécois et certains pays d'Afrique, qui malheureusement ne font pas beaucoup de recherches...

[...]

(Animatrice) Donc d'après toi, non, il n'y a pas de...

(M. Génie énergétique) Je pense pas non, parce qu'il n'y aurait principalement que des Français, des Québécois et certains groupes de recherche dans les pays où on parle français, mais ça exclurait énormément de gens qui pourraient apporter beaucoup dans le domaine. Par exemple, les Japonais, les Russes, les Américains. En tout cas dans mon domaine, c'est les principaux pays qui fournissent les articles auxquels je me réfère.

(Animatrice) Ok, [prénom], est-ce qu'il y a une place pour un espace francophone?

(M. Génie civil) Malheureusement, concernant ce que disait [prénom], les articles en France sont publiés en anglais. [...] simplement parce que c'est la langue commune à tous les pays d'Europe. On ne va pas rédiger en italien, ça ne va être compris que par les Italiens. Et pourquoi le français serait plus la langue de recherche que l'italien?

(D. Sciences de l'environnement) En France, il y avait des projets de faire des revues scientifiques juste en français, mais ç'a pas eu de succès. Pour revenir à ce que tu avais dit, l'impact international, il n'y a pas d'impact international. Les gens s'arrêtent et continuent d'écrire en anglais, pour avoir cet impact-là. Même des revues... Les Chinois écrivent en anglais. [...] Moi en tant que chercheur, j'aimerais écrire un article, je vais me référer à quoi, un article écrit en chinois ou en anglais? Ce serait un article en anglais.

Par ailleurs, on constate que l'idée de favoriser la traduction n'a pas été évoquée par les participants, tout comme celle de promouvoir le multilinguisme dans la communauté scientifique. Si la question de la diversité linguistique a été abordée, c'est clairement parce que les participants ont été questionnés à ce propos, et les opinions recueillies s'inscrivent dans la continuité de ce qui a été dit jusqu'ici. On remarque en effet que les étudiants interviewés se montrent peu favorables à la diversité linguistique dans les sciences, puisque celle-ci pose, selon eux, un frein au partage des connaissances scientifiques. La diversité linguistique est donc perçue comme un facteur d'isolement, contrairement à l'unilinguisme qui favorise quant à lui la communication. Les opinions exprimées à l'égard de la diversité linguistique paraissent ainsi en parfait accord avec l'idée selon laquelle le français n'a pas sa place dans l'espace scientifique international. Si l'on ne valorise pas l'usage du français, pourquoi valoriserait-on le plurilinguisme?

(Animatrice) Est-ce que, selon vous, et vous me répondez bien honnêtement, ce serait important de maintenir une forme de diversité linguistique, c'est pas juste le français, ça peut être l'allemand, le chinois, et autres... Ou encore, vous pensez que la science devrait se passer en anglais, on devrait avoir juste une langue. Vous penchez pour quelle option?

(D. Pharmacologie) Une langue.

(D. Pharmacologie) Une langue.

(D. Sciences de l'activité physique) C'est mieux, ça permet à tout le monde de familiariser avec, de communiquer plus facilement. Si on a la diversité, un moment donné, on va se perdre là-dedans.

(M. Sciences biomédicales) C'est nécessaire de toute façon que tout le monde parle, qu'on ait un langage commun, donc, que tout le monde se mette à traduire ce qu'ils font, pour maintenir, et en anglais, et dans la langue de leur pays, à un moment donné c'est long...

(Animatrice) Est-ce que c'est important de maintenir une forme de diversité linguistique dans les sciences, ou si la science ne devrait se faire qu'en anglais, dans une seule langue, étant l'anglais?

(D. Adm.-marketing) C'est contradictoire de dire qu'il faut diviser en plusieurs langues, de créer des communautés...

(Animatrice) Pourquoi?

(D. Adm.-marketing) ... C'est contradictoire à la philosophie de la recherche.

(Animatrice) C'est-à-dire?

(D. Adm.-marketing) C'est quoi le but de la recherche? C'est que le maximum de monde accède à tes recherches et développent des théories meilleures. On améliore la science comme ça. La langue la plus parlée c'est l'anglais. C'est pour ça qu'internationalement, je veux dire, c'est l'anglais, donc c'est pour ça qu'on publie en anglais pour rejoindre le plus de monde possible. Si on publie en français, on va être lu par les Québécois, les Français. C'est aussi simple que ça.

Au sein des groupes de discussion en sciences et génie, en sciences de la santé et en administration, une minorité de participants ont exprimé une opinion contraire à celle de la majorité en se prononçant en faveur de la promotion du français comme langue scientifique internationale ainsi qu'en faveur de la diversité linguistique.

(D. Mathématiques) C'est faisable. Mais il faut débloquer les moyens. Il faut d'abord que les journaux qui publient les articles, faut qu'on ait des journaux francophones pour publier des articles. Il faut créer des journaux en français. Avec ça, on pourra publier nos résultats en français, mais il faut... C'est faisable, mais il y a des efforts à mettre. Par exemple, il y a des journaux qui n'acceptent pas de publier en français. Par exemple si on avait un journal francophone qui est connu mondialement et qui accepte des articles en français, d'ailleurs il y en a un France, et donc, ça va marcher. Mais si c'est seulement des journaux anglophones, non...

(D. Biologie) [...] Moi je pense que je ne suis pas d'accord parce que le problème, tout écrit en anglais, comment écrire le SAMU, qui est un service d'urgence pour les ambulances, comment écrire le SAMU en anglais? Il y a des choses qu'on ne peut pas arriver à écrire, qui sont trop spécifiques, ne serait-ce que d'un pays à l'autre, sans changer... CLSC en France : « c'est quoi ton truc? » Le monde a besoin d'avoir une spécificité, que t'aies...

(D. Biologie végétale) [...] Par rapport à ce que tu dis, par rapport à l'identité culturelle... C'est sûr que moi mon domaine c'est la biodiversité, peut-être que ça atteint mon opinion, même au niveau des langues... À mon sens, la diversité, c'est une richesse, même la diversité de langues en recherche peut être utile. Là ça va peut-être... La classification des sols est faite selon la langue russe, parce que les Russes ont réussi à les classer selon des normes, et s'il n'y avait pas eu le russe, il n'aurait pas eu cette classification là qui a été adoptée par l'anglais. Je pense que, les exemples qu'on donne tout le temps c'est les Inuits et la neige, qu'ils ont 40 mots pour décrire différents types de neige, eh bien ça fait 40 variables en sciences qu'on peut étudier...

Ça fait que, je crois que la richesse des langues peut quand même influencer, avoir un impact, peut-être pas énorme, mais ça peut faire que ça change ta vision de la science.

Dans les groupes composés d'étudiants en sciences humaines ainsi qu'en arts, lettres et langues, on reconnaît davantage l'importance de maintenir une forme de diversité linguistique dans les sciences, du moins dans celles qui sont moins formelles. Pour appuyer leur point de vue, des participants ont invoqué l'existence de différentes écoles de pensée en sciences humaines et sociales qui sont associées à des communautés linguistiques (par exemple, l'école française et l'école américaine en anthropologie) et qui proposent des cadres d'analyse différents pour l'étude des phénomènes sociaux. L'idée que la traduction n'est jamais tout à fait fidèle à la version originale d'un texte a aussi été soulevée.

(M. Études littéraires) L'expérience que moi j'ai eue, enfin j'ai fait un bac en philosophie, et en faisant des recherches de littératures, l'expérience que j'ai eue, c'était qu'en philosophie, dans les années... Jusqu'aux années 70, 80, 90, l'anglais était fortement majoritaire dans les textes scientifiques, enfin surtout à cause d'un courant philosophique qui est anglo-saxon, principalement américain, qui s'appelle la philosophie analytique. Et enfin... Tous ces textes-là étaient écrits en anglais, c'était l'âge d'or de la philosophie analytique, maintenant ça commence à être remis en question, donc au contraire, les textes en d'autres langues commencent à faire valoir leur potentiel aussi. Il n'y a pas beaucoup de professeurs, même américains, qui ne savent pas lire le français.

(M. Anthropologie) [...] il y a vraiment des domaines particuliers qui sont associés à des... Non, c'est ça, quand je pense à anthropologie, il y a vraiment des écoles de pensée que tu ne vas pas lire en anglais. C'est comme, ça fonctionne pas.

(M. Sociologie) [...] moi en fait, j'ai pour politique de lire en anglais ce qui a été écrit en anglais, et en français ce qui a été écrit en français, pour rester fidèle à ça, se rattacher le plus... Se référencier le plus proche possible de ce que l'auteur a fait dans le fond.

On remarque que les étudiants rencontrés paraissent peu nombreux à valoriser le français et la diversité linguistique dans l'espace scientifique international. Il existe cependant des différences importantes entre les domaines de recherche, les disciplines d'études ainsi qu'au sein d'une même discipline. Le fait que les participants de nos groupes de discussion soient plus nombreux à étudier dans des domaines d'études qui paraissent valoriser fortement l'anglais (sciences et génie, sciences de la santé et administration) contribue probablement à donner l'impression générale que les étudiants de deuxième et troisième cycles n'accordent pas d'intérêt à la promotion du français et de la diversité linguistique dans l'espace scientifique international. Or, cette impression aurait peut-être été différente si plus d'étudiants en sciences humaines ainsi qu'en arts, lettres et langues avaient été interrogés. N'oublions pas cependant que même dans les domaines et les disciplines d'études que l'on pourrait qualifier de plus « anglicisés », les opinions émises par les participants ne forment pas un bloc homogène.

3.5 LES POLITIQUES LINGUISTIQUES ET LA VALORISATION DU FRANÇAIS AU SEIN DES UNIVERSITÉS FRANCOPHONES

3.5.1 Les motifs de fréquentation d'une université francophone

La majorité des participants questionnés à propos de leur choix de fréquenter une université francophone ont répondu qu'ils voulaient étudier en français. Pour eux, il est important que l'enseignement soit donné en français et que ce soit la langue des examens et des travaux écrits. Considérant que les étudiants interrogés sont presque tous de langue maternelle française, cette préférence ne surprend pas tellement, mais il est intéressant de porter notre attention sur les raisons plus profondes qui expliquent cette préférence.

3.5.1.1 *C'est plus facile en français*

L'idée la plus fréquemment entendue, et ce, dans tous les groupes de discussion, est que le choix de fréquenter une université francophone s'explique par une plus grande facilité à étudier en français qu'en anglais. Certains diront qu'en tant que francophones, ils sont beaucoup plus à l'aise en français et ne veulent pas ajouter une difficulté supplémentaire à leurs études. En privilégiant une université francophone, ils s'assurent que même s'il y a beaucoup d'anglais dans les différentes activités de leur formation, surtout dans les disciplines d'études fortement anglicisées, le français demeure la langue de l'enseignement et des évaluations.

(D. Pharmacologie) Parce que je suis francophone et que c'est beaucoup plus facile pour moi d'apprendre en français. Mon bac avec un professeur qui me parle en français est beaucoup plus facile, j'ai beaucoup plus d'attention...

(Animatrice) Au niveau de la maîtrise et du doctorat, pourquoi en français?

(D. Pharmacologie) Même chose, mes profs me parlent quand même français, en avant, à quelques exceptions près on s'entend. J'avais des professeurs francophones qui me présentaient du prémâché de textes anglophones en français, beaucoup plus faciles à assimiler, ça reste ma langue maternelle, que je comprends mieux et que j'utilise mieux. C'est pour ça.

(M. Informatique) Moi je suis quand même bien content d'avoir des cours en français. Parce que si c'était des cours en anglais, il y aurait double étape à faire, comprendre l'anglais et comprendre ce qu'on me dit. En français, c'est quand même plus simple. J'ai choisi une université francophone aussi pour ça. Je voulais des cours en français. Je comprends bien l'anglais, mais c'est quand même... lire en anglais ça me dérange pas du tout mais les cours je préfère les avoir en français.

(D. Pharmacologie) C'était plus simple justement parce que les examens sont en français, les profs sont majoritairement, les cours sont majoritairement en français. C'est plus simple, plus facile d'apprendre, donc déjà c'est, dépendamment des domaines d'études, mais on a tellement des choses précises et compliquées à apprendre, si en plus il y a la barrière de la langue, tu rajoutes une étape de plus, j'aurais été défavorisé par rapport à quelqu'un que sa langue maternelle est l'anglais, donc pour enlever cette barrière-là...

Pour d'autres participants, ce n'est pas la plus grande facilité à étudier en français qui est rapportée comme motif de fréquentation d'une université francophone, mais plutôt la trop grande difficulté à le faire en anglais, une nuance qui mérite d'être soulevée puisqu'il s'agit d'un motif d'un autre type. En effet, selon les propos recueillis, la fréquentation d'une université francophone paraît s'expliquer davantage par l'impossibilité de faire autrement et relève donc plus de la contrainte que du choix. Si ces étudiants avaient été meilleurs en anglais, leur choix aurait peut-être été différent. Précisons que ce discours émanait surtout d'étudiants nés à l'étranger et qui détiennent un visa d'études.

(M. Histoire) Quand je suis arrivé ici c'était pour faire mon bac, je venais de [pays francophone d'Europe] et je cherchais une université à l'étranger, j'avais envie de voyager. Le Québec c'était une bonne option parce qu'à 17 ans je ne parlais pas assez bien anglais pour pouvoir suivre l'université en anglais. J'ai choisi l'UQAM et après à la maîtrise, il y avait un professeur qui voulait me suivre pour mon sujet, donc je suis juste resté ici. J'ai perfectionné mon anglais depuis que je suis ici, mais pour écrire, je préférais pouvoir exprimer, poursuivre avec le plus de rigueur possible, ce que je ne pouvais pas faire en anglais même si, à la lecture, je le comprends parfaitement.

(M. Géographie) Moi c'est un peu pareil, quand je suis arrivé ici, je suis venue ici justement pour pouvoir faire mes études en français à l'étranger, parce que je pense qu'en [pays francophone d'Europe] on n'est pas dans un milieu familial avec l'anglais, mais pas du tout. Donc ça dépend je crois, on apprend à lire et à écrire l'anglais, mais de là à suivre un cours et écouter en anglais, c'est...

(Animatrice) Donc c'était plus facile et c'est pour ça que vous avez décidé de continuer en français au cycle supérieur.

(M. Géographie) Je dirais même pas que c'est plus facile, c'était impossible de suivre des études en anglais pour moi.

(D. Psychologie) Moi j'ai voulu passer mon droit à McGill, ça fait des années, quand j'avais 18-19 ans. J'ai fait un an, et l'anglais a été... C'était surréel, c'était se rajouter... Donc la deuxième année, quand je me suis inscrit à des études, c'était en français, « je me casse pas la tête ». Voilà!

3.5.1.2 *Cela va de soi*

Une idée entendue à quelques reprises dans des groupes de discussion distincts, mais surtout chez les étudiants en sciences humaines, c'est que la fréquentation d'un établissement d'enseignement universitaire francophone ne découle pas nécessairement d'une décision réfléchie. En effet, certaines personnes affirment avoir décidé de poursuivre des études supérieures en français tout simplement parce que cela allait de soi, parce que c'est leur langue maternelle, la langue de leur trajectoire scolaire ou parce que cela paraissait cohérent avec leur sujet d'études.

(M. Sociologie) En fait moi ça va avec mon processus d'intégration, c'est-à-dire en 1995, je suis arrivé ici, donc j'ai fait ma classe accueil, ensuite ça a été de faire mon équivalence du secondaire, pour ensuite aller au cégep, faire du français au cégep [nom du cégep], j'ai fait mon bac en sciences politiques, et ensuite... Mais ça allait de soi un peu...

(Animatrice) De continuer en français?

(M. Sociologie) C'est ça, oui. Mes deux demandes que j'ai fait pour l'université, c'était l'Université de Montréal et l'UQAM.

(D. Génie électrique) Moi c'est ma langue primaire, donc je ne me suis pas posé la question, je vais aller en français.

(M. Droit du travail) Moi dans le fond, à défaut de répéter la raison pour laquelle j'étudie en français, c'est que j'étudie le droit du travail au Québec. Je ne vois pas pourquoi j'aurais étudié en anglais, ça aurait été...

(Animatrice) Est-ce que ça se donne?

(M. Droit du travail) À McGill oui. Ça servirait à quoi de lire des textes de jurisprudence québécois traduits en anglais? C'était plus le réflexe, je m'étais dit que je pouvais les lire directement dans la langue initiale... Alors c'est ça.

3.5.1.3 Par principe ou intérêt pour la langue française

Dans trois groupes de discussion différents, des participants ont aussi expliqué avoir délibérément choisi d'étudier en français par principe ou pour valoriser la recherche en français alors qu'ils auraient pu poursuivre leur formation dans une université anglophone.

(D. Adm. marketing) Je rejoins [prénom]. Je trouve très dérangeant que [nom de l'université] offre des programmes en anglais. J'ai fait le choix, bon peut-être pas au départ... Je l'ai réitéré plus tard, mais déjà au niveau du baccalauréat, j'avais fait le choix de ne pas aller à l'université qui m'avait acceptée, qui était une université anglophone, qui fonctionne en anglais où je n'avais pas besoin de faire des cours de cégep. J'ai choisi de rester pour étudier en français, qui était ma langue, où on est capable d'avoir une formation de haut niveau. Je suis d'accord au niveau de la diffusion, la science c'est la communication des résultats, le partage des connaissances, et en ce moment, la langue qui facilite les échanges internationaux, c'est l'anglais. [...] Mais le cours, celui où le professeur m'enseigne, je trouve que ce soit important que le professeur continue de me parler en français. Je trouve qu'il est dangereux de céder ce terrain-là à une espèce de fantasme du fait que ça devrait être en anglais. Je suis d'accord qu'on s'assure que les gens aient une bonne connaissance de l'anglais, que les gens comprennent ce qu'ils ont à lire, qu'on ait des outils pour pouvoir produire en anglais, mais je crois que la formation doit continuer en français, sinon on peut se dire : « parlons en anglais partout sur la planète, en tout temps. »

(M. Anthropologie) [...] j'ai vraiment choisi d'aller dans une université francophone, par rapport à mon historique de vie, mon parcours identitaire, tout ça. C'est sûr que je suis en anthropologie, je suis comme plus à même d'avoir une réflexion là-dessus, parce que je suis confrontée à l'identité, mais j'ai vraiment voulu, parce que j'aurais pu aller à Concordia ou à McGill, j'ai vraiment voulu la faire [sa maîtrise] en français pour maîtriser adéquatement le français, développer mon expertise en français et éventuellement... J'ai pas de difficulté en anglais, je suis bilingue depuis que je suis jeune, mais c'était vraiment un choix identitaire.

(M. Biologie) Un mix, d'avoir un sujet, en science on choisit vraiment le professeur et le labo, selon les profils de recherche qu'il y a déjà... À moins que ce soit exceptionnel et que j'ai beaucoup de financement, je ne peux pas amener quelque chose de complètement différent, côté logistique. Mais aussi, même là, s'il y avait eu des sujets super intéressants, admettons à McGill ou Concordia [...] J'avais vraiment le goût de faire de la recherche ici, justement faire de

la recherche en français même s'il y a de la rédaction en anglais, moi je veux valoriser la recherche qui se fait au Québec parce que je trouve, en tout cas en écologie, il y a vraiment des beaux projets et des chercheurs intéressants, ça me tentait de faire partie de cette belle aventure.

3.5.1.4 Pour faire le pont entre le français et l'anglais

Des participants originaires d'un autre pays ou détenteur d'un visa d'études, et qui sont plus à l'aise en français qu'en anglais, affirment avoir choisi de fréquenter une université francophone pour faire le pont entre les deux langues.

Sachant qu'il y a beaucoup d'anglais dans certains programmes d'études, une personne a expliqué avoir privilégié une université francophone en pensant que cela lui permettrait d'améliorer sa maîtrise de l'anglais sans être obligée de suivre l'ensemble de sa formation dans cette langue :

(D. Génie physique) Moi... Parce qu'en [pays asiatique], c'est déjà plutôt, on parle plus, sauf le [langue nationale], on parle anglais. Donc... Moi j'ai fait études en [pays européen], donc je parle beaucoup plus français que l'anglais. En [pays européen], quand on fait un article ou une thèse, c'est tout en français. C'est pour ça que j'ai choisi de venir en Nord-Amérique, pour approcher plus l'anglais, parce que plus tard si je veux retourner en [pays asiatique], je veux utiliser l'anglais! Donc voilà...

(Animatrice) Donc vous venez en Amérique du Nord... Mais vous avez quand même choisi une université francophone?

(D. Génie physique) Oui parce que j'ai eu peur que je passerais pas avec la langue anglaise directement, donc je veux revenir petit à petit.

(Animatrice) Une petite transition.

(D. Génie physique) Oui, voilà!

Pour ce participant, la fréquentation d'une université francophone est motivée par la possibilité, selon lui, de s'y exprimer dans les deux langues alors que dans les universités anglophones, il est plus difficile d'utiliser le français :

(D. Biologie moléculaire) Moi personnellement je viens du [pays d'Afrique de l'Ouest] qui est un pays francophone. J'ai choisi le Québec pour faire des études en français. Rendu au 3^e cycle, j'ai choisi une université francophone pour avoir le choix tout simplement. Parce que oui je peux assister à des conférences en anglais, je peux m'entretenir en anglais, mais j'aime l'option d'avoir le choix de parler en français avec quelqu'un qui comprend le français. Alors que dans les universités anglophones en général, c'est un choix qui est assez limité parce que la quantité de personnes bilingues est plus restreinte que dans une université francophone, les gens sont de toute façon obligés de parler anglais un peu... C'est ça, c'est plus pour avoir cette liberté-là, de choisir.

Par ailleurs, explique cet étudiant, les universités francophones présentent autant des courants de pensée francophones qu'anglophones, ce qui leur donne une « plus-value » comparativement aux établissements universitaires anglophones :

(M. Gestion) Moi contrairement à [prénom], je savais qu'il y avait beaucoup d'anglais dans le programme! Donc c'était une certaine manière d'avoir les deux langues en fait, le cours était donné en français, mais tout ce qui est matériel, lectures... est en anglais, donc ça permettait d'avoir, enfin, les deux perceptions.

(Animatrice) C'était quoi l'avantage?

(M. Gestion) C'est justement l'avantage d'avoir un pied du côté francophone, parce qu'on sait très bien comment le monde est réparti... Je suis Africain d'origine, donc dans mon pays, c'est le français qui est majoritairement parlé. J'ai aussi des ambitions aux États-Unis, et cetera. Donc ça permettait d'avoir les deux perceptions, d'avoir aussi les professeurs qui ont étudié en Europe, en France, ils ont vraiment une vue plus large, je pense que si j'avais étudié dans une université...

De son côté, ce participant de langue maternelle anglaise explique que son choix de fréquenter une université francophone découle, entre autres, de son désir d'améliorer sa maîtrise du français en vue de l'exercice de sa profession :

(D. Psychologie) Moi, personnellement, c'était un choix au niveau du sujet de recherche. Le prof avec qui je voulais travailler se situait à l'Université de Montréal. Une raison, et une deuxième raison, comme vous savez, je l'ai dit tantôt, il y a un aspect clinique dans le doc, et j'ai voulu, vu que je suis plus confortable en anglais, j'ai voulu comme... m'introduire un peu au monde francophone parce que dans le futur je vais avoir des clients français et il faut que je me débrouille bien, ça fait que...

3.5.1.5 La langue de l'établissement d'enseignement n'était pas un critère

Aux yeux d'une dizaine de participants, surtout des étudiants de doctorat, la langue de l'établissement n'a pas été un critère considéré dans le choix de l'université fréquentée ou, du moins, cela a été un facteur secondaire comparativement à la présence d'un chercheur avec qui ils désiraient travailler, ou, à l'offre de programmes. Il est en effet connu qu'à ce stade d'avancement du parcours universitaire, les étudiants commencent souvent par choisir un spécialiste du domaine de recherche qui les intéresse et font ensuite une demande d'admission à l'université à laquelle ce dernier est affilié afin de poursuivre des travaux sous sa direction.

(M. Sciences biomédicales) Moi, pourquoi j'ai continué à étudier en français? C'est que mon directeur, je l'ai rencontré à l'Université de Montréal, ç'a été un de mes professeurs au bac, et je suis allé à son laboratoire à l'Université de Montréal, mais si ç'a avait été quelqu'un de McGill, j'aurais eu aucune objection à m'inscrire à McGill, ça change pas vraiment grand-chose. C'est plus un concours de circonstances qu'on est dans un milieu francophone...

(D. Génie chimique) C'était le seul choix... Le sujet que je voulais se donnait qu'à la polytechnique.

(D. Psychologie) Moi j'étais plus à l'aise... Je n'étais pas à l'aise du tout, du tout, en anglais, mais c'est pour mon directeur que je suis allé... Si ça avait été, si la personne de mes rêves avait été dans un milieu anglophone, je serais probablement allé.

(D. Musicologie) Mon directeur de thèse. Le choix du directeur de thèse, c'est ça.

(Animatrice) Donc si lui transférait dans une autre université, vous suiviez.
(D. Musicologie) C'est ça.

3.5.2 Points de vue des étudiants à propos des politiques linguistiques

Rappelons que depuis le 1^{er} octobre 2004, les établissements d'enseignement supérieur (collèges et universités), financés par l'État québécois, sont tenus d'avoir une politique en matière d'usage et de qualité de la langue française¹¹⁰. L'existence de ces politiques trouve sa justification dans le contexte actuel de mondialisation des échanges, d'anglicisation des communications scientifiques ainsi que d'accroissement de la mobilité des enseignants et des étudiants; un contexte qui tend à faire augmenter l'usage de l'anglais dans les universités francophones. Ainsi, au tournant du nouveau millénaire, il est apparu primordial d'obliger, au moyen d'une loi, ces établissements à se doter d'une politique claire sur l'usage et la qualité de la langue française dans les activités d'enseignement, de recherche et de communication. L'objectif poursuivi n'est pas d'interdire l'usage d'autres langues que le français, mais de mettre en place des balises susceptibles de faciliter les décisions d'ordre linguistique et d'inciter les individus à prendre action en faveur du français le plus souvent possible. Or, presque huit ans plus tard¹¹¹, qu'avaient à dire sur ce sujet les étudiants qui ont été rencontrés?

3.5.2.1 Une méconnaissance généralisée de leur existence et de leur contenu

Une constatation importante qui a été faite lors des séances de discussion, c'est que la grande majorité des étudiants rencontrés n'ont jamais lu ni même entendu parler de la politique linguistique de leur établissement d'enseignement. Sur un total de 90 étudiants interrogés à ce propos, moins de 10 d'entre eux pouvaient affirmer avec certitude que leur université a une politique linguistique et seulement 2 ou 3 l'avaient déjà lue et étaient en mesure de rapporter son contenu. Les deux extraits suivants correspondent d'ailleurs aux deux seuls moments où des participants ont pu confirmer l'existence de la politique linguistique de leur université.

Extrait 1 :

(Animatrice) Savez-vous si l'Université Laval a une politique linguistique?

(D. Psychologie) Je me souviens d'avoir entendu parler de ça.

(M. Économie) Je crois que oui...

(M. Sociologie) J'espère en fait.

(M. Économie) ... mais c'est loin.

(D. Arts, lettres et langues) Oui, quand j'avais postulé, j'avais regardé tout ça. C'est pour ça que je suis un peu plus conscient du fait que l'Université Laval protège le français, parce que c'était une des premières universités en Amérique du Nord, et cetera.

(Animatrice) Parce que vous n'êtes pas d'ici, donc vous êtes venu en tant qu'étudiant étranger?

110. Pour plus de détails à ce sujet, consulter les sections 2.2.3 et 2.2.4 de l'état de la question.

111. Rappelons que les séances de discussion ont été menées entre le 17 mars et le 5 avril 2011.

(D. Arts, lettres et langues) Non, je suis venu m'établir ici mais j'ai postulé, j'ai lu tous mes documents, j'ai fait des recherches. En fait, il y a une politique ici et ils favorisent l'usage du français, ils obligent l'usage du français enfin, personnellement...

(Animatrice) Elle consiste en quoi cette politique-là, savez-vous?

(D. Arts, lettres et langues) Les services sont en français par exemple, enfin, il y a plusieurs aspects.

Extrait 2 :

(Animatrice) Est-ce que vous savez si l'UQAM a une politique linguistique?

(D. Sc. de l'environnement) Oui.

(MBA) Oui.

(M. Biologie) C'est obligatoire maintenant.

(Animatrice) La connaissez-vous cette politique? D'abord, qui en a entendu parler?

(5 personnes lèvent la main)

(D. Biologie) Entendu parler.

(Animatrice) Ok, trois, quatre, cinq personnes... Savez-vous ce qu'elle contient, c'est quoi la politique?

(M. Biologie) Je l'ai lue.

(Animatrice) Tu l'as lue?

(D. Biochimie) Wow!

(Animatrice) Les autres?

(MBA) Moi je ne me rappelle plus, je l'ai vue quelque part, passer entre mes mains, je surveillais un examen et je l'ai lue, je me rappelle de façon vague ce qu'il y avait dedans, mais je l'ai lue.

(Animatrice) Les autres, qu'est-ce que vous avez entendu?

(M. Gestion) Rien du tout.

(M. Finance appliquée) Comme ci, comme ça, non rien de précis.

(D. Sc. de l'environnement) Rien de précis, je l'ai entendu, mais...

(Animatrice) D'accord, alors il en existe une, mais de là à savoir ce qu'elle contient... Tu vas être notre porte-parole [pointant la personne qui disait l'avoir lue].

(M. Biologie) Eh bien là! C'est de mémoire. Justement, à cause de certains conflits dans mon département, justement à cause des étudiants qui parlaient pas du tout français, j'étais curieux, je veux dire... Je pense que c'est sorti des derniers États généraux du français, qui remontent à la fin des années 90, monsieur Gérald Larose, qui avait instauré ça, c'est obligatoire je pense depuis la fin des années 2000. C'est au niveau de la maîtrise ou du doctorat, il n'y a pas tant de choses que ça qui sont contraignantes, c'est beaucoup de... Justement, les arrangements que tu peux faire ton mémoire en anglais, mais quand tu fais ton article il faut que tu aies ton intro, ci et ça, et si possible, le plus possible en français, mais si tu es un étudiant étranger... Mais c'est beaucoup d'accommodements, sans que ce soit contraignant...

On remarque ainsi que la grande majorité des étudiants rencontrés ignore l'existence ou le contenu de la politique linguistique de leur université, ce qui s'explique probablement en partie par le manque de diffusion de celle-ci. Bien souvent, la promotion de la politique linguistique se résume à la rendre disponible en ligne, parmi les autres documents officiels. Comme elle n'apparaît jamais sur les pages principales des sites Web des universités, un étudiant qui désire la consulter doit généralement faire une recherche spécifique sur le site, ce qui implique de savoir, ou du moins, de supposer qu'elle existe.

Néanmoins, malgré le manque de diffusion des politiques linguistiques auprès de la communauté universitaire, plusieurs participants aux séances de discussion étaient portés à croire qu'une telle politique devait exister puisque, à leurs yeux, cela allait de soi. L'affirmation de cet étudiant de maîtrise paraît rejoindre la pensée de plusieurs autres : « Je ne peux pas dire que j'ai vu une politique linguistique, mais je me dis que je suis dans une université francophone alors, ça va de soi... ». Par ailleurs, des participants ont fait allusion aux consignes et règlements portant sur l'usage du français et de l'anglais dans les mémoires et les thèses, aux évaluations de la qualité de la langue ainsi qu'à l'existence de services offerts pour l'amélioration des compétences linguistiques en précisant que cela devait sûrement être lié à l'existence d'une politique linguistique. Ces étudiants ne savaient cependant pas s'il s'agissait d'une politique départementale, facultaire ou encore propre à l'établissement.

3.5.2.2 Une moins grande nécessité aux cycles supérieurs

L'adhésion aux principes défendus par les politiques linguistiques est un thème qui n'a malheureusement pas été abordé directement avec tous les participants et qui aurait mérité d'être creusé davantage, surtout quand on constate à quel point elles sont méconnues. Cela dit, les étudiants qui ignoraient si leur université s'était dotée d'une politique linguistique, et à qui on a demandé s'ils pensaient que cela devrait se faire, se sont tous dits en accord avec l'idée, mais surtout pour le premier cycle. Au baccalauréat, disent-ils, le contenu des cours est souvent plus général, plus théorique et la formation s'adresse principalement à des étudiants québécois, ce qui justifie un usage prédominant du français. Aux études supérieures, il y a moins de cours, la formation est plus axée sur la recherche, les étudiants sont plus souvent rattachés à une équipe de recherche qu'à leur université et les programmes d'études comptent plus d'étudiants étrangers. Ces facteurs contribuent donc, selon eux, à faire en sorte qu'une politique linguistique leur paraît moins pertinente et plus difficile à appliquer. Ajoutons aussi qu'aux yeux de plusieurs d'entre eux, une politique linguistique est synonyme de règlements et de contraintes interdisant l'usage d'autres langues plutôt que de moyens mis en place pour valoriser et promouvoir l'usage du français.

(D. Biochimie) Je pense qu'aux études graduées cette partie-là est moins importante qu'au premier cycle. [...] Au bac, il y a une politique que le français est toujours favorisé, ou peu importe, mais aux 2^e et 3^e cycles; il y a des façons que tu peux contourner le système pour écrire en anglais. [...]

(Animatrice) Finalement, on ne sait pas si on a une politique et on ne sait pas si on devrait en avoir une. C'est ce que je comprends.

(D. Neurobiologie) Je pense qu'il y en a une.

(D. Biochimie) Oui il y a sûrement une politique, ça c'est sûr. Il y a une politique.

(M. Physio-endocrinologie) C'est juste que ça change tellement aux 2^e et 3^e cycles... Au 1^{er} cycle, oui ok, les profs peuvent donner tout en français, mais rendu aux 2^e et 3^e cycles, il y a tellement une variabilité, même si le *PowerPoint* est en anglais ça me dérange pas de suivre en anglais, et le prof parle en anglais... Parce que de toute façon les travaux que je vais lire, les articles, vont être tous en anglais. C'est facile d'associer... Au bac, oui, ok, je serais pour que tout soit en français, mais plus tu montes, plus que justement tes connaissances sont en anglais, ce qui fait que justement tes profs sont obligés d'insérer des choses ou des *PowerPoint*

en anglais. Ce serait vraiment de se mettre des bâtons dans les roues de dire : « c'est juste en français ».

(M. Pharmacie) Je pense que, au 1^{er} cycle, c'est très théorique, je verrais mal... Que ce soit tout en français, c'est bien, mais au 2^e cycle, moi j'ai comme 4 cours je pense dans ma maîtrise, c'est pas beaucoup... Mais je sais pas, au 1^{er} cycle, vu que c'est théorique, il faut que tu sois capable de parler français pour suivre le cours et réussir ton bac au complet. Tandis que si tu es un étudiant étranger, qui vient d'ailleurs, qui parle pas nécessairement bien français à ce niveau-là, l'université se priverait de recherches à juste mettre ça en français.

(M. Biologie cellulaire) Je pense qu'on se détache aussi un peu de l'université. Je veux dire, au 1^{er} cycle t'es tout le temps rendu à l'université et finalement, tu fais que ça, tandis qu'au 2^e cycle et 3^e cycle, t'est plus affilié au centre de recherche, à ton codirecteur ou ton directeur, tu te détaches de ça donc la politique qui doit être en place te touche moins... c'est beaucoup moins scolaire.

3.5.2.3 Les recours : peu de plaintes, peu de mobilisation

Questionnés au sujet des recours possibles pour dénoncer un manquement à la politique linguistique (respect du statut et de la qualité du français), les participants aux séances de discussion ont nommé différentes ressources susceptibles de recevoir la plainte ou, du moins, de les diriger vers l'instance appropriée (association étudiante, direction du département, ombudsman, etc.). Très peu d'entre eux ont cependant fait état de situations où ils se sont plaints. Dans les rares cas rapportés, le motif était une maîtrise insuffisante du français (parlé ou écrit) par un professeur. Les participants ont raconté être alors intervenus directement auprès du professeur ou en avoir touché un mot au directeur de département. Aucun d'entre eux ne savait si un suivi avait été fait.

(M. Anthropologie) Ça m'avait comme choqué, on était trois-quatre collègues à voir le texte d'un professeur et on était comme « ayoye! » [parce que le texte comportait beaucoup de fautes], mais porter plainte, dans le département, t'as pas envie d'être celui qui...

(D. Psychologie) Non, c'est ça!

(Animatrice) As-tu fait quelque chose à ce moment-là?

(M. Anthropologie) On a chialé entre nous! On était d'accord sur le fait qu'on était insatisfaits.

(Animatrice) Mais ça s'est arrêté là. Ok, d'autres choses qui vous sont arrivées?

(D. Démographie) Dans un examen, quand on a reçu nos examens avec nos notes, à une question, tout le monde avait pas eu des bonnes notes... Puis, on s'est rendu compte quand le prof a corrigé avec nous l'examen, que c'est pas du tout ce que nous on avait compris. On s'est un peu plaints, ç'a été dans le vide, mais moi itou, je veux pas être celui qui va porter plainte...

(Animatrice) C'est pas du tout ce que vous aviez compris parce que le professeur ne parlait pas suffisamment bien français?

(D. Démographie) La traduction avait été... La tournure de phrase, je ne sais pas, ce n'est pas ce qu'on avait pensé. Finalement, le prof maintenant fait faire ses examens par des élèves je pense.

(Animatrice) Quand tu dis « on s'est un peu plaints », comment ça s'est passé, vous vous êtes plaints à qui, qu'est-ce que vous avez fait?

(D. Démographie) Non mais d'abord entre nous, ensuite au professeur, puis... C'est ça, après, j' imagine que... Je ne sais pas si le directeur s'en est mêlé ou quoi que ce soit, mais ce n'était pas très grave non plus.

D'une manière générale, les étudiants rencontrés avaient peu tendance à se mobiliser pour des questions liées au statut ou à la qualité de langue française à l'université. Nombreux sont ceux qui ont affirmé ne pas se sentir personnellement concernés et qui ont ajouté qu'ils laisseraient les autres prendre l'initiative de porter plainte s'il y avait une raison de le faire. D'autres ont aussi raconté avoir déjà voulu réagir à une situation jugée anormale, mais ne pas l'avoir fait pour ne pas se mettre à dos les professeurs-chercheurs concernés ou, comme en témoigne l'extrait suivant, pour ne pas passer pour une personne qui n'est pas bilingue ou qui ne veut pas apprendre l'anglais.

(D. Biologie végétale) Moi mon cours tout en anglais... Je ne voulais pas porter plainte, à cause d'un étudiant, mais...

(Animatrice) As-tu fait quelque chose, en as-tu parlé au prof?

(D. Biologie végétale) Ben non! Parce que... Non, je n'en ai pas parlé... Je veux dire, en même temps, je devais accepter que j'étais dans un domaine international, que c'était anglophone, que je me devais de... Mais en même temps, si j'avais voulu étudier en anglais je serais allé à McGill! Mais non, je n'ai pas porté plainte...

[...]

(D. Océanographie) En même temps, je me sentrais comme : « bon, regarde l'autre qui chiale là... » L'anglais, il n'y en a pas de problème, lui parle pas français... J'aurais l'impression de causer problème, alors que logiquement on est une université francophone... Je ne suis pas d'accord avec le fait que le cours se donne en anglais, mais peut-être que j'irais pas porter plainte pour pas être trouble-fête, parce que je suis capable de le suivre le cours en anglais. Je comprends moins bien quand c'est en anglais par contre... Je comprends pas mal moins bien les conférences en anglais que les conférences en français, ça me demande pas mal plus de jus. Mais je ne pense pas que j'irais me plaindre même si je suis totalement en désaccord.

(Animatrice) Admettons que vous receviez une communication de la part de l'université en anglais, uniquement en anglais. Si ça arrivait, que feriez-vous?

(M. Génie mécanique) Je pense qu'il y aurait bien d'autres personnes que moi qui se chargeraient de...

(Animatrice) Ok. Vous ne feriez rien, vous le liriez parce que vous savez lire en anglais?

(D. Océanographie) Je ne ferais rien à la première. Si ça persiste, je commencerais peut-être à chialer...

(M. Foresterie) Quelqu'un qui chiale et qui est parfaitement bilingue et qui demande à avoir une communication dans les deux langues, je trouve ça moins pire que quelqu'un qui parle juste français, qui ne veut pas apprendre l'anglais et qui chiale. C'est un principe de : on est dans une université francophone, on peut-tu avoir une communication en français? À ce niveau-là, c'est pas, ok, c'est celui qui ne veut pas apprendre l'anglais, c'est : il a des principes, il veut tenir son bout, il a des raisons qui sont claires. Ce n'est pas un manque de volonté d'apprendre l'anglais, c'est au-delà de ça. Et c'est ça le problème souvent. Dans un cours qui se donne en anglais à cause de juste une personne, est-ce que cette personne-là est vraiment apte à suivre le cours? Est-ce qu'elle ne devrait pas suivre un cours de français avant? On a eu cette problématique-là dans un cours, l'étudiant est allé suivre un cours de français.

3.5.3 Perceptions des étudiants sur le statut du français à l'université

3.5.3.1 *Pour la majorité des participants, l'usage du français est fortement et suffisamment valorisé au sein de leur université*

Une forte majorité de participants affirme spontanément que leur établissement d'enseignement accorde une grande importance au statut du français. À l'exception de la documentation scientifique, la plupart des étudiants rencontrés ont l'impression que la place occupée par le français au sein de leur université est très grande puisque tout se passe dans cette langue. Les cours sont normalement donnés en français, les interactions avec le personnel administratif et les professeurs se déroulent en français, les courriels émanant de l'établissement sont toujours en français et, enfin, la langue d'affichage est le français. Ainsi, la plupart des participants disent que l'usage du français est valorisé le plus souvent possible. Ils croient, de plus, que la place accordée à l'anglais dans leur formation est appropriée compte tenu de l'importance du rôle de cette langue dans les échanges scientifiques.

(D. Linguistique) Je pense que par rapport à l'Université Laval, ils favorisent vraiment le français dans mon département. Parfois ça peut être assez embêtant par rapport à l'anglais, parce qu'il faut le maîtriser aussi, mais personnellement je trouve que l'Université Laval, et j'en ai connu d'autres universités, favorise vraiment le français dans mon département. Les conférences sont, dans mon département, en français, on nous encourage à publier en français, on ne nous oblige pas à écrire en anglais. Bref, vraiment, de ce point de vue là, en linguistique, au département de lettres... personnellement, je trouve qu'on favorise vraiment le français et je sais pas, on a tous reçu des courriels nous offrant d'améliorer nos prestations en français, je trouve ça très bien, c'est des formations qui nous sont offertes.

(D. Pharmacologie) Le français est définitivement encouragé, et c'est définitivement la langue que j'ai le plus utilisée, verbalement par les professeurs, les cours, les travaux, les examens. Peut-être que de la documentation écrite on pourrait en avoir un peu plus en français... [...] Les ouvrages de référence sont souvent des manuels anglophones. Je sais que l'université travaille là-dessus, nous au département on vient d'en publier un en français parce qu'il n'en existait pas encore. L'université [UdeM] travaille là-dessus, je pense qu'ils font un bel effort et que c'est assez bien.

(M. Nutrition) Même parfois on reçoit des courriels de cours de français, de cours d'écriture de français. En tout cas, moi de mon côté j'ai déjà reçu des courriels d'annonces de cours pour favoriser notre façon d'écrire, notre façon de parler, la communication... Donc...

(Animatrice) Que pensez-vous de l'utilisation du français à l'Université de Montréal ou Polytechnique?

(D. Génie chimique) Tu veux dire, les règlements, les politiques, ou ce qui se passe dans les faits?

(Animatrice) Oui, dans les faits, c'est quoi la place qui est accordée au français à l'Université de Montréal?

(D. Génie biomédical) Elle est très grande.

(M. Informatique) Oui elle est grande.

(D. Génie biomédical) Tu ouvres le site Web toute la page c'est en français, les affiches c'est en français, tout est pas mal français... Et rédiger quelque chose en anglais, ça prend des dérogations, donc je pense que tout est quand même assez français.

3.5.3.2 *Pour d'autres participants, le français perd du terrain au profit de l'anglais*

Un commentaire entendu à quelques reprises, principalement auprès d'étudiants en sciences de la santé et en sciences et génie, est qu'ils ont l'impression que l'anglais commence à prendre beaucoup de place, au détriment du français, comme langue d'échange entre les membres de la communauté universitaire. Dans certains programmes d'études qui accueillent beaucoup d'étudiants étrangers, le faible niveau de connaissance du français de ces derniers oblige parfois les autres à échanger en anglais. C'est le cas, par exemple, de certains laboratoires de recherche où l'anglais devient parfois la langue de communication parce qu'un ou plusieurs étudiants ne parlent pas suffisamment le français. Si certaines personnes trouvent tout à fait normal de parler en anglais avec des étudiants étrangers, d'autres soutiennent au contraire que cela est inacceptable et croient que l'accueil d'étudiants non francophones devrait être mieux encadré afin de s'assurer qu'ils peuvent mieux s'intégrer à la majorité francophone.

(D. Biochimie) Nous autres, au département, nous avons majoritairement des étudiants étrangers. Si l'étudiant étranger est francophone, ça va. Mais il y a beaucoup d'étudiants étrangers anglophones, aux études graduées, qui ne feront même pas l'effort d'essayer d'apprendre le français. Ils sont là pour faire un doctorat, qui est quand même quatre ans et plus... c'est quatre ans minimum, ça finit cinq ou six ans... Les étudiants ne prennent même pas la peine d'apprendre le français, ils sont dans un laboratoire où les autres étudiants qui parlent français se sentent obligés de parler en anglais, y compris dans les labs meeting. [...] Donc, l'anglais prend de plus en plus de place parce qu'ils demandent de moins en moins aux étudiants gradués... Ils devraient obliger les étudiants gradués à minimalement apprendre le français. Je ne dis pas à tous les jours, mais minimalement, être capable d'avoir certaines discussions en français, qu'on soit pas toujours obligés nous de : « je parle en français, je parle en français, et là je me tourne vers eux et il faut que je parle en anglais! ». Tu viens que t'es tout... Moi dans mon lab, la moitié est française, la moitié est anglophone, tu viens que... On parle toujours en anglais parce qu'on sait plus quelle langue parler!

(M. Biologie) [...] il y a de plus en plus d'étudiants étrangers qui viennent et il n'y a pas... À la limite, même s'il n'y a pas de contraintes, je ne sais pas, qu'ils leur donnent un cours gratis de français, qu'ils disent : « tu fais deux cours de 3 crédits et tu payes même pas de frais de scolarité », je ne sais pas... Mais c'est vraiment... Ça nous force, dans les réunions, les groupes de recherche, à parler anglais et il y a de plus en plus de profs aussi, on a eu une discussion là-dessus, de profs que ça écœure. Et des profs francophones ou d'origine autre, et ça les écœure parce que dans leur tête, c'est un peu l'univers de, qu'on soit au Québec ou ailleurs, on veut des échanges, et même, ils se plaignent qu'on parle pas assez anglais, et que ces étudiants-là demeurent isolés, restent dans leur coin parce que nous autres on se force pas pour aller leur parler anglais et aller les chercher. Ça, ça commence à être dangereux!

(D. Biologie moléculaire) Je pense que pour une université francophone, on donne beaucoup d'importance à l'anglais, et, pour des anglophones qui font le choix de s'inscrire à des cours francophones, je pense qu'on devrait exiger de ces personnes-là qu'elles fassent un effort pour parler français. Mais je trouve que, comme je ne peux pas parler pour l'université au complet, je trouve que mon département fait beaucoup d'efforts pour ces anglophones-là, pour parler anglais, alors que j'estime que c'est aux étudiants de faire l'effort de parler français. Ils se sont inscrits dans une université francophone.

[...]

(D. Sciences de l'activité physique) Oui, je suis d'accord avec lui parce que j'ai eu des camarades qui sont venus de [pays du Moyen-Orient], ils parlaient exclusivement anglais, parce qu'ils ont appris à parler anglais avant de venir ici. Ils se sont pas améliorés en français, pour parler en français, ce qui fait que quand ils font des présentations ils font toujours en anglais. On accepte ça comme ça, et puis on leur parle seulement en anglais. C'est comme si on les favorisait à maintenir la langue anglaise, au lieu de les amener à parler français. Parce qu'ils sont dans un milieu français, ils devraient s'intégrer. La langue c'est le premier facteur d'intégration. Si on ne parle pas la langue du milieu, c'est un problème.

3.5.3.3 Aux yeux d'une minorité de participants, une trop grande importance est accordée au français

Fait à noter, une minorité de participants qui étudient en administration, et ce, dans deux groupes de discussion différents, trouvent que leur établissement d'enseignement accorde une trop grande importance au français. Mentionnons que c'est aussi parmi ces groupes que les commentaires les plus négatifs à l'égard de la valorisation et de la promotion de la langue française à l'université ont été entendus. Pour certaines de ces personnes, leur université devrait accorder une plus grande importance à l'usage de l'anglais dans la formation puisqu'il s'agit, selon eux, de la langue des affaires, des échanges internationaux ainsi que de la communication scientifique. Ils soutiennent donc qu'il serait plus logique d'offrir aux étudiants la possibilité de suivre un enseignement bilingue ou uniquement en anglais compte tenu de la prédominance de cette langue dans la littérature scientifique et de sa valeur sur le marché du travail. Sans vouloir pratiquer de discrimination à l'égard de qui que ce soit, on a remarqué que ces commentaires ont été surtout émis par des étudiants nés à l'étranger dont le français n'est pas la langue maternelle.

(M. Gestion-marketing) Moi je trouve que c'est un peu mélangeant. Par exemple, si moi, je suis né ici, j'ai fait mon bac à HEC, et puis tout la documentation, les manuels sont en français, et puis finalement je décide d'aller à la maîtrise, et puis là tout se transforme, les manuels sont en anglais et puis les cours sont donnés en français. Pourquoi ne pas commencer dès le début, à donner des cours en anglais? Parce que l'anglais, c'est la langue des affaires... Bon, c'est vrai qu'on est au Québec, on veut donner de l'importance au français, on veut promouvoir la langue française, ça c'est bon. C'est bon, je suis d'accord avec ça, il n'y a pas de problème. Mais quand même, il y a une réalité que tout le monde va aller vivre une fois qu'ils vont terminer leurs études, avec le marché du travail et tout...

(D. Adm. management) Aujourd'hui, l'anglais s'impose. On n'a pas à défendre le français, dire on va parler français, on va... Ok, tout ça c'est de beaux discours, mais ce n'est pas la réalité. [...] Je pense qu'à l'Université Laval, on doit avoir plus d'ouverture vers l'anglais, ça n'empêche pas le français d'avancer. J'admire beaucoup l'Université d'Ottawa. Tu peux prendre des cours aussi bien en français qu'en anglais. Je ne dis pas que ça devrait être le cas à l'Université Laval, mais on pourrait faire des efforts, parce qu'on forme, on ne forme pas uniquement des gens appelés à vivre au Québec et à parler québécois. Oui, on est libre d'aller à McGill mais on n'a peut-être pas les moyens non plus. Peut-être qu'on préfère aller à Laval, et progressivement, apprendre l'anglais. S'ajuster mieux, avoir plus de place accordée à l'anglais...

(D. Adm.-marketing) L'importance accordée à l'utilisation du français est excessive. En fait, ça part d'une bonne intention, c'est de protéger la langue française. Mais tout ce que ça fait, en fait, même si ça part d'une bonne intention, c'est que ça rend la vie misérable aux étudiants. C'est tout ce que ça fait... [...] Parce que le fait de traduire des... Nous obliger à traduire des mots scientifiques quand l'équivalent n'existe pas en français, le fait de nous obliger à écrire avec deux langues, et nous obliger à traduire ce qui est déjà traduit, donc c'est parce que... On ne va pas perdre notre français juste parce qu'on publie en anglais, ou que les lectures sont en anglais. Il faut trouver un juste milieu. [...] Je ne dis pas qu'il faut enlever le français de l'université. Ça m'arrange qu'il y ait du français dans l'université parce que je parle beaucoup mieux en français. Mais le problème c'est qu'il y a des choses excessives. Par exemple, si vous voulez passer un questionnaire en anglais, pour des raisons d'éthique, ça vous prend quatre semaines. Si vous le faites en français ça vous prend deux semaines.

3.5.4 Perceptions des étudiants sur la qualité du français à l'université

3.5.4.1 Un regard critique envers l'établissement d'enseignement et le corps professoral

En questionnant les étudiants à propos de l'importance qu'accorde leur université à la maîtrise et à la qualité du français, on a constaté que de nombreuses personnes se montrent très critiques sur ce point; particulièrement envers leur établissement d'enseignement et son corps professoral, et ce, dans tous les groupes de discussion. Si l'on compare avec les perceptions sur l'importance accordée au statut du français à l'université, que la grande majorité des étudiants estime être respecté, il ne fait aucun doute que la valorisation de la qualité de la langue est plus problématique à leurs yeux. De nombreux participants n'ont pas l'impression que leur université valorise la qualité de la langue, alors que d'autres soutiennent que certains efforts sont faits mais qu'ils demeurent insuffisants. Précisons quand même, avant d'approfondir cette question, que cinq ou six étudiants trouvent au contraire que leur université accorde suffisamment d'importance à la qualité de la langue, par exemple en offrant des formations aux étudiants pour parfaire leur maîtrise du français. C'est d'ailleurs ce qu'expriment les propos de ces deux participants :

(M. Adm. ingénierie financière) Pour répondre à la question, c'est vrai que l'université, dans son ensemble, semble pas faire grand-chose pour la promotion du français. N'empêche, il y a quand même des trucs, vaguement, mis en place. Je pense au cours de préparation à l'essai, c'est un cours pour les étudiants à la maîtrise en particulier, qui doivent suivre ce cours et on espère que l'étudiant, à la fin, pourra rédiger correctement son essai. On met l'accent sur la structure, la construction, comment construire les idées, les mettre en place, sur la qualité du français en tant que tel [...]. Il y a quelque chose qui est en train de se faire, mais c'est peut-être un peu marginal, dans la mesure où ça ne touche pas le grand public.

(M. Gestion-marketing) À HEC, la directrice des communications, qui est Marie-Éva De Villers est auteure d'un dictionnaire. Je pense qu'il y a aussi un effort de fait. Quelqu'un qui est là, qui est reconnu au Québec et même internationalement pour la qualité de la langue et ce qu'elle apporte au français. Ils offrent, la direction des communications de l'HEC, beaucoup d'ateliers et de cours qui sont gratuits, offerts aux étudiants pour améliorer leur français écrit et oral.

Pour justifier l'opinion générale selon laquelle leur université n'accorde pas suffisamment d'importance à la qualité de la langue, les participants ont soulevé principalement deux aspects : la variabilité dans l'évaluation de la maîtrise de la langue française et le piètre exemple donné par le personnel enseignant.

3.5.4.2 Des exigences qui diffèrent selon le domaine d'études et les professeurs

De nombreux étudiants, à l'exception de ceux inscrits dans un programme de formation lié de près à la langue française (linguistique, communications, éducation, études littéraires, etc.), affirment que l'importance accordée à la qualité de la langue est très variable selon les professeurs. Plusieurs étudiants en sciences et génie, en sciences de la santé de même qu'en administration disent ne pas se souvenir que la qualité du français, à l'oral ou à l'écrit, ait été évaluée dans les travaux qu'ils ont remis ou les exposés qu'ils ont faits depuis qu'ils sont aux cycles supérieurs.

(M. Pharmacie) Aux études graduées, ils n'ont jamais regardé la qualité du français.

(D. Médecine) Dans les travaux écrits que j'ai eu à remettre jusqu'à présent dans mes cours, je n'ai pas eu de rétroaction sur la qualité du français. Il n'y avait pas de points accordés à la qualité du français, ou il n'y avait pas de... de points pour le français de mauvaise qualité. En tout cas, jusqu'à date je dirais que je n'ai pas vu particulièrement d'encouragement à utiliser un français de qualité...

(M. Gestion-marketing) Je pense qu'il y a des politiques pour ça, il y a des points qui sont accordés des fois dans les travaux pour la langue française, mais, en pratique, souvent le prof va dire « ok, je ne regarderai pas trop le français parce que si vous perdez dix points là-dessus, vous avez des bonnes notions de marketing... Si le reste du travail est correct, je ne veux pas trop vous pénaliser ».

Par ailleurs, des participants qui corrigent les travaux d'autres étudiants ont affirmé avoir reçu la directive de ne pas tenir compte des erreurs de français dans leurs évaluations.

(MBA) J'ai un point par rapport à la valorisation du français, d'un français de qualité. Concernant les barèmes pour corriger les examens des étudiants du bac, on ne peut pas sanctionner pour des erreurs d'orthographe, de grammaire...

(D. Biochimie) On n'a plus le droit maintenant, depuis qu'il y a plus de nationalités étrangères. [...] Nous, au département de biochimie, on n'a pas le droit. Parce que les rapports des fois... Je regardais quasiment... Je me demandais quasiment de quel pays la personne venait, au lieu de regarder le texte, et je n'avais pas le droit d'enlever des points pour les fautes de français. On nous disait : « oui, mais les étudiants viennent d'un autre pays ». Je m'en fous! Ils ne savent pas écrire en français! À un moment donné, je me disais : « c'est même pas des étudiants étrangers, ce sont des Québécois et je ne comprends même pas ce qui est écrit! » Mais je n'ai pas le droit d'enlever des points pour la qualité du français.

(D. Communication) Nous, au département, quand ce n'est pas ta langue maternelle le français, tu vas voir le professeur et tes fautes ne comptent pas.

Ainsi, aux yeux de plusieurs participants, l'absence d'évaluation de la qualité de la langue ou le manque d'uniformité relativement aux exigences linguistiques contribuent à donner l'impression que leur université ne valorise pas suffisamment la bonne maîtrise du français. Comme l'exprime cet étudiant : « Pour dire que l'Université Laval valorise un français de qualité il faudrait que ce soit une politique universitaire, appliquée partout. »

3.5.4.3 Des professeurs qui font beaucoup d'erreurs ou qui ne maîtrisent pas suffisamment la langue française

Plusieurs participants, et ce, dans tous les groupes de discussion, ont affirmé que les professeurs n'accordent pas toujours suffisamment d'importance à la qualité de la langue dans la documentation qu'ils préparent pour l'enseignement, telles les notes de cours ou les présentations visuelles, ainsi que dans les courriels qu'ils envoient. Beaucoup d'erreurs de grammaire, de conjugaison et de syntaxe seraient commises par les professeurs. Cela a pour effet de ternir l'image de l'université en matière de qualité de la langue et apparaît contradictoire avec le discours officiel. De plus, quelques participants ont dit qu'ils doutaient de la capacité de certains professeurs à évaluer la qualité de la langue dans les travaux écrits et les présentations orales tellement ces derniers font des erreurs, qu'il s'agisse de professeurs dont le français est la langue maternelle ou non.

(D. Linguistique) Je trouve ça bien qu'on corrige aussi sévèrement les copies des étudiants, mais les diaporamas des professeurs devraient être aussi corrigés sévèrement [...]. Ils n'ont pas cette rigueur qu'ils ont à la correction des copies d'examens quand ils présentent les diapos dans les cours, je trouve ça deux poids, deux mesures.

(M. Sciences biomédicales) Personnellement, j'ai jamais perdu de points à cause du français, je ne connais pas vraiment de monde qui ont perdu des points, mais souvent j'ai l'impression que les élèves font moins de fautes que les professeurs. Les fois où j'ai vu le plus de fautes écrites, c'est sur les diapos des profs... [...]. Peut-être qu'ils ne pénalisent pas ça parce qu'eux-mêmes ont de la misère aussi. Mais c'est ça, je trouve que la qualité du français et surtout dans les présentations *PowerPoint*, c'est pire.

(D. Génie civil) J'ai eu beaucoup de chargés de cours et de professeurs qui n'écrivaient pas dans un français de qualité. Ils n'étaient pas capables de rédiger leurs examens. C'était bourré de fautes dans les examens! Donc, ils ne pouvaient pas l'exiger aux étudiants. Et ce n'est pas parce que ce n'était pas des professeurs francophones!

(M. Démographie) Les professeurs qui ne sont pas francophones... Leur français n'est pas... Ils enseignent en français mais sont anglophones ou allophones. Parfois c'est difficile à comprendre, les phrases sont composées avec des structures de langue anglaise. Ce n'est pas toujours évident. À l'écrit, les travaux pratiques, les examens, des fois tu te dis : « mais qu'est-ce qu'il me demande? ».

Cependant, bien que la grande majorité des participants affirment ne pas avoir l'impression que leur établissement d'enseignement valorise la qualité de la langue, plusieurs d'entre eux ne semblent pas non plus préoccupés par cette question. Deux ou trois participants ont rapporté des anecdotes relatant des gestes qu'ils avaient faits pour susciter une réaction de la part des autres, par exemple, corriger au marqueur les affiches apposées aux murs de leur département. D'autres ont aussi affirmé que les exigences devraient être plus sévères en matière de connaissance et de maîtrise de la langue française par les étudiants. Dans l'ensemble toutefois, les participants croient plutôt qu'il n'y a pas grand-chose à faire et que ce n'est pas le rôle de l'université de veiller à ce que les étudiants s'expriment correctement à l'oral et à l'écrit. Certains soutiennent aussi qu'il est normal que l'évaluation de la qualité de la langue soit laissée à la discrétion des professeurs puisqu'ils ne sont pas nécessairement suffisamment qualifiés, sur le plan linguistique, pour le faire. Enfin, plusieurs participants sont aussi d'avis qu'on ne peut être trop sévère si l'on veut accueillir des étudiants et des chercheurs étrangers.

3.5.5 La qualité de la langue est importante sur le plan individuel

La grande majorité des étudiants rencontrés affirment qu'ils attachent tous une grande importance à la qualité du français dans leurs écrits, et ce, peu importe leur discipline d'études. On peut y voir évidemment l'effet du biais de la désirabilité sociale, c'est-à-dire la tendance d'un individu à se présenter sous un jour favorable et à teinter son discours en fonction des attentes sociales perçues. Malgré cela, nous croyons que la maîtrise de la langue française demeure très importante pour plusieurs participants. En effet, puisque la communication est un aspect essentiel de la recherche, la bonne maîtrise du français ainsi que l'acquisition du vocabulaire spécialisé de sa discipline d'études sont perçus comme des critères de professionnalisme, de rigueur et de crédibilité scientifique. C'est aussi une façon de se démarquer des autres dans un monde compétitif. L'aptitude à communiquer, à l'écrit ainsi qu'à l'oral, devient donc très importante pour les personnes qui aspirent à faire carrière en recherche.

(D. Physique) Je pense que... En sciences, c'est important de communiquer efficacement. Si on écrit un truc en français, on l'écrit très bien, je pense que c'est ça qu'on a dit, et si on écrit en anglais, on va se forcer aussi. Je pense qu'on voit l'importance de la communication, on explique des concepts que nous on comprend, mais que le reste du monde qui nous écoute ne comprend pas. Donc il faut être très clair, quelle que soit la langue qu'on écrit. On fait de notre mieux, donc oui on se force dans tout, incluant en français.

(M. Physiologie-endocrinologie) C'est pour la crédibilité, si t'écris avec des fautes et que tu oublies tout le temps tes « s » c'est qu'un moment donné, tu ne sais pas écrire ton français, voyons, force-toi!

(M. Gestion-marketing) Je pense que c'est très très important, surtout si on est sur le marché du travail. Il y a un prof qui nous a dit, et c'est quelque chose que, vraiment, je me rappelle et que je me rappellerai toujours... Si, par exemple, on est sur le marché du travail, on a à remettre un rapport où il y a beaucoup de fautes d'orthographe... Là, ce n'est pas sérieux, c'est inadmissible. Ça veut dire que la personne n'a pas donné beaucoup d'importance à ce qu'elle fait. Surtout que maintenant, il y a plein de logiciels comme *Antidote*.

(M. Biologie cellulaire) Je suis pas très bon en français, mais dans les examens, si j'ai pas le temps de me relire, tu viens d'écrire et il faut que tu remettes l'examen, je sais que c'est bourré de fautes mais je trouve ça très dommage...

(Animatrice) Parce que tu perds des points?

(M. Biologie cellulaire) Non, parce que ça nuit à ma crédibilité et je ne veux pas remettre un examen plein de fautes, mais il faut que je me relise...

D'un autre côté, certains participants jugent cependant que la bonne maîtrise du français est moins importante dans les disciplines scientifiques qualifiées d'exactes.

(D. Psychologie) Moi ce que je constate c'est que c'est différent d'un département à un autre et je pense que c'est correct, on ne peut pas s'impliquer à fond dans toutes les qualités intellectuelles. En lettres, c'est probablement plus important, en psychologie quand tu rédiges en anglais, même si t'es moins bon en français, c'est triste mais c'est moins grave. Je ne me suis pas vraiment attardé à l'importance que le département accorde au français. Moi je me suis dit que je ne suis pas bon en anglais, mais en français je suis très bon, un des meilleurs de ma cohorte, et quand je corrige des travaux, pauvres étudiants, les fautes, je les vois.

(D. Génie chimique) Ça ne serait pas crédible d'enlever des points très significatifs, qui feraient baisser les notes des étudiants de manière indue, je veux dire, on ne peut pas accorder plus que 10 % pour des points pour la qualité du français, parce que l'essentiel du travail c'est quand même le contenu.

Pour ces étudiants, le contenu est plus important que le contenant. Ils valorisent avant tout ce qu'ils considèrent être des compétences scientifiques; les habiletés rédactionnelles, le souci d'utiliser le mot juste ou celui de ne pas faire de fautes n'en font pas nécessairement partie. Ce qui apparaît cependant contradictoire, c'est que certains peuvent dire qu'ils attachent de l'importance à la qualité de la langue, mais soutenir par la suite que les étudiants ne devraient pas être évalués sur cet aspect. Ainsi, ce participant affirmera d'abord accorder une grande importance à la qualité de la langue :

(M. Pharmacie) J'y accorde une grande importance, autant que je suis perfectionniste envers tout ce que je fais, je suis le correcteur attitré de mon groupe de laboratoire, c'est moi qui corrige tous les posters, les *abstracts* anglais-français, tout ça, je le corrige. Pour moi c'est important que ce soit bon, parce que si je vois un *PowerPoint* de quelqu'un qui présente en avant, il est dans mon groupe et c'est bourré de fautes, je suis très gêné... Je les corrige avant qu'ils présentent, pour moi c'est important.

La même personne exprimera pourtant le contraire plus loin dans la discussion :

(M. Pharmacie) J'ai un peu de misère avec le fait qu'à compétences scientifiques égales, il y en a un qui ait une note vraiment plus faible parce qu'il est moins bon en français. Je trouve ça vraiment dommage. Ce sont tes compétences scientifiques qui vont te servir plus tard, et non pas tant le français.

Pour d'autres, la maîtrise de la langue française est importante, mais davantage du point de vue du respect des règles de grammaire et des accords de verbe alors que l'usage du vocabulaire technique francisé l'est beaucoup moins.

(M. Génie énergétique) Oui oui... Moi je vais plus accorder de l'importance à la grammaire, la syntaxe, plus qu'aux termes, à traduire à tout prix... Ça, je trouve ça pas nécessaire, en fait, il y a des mots, je n'ai pas d'exemples en tête, il y a des mots qu'on dit en anglais et je les garde en anglais. Plus que les traduire, et pas comprendre ce qu'on dit en français, donc je vais les garder anglais. Pour le reste, tout ce qui est syntaxe, même pour les courriels que je vais envoyer à des amis rapidement, je tiens à ce que ce soit vraiment écrit... Enfin, les accords, et cetera, c'est assez facile de faire attention.

(M. Administration des affaires) Juste une chose, tantôt par exemple quand on parlait en marketing des mots que tu trouves pas en français l'équivalent, moi dans ces cas-là je vais préconiser de le mettre en anglais dans le texte. Pas tout le texte en anglais, c'est-à-dire que c'est un français vraiment bien soutenu, mais le mot, parce que c'est le concept finalement, si je prends trois paragraphes pour émettre, pour exprimer un mot, je trouve que non, ça ne marche pas.

3.5.5.1 L'usage de la terminologie spécialisée en français

Connaître et utiliser la terminologie française propre à sa discipline d'études est un aspect essentiel pour l'appropriation, la production et la transmission des connaissances scientifiques en français. Bien que cet aspect n'ait pas été traité en profondeur dans cette étude, on a pu constater à travers les propos des individus que dans les domaines de recherche où la documentation scientifique est principalement rédigée en anglais, la maîtrise de la terminologie française propre à une discipline semble problématique.

Plusieurs participants ont rapporté qu'il est difficile pour eux de s'approprier et d'utiliser les équivalents en français, lorsqu'ils existent, des termes scientifiques et des concepts qu'ils apprennent et lisent généralement en anglais.

(M. Sciences biomédicales) Je trouve que le français, ça rend la chose plus difficile, parce que le domaine est tellement exclusivement en anglais, quand t'en as un, de toute façon il faut que tu le traduis. Quand je parle de mon domaine, j'ai quasiment plus de facilité à en parler en anglais, parce tout se fait en anglais. Quand un article est en français, des fois les termes ça devient moins clair...

(D. Génie chimique) Aussi c'est qu'on ne maîtrise pas le vocabulaire en français des fois. Il y a tellement de termes que j'ai un petit peu de difficulté à traduire parce que je ne les ai lus qu'en anglais pratiquement. C'est plus fluide, quand on lit toujours sur le même sujet en anglais, les tournures de phrases viennent automatiquement, le vocabulaire aussi, je trouve ça plus facile l'écrire en anglais qu'en français.

(D. Génie électrique) En fait le truc c'est que... Des fois c'est plus simple. Ça va être compliqué d'aller chercher certains termes en français, donc des fois c'est plus simple d'aller directement avec l'anglais.

(M. Gestion-marketing) Je pense qu'aussi, en marketing on a beaucoup de concepts, c'est vraiment clair en anglais, juste le nom du terme, et le traduire en français ça devient vraiment un casse-tête, parce qu'on perd un peu l'essence... On comprend vraiment bien en anglais, mais on a de la difficulté dans la traduction, parce que dans la traduction ça prend vraiment un effort et un travail pour arriver à une traduction juste, claire et concise.

Et même lorsqu'un individu choisit d'utiliser la traduction française d'un terme technique, il n'est pas nécessairement compris par les membres de sa communauté scientifique, ce qui peut freiner son intérêt envers l'utilisation de la terminologie française.

(D. Biologie végétale) Moi je pense que ç'a diminué avec le temps [en parlant de l'importance accordée à la qualité de la langue]. Quand j'ai commencé, je faisais vraiment attention, les anglicismes, de bien les traduire et tout. Et ç'a tellement bloqué mes chercheurs, superviseurs de me dire : « c'est quoi ce mot-là? » que, à la longue, j'ai fini par me dire que quand même que j'utiliserais le mot en français, les gens vont tout... Mais si j'ai à sortir de mon groupe de recherche, je vais plus faire attention, mais si c'est une présentation avec ma chaire de recherche, ou quoi que ce soit, j'irai peut-être pas aussi pointu.

(D. Océanographie) Des fois, j'utilise le bon mot en français, et le mauvais mot est tellement utilisé dans le domaine que le monde comprend plus, je me dis ok, je vais mettre cet anglicisme-là qui marche pas.

(D. Génie chimique) [...] des fois on a peur que le terme français ne soit pas compris, on met le terme français et entre parenthèses le terme anglais. À ce moment-là on a la qualité du français, et on est sûr que le contenu est compris.

Pour trouver les équivalents en français des termes techniques anglais, les étudiants utilisent différentes ressources telles que des dictionnaires spécialisés ou le service de traduction offert par Google. Quelques étudiants, principalement en sciences et génie ainsi qu'en administration, ont dit utiliser *Le grand dictionnaire terminologique* (GDT), un outil mis en ligne par l'Office québécois de la langue française (OQLF)¹¹². Le GDT n'est cependant pas connu de tous et mériterait d'être publicisé davantage. La plupart de ses utilisateurs semblaient beaucoup l'apprécier. Selon eux, le site est bien construit, complet et très pratique. Comme l'affirme cet étudiant de maîtrise en foresterie : « C'est pratique, facile d'accès et d'utilisation, ça devient un incontournable! » Néanmoins, même s'il est apprécié de ceux qui le connaissent et l'utilisent, le GDT n'est pas, selon l'avis de certains, suffisamment à jour dans la traduction des termes scientifiques anglais, ce qui le rend parfois inefficace.

(D. Adm.-marketing) Il traduit des concepts scientifiques en français, mais le problème c'est qu'il y a des concepts très nouveaux. En anglais en plus on peut transformer des noms en ajoutant, on les transforme en adverbe, juste avec ces choses ça devient impossible.

(M. Biologie) Il manque de ressources. Au Québec, il y a le dictionnaire terminologique, l'Office de la langue française qui aide jusqu'à un certain point, mais rien de plus... [...] Ça n'évolue pas assez rapidement, j'ai l'impression qu'il n'y a pas assez de ressources et qu'ils ne trouvent pas... Ou dans les universités, il faudrait qu'ils trouvent des gens... Parce que j'ai l'impression aussi qu'ils nous demandent de faire... En fait on est déjà tellement occupés, que c'est un travail en soi aussi de déterminer un lexique, une terminologie, et ce n'est pas... On le fait du mieux qu'on peut mais, des fois, c'est un peu broche-à-foin, et il n'y a pas de ressources à l'université pour nous aider à bien.... Souvent on fait des traductions directes un peu mot-à-mot, qui ne veulent pas dire grand chose...

La maîtrise de la langue scientifique dans un contexte d'anglicisation des activités de recherche est, de toute évidence, un aspect qui mériterait une étude plus approfondie. On remarque que certains étudiants rencontrés peinent parfois à s'approprier les équivalents des termes techniques qu'ils apprennent en anglais et que l'usage du vocabulaire scientifique français n'est pas non plus toujours valorisé. Il serait intéressant de connaître les différentes mesures mises en place par les établissements d'enseignement universitaire pour aider les étudiants à s'approprier la terminologie française ainsi que les formes textuelles en usage dans leur discipline d'études.

112. <http://www.granddictionnaire.com/>.

SYNTHÈSE

Le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) a mené la présente étude afin d'alimenter la réflexion au sujet des effets de l'anglicisation des échanges scientifiques à l'échelle internationale sur la formation universitaire. Ainsi, le CSLF a voulu documenter les pratiques linguistiques d'étudiants des deuxième et troisième cycles dans les universités francophones du Québec, ainsi que les perceptions qu'ils entretiennent à l'égard de la situation linguistique dans le monde scientifique. Pour des raisons pratiques, le choix a été fait de restreindre la population cible aux étudiants de maîtrise et de doctorat inscrits à un programme de formation à la recherche à l'Université Laval, à l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'à l'Université de Montréal avec ses écoles affiliées (HEC Montréal et l'École Polytechnique)¹¹³.

Plus précisément, cette recherche visait à :

- décrire les pratiques linguistiques des étudiants des deuxième et troisième cycles dans les différentes activités qui composent leur formation à la recherche (rédaction du mémoire ou de la thèse, lectures scientifiques, communications orales et écrites de nature scientifique) et à faire ressortir les motifs sous-jacents à ces pratiques;
- connaître la façon dont ces étudiants perçoivent la place du français et de l'anglais dans les sciences en général et dans leur discipline scientifique en particulier;
- connaître leurs opinions sur l'importance et la valeur qui sont accordées au français ainsi qu'à l'anglais dans leur formation, notamment dans le contexte de la politique linguistique en vigueur dans leur université.

Pour répondre à ces objectifs de recherche, une méthode combinant des données quantitatives et des données qualitatives a été privilégiée. Le volet quantitatif repose sur une analyse linguistique des mémoires et des thèses rédigés dans ces trois universités en 1998, 2008 et 2010. Au total, 7865 manuscrits ont été codifiés en fonction de critères précis : la ou les langues du résumé du document, la forme de présentation (monographie ou insertion d'articles), la ou les langues de la charpente¹¹⁴, la ou les langues des articles, la ou les langues du résumé de ces articles, s'il y a lieu, et enfin la ou les langues des manuscrits rédigés sous forme de monographie. Cette analyse linguistique constitue l'une des contributions originales de cette étude puisque c'est la première fois qu'est présenté un portrait aussi détaillé de l'usage du français et de l'anglais dans ce type de documents. À ces données quantitatives s'ajoute aussi une analyse de données qualitatives recueillies lors de dix séances de discussion réalisées auprès de 90 étudiants de l'Université Laval, de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université de Montréal avec ses écoles affiliées¹¹⁵. Ces participants, aux appartenances disciplinaires diversifiées, étaient tous étudiants à temps

113. Ce choix est expliqué dans la section portant sur les aspects méthodologiques de l'étude (section 1.2).

114. *Charpente* est un terme utilisé pour nommer les différentes parties qui composent un mémoire ou une thèse par articles, à l'exception de la section des résultats qui est rédigée sous forme d'articles publiés dans des revues spécialisées (ou encore soumis ou prêts à l'être). La charpente d'un mémoire ou d'une thèse par articles comprend donc généralement l'introduction, la recension des écrits, la méthodologie, la discussion générale et la conclusion.

115. HEC Montréal et l'École Polytechnique.

plein dans un programme de maîtrise ou de doctorat axé sur la formation à la recherche. Précisons cependant que les **résultats de cette étude ne peuvent être généralisables à l'ensemble de la population étudiante, ni même à la sous-population représentée par les étudiants des deuxième et troisième cycles inscrits à un programme d'études comportant la rédaction d'un mémoire ou d'une thèse**. Cela étant dit, quels sont les principaux résultats livrés par cette étude?

L'USAGE DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS DANS LES ACTIVITÉS DE FORMATION

D'entrée de jeu, on observe que l'usage du français et de l'anglais dans les activités de formation des étudiants des cycles supérieurs varie selon l'activité en question et le domaine d'études. Dans la grande majorité des cas, les cours et les séminaires que suivent les étudiants sont donnés en français. Les cas d'exception découlent le plus souvent de la présence d'un chercheur, anglophone ou allophone, invité à présenter ses travaux aux étudiants lors d'une séance de cours. Par ailleurs, quelques participants en administration à l'Université Laval et à HEC Montréal disaient avoir suivi des cours en anglais. Comme discuté à la section 2.2.1, les facultés d'administration des trois universités ciblées offrent maintenant de nombreux cours spécialisés en anglais, surtout au premier et au deuxième cycles. Dans ce cas précis, l'étudiant sait, au moment d'effectuer son choix de cours, si celui-ci est offert dans une autre langue que le français. En consultant la politique linguistique de ces établissements d'enseignement, on constate que le français y est le plus souvent considéré comme la langue *normale* de l'enseignement et que des cas comme ceux qui viennent d'être mentionnés sont prévus dans le règlement. Cependant, il arrive parfois que l'anglais soit officieusement préféré au français parce que les compétences linguistiques du professeur ou du chargé de cours ne sont pas suffisantes pour qu'il enseigne dans cette langue. Il semble aussi que certains professeurs ou chargés de cours donnent leur cours en anglais pour s'adapter aux étudiants incapables de s'exprimer en français. Il n'existe cependant aucune donnée statistique sur le sujet. Selon les propos tenus par les étudiants rencontrés, ces deux situations semblent se produire rarement, mais il n'en demeure pas moins que cela soulève des questions. Dans un contexte de mobilité croissante des enseignants-chercheurs et des étudiants, il y a lieu de s'interroger sur les moyens mis en place par les universités pour intégrer linguistiquement les individus qui ne maîtrisent pas le français. Accueillir de temps à autre, dans un séminaire, un conférencier qui s'exprime uniquement en anglais peut être justifié dans certains cas, mais privilégier l'anglais à chaque séance d'un cours qui devrait être donné en français apparaît comme une dérive qui entre en contradiction avec la mission d'un établissement d'enseignement francophone.

Au sujet de la littérature scientifique, on constate, sans grande surprise il est vrai, à quel point l'usage de l'anglais est prédominant. Dans les groupes de sciences et génie, de sciences de la santé et d'administration, les participants ont affirmé que presque tous les documents qu'ils consultent sont rédigés en anglais. Plus un étudiant avance dans son parcours universitaire et moins il sera en contact avec le français, car plus les connaissances qu'il acquiert sont pointues, plus elles sont, selon les étudiants, diffusées en anglais seulement. De plus, surtout à la maîtrise et au doctorat, la plupart des écrits consultés sont des articles scientifiques et ceux-ci sont le plus souvent publiés en anglais. C'est aussi le cas dans certaines disciplines des sciences humaines et des arts, lettres et langues, même si dans l'ensemble, le français y occupe une plus grande place.

Du côté des congrès et des colloques, c'est un peu la même tendance qui se dégage. En sciences et génie, en sciences de la santé ainsi qu'en administration, les participants affirment que les congrès et colloques scientifiques tenus au Québec sont parfois unilingues français, mais le plus souvent unilingues anglais ou bilingues. Plus on tend vers un colloque d'envergure sur un thème qui rassemble des chercheurs internationaux, plus on tend vers l'unilinguisme anglais. Par ailleurs, des étudiants ont rapporté que les rencontres scientifiques annoncées comme étant bilingues ne le sont pas toujours. Le choix de faire une présentation en français ne serait, en effet, pas toujours bien accueilli et lorsqu'un service de traduction existe, il semblerait qu'il serve le plus souvent à traduire du français vers l'anglais et non l'inverse. Quant à la langue employée dans les laboratoires de recherche, il n'est pas possible avec les données recueillies de s'avancer sur cette question, surtout qu'il est très probable que l'usage du français et de l'anglais varie beaucoup selon les milieux et le profil linguistique des personnes qui y travaillent. Il s'agit d'un aspect qui mériterait certainement d'être étudié dans le cadre d'une étude subséquente.

Dans un tel contexte, on peut se demander jusqu'à quel point la maîtrise de la langue anglaise est perçue comme une condition essentielle à la poursuite et à la réussite d'études de cycles supérieurs. Un faible niveau de connaissance de l'anglais constitue-t-il un obstacle sérieux à la poursuite et à la réussite d'études de deuxième et de troisième cycles? Questionnés à ce sujet, à peu près tous les participants affirment qu'il est absolument nécessaire d'être en mesure de lire de la documentation spécialisée en anglais. Sans cela, il est très difficile de répondre aux objectifs de programme dans de nombreuses disciplines d'études puisqu'une part importante de la littérature scientifique est souvent rédigée seulement en anglais. Pour la majorité des participants, cela n'a pas été une surprise et n'a pas posé de grandes difficultés car nombreux sont ceux qui lisaient déjà beaucoup de documentation en anglais au baccalauréat. On peut se demander, cependant, si ces derniers auraient terminé leur baccalauréat ou décidé de poursuivre des études de cycles supérieurs si la compréhension de la littérature scientifique anglophone leur avait posé un défi particulièrement difficile à surmonter. Pour ce qui est de la maîtrise de l'anglais à l'oral (conversation et compréhension), les avis sont partagés selon l'importance de cette langue dans la discipline d'études. Quelques rares participants affirment qu'ils ne pourraient étudier dans le même programme s'ils ne parlaient pas l'anglais, mais la plupart soutiennent qu'il s'agit d'un avantage plutôt que d'une compétence essentielle. Bien s'exprimer en anglais multiplie les possibilités de participer à des événements scientifiques, de faire des stages de

recherche et de se faire connaître par ses pairs. Plusieurs participants ont cependant souligné qu'à l'exception de la compréhension écrite, les capacités de comprendre, de parler et d'écrire en anglais sont des compétences qui s'avèrent surtout essentielles pour l'étudiant qui aspire à une carrière de chercheur reconnu internationalement.

LA RÉDACTION DES MÉMOIRES ET DES THÈSES : ASPECTS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Une activité scientifique centrale dans la formation à la recherche des étudiants des cycles supérieurs est la rédaction d'un mémoire ou d'une thèse. Bien que cet exercice ne soit pas obligatoire pour l'obtention d'un diplôme de maîtrise ou de doctorat, il constitue un passage obligé d'une formation axée sur la recherche. Il s'agit aussi d'une activité fondamentale de la formation de maîtrise ou de doctorat puisque c'est souvent à cette occasion qu'un étudiant a, pour la première fois, l'occasion de rendre compte de sa démarche scientifique par écrit. Ce faisant, il accroît sa maîtrise du vocabulaire propre à sa discipline et développe ses compétences liées à la diffusion du savoir. Dans la perspective de vouloir maintenir, voire accroître l'usage du français comme langue scientifique, l'intérêt porté à l'utilisation du français et de l'anglais dans la rédaction des mémoires et des thèses prend tout son sens. C'est pourquoi nous avons accordé une importance particulière à cet aspect de la formation en présentant une analyse linguistique des thèses et des mémoires déposés en 1998, en 2008 et en 2010 à l'Université Laval, à l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'à l'Université de Montréal (en incluant ses écoles affiliées). L'analyse linguistique visait ainsi à obtenir une mesure de l'usage du français et de l'anglais dans la rédaction des mémoires et des thèses ainsi que dans les articles qui y sont parfois insérés. Elle a permis, par ailleurs, de vérifier si le cadre réglementaire entourant l'usage du français et de l'anglais dans les mémoires et les thèses est respecté. Les données recueillies et analysées permettent de faire quelques constats.

Pour les trois années de référence (1998, 2008 et 2010), la grande majorité des mémoires et des thèses, en excluant les articles qui y sont parfois insérés, ont été rédigés en français. Il est donc possible d'affirmer que le français est, sauf exception, la langue de rédaction des mémoires et des thèses, tel que stipulé dans les différents règlements qui encadrent l'usage des langues dans chacune de ces universités¹¹⁶.

L'importance de l'usage du français varie cependant selon le cycle, le domaine d'études et l'université. Ainsi, on constate que les étudiants de maîtrise utilisent davantage le français que ceux de doctorat. De plus, si l'on prend en considération les trois années mentionnées, son usage paraît stable à la maîtrise (95,0 %, 91,9 % et 94,1 %) alors qu'il a diminué au doctorat (88,9 %, 86,8 % et 81,5 %). La comparaison par domaine d'études montre aussi que c'est en arts, lettres et langues ainsi qu'en sciences humaines que le français est le plus utilisé. Dans ces deux domaines d'études, la proportion des thèses et des mémoires rédigés en français tourne autour de 95 % pour les trois temps de mesure. Du côté des sciences de la santé et des sciences et génie, c'est seulement en 1998 que cette proportion a atteint la

116. Ce cadre réglementaire est décrit en détail à la section 2.3 de l'étude.

barre du 90 %. En 2008, la proportion de manuscrits rédigés en français a été de 86,8 % en sciences de la santé et de 85,2 % en sciences et génie; en 2010, ces proportions se sont établies respectivement à 88,3 % et à 85,2 %. Dans ces deux domaines d'études, l'usage du français semble ainsi tourner autour de 85 %, soit environ dix points de pourcentage de moins qu'en arts, lettres et langues et en sciences humaines. Enfin, on constate que c'est en administration que l'usage du français a été le plus faible en 2010 (83,2 %) et qu'il a le plus diminué entre les trois années de référence (94,5 % en 1998 et 91,1 % en 2008).

En ce qui concerne les universités, il apparaît que pour les trois années (1998, 2008 et 2010), l'Université du Québec à Montréal affiche le pourcentage d'usage du français le plus important (97,1 %, 96,3 % et 96,1 %), suivie par l'Université Laval (93,6 %, 90,5 %, 92,2 %) et, enfin, par l'Université de Montréal avec ses deux écoles affiliées (91,2 %, 86,5 % et 85,1 %). On remarque de plus qu'en 2008 et en 2010, une différence de plus ou moins dix points de pourcentage sépare l'Université du Québec à Montréal et l'Université de Montréal. Même en excluant les sciences de la santé de l'analyse, puisque l'Université du Québec à Montréal n'offre pratiquement aucun programme de formation dans ce domaine d'études, les proportions demeurent sensiblement les mêmes.

L'un des objectifs de l'analyse linguistique réalisée était aussi d'en apprendre davantage sur les mémoires et les thèses par articles, une pratique qui paraît de plus en plus valorisée par les étudiants des cycles supérieurs, par les professeurs chargés de diriger leur recherche ainsi que par les établissements d'enseignement universitaire. Généralement, dans un manuscrit présenté sous forme d'insertion d'articles, le corps principal du document est composé d'un ou de plusieurs articles publiés dans des revues spécialisés (ou encore soumis ou prêts à l'être). Ces articles sont précédés d'une introduction et d'un état de la question, et ils sont suivis d'une discussion générale ainsi que d'une conclusion, parties qui, en principe, doivent toutes être écrites en français. Dans ce type de document, le ou les articles constituent le cœur de la contribution scientifique de l'étudiant et c'est là que réside l'originalité de sa démarche¹¹⁷. Quoique cette pratique puisse comporter des avantages et apporter des retombées positives pour l'étudiant, pour son ou ses directeurs de recherche ainsi que pour l'université, elle conduit à un plus grand usage de l'anglais dans la rédaction des thèses et des mémoires déposés dans les universités québécoises francophones. En ce sens, il faudrait se demander ce que signifie être formé en français dans une université francophone quand de nombreuses activités scientifiques, dont une partie de la rédaction du mémoire ou de la thèse, se déroulent en anglais.

117. On remarque aussi que les articles insérés dans un mémoire ou une thèse composent assez souvent la plus grande partie du manuscrit.

À ce sujet, on observe une augmentation de cette forme de présentation. En 1998, la proportion des manuscrits par articles était de 17,2 %, en 2008 de 22,8 % et en 2010 de 29,9 %. L'insertion d'articles est une pratique plus courante au doctorat qu'à la maîtrise et c'est aussi au troisième cycle qu'elle a le plus gagné en popularité depuis 1998, et ce, dans les trois universités considérées. C'est en sciences de la santé et en sciences et génie (66,9 % et 41,2 % des manuscrits en 2010) qu'elle est plus fréquemment rencontrée, mais cette pratique s'accroît aussi en sciences humaines (10,2 % en 2008 et 14,2 % en 2010) ainsi qu'en administration (4,2 % en 2008 et 12,6 % en 2010). En arts, lettres et langues, elle demeure presque inexistante.

Questionnés à propos de l'usage du français et de l'anglais dans la rédaction des mémoires et des thèses ainsi que du mode de présentation des manuscrits, les participants aux groupes de discussion ont exprimé des idées diverses. On constate néanmoins que le mode de présentation par articles est très valorisé et encouragé par le milieu universitaire dans de nombreuses disciplines d'études, quoique d'une manière beaucoup moins marquée en arts, lettres et langues. De plus, dans certaines disciplines d'études, surtout en sciences de la santé et en sciences et génie, cette façon de faire est si courante que la question du choix de la forme de présentation ne se pose pas, à moins de ne pas avoir de résultats suffisamment intéressants pour faire l'objet d'une publication scientifique.

Pour l'étudiant qui aspire à une carrière scientifique, l'avantage principal de rédiger un mémoire ou une thèse par articles est de commencer à bâtir son dossier de publications au moment même de sa formation. Cela accroît aussi les occasions d'obtenir des bourses d'études et des subventions de recherche ainsi que les possibilités de carrière. Dans les domaines des sciences de la santé et des sciences et génie, mais aussi dans certaines disciplines des sciences humaines telles que la psychologie, les étudiants travaillent souvent en collaboration avec un groupe de recherche ou sous la supervision d'un chercheur qui fournit les ressources financières et humaines nécessaires à la poursuite du projet. Comme la publication scientifique est généralement le corrélat de ces partenariats scientifiques, la possibilité pour l'étudiant d'insérer un ou des articles dans son mémoire ou sa thèse et d'en faire le cœur principal de son manuscrit s'avère une importante économie de temps et de travail. L'idée de faire d'une pierre deux coups est d'ailleurs revenue fréquemment dans les propos des participants qui disaient rédiger un manuscrit par articles, qu'il s'agisse de ceux voulant se constituer un dossier de publications au moment de leur formation ou de ceux ayant à leur actif des publications issues d'une collaboration de recherche. En outre, la plus grande visibilité d'une publication dans une revue spécialisée, comparativement à celle d'un mémoire ou d'une thèse, contribue à donner une plus grande importance à la forme de présentation par articles qu'à la monographie.

Au sujet des articles insérés dans les mémoires et les thèses, on remarque qu'ils sont majoritairement rédigés en anglais. Cette proportion s'établissait à 83,1 % en 1998 et à 88,6 % en 2010. C'est en sciences de la santé que les articles en anglais sont le plus nombreux (95,0 % en 2010) et en sciences humaines qu'ils le sont le moins (66,4 % en 2010), mais c'est toutefois dans ce domaine d'études que la proportion a le plus augmenté, passant de 56,9 % en 1998 à 68,9 % en 2008. Si les étudiants choisissent préférentiellement l'anglais, c'est parce qu'ils aspirent à être publiés dans une revue de calibre international et, surtout, à être lus et cités par le plus grand nombre possible d'individus. Rappelons aussi que dans certaines disciplines spécialisées, il n'existe aucune solution de rechange à la publication en anglais, ce qui signifie que la publication d'articles en anglais uniquement relève plus de l'obligation que d'un choix personnel. Comme cela a été expliqué en détail dans l'état de la question, l'usage prédominant de la langue anglaise dans la communication scientifique est la conséquence d'un ensemble de conditions structurelles et conjoncturelles qui favorisent cette langue au détriment des autres. On a cependant constaté, lors des séances de discussion, que bien que l'usage de l'anglais soit préféré pour la rédaction des articles, le français l'est pour toutes les autres parties du manuscrit. De nombreux participants ont ainsi utilisé le terme *bilingue* pour décrire leur mémoire ou leur thèse par articles. Cela est perçu comme le meilleur des deux mondes, c'est-à-dire un ou des articles écrits dans la langue de publication internationale et tout le reste en français. De même, la plupart des participants qui rédigent un manuscrit sous forme de monographie préfèrent le faire en français.

Les établissements d'enseignement universitaire ciblés dans cette étude se sont dotés de règlements qui stipulent que le français, sauf exception, doit être la langue de rédaction des mémoires et des thèses et que seuls les articles qui y sont insérés peuvent être rédigés en anglais¹¹⁸. Toutes les autres parties, désignées ici par le terme *charpente*, doivent être écrites en français. L'analyse linguistique présentée permet de constater que c'est effectivement le cas. Le cadre réglementaire entourant l'usage du français et des autres langues dans la rédaction des mémoires et des thèses semble ainsi être largement appliqué. Ajoutons que dans plusieurs groupes de discussion, des participants ont fait mention de ce cadre réglementaire afin de justifier leur choix de privilégier l'usage du français dans la rédaction des monographies ainsi que dans des charpentes des manuscrits par articles. Même si cela ne signifie pas nécessairement qu'ils auraient agi autrement n'eût été l'existence de ce cadre réglementaire, le seul fait de l'évoquer démontre sa pertinence. En effet, l'existence de normes permet de guider les choix linguistiques des étudiants, de façon que le français soit privilégié le plus souvent possible, tout en étant une façon pour l'établissement d'affirmer d'une manière concrète son caractère francophone.

118. Toutes les universités considérées exigent que la rédaction des mémoires et des thèses soit faite en français, sauf dans certains cas particuliers, tels que celui des étudiants dont le français n'est pas la langue maternelle ou la langue d'usage, ou pour ceux ayant fait l'essentiel de leurs études antérieures dans une université non francophone. Pour plus de détails à ce sujet, consulter la section 2.3 de l'étude.

Même si les monographies et les charpentes des manuscrits par articles sont dans la majorité des cas rédigées en français, il n'en demeure pas moins que la popularité grandissante de ce mode de présentation, en raison du fait que les articles insérés sont le plus souvent en anglais, est un facteur qui contribue fortement à une présence plus importante de l'anglais dans les mémoires et les thèses analysés.

À propos des mémoires et des thèses par articles, il semblerait que leur charpente soit moins souvent rédigée en français comparativement aux monographies, une différence qui paraît plus présente à la maîtrise qu'au doctorat, du moins en 1998 et en 2008. L'usage du français a aussi diminué davantage dans les thèses par articles que dans les thèses présentées sous forme de monographie. Toutefois, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la diminution de l'usage du français dans les charpentes et les monographies entre les années de référence ne découle pas de l'augmentation du mode de présentation par articles. En contrôlant par cycle, par domaine d'études et par université de rattachement, on constate que l'effet du mode de présentation n'est pas significatif. Il ne serait donc pas juste d'affirmer que l'usage du français dans la rédaction des monographies et des charpentes diminue parce les étudiants choisissent plus fréquemment le mode de présentation par articles.

Un dernier élément qui devrait retenir l'attention au sujet des articles insérés dans les mémoires et les thèses est la présence, pour tous les articles en anglais, d'un résumé substantiel de son contenu en français. À l'Université Laval, où il s'agit d'une exigence mentionnée dans la politique linguistique, 87,9 % des articles en anglais étaient accompagnés d'un résumé en français en 2008 et 84,6 % en 2010. À l'Université du Québec à Montréal, cette proportion s'établissait à 63,4 % en 2008 et à 44,1 % en 2010. À l'Université de Montréal (avec ses deux écoles affiliées), seulement 29,0 % des articles en anglais insérés dans les manuscrits comportaient un résumé en français en 2008 et cette proportion a chuté à 10,8 % en 2010. Même si l'anglais est devenu la langue prédominante des publications scientifiques, il semble essentiel qu'un lecteur francophone puisse avoir accès, dans sa langue, aux principales informations contenues dans les articles scientifiques insérés dans les mémoires et les thèses déposés dans les universités francophones. De plus, on peut estimer qu'il est important qu'un étudiant exerce sa capacité à synthétiser les résultats de ses recherches et à manier les termes et les concepts correspondants en français. L'ajout d'un résumé en français permet, en outre, de donner une plus grande visibilité aux résultats des travaux et, plus largement, une plus grande visibilité à la langue française.

PROMOTION DU FRANÇAIS ET DE LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE DANS LES SCIENCES

L'avenir du français dans la sphère scientifique est étroitement lié aux représentations qu'entretiennent les chercheurs de demain à cet égard ainsi qu'aux comportements linguistiques qu'ils adopteront au cours de leur vie professionnelle. Comme on l'a constaté lors des séances de discussion réalisées avec des étudiants de maîtrise et de doctorat (90 personnes) appartenant à des disciplines d'études variées, ces derniers font un grand usage de l'anglais dans de nombreuses activités de formation. La documentation scientifique qu'ils consultent est majoritairement rédigée en anglais et les colloques et congrès auxquels ils assistent sont aussi souvent bilingues ou unilingues anglais. Quand ils produisent des

articles, la plupart privilégient aussi l'usage de l'anglais, considéré comme *la* langue des publications scientifiques. Parfois même, l'offre de cours et de séminaires est en anglais, même dans des établissements universitaires francophones. Dans un tel contexte, on peut se demander qu'elle est l'opinion des étudiants rencontrés à l'égard de la promotion du français et, plus largement, de la diversité linguistique dans le monde scientifique. Valorisent-ils l'utilisation du français dans leur formation et prévoient-ils le faire au cours de leur carrière? Que pensent-ils de l'idée de défendre la place du français et des autres langues au sein de la communauté scientifique internationale? D'une manière générale, sauf exception, on constate que les opinions des participants à l'égard de la promotion du français et de la diversité linguistique dans les sciences laissent voir deux tendances.

D'un côté, les étudiants en sciences humaines ainsi que ceux en arts, lettres et langues affirment spontanément qu'ils valorisent l'usage du français en tant que langue scientifique. Pour eux, le fait de rédiger leur mémoire et leur thèse en français, de fréquenter une université francophone, de privilégier des approches théoriques et conceptuelles courantes dans les milieux scientifiques francophones ou d'avoir le souci de la qualité de la langue dans leurs écrits est la démonstration de cette valorisation. On remarque aussi que même s'ils adhèrent à l'idée qu'il est nécessaire d'avoir une langue commune pour se comprendre à l'échelle internationale, cela ne signifie pas que le français n'a plus sa place dans la communication scientifique nationale et internationale. Par extension, ces derniers valorisent aussi la diversité linguistique dans les sciences et ce sont aussi eux qui, dans l'ensemble, ont émis des opinions plus critiques au sujet de l'unilinguisme anglais dans la communication scientifique. Au dire de certains de ces participants, la situation linguistique actuelle crée de graves injustices entre les locuteurs natifs de l'anglais et les autres, qui sont désavantagés dans leurs études et leur carrière. La convergence vers une seule langue est aussi associée à la perte d'un bagage culturel et scientifique pour les sociétés qui délaissent leur langue au profit de l'anglais. Parmi ces groupes de discussion, les étudiants en psychologie semblaient cependant former un groupe à part. En effet, les idées qu'ils ont exprimées à l'égard de la promotion du français et de la diversité linguistique se rapprochaient davantage de celles émises par les participants en sciences et génie, en sciences de la santé et en administration. Ce sont par ailleurs ceux dont les pratiques linguistiques dans les différentes activités de formation se rapprochent le plus de celles de ces étudiants, au sens où l'usage de l'anglais y est très fréquent, non seulement dans l'activité de lecture, mais aussi dans la rédaction des mémoires et des thèses (insertion d'articles en anglais) et dans les rencontres scientifiques.

De l'autre côté, les participants en sciences et génie, en sciences de la santé et en administration ont exprimé des opinions qui s'inscrivent plutôt dans une tendance inverse. À leurs yeux, le français n'a pas sa place dans les sciences, du moins pas dans la communication scientifique internationale. Pour la majorité d'entre eux, l'usage du français se limite au local, aux publications de petite envergure et à la vulgarisation scientifique. Cela ne signifie pas qu'ils ne valorisent pas le français d'une manière générale, mais pour ces participants, la science se passe en anglais et c'est une situation qu'ils perçoivent généralement d'une manière positive. La prédominance de l'anglais est synonyme pour eux de progrès scientifique, car cette situation facilite à leur avis les échanges entre chercheurs à l'échelle nationale et internationale. De plus, plusieurs participants se disent complètement indifférents à la prédominance de l'anglais dans le monde scientifique et cette question ne suscite pas vraiment leur intérêt. Cette situation est perçue comme allant de soi et il serait utopique, selon eux, de vouloir faire en sorte que cela change. Par extension, l'idée de vouloir maintenir et développer un espace scientifique francophone international tout comme celle de favoriser la diversité linguistique dans les sciences trouvent chez eux très peu d'écho. Précisons cependant que certains participants ont soulevé la distinction entre l'activité de production scientifique, celle de communication des résultats et celle de formation. Pour ces participants, la production scientifique se déroule le plus souvent en français au Québec, de même que l'enseignement, ce qui fait en sorte que la situation ne leur semble pas problématique. De plus, même si les participants ont exprimé différentes opinions montrant qu'ils valorisent fortement l'usage de l'anglais dans les sciences, dans la communication scientifique du moins, une majorité d'entre eux considèrent essentiel que le français demeure la langue des cours, des examens et des travaux. C'est ce qui explique d'ailleurs que la plupart des personnes rencontrées aient décidé de poursuivre des études de cycles supérieurs dans une université francophone.

LES POLITIQUES LINGUISTIQUES ET LA VALORISATION DU FRANÇAIS AU SEIN DES UNIVERSITÉS FRANCOPHONES

Dans le contexte actuel d'anglicisation des communications scientifiques et de mondialisation des échanges, la place que prend l'anglais dans les universités de langue française tend à s'accroître et la pression exercée sur ces établissements d'enseignement pour qu'ils lui accordent une plus grande place est très forte. Sans nier l'importance de la maîtrise et de l'usage de l'anglais dans la recherche, voire d'une troisième langue, nous tenons cependant à rappeler que cela doit se faire de manière à préserver la vitalité du français. Les universités québécoises francophones jouent un rôle central dans le développement social, culturel et économique du Québec et elles occupent une place stratégique pour la maîtrise, le perfectionnement et l'usage de la langue française, particulièrement dans les domaines spécialisés du savoir. Pour ces hauts lieux de savoir, d'innovation et de formation, accorder une place suffisante à l'anglais sans que cela nuise à la maîtrise, au perfectionnement et à l'usage du français peut cependant représenter un défi de taille. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place des outils d'aménagement linguistique devant servir de guides à la réflexion et aux actions.

En ce sens, depuis le 1^{er} octobre 2004, la Charte de la langue française oblige tous les établissements d'enseignement collégial et universitaire du Québec à avoir une politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française. Cette obligation découle du projet de loi 104 (Loi modifiant la Charte de la langue française) et elle figure au chapitre VIII.1 de la Charte. Il s'agissait aussi d'une des recommandations figurant dans le rapport de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française en 2001, aussi appelé rapport Larose. Quoique les universités utilisent des dénominations différentes pour désigner leur politique linguistique, les points traités demeurent essentiellement les mêmes. Il s'agit de la langue d'enseignement (y compris la langue du matériel pédagogique et des outils d'évaluation), de la langue de communication de l'administration, de la langue de travail, de la qualité et de la maîtrise du français et, enfin, de la mise en œuvre et du suivi de cette politique.

L'objectif visé par ces politiques n'est pas d'interdire l'usage d'autres langues que le français, mais de mettre en place des balises devant guider les décisions des établissements et les comportements individuels de façon à donner la priorité au français. Or, on a constaté lors des séances de discussion menées auprès de 90 étudiants de maîtrise et de doctorat de trois universités francophones, que la grande majorité d'entre eux ignoraient l'existence ou le contenu de ces politiques. Moins de dix d'entre eux ont pu affirmer avec certitude que leur université d'attache dispose d'une politique linguistique. Seulement deux ou trois participants ont dit l'avoir déjà lue et pouvaient rapporter son contenu. À notre avis, cela s'explique principalement par le manque de diffusion des politiques linguistiques, un fait reproché d'ailleurs par différents acteurs du milieu universitaire, tels que certains représentants des comités de suivi des politiques linguistiques et certains représentants syndicaux.

Le manque apparent de diffusion des politiques linguistiques et, par le fait même, la méconnaissance de leur existence par, on le suppose, une grande partie de la communauté étudiante ont pour effet de les rendre moins efficaces qu'elles pourraient l'être. Les étudiants ne savent pas jusqu'où s'étend leur droit de recevoir une formation en français et n'osent pas toujours s'exprimer quand ils ont des doutes, par exemple, lorsqu'un professeur ou un chargé de cours décide de privilégier l'usage de l'anglais pour donner son cours. On peut toutefois se demander s'ils seraient portés à signaler un manquement à la politique linguistique. En effet, certains considèrent que celle-ci n'est pas aussi pertinente aux cycles supérieurs qu'elle l'est au premier cycle, en plus d'être très difficile à appliquer. À la maîtrise et au doctorat, il y a moins de cours, la formation est plus axée sur la recherche, les étudiants sont plus souvent rattachés à une équipe de recherche qu'à leur université et les programmes d'études comptent plus d'étudiants étrangers. Une politique linguistique leur apparaît donc moins essentielle. Précisons que pour ces individus, une telle politique s'apparente aussi davantage à un ensemble de règlements et de contraintes qu'à un guide susceptible d'aider la réflexion et la prise de décisions devant un choix linguistique. Or, en les faisant davantage connaître à l'ensemble de leur communauté, les universités pourraient aussi mettre en évidence le rôle de ces politiques pour la valorisation du français dans l'enseignement et la recherche.

On constate cependant que même si la grande majorité des participants n'ont jamais lu la politique linguistique de leur université d'attache, la plupart d'entre eux sont d'avis que le statut du français y est suffisamment valorisé. Les cours sont normalement donnés en français, les interactions avec le personnel administratif et les professeurs se déroulent en français, les courriels provenant de l'université sont toujours en français et la langue d'affichage est le français. La plupart des étudiants rencontrés sont donc d'avis que l'usage du français est valorisé par leur établissement d'enseignement. Des participants qui étudient dans des disciplines spécialisées accueillant plusieurs étudiants étrangers se sont toutefois plaints du faible niveau de connaissance du français de certains d'entre eux et surtout, d'un manque de volonté de l'apprendre. Cela se répercute sur la langue de travail dans les laboratoires en obligeant parfois les francophones à communiquer en anglais avec ces derniers et même entre eux.

Pour ce qui est de la qualité de la langue, les avis sont toutefois opposés. La plupart des participants n'ont pas l'impression qu'il s'agit d'un aspect valorisé par leur université. Cette perception repose principalement sur deux aspects. D'abord, de nombreux participants affirment que les exigences linguistiques varient selon les domaines d'études ou les professeurs et que la qualité de la langue n'est pas toujours évaluée. Plusieurs personnes prétendent n'avoir jamais été évaluées pour la qualité de la langue aux cycles supérieurs, et ceux qui évaluent des étudiants inscrits au baccalauréat reçoivent parfois la directive de ne pas enlever de points pour les erreurs de grammaire, d'orthographe ou de syntaxe. Ainsi, l'absence d'uniformité dans l'application des exigences relatives à la maîtrise de la langue française contribue à créer l'impression que l'université ne valorise pas suffisamment celle-ci. Ensuite, au dire des participants, les membres du personnel enseignant n'accordent pas assez d'importance à la qualité de la langue dans la documentation préparée pour l'enseignement (les plans et les notes de cours ou les présentations visuelles), ainsi que dans les courriels qu'ils envoient. Des participants ont même affirmé qu'ils doutaient de la capacité de certains professeurs ou chargés de cours à évaluer la maîtrise de la langue tellement ces derniers font des erreurs, qu'il s'agisse ou non de personnes de langue maternelle française. Les étudiants ont par conséquent l'impression que leur établissement d'enseignement ne valorise pas une bonne maîtrise de la langue française puisque les professeurs, qui sont pour eux les principaux représentants de leur université, font eux-mêmes beaucoup d'erreurs. Cela ternit l'image de l'université en matière de qualité de la langue et est en contradiction avec le discours officiel. Malgré cela, plusieurs participants soutiennent que ce n'est pas non plus le rôle de l'université de veiller à ce que les étudiants s'expriment correctement à l'oral et à l'écrit. Certains croient aussi qu'il est normal que l'évaluation de la maîtrise de la langue soit laissée à la discrétion des professeurs ou des chargés de cours puisqu'ils ne sont pas tous en mesure de le faire.

Enfin, sur le plan individuel, la majorité des étudiants rencontrés disent tous accorder une très grande importance à la qualité du français dans leurs écrits, même si certains jugent cependant que cet aspect est moins crucial dans les sciences dites exactes. La bonne maîtrise du français ou l'acquisition et l'usage du vocabulaire spécialisé de sa discipline d'études sont perçus comme des critères de professionnalisme, de rigueur et de crédibilité scientifique. C'est aussi une façon de se démarquer des autres dans un univers professionnel très compétitif. La maîtrise de la terminologie française spécialisée est un thème qui devrait néanmoins susciter le plus grand intérêt dans l'avenir. Bien que cet aspect n'ait été abordé qu'indirectement dans le cadre de cette étude, plusieurs participants ont rapporté qu'il est difficile, lorsqu'ils existent, d'utiliser les équivalents français des termes scientifiques qu'ils se sont appropriés et qu'ils voient toujours écrits en anglais. De toute évidence, il y a là un risque d'appauvrissement du vocabulaire spécialisé en français auquel il faudrait réfléchir sérieusement. Par ailleurs, l'existence d'un ouvrage terminologique aussi important que *Le grand dictionnaire terminologique* (GDT) de l'Office québécois de la langue française n'était connue que d'un petit nombre d'entre eux.

CONCLUSION

Cette étude a permis d'en apprendre davantage sur les pratiques et les perceptions qu'entretennent un certain nombre d'étudiants des cycles supérieurs à l'égard de la langue française dans les activités de formation. De plus, elle présente un examen détaillé de l'utilisation du français et de l'anglais dans les mémoires de maîtrise et les thèses de doctorat déposés dans des universités québécoises francophones. Rappelons que ces données ont le mérite, entre autres, de montrer l'évolution des usages linguistiques dans ce type de documents sur une période d'une douzaine d'années (1998-2010) dans les trois plus grandes universités de langue française au Québec (Université Laval, Université du Québec à Montréal et Université de Montréal en incluant ses écoles affiliées). L'analyse de ces données quantitatives, auxquelles s'ajoutent des données qualitatives recueillies lors de séances de discussion réalisées avec des étudiants de ces trois universités, a permis notamment de mettre en lumière quelques problématiques sur lesquelles il est nécessaire de porter une attention soutenue. On peut les regrouper en quatre catégories : l'usage de l'anglais dans les universités francophones, la maîtrise du français par les professeurs et les étudiants, la valorisation du français en tant que langue scientifique et la promotion des politiques linguistiques des universités.

L'usage de l'anglais est souvent inévitable dans le contexte actuel des communications scientifiques, et ce, à divers degrés, selon le domaine et le cycle d'études. Il ne s'agit pas d'empêcher les étudiants d'y avoir recours, mais plutôt d'en baliser l'usage tout en privilégiant l'usage du français, particulièrement dans les activités inhérentes à leur formation. À propos des mémoires et des thèses, l'étude a montré que la popularité croissante du mode de présentation par articles entraîne une augmentation de la présence de l'anglais dans ces manuscrits. Il est vrai cependant que dans certaines disciplines hautement spécialisées, il n'existe aucun périodique scientifique francophone. De même, dans un grand nombre de domaines de sciences, les périodiques scientifiques les plus reconnus publient le plus souvent uniquement des articles en anglais. Il apparaît donc normal qu'un étudiant qui aspire à y publier ses travaux privilégie l'usage de cette langue. Par extension, il paraît aussi logique de permettre à des étudiants d'insérer dans leur manuscrit les articles produits pendant leur formation, surtout si cela leur permet de recevoir leur diplôme plus rapidement.

La pratique d'insertion d'articles peut cependant avoir des effets indésirables si l'étudiant n'a plus à faire la démonstration qu'il est capable de rédiger et de construire en français un document complexe qui témoigne de sa maîtrise des concepts et de la terminologie propres à sa discipline. Le cas échéant, on peut s'interroger sur les conséquences de cette pratique sur la connaissance, l'usage et la création de termes scientifiques français par une partie des diplômés. Des participants aux groupes de discussion ont d'ailleurs affirmé qu'ils avaient de la difficulté à utiliser des équivalents français des concepts et des termes techniques qu'ils apprennent et voient toujours écrits en anglais.

Ces constats nous rappellent l'un des défis auxquels font face les universités de langue française, celui de former une relève scientifique francophone tout en lui permettant de s'outiller pour participer pleinement aux échanges scientifiques à l'échelle internationale, lesquels s'effectuent le plus souvent en anglais. Il est légitime de s'attendre à ce que les individus qui obtiennent un diplôme de maîtrise ou de doctorat aient une très bonne maîtrise de la langue française, notamment de la terminologie française associée à leur discipline. D'ailleurs, pour les étudiants des cycles supérieurs qui occuperont la fonction d'enseignant-chercheur, cette compétence apparaît d'autant plus importante qu'ils auront à leur tour pour mission de former des étudiants. On comprend du même coup qu'il peut être important pour les étudiants des cycles supérieurs d'améliorer leur maîtrise de la langue anglaise. Il s'agit de maintenir l'importance respective de ces deux impératifs dans leur juste proportion.

La maîtrise du français par les enseignants-chercheurs et les chargés de cours est une autre problématique soulevée dans cette étude. Questionnés à propos de l'importance qu'accorde leur université à la qualité de la langue française, de nombreux participants ont affirmé que le personnel enseignant, qu'il s'agisse d'individus dont c'est la langue maternelle ou non, n'accorde pas suffisamment d'attention à cet aspect. De plus, selon les propos tenus par certains participants, il arrive que des professeurs ou des chargés de cours enseignent à des étudiants même s'ils peinent à s'exprimer oralement en français. Les politiques linguistiques des établissements universitaires ciblés dans notre étude mentionnent pourtant que toute personne engagée à titre de professeur ou de chargé de cours doit maîtriser le français. Elles précisent aussi que dans le cas contraire, cette personne doit prendre des mesures pour acquérir une maîtrise adéquate de la langue orale et écrite dans un délai convenu. Il n'est toutefois pas toujours facile de savoir comment ce principe est appliqué dans la réalité. En ce sens, il serait pertinent d'en apprendre davantage sur les différents moyens mis en place par les universités pour s'assurer de la maîtrise du français par les professeurs et les chargés de cours, particulièrement ceux qui étaient en apprentissage de cette langue au moment de leur embauche.

Dans un autre ordre d'idées, la valorisation de l'usage du français dans les activités scientifiques devrait aussi susciter la réflexion. À l'intérieur des disciplines d'études où le français est peu utilisé dans la communication scientifique, on constate que son usage est aussi moins valorisé par les participants. À long terme, cela peut faire craindre qu'il soit de moins en moins préféré à l'anglais dans les autres dimensions de l'activité scientifique que sont la production et la transmission des connaissances dans les universités de langue française. Certains étudiants se sont d'ailleurs montrés très peu intéressés par l'idée de faire la promotion de l'usage du français au sein de leur discipline scientifique.

Plus d'actions devraient ainsi être menées dans les établissements universitaires afin de promouvoir l'usage du français, à commencer par un plus grand effort de diffusion de leur politique linguistique. En effet, si l'on se fie aux propos tenus par les participants aux groupes de discussion de notre étude, les efforts de promotion de ces politiques semblent être insuffisants. La plupart d'entre eux ont reconnu ne pas bien connaître ou ne pas connaître du tout la politique linguistique de leur université. Or, face à une situation de concurrence linguistique, ces politiques deviennent un outil essentiel d'aménagement linguistique. Elles

constituent un moyen de réguler l'usage du français et des autres langues dans les différentes activités de formation, elles aident à la prise de décision dans certains contextes et elles sont une façon concrète d'affirmer le caractère francophone des établissements d'enseignement universitaire. Pour toutes ces raisons, des mesures devraient être prises pour que ces établissements diffusent plus efficacement leur politique linguistique et la rendent plus facilement accessible à l'ensemble de leur communauté. Par ailleurs, selon la Charte de la langue française : « Sur demande, l'établissement d'enseignement doit transmettre au ministre [de l'Éducation, du Loisir et du Sport¹¹⁹] un rapport faisant état de l'application de sa politique »¹²⁰. On peut croire que cette disposition est insuffisante pour assurer un suivi adéquat et régulier des politiques linguistiques des établissements d'enseignement universitaire.

De plus, on sait que les établissements universitaires francophones se sont dotés d'un cadre réglementaire (politique linguistique, règlement des études, guide de présentation des travaux, etc.) entourant l'usage du français et des autres langues dans la rédaction des thèses et des mémoires. Ces documents stipulent que les mémoires et les thèses doivent normalement être rédigés en français et que seuls les articles insérés peuvent être en anglais. Dans certaines circonstances, un étudiant peut néanmoins obtenir la permission de rédiger son manuscrit complètement en anglais. C'est le cas notamment des personnes qui n'ont pas le français comme langue maternelle ou qui ont fait l'essentiel de leurs études dans une université non francophone. Dans la mesure où cet aspect du cadre réglementaire ne semble pas faire l'objet d'un contrôle généralisé et uniforme, on ne sait pas jusqu'à quel point son application est systématique et cohérente d'un département à l'autre. Lors des séances de discussion, des participants de langue maternelle française ont affirmé qu'ils auraient rédigé leur manuscrit complètement en anglais s'ils avaient été autorisés à le faire. On peut cependant penser que certains directeurs de recherche et directeurs de programme sont plus permissifs que d'autres dans l'application du règlement.

Dans le cas où des articles en langue anglaise sont intégrés dans la thèse ou le mémoire, les universités exigent que la charpente (introduction, état de la question, discussion générale et conclusion) soit rédigée en français, sauf pour certains cas d'exception. Cela dit, pour reprendre ce qui a été suggéré dans l'avant-propos, chaque article devrait également être accompagné d'un résumé substantiel en langue française.

119. Ce ministère a été scindé en deux le 19 septembre 2012; l'enseignement supérieur fait désormais partie du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Cependant, au moment de publier la présente étude, aucune modification n'avait été apportée à la Charte.

120. Québec. *Charte de la langue française : LRQ, chapitre C-11*, Québec, Éditeur officiel du Québec, à jour au 1^{er} novembre 2012, [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_11/C11.html] (1^{er} novembre 2012).

Dans le contexte actuel de la recherche scientifique, où l'anglais prend une place prépondérante, la formation d'une relève scientifique d'expression française représente un défi et un enjeu qui devraient interpeller autant la communauté universitaire que la société civile. L'importance indéniable que revêt aujourd'hui la maîtrise de l'anglais pour les étudiants qui aspirent à une carrière scientifique ne doit pas entraîner une diminution de l'importance de la maîtrise et de l'usage du français dans les activités de formation. En ce sens, conscientiser les jeunes chercheurs à l'intérêt de conserver une langue qui soit vivante et capable d'exprimer tous les aspects d'une science toujours en mouvement devrait être une priorité. Pour ce faire, il est nécessaire d'encourager et de mener des actions susceptibles de renforcer l'usage du français dans la sphère scientifique et, par le fait même, d'accroître sa valorisation. Sur ce point, toutes les initiatives visant à modifier les paramètres actuels d'évaluation et de diffusion de la recherche ainsi que de classement des universités, qui favorisent le plus souvent l'utilisation de l'anglais, doivent être saluées et encouragées.

BIBLIOGRAPHIE

- AMMON, Ulrich (2008). « How Could International Scientific Communication Be Fairer and More Efficient? », *The Scientist*, vol. 22, n° 4, p. 13.
- AMMON, Ulrich (2006). « Language Planning for International Scientific Communication: An Overview of Questions and Potential Solutions », *Current Issues in Language Planning*, vol. 7, n° 1, p. 1-30.
- AMMON, Ulrich (1998). *Ist Deutsch noch international Wissenschaftssprache? Englisch auch für die Lehre an den deutschsprachigen Hochschulen*, Berlin, de Gruyter.
- AMMON, Ulrich et Grant McCONNELL (2002). *English as an Academic Language in Europe: a Survey of its Use in Teaching*, Francfort-sur-le-Main, Peter Lang, 204 p.
- AMYOT, Michel (1983). « La langue de publication des chercheurs québécois et français selon les données de l'Institute for Scientific Information : 1974 à 1980 », dans *L'avenir du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques*, actes du colloque international tenu à Montréal du 1^{er} au 3 novembre 1981, tome 3, Conseil de la langue française, p. 173-195.
- ASSEMBLÉE NATIONALE (2010). *Journal des débats. Commission permanente de la culture et de l'éducation. Consultation générale sur le projet de loi n° 103. Loi modifiant la Charte de la langue française et d'autres dispositions législatives (2)*, jeudi 9 septembre 2010, vol. 41, n°41, <http://www.assnat.qc.ca/Archives/fra/39/Legislature1/DEBATS/journal/cce/100909.htm> (14 août 2012).
- BOURQUE, Annie (2001). « HEC Montréal, une approche multilingue », *La Presse*, 15 novembre 2001.
- BRENT, Edmond (1982). *L'utilisation des ouvrages didactiques en langue anglaise dans les universités et collèges francophones du Québec : synthèse de la documentation*, Québec, Conseil de la langue française, 56 p.
- CHESNEY, Marc (2009). « Enjeux et conséquences de l'utilisation de l'anglais pour les études d'économie et de gestion à l'université », Colloque *Le français dans l'enseignement supérieur et la recherche*, Université de Genève, 18 mars 2009.
- COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES (2008). *Le rôle des organismes fédéraux de financement de la recherche du Canada dans la promotion des langues officielles*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles, 54 p., http://www.ocolclo.gc.ca/html/stu_etu_012008_f.php (6 mars 2012).

- COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC (2001). *Le français, une langue pour tout le monde. Une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 287 p., http://www.spl.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/COM1-021_Rapport_final.pdf (5 décembre 2011).
- CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (CLF) (1998). *Réflexions du Conseil de la langue française sur le document « L'Université devant l'avenir : perspectives pour une politique gouvernementale à l'égard des universités québécoises »*, Québec, Conseil de la langue française, 11 p.
- CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (CLF) (1991). *La situation du français dans l'activité scientifique et technique : rapport et avis au Ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française*, Conseil de la langue française, 101 p.
- CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (CLF) (1989). *Le français dans les publications scientifiques et techniques : avis au Ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française*, Québec, Conseil de la langue française, 16 p.
- CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (CLF) (1986). *La place du français dans l'information scientifique et technique : rapport et avis à la Ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française*, Québec, Conseil de la langue française, 1986, 43 p.
- CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (CLF) (1983). *L'avenir du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques*, colloque international tenu à Montréal du 1^{er} au 3 novembre 1981, 3 tomes, Éditeur officiel du Québec.
- CONSEIL PROVINCIAL DU SECTEUR UNIVERSITAIRE DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (CPSU-SCFP) (2010). *À l'Université, le français s'impose*, mémoire du Conseil provincial du secteur universitaire du Syndicat canadien de la fonction publique sur le projet de loi 103 (Loi modifiant la Charte de la langue française et d'autres dispositions législatives), déposé à la Commission de la culture et de l'éducation, août 2010, 11 p. <http://www.scfp.qc.ca/librairies/sfv/telecharger.php?fichier=17768> (17 août 2012).
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (CSE) (2012). *L'assurance qualité à l'enseignement universitaire : une conception à promouvoir et à mettre en œuvre*, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 123 p.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (CSE) (2010). *Pour une vision actualisée des formations universitaires aux cycles supérieurs*, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 120 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (CSE) (2005). *L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises*, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 104 p.

DAVID, Michel (2012). « Business is business », *Le Devoir*, 25 février 2012.

DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (2012). *Ph. D. Recherche et intervention (orientation clinique)*, à jour en septembre 2012, http://www.fss.ulaval.ca/cms/upload/psy_nouveau/fichiers/ph.d._ri_clinique.doc.mais_on._aout_12.pdf (15 août 2012).

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (2010). *Règles concernant l'insertion d'articles dans les thèses*, http://www.fss.ulaval.ca/cms/upload/pol/_fichiers/articles_sc_pol_28012010a.pdf (21 février 2012).

DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT DE L'UQAM (2009). « E. ENV9900 LA THÈSE (60 cr.) », *Programme de Doctorat en sciences de l'environnement* (3669), à jour le 6 janvier 2009, http://www.doctoratenv.uqam.ca/programme/procedures%20TAB.shtml#_env9900 (15 août 2012).

DIONS-VIENS, Daphnée (2009). « Des cours en anglais à Laval pour attirer plus d'étudiants », *Le Soleil*, 4 novembre 2009.

DRAPEAU, J. Arnold (1991). « La langue de publication et de communication des chercheurs rattachés aux universités francophones », dans *Le français dans l'activité scientifique et technique : quatre études*, Québec, Conseil de la langue française, p. 1-60.

DRAPEAU, J. Arnold (1985). *La langue d'usage dans les communications et les publications des chercheurs d'institutions francophones du Québec*, Québec, Conseil de la langue française, 114 p.

DRAPEAU, J. Arnold (1981). *Les publications et les communications scientifiques : la langue utilisée par les chercheurs des centres de recherche des universités francophones du Québec*, Québec, Conseil de la langue française, 64 p.

DUTRISAC, Robert (2012). « Hydro chapeaute un congrès entièrement en anglais », *Le Devoir*, 20 janvier 2012.

DUTRISAC, Robert (2012). « Hydro-Québec fait volte-face », *Le Devoir*, 21 janvier 2012.

- ÉCOLE DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (UdeM) (2009). *Ph. D. en santé publique : la thèse par articles*, à jour le 13 septembre 2009, <http://www.medsp.umontreal.ca/doctorat/these-doctorat.asp?tab=2> (15 février 2012).
- ÉCOLE POLYTECHNIQUE (2011). *Règlements généraux des études supérieures pour 2011-2012*, à jour au 19 juin 2011, http://www.polymtl.ca/sq/docs_officiels/2510reglement.php (15 août 2012).
- ÉCOLE POLYTECHNIQUE (2010). *Règlements généraux des études supérieures pour 2010-2011*, à jour le 29 octobre 2010, http://www.polymtl.ca/sq/docs_officiels/2510re10.php (22 février 2012).
- ÉCOLE POLYTECHNIQUE (2005). *Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française*, à jour au 22 novembre 2005, http://www.polymtl.ca/sq/docs_officiels/1310fran.pdf (14 août 2012).
- FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (UdeM) (2008). *Guide de programme de doctorat en droit (LL.D) 2011-2012*, à jour le 25 août 2011, http://www.droit.umontreal.ca/doctorat/fichiers/Guide_programme_Doctorat_2011-2012.pdf (15 août 2012).
- GAGNÉ, Francine (1991). « L'usage du français et de l'anglais dans les centres universitaires francophones de recherche biomédicale », dans *Le français dans l'activité scientifique et technique : quatre études*, Québec, Conseil de la langue française, p. 171-203.
- GAGNON, Jacinthe (2010). *Les classements internationaux des universités*, Québec, Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation, ENAP, 19 p.
- GAGNON, Lysiane (2012). « HEC : English spoken here », *La Presse*, 28 février 2012.
- GEOFFRION, Paul (2003). « Le groupe de discussion », dans *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données*, Benoît Gauthier (dir.), Ste-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 333-356.
- GERVAIS, Lisa-Marie (2012). « Une maîtrise 100 % en anglais », *Le Devoir*, 22 février 2012.
- GERVAIS, Lisa-Marie (2011). « Une étudiante de l'Université de Montréal se dit victime de discrimination linguistique », *Le Devoir*, 4 février 2011.
- GERVAIS, Lisa-Marie (2009). « L'UQAM, une université bilingue? », *Le Devoir*, 1^{er} septembre 2009.

- GINGRAS, Yves (2009). « Le classement de Shanghai n'est pas scientifique », *La Recherche*, n° 430, mai 2009, p. 46-50.
- GINGRAS, Yves (2008). « Les langues de la science : (B) Le français et la diffusion des connaissances », dans *L'avenir du français*, Jacques Maurais et autres (dir.), Paris, Éditions des archives contemporaines en partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie, p. 95-97.
- GINGRAS, Yves (2002). « Les formes spécifiques de l'internationalité du champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 141-142, p. 31-45.
- GINGRAS, Yves (1984). « La valeur d'une langue dans un champ scientifique », *Recherches sociographiques*, vol. 25, n° 2, p. 285-296.
- GINGRAS, Yves et Camille LIMOGES (1991). *La langue des manuels et de la documentation de base dans les cours obligatoires de l'enseignement scientifique universitaire de premier cycle au Québec*, Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, Direction du développement scientifique, 102 p.
- GINGRAS, Yves et Christine MÉDAILLE (1991). *La langue des publications des chercheurs québécois en sciences naturelles, génie et sciences biomédicales (1980-1988)*, Québec, Direction du développement scientifique, 27 p.
- GODIN, Benoît (2008). « Le français dans les sciences », dans *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, nouvelle édition, Michel Plourde et Pierre Georgeault (dir.), Québec, Conseil supérieur de la langue française, p. 494.
- GODIN, Benoît (2002). « Les pratiques de publication des chercheurs : les revues savantes québécoises entre impact national et visibilité internationale », *Recherches sociographiques*, vol. 43, n° 3, p. 465-498.
- GUNNARSSON, Britt-Louise (2001). « Swedish, English, French or German: the Language Situation at Swedish Universities », dans *The Dominance of English as a Language of Science*, Ulrich Ammon (dir.), Berlin, New York, Mouton de Gruyter, p. 287-316.
- HAMEL, Rainer Enrique (2008). « Les langues de la science : (A) Vers un modèle de diglossie gérable », dans *L'avenir du français*, Jacques Maurais et autres (dir.), Paris, Éditions des archives contemporaines en partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie, p. 87-94.
- HAMEL, Rainer Enrique (2007). « The Dominance of English in the international scientific periodical literature », *AILA Review*, vol. 20, p. 53-71.

- HEC Montréal (2012a). *Règlement régissant l'activité étudiante à HEC Montréal : programme de doctorat*, à jour le 1^{er} juin 2012, http://www.hec.ca/direction_services/secretariat_general/juridique/reglements_politiques/documents/reglement_doctorat_1213.pdf (15 août 2012).
- HEC Montréal (2012b). *Règlement régissant l'activité étudiante à HEC Montréal : programmes de Maîtrise ès sciences de la gestion, microprogramme en exploitation de données en intelligence d'affaires*, à jour le 1^{er} juin 2012, http://www.hec.ca/direction_services/secretariat_general/juridique/reglements_politiques/documents/reglement_msc_1213.pdf (15 août 2012).
- HEC Montréal (2004). *Politique linguistique*, à jour le 29 septembre 2004, http://www.hec.ca/direction_services/secretariat_general/juridique/reglements_politiques/documents/politique_linguistique.pdf (14 août 2012).
- KAPLAN, Robert B. (2001). « English, the Accidental Language of Science? » dans *The Dominance of English as a Language of Science*, Ulrich Ammon (dir.), Berlin, New York, Mouton de Gruyter, p. 3-26.
- LA MADELEINE, Bonnie Lee (2007). « Lost in translation », *Nature*, Special Report, vol. 445, n° 25, p. 454-455.
- LETARTE, Martine (2011). « L'Université Laval lance un MBA unilingue anglais », *La Presse*, 21 avril 2011.
- LEVITT, Ruth, Barbara JANTA, Ala'a SHEHABI, Daniel JONES, Elizabeth VALENTINI (2009). *Language Matters: The supply of and demand for UK born and educated academic researchers with skills in languages other than English*, étude réalisée pour l'Académie britannique par RAND Europe, RAND Corporation, 94 p., http://www.rand.org/content/dam/rand/pubs/technical_reports/2009/RAND_TR657.pdf (17 août 2012).
- LIEBERMAN, James E. (2008) « English-Only Science in a Multilingual World: Costs, Benefits, and Options », *The Scientist*, vol. 22, n° 4, p. 13.
- LILLIS, Theresa et Mary Jane CURRY (2010). *Academic Writing in a Global Context: The politics and practices of publishing in English*, Londres et New York, Routledge, 203 p.
- MAURAI, Jacques (1999). *La qualité de la langue : un projet de société*, Québec, Conseil de la langue française, 356 p.
- MICHEL, Jacques, Bruno DE BLESSÉ et Ginette GABLOT (1981). *Étude sur la langue de publication des chercheurs francophones*, Québec, Conseil de la langue française, 51 p.

- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. FRANCE (2009). *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 166 p. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/094000522/0000.pdf> (14 août 2012).
- MOISAN, Michel (1996). « L'Université de Montréal comme entreprise n'obtiendrait pas son certificat de francisation », *L'Action nationale*, juin, p. 62-69.
- MURRAY, Heather et Silvia DINGWALL (2001). « The Dominance of English at European Universities: Switzerland and Sweden Compared », dans *The Dominance of English as a Language of Science*, Ulrich Ammon (dir.), Berlin, New York, Mouton de Gruyter, p. 86-112.
- MURRAY, Heather et Silvia DINGWALL (1997). « English for scientific communication at Swiss universities: "God helps those who help themselves" », *Babylonia*, 4, p. 54-59.
- OCDE/OECD (2011). *Education at a Glance 2011: OECD Indicators*, 495 p. Rapport publié par l'OCDE, <http://www.oecd.org/edu/highereducationandadultlearning/48631582.pdf> (14 août 2012).
- OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (OLF) (1982). *La Langue des manuels utilisés dans l'enseignement universitaire*, Gouvernement du Québec, Office de la langue française, 96 p.
- RIVEST, François (1991). « La langue des lectures obligatoires au premier cycle universitaire », dans *Le français dans l'activité scientifique et technique : quatre études*, Québec, Conseil de la langue française, p. 206-275.
- ROCHER, François (1991). « Publications des chercheurs québécois rattachés aux universités francophones. Revues primaires et de synthèse », dans *Le français dans l'activité scientifique et technique : quatre études*, Québec, Conseil de la langue française, p. 61-170.
- SALMI, Jamil et Alenoush SAROYAN (2007). « Les palmarès d'universités comme moyens d'action : usages et abus », *Politiques et gestion de l'enseignement supérieur*, vol. 19, n°2, p. 1-42.
- SCHÖPFEL, Joachim et Hélène PROST (2009). « Le JCR facteur d'impact (IF) et le SCImago Journal Rank Indicator (SJR) des revues françaises : une étude comparative », *Psychologie française*, 54, p. 287-305.
- SIMARD, Claude et Claude VERREAULT (2012). « La langue du pâté chinois », *Le Devoir*, 27 février 2012.

- TONKIN, Humphrey (2008). « Language and the Ingenuity Gap », *The Scientist*, vol. 22, n°4, p. 13.
- TRUCHOT, Claude (2010). « L'enseignement supérieur en anglais véhiculaire : la qualité en question », *Diploweb.com*, 21 novembre 2010, <http://www.diploweb.com/spip.php?article686> (5 septembre 2012).
- TRUCHOT, Claude (2002). *L'anglais en Europe : repères*. Strasbourg, Conseil de l'Europe, Division des politiques linguistiques, Direction de l'éducation scolaire, extrascolaire et de l'enseignement supérieur, 25 p., <http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/source/truchotfr.pdf> (8 décembre 2011).
- TSUNODA, Minoru (1983). « Les langues internationales dans les publications scientifiques et techniques », *Sophia Linguistica*, n°13, p. 144-155.
- UNESCO (2010). *Unesco Science Report 2010: The Current Status of Science around the World*, Paris, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 521 p. <http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/science-technology/prospective-studies/unesco-science-report/> (17 août 2012).
- UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (UdeM) (2012a). *Assemblée universitaire : procès-verbal de la 535^e séance intensive tenue le 5 décembre 2011*, adopté tel que modifié le 23 janvier 2012, http://www.direction.umontreal.ca/secgen/corps_universitaires/documents/AU535_05-12-11_000.pdf (14 février 2012).
- UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (UdeM) (2012b). *Guide de présentation des mémoires et des thèses*, Université de Montréal, Faculté des études supérieures et postdoctorales, juillet 2012, <http://www.fesp.umontreal.ca/fileadmin/Documents/Cheminement/GuidePresentationMemoiresTheses.pdf> (15 août 2012).
- UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (UdeM) (2011). *Rapport du Recteur 2010-2011*, Université de Montréal, Bureau des communications et des relations publiques de l'Université de Montréal, décembre 2011, 32 p.
- UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (UdeM) (2010). *Règlement pédagogique*. Faculté des études supérieures et postdoctorales, à jour le 16 décembre 2010, http://www.etudes.umontreal.ca/reglements/etudes_superieurespostdoc.html (14 août 2012).
- UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (UdeM) (2007). *Université de Montréal : une force de changement – UdeM 2010 – Livre blanc*, http://www.umontreal.ca/udem2010/pdf/livre_blanc.pdf (14 août 2012).
- UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (UdeM) (2001). *Politique linguistique*, à jour le 30 novembre 2001, http://www.direction.umontreal.ca/secgen/recueil/politique_linguistique.html (14 août 2012).

- UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (UQAM) (2012). *Règlement des études de cycles supérieurs : règlement numéro 8*, à jour en juin 2012, http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/REGLEMENT_NO_8.pdf (14 août 2012).
- UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (UQAM) (2004). *Politique no 40 : politique linguistique*, à jour le 22 septembre 2009, http://www.instances.uqam.ca/politiques/Politique_40.html (14 août 2012).
- UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (UQAM) (2000). *Charte des droits et des responsabilités des étudiantes et des étudiants*, à jour le 14 janvier 2011, http://www.instances.uqam.ca/politiques/charte_des_droits.htm (14 août 2012).
- UNIVERSITÉ LAVAL (UL) (2011). *Statuts de l'Université Laval*, à jour en juin 2011, <http://www.ulaval.ca/sq/reg/Statuts.pdf> (14 août 2012).
- UNIVERSITÉ LAVAL (UL) (2009). *Règlement des études*, à jour en mars 2012, http://www.ulaval.ca/sq/reg/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf (14 août 2012).
- UNIVERSITÉ LAVAL (UL) (2004a). *Politique sur l'usage du français à l'Université Laval*, <http://www.ulaval.ca/sq/reg/Politiques/polfrannov2004.pdf> (14 août 2012).
- UNIVERSITÉ LAVAL (UL) (2004b). *Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval*, à jour le 18 septembre 2007, http://www.dc.ulaval.ca/fileadmin/site_dap/documents/Dispositions_relatives_application_Politique_2007.pdf (14 août 2012).

ANNEXE I : GUIDE DE DISCUSSION

Introduction	15 minutes
➤ Mot de bienvenue et présentation de l'animatrice. ➤ Objectifs de la rencontre. ➤ Rôle de l'animatrice et des participants. ➤ Déroulement de la rencontre : durée, règles, enregistrement, observateurs, confidentialité, etc. ➤ Questions des participants, s'il y a lieu. ➤ Présentation des participants (tour de table) : - o Prénom, informations sur les études (domaine d'études, sujet de recherche, étape à laquelle ils sont rendus, raisons qui justifient le choix du domaine et la poursuite d'études aux cycles supérieurs dans ce domaine).	
Usages et perceptions des langues dans la formation	50 minutes
➤ Parlez-moi de l'utilisation du français, de l'anglais, et si c'est le cas, d'une autre langue dans les différentes activités qui composent votre formation (lectures, colloques et autres rencontres scientifiques, rédaction, etc.). - o Parlez-moi de la langue de rédaction de votre mémoire/thèse. ➤ Est-ce vous qui avez fait le choix de la langue? Si c'est en anglais, pourquoi? Le directeur a-t-il joué un rôle? S'il y a publication en anglais, est-ce rédigé en anglais ou traduit? S'il y a plusieurs auteurs, comment se déroule le travail d'écriture? - o Parlez-moi de la forme de présentation (classique vs par insertion d'articles). Est-ce vous qui avez choisi la forme de présentation? Pourquoi cette forme? ➤ Pourquoi avez-vous choisi de poursuivre des études aux cycles supérieurs dans une université francophone? ➤ Est-ce que vous valorisez le français en tant que langue scientifique? Que faites-vous, concrètement pour le valoriser? Croyez-vous à la possibilité de créer un espace scientifique francophone international? (Sonder : importance et pertinence de maintenir une forme de diversité linguistique dans les sciences au sein de l'espace scientifique international.) Et dans votre carrière, avez-vous l'intention de promouvoir le français comme langue scientifique? ➤ D'après vous, est-ce que l'anglais est devenu la langue des sciences? (opinions, sentiments si c'est le cas. Si rien à dire : adaptations qu'ils ont dû faire, choix qu'ils ont fait pour leur formation, leur carrière?) ➤ Est-ce qu'un article scientifique qui n'est pas publié en anglais est considéré comme étant de moins bonne qualité dans votre discipline? ➤ Est-il nécessaire de bien maîtriser l'anglais pour réussir aux cycles supérieurs? (distinction entre l'oral et l'écrit)	

- Note : si les langues semblent interchangeables, un moyen de communication sans plus : Est-ce que le fait de rédiger dans une langue plutôt que dans une autre a une influence sur la conduite de la science, sur l'analyse des données, sur le résultat de la recherche?

Opinions à l'égard de la valorisation des langues dans les universités	30 minutes
--	------------

L'utilisation du français

- Que pensez-vous de la place accordée à l'utilisation du français à votre université? (trop, pas assez, juste assez par rapport à l'anglais)

Relances : favorise et valorise l'utilisation du français dans la formation? S'assure que le matériel pédagogique est en français le plus souvent possible? Que l'enseignement se déroule en français? Que le français est la langue de communication avec la communauté universitaire? Que le français est la langue des colloques et autres échanges scientifiques?

- Que pensez-vous de la place accordée à l'anglais et aux autres langues au sein des universités francophones en général?

Relances : accordent trop, pas assez ou juste assez d'importance à l'utilisation des autres langues que le français?

La qualité du français

- Selon vous, est-ce que votre université valorise l'utilisation d'un français de qualité? (Est-ce qu'elle valorise trop, pas assez ou juste assez l'utilisation d'un français de qualité?)

Et vous, y accordez-vous une importance particulière? (travaux écrits, communications scientifiques)

- Si le temps le permet : Si pas assez : que peut-on faire pour améliorer la situation?
- Note : s'ils cherchent des termes équivalents en français : connaissance du Grand dictionnaire terminologique?
- Savez-vous si votre université a une politique linguistique?

Option A :

- o Si au courant : en quoi consiste-t-elle? À quoi sert-elle? Utile? Efficace?
 - Avez-vous déjà porté plainte ou eu envie de porter plainte pour non-respect de la politique linguistique de votre université? Si oui : expliquer. Si non : sauriez-vous comment faire?

Option B :

- o Si pas au courant : pensez-vous que votre université devrait adopter une politique linguistique? Si oui, contenu?
 - Avez-vous déjà porté plainte au sujet de la langue que ce soit d'une façon officielle ou non? Comment la plainte a-t-elle été reçue?

Retour aux observateurs	5 minutes
-------------------------	-----------

Mot de la fin et remerciements	5 minutes
--------------------------------	-----------

- Si le temps le permet : en terminant, avez-vous des questions ou des idées que vous voudriez partager avec nous?

**ANNEXE II :
EXTRAITS DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL¹²¹**

Politique sur l'usage du français à l'Université Laval

Fondements (article 1)

Le français est la langue d'usage à l'Université Laval. Il est la langue normale d'enseignement et d'apprentissage, la langue de communication et la langue de travail.

L'Université Laval s'assure de l'utilisation d'un français de qualité, qu'elle valorise et dont elle fait la promotion dans toutes ses sphères d'activité. La qualité de la langue comprend trois principaux aspects :

- 1) la maîtrise de la terminologie française et le respect des conventions propres aux échanges et aux écrits dans un ou plusieurs domaines du savoir;
- 2) l'expression claire et cohérente des idées;
- 3) la connaissance du code linguistique (orthographe, morphologie, syntaxe et vocabulaire).

Enseignement et recherche (article 2)

2.1 Personnel enseignant et chercheurs

- a) Les enseignants et les chercheurs ont la responsabilité de s'exprimer dans un français de qualité.
- b) Les enseignants et les chercheurs non francophones doivent travailler à la consolidation de leurs habiletés langagières en français et recourir aux ressources mises à leur disposition à cette fin.
- c) Les enseignants et les chercheurs jouent un rôle important dans l'appropriation que se font les étudiants d'une langue de qualité; ils leur proposent des moyens pour y parvenir.
- d) Les enseignants et les chercheurs font connaître dans leurs plans de cours leurs attentes par rapport à la qualité de la langue utilisée dans les examens et les travaux, ainsi que les règles de notation qu'ils comptent appliquer dans leur évaluation de la qualité de la langue.

121. Université Laval (2004a) *Politique sur l'usage du français à l'Université Laval*, <http://www.ulaval.ca/sq/reg/Politiques/polfrannov2004.pdf> (14 août 2012).

e) Les enseignants et les chercheurs privilégient, à qualité scientifique et pédagogique égales, l'utilisation de manuels, de recueils de textes et d'outils didactiques en français.

f) Les enseignants et les chercheurs utilisent un français de qualité dans les notes de cours qu'ils mettent à la disposition des étudiants, dans les instruments qu'ils produisent au moyen de divers supports médiatiques et dans les instruments d'évaluation qu'ils élaborent.

g) Les enseignants et les chercheurs veillent généralement à intégrer des activités de transposition en français dans les cas où le matériel pédagogique est rédigé dans une autre langue, afin de favoriser l'apprentissage de la terminologie française.

h) Les enseignants et les chercheurs utilisent, à qualité scientifique et à portée égales, les canaux francophones pour la diffusion des résultats de leurs travaux scientifiques.

2.2 Étudiants

a) Les étudiants utilisent une langue de qualité dans le cadre de leurs productions écrites et orales ainsi que lors de leurs échanges scientifiques et professionnels. Ils doivent s'approprier la terminologie française propre à leurs champs d'études et travailler, à l'intérieur de leur formation, à la consolidation de leurs habiletés langagières.

b) Les étudiants francophones sont présumés avoir acquis la maîtrise du code écrit du français dans les ordres d'enseignement antérieurs. Lorsque cela est nécessaire, ils doivent recourir de façon autonome aux ressources mises à leur disposition. Les directions de programme se chargent de les conseiller au besoin.

c) Les étudiants non francophones doivent recourir aux ressources mises à leur disposition afin de surmonter les difficultés d'ordre linguistique qu'ils rencontrent.

d) Les étudiants rédigent leur essai, mémoire ou thèse en français, à moins d'une autorisation spéciale de leur direction de programme. Dans les cas de mémoires ou de thèses dans lesquels sont insérés des articles soumis pour publication, ou déjà publiés dans divers périodiques scientifiques dont la langue n'est pas le français, les parties autres que les articles sont rédigées en français.

e) Les étudiants chercheurs privilégient, à qualité scientifique et à portée égales, les canaux francophones pour diffuser les résultats de leurs travaux scientifiques.

Langue de travail (article 4)

a) L'Université Laval incite tous les membres de son personnel à employer un français de qualité dans l'exécution de leurs tâches courantes et à utiliser des instruments de travail en français lorsque ces derniers existent.

b) L'Université Laval veille à ce que les personnes n'ayant pas le français comme langue première se familiarisent avec cette langue et atteignent le degré de compétence langagière requis pour l'exercice de leurs fonctions.

Responsabilités de l'université (article 5)

a) L'Université Laval, dans toutes ses composantes, veille à valoriser la qualité de la langue orale et écrite utilisée par l'ensemble de la communauté universitaire.

b) L'Université Laval, dans toutes ses composantes, assure un rôle de vigilance et de conseil auprès de la communauté universitaire en ce qui a trait à l'usage et à la qualité du français et des autres langues.

c) L'Université Laval, dans toutes ses composantes, veille à responsabiliser les membres du personnel enseignant et les chercheurs par rapport à leur rôle de soutien auprès des étudiants dans l'appropriation qu'ils se font d'un français de qualité.

d) L'Université Laval, dans toutes ses composantes, soutient les étudiants dans le développement de leur capacité de comprendre, de concevoir et de produire des exposés et des textes dans un français de qualité.

e) L'Université Laval veille à ce que le professeur non francophone effectue une démarche de francisation et à ce que son unité s'assure qu'il est en mesure de rédiger des notes de cours dans un français de qualité, en lui offrant de l'aide si nécessaire.

ANNEXE III :
EXTRAITS DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL¹²² (SUITE)

Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval

Mesures d'évaluation de la qualité du français (article 1)

L'Université Laval reconnaît l'importance et le rôle de quatre principales habiletés langagières dans la formation qu'elle dispense : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production orale et la production écrite.

Elle considère également que la maîtrise de ces habiletés est mesurable et veille à ce que les diverses mesures d'évaluation soient adaptées à chacun des trois cycles d'études et contribuent à l'atteinte des objectifs de formation qu'elle s'est fixés.

Pour chacune des quatre principales habiletés langagières, la qualité du français est mesurée en insistant sur les aspects liés à la cohérence des idées et aux conventions scientifiques propres au champ d'études, et selon les principes suivants :

- a) la maîtrise de la terminologie et des conventions propres aux échanges et aux écrits scientifiques dans un domaine du savoir est mesurée à l'intérieur des cours et des séminaires;
- b) la maîtrise de l'expression claire et cohérente des idées est mesurée par des épreuves du type synthèse de documents, exposés oraux, etc., développées dans les facultés;
- c) la maîtrise du code linguistique du français est mesurée par le biais du Test de français Laval Montréal (TFLM).

1.1 Soutien aux étudiants

Lorsque les enseignants et les chercheurs observent des difficultés chez un étudiant, ils lui offrent le soutien approprié :

- a) en cas de difficultés relatives à l'application des conventions scientifiques, ils prodiguent les conseils adéquats;
- b) en cas de problèmes liés à l'expression claire et cohérente des idées, ils orientent l'étudiant, en concertation avec sa direction de programme, vers des cours centrés sur l'expression écrite de la pensée;

122. Université Laval (2004b). Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval, à jour le 18 septembre 2007, http://www.dc.ulaval.ca/fileadmin/site_dap/documents/Dispositions_relatives_application_Politique_2007.pdf (14 août 2012).

c) en cas de difficultés liées à la maîtrise du code linguistique du français, ils réfèrent l'étudiant à sa direction de programme, qui lui indiquera les ressources mises à sa disposition (cours, ateliers, centres d'aide, etc.).

Moyens d'évaluation de la connaissance du français (article 2)

L'Université Laval considère que l'apprentissage du français à des fins de formation commence dans les ordres d'enseignement antérieurs et qu'elle se poursuit à l'Université. Pour assurer la poursuite harmonieuse du développement de la connaissance du français, la maîtrise des exigences linguistiques requises pour la poursuite d'études de niveau universitaire doit être certifiée par l'une ou l'autre des attestations suivantes :

a) tout diplôme d'études collégiales (D.E.C.) obtenu après 1997 dans un établissement francophone;

b) la réussite du test du ministère de l'Éducation du Québec utilisé jusqu'en 1998;

c) les attestations émises par d'autres universités francophones ayant des exigences de connaissance générale du français équivalentes à celles en vigueur à l'Université Laval;

d) la réussite de tout test ou cours – pour francophones ou pour non-francophones – approuvé à cette fin par l'Université, étant entendu que, lorsqu'il s'agit de cours de mise à niveau, les crédits ainsi acquis ne comptent dans aucun programme.

2.1 Études de deuxième et de troisième cycle

L'Université pose également des exigences linguistiques particulières pour les études de deuxième et de troisième cycle. Celles-ci sont fixées par les directions de programme et mesurées en fonction de leurs demandes et attentes. Les recommandations qui découlent des résultats aux épreuves ont pour but de diriger les étudiants vers des cours ou activités de formation répondant aux besoins particuliers en expression orale ou en rédaction que suppose la poursuite d'études ou d'activités scientifiques de deuxième ou de troisième cycle.

2.2 Programmes de formation initiale des enseignants

L'Université reconnaît que les enseignants, en tant que modèles dans les établissements scolaires, doivent avoir une excellente connaissance de la langue d'enseignement. Par conséquent, comme le prévoit la résolution CU-2003-96 du Conseil universitaire, des exigences particulières s'appliquent aux programmes de formation initiale des enseignants au primaire et au secondaire ainsi qu'aux étudiants inscrits à ces programmes :

a) tout programme de formation initiale des enseignants pose comme exigence que les étudiants aient déjà, au moment de leur admission, une très bonne connaissance du français, qu'ils pourront perfectionner par la suite;

b) tout programme de formation initiale des enseignants sensibilise les futurs enseignants à l'importance de la transmission d'une langue de qualité et leur procure les moyens de perfectionner leur connaissance du français.

2.4 Personnes non francophones

L'Université Laval reconnaît la spécificité des besoins linguistiques des personnes non francophones et adopte un certain nombre de dispositions à leur égard. Pour les fins de cette politique, est considérée comme non francophone la personne qui n'a fait ni ses études primaires, ni ses études secondaires en français.

Note

Cette politique ne s'applique pas aux étudiants des programmes en langues étrangères.

**ANNEXE IV :
EXTRAITS DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL¹²³**

Politique no 40 : politique linguistique

1. Préambule

Université publique de langue française, l'UQAM accorde la plus haute importance à la promotion du français, langue officielle du Québec et langue commune de tous les Québécoises et Québécois. Conformément à la Charte de la langue française, elle se dote d'une politique linguistique par laquelle elle entend non seulement renforcer l'emploi du français, mais rehausser la qualité de la langue écrite et parlée. En tant qu'établissement de haut savoir, elle estime devoir assumer un rôle exemplaire à cet égard. Considérant que la maîtrise de la langue est une condition indissociable d'une formation universitaire de haut niveau, l'UQAM souhaite être reconnue comme un établissement exigeant et rigoureux à cet égard.

Ce défi, l'UQAM se doit de le relever dans un contexte d'internationalisation, où l'anglais est devenu la langue de communication internationale dans tous les domaines d'activité. Pour assurer son développement et son rayonnement, l'UQAM fait preuve d'ouverture au monde, en accueillant des étudiantes et étudiants d'autres communautés linguistiques et en se montrant réceptive à d'autres cultures; cette ouverture s'effectue dans le respect de son identité propre, qu'elle veut promouvoir. C'est en conciliant ces deux pôles, l'ouverture au monde et la valorisation du français, que l'UQAM joue pleinement son rôle.

D'entrée de jeu, l'UQAM se déclare UNE UNIVERSITÉ PUBLIQUE DE LANGUE FRANÇAISE DONT LE RAYONNEMENT EST INTERNATIONAL.

2. Objectifs

La présente politique précise les orientations de l'Université en matière linguistique. Celles-ci se traduisent par trois objectifs :

- Identifier les mesures destinées à promouvoir et à assurer l'emploi du français, langue de travail, d'enseignement et de communication institutionnelle, et à en améliorer la qualité.
- Favoriser l'intégration linguistique des non-francophones.
- Définir les conditions d'apprentissage et d'utilisation d'autres langues que le français, tant dans le cadre de la formation offerte aux étudiantes et étudiants que dans celui de la réalisation des missions universitaires.

123. UQAM (2004). *Politique no 40 : politique linguistique*, à jour le 22 septembre 2009, http://www.instances.uqam.ca/politiques/Politique_40.html (14 août 2012).

Langue des activités académiques

Langue d'enseignement (article 6)

6.1 Le français est la langue d'enseignement, à tous les cycles d'études.

6.2 Les cours se donnent en français et les professeures et professeurs, les chargées et chargés de cours, ainsi que tout le personnel communiquent en français avec les étudiantes et étudiants.

6.3 Conformément aux règlements institutionnels en vigueur, il va de soi qu'on peut utiliser une autre langue pour certaines activités d'enseignement tels :

a) les cours de langues étrangères ou de didactique des langues;

b) divers cours ou formations offerts dans le cadre d'ententes de collaboration ou de programmes conjoints avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et avec différents organismes internationaux. Dans ce contexte, l'offre de cours au premier cycle dans une autre langue que le français se justifie dans la mesure où elle s'adresse en priorité aux étudiants hors Québec, dans un objectif de réciprocité avec des universités non québécoises. Ces offres de cours doivent être préalablement approuvées par la Commission des études, chaque année, sur présentation du dossier par la Faculté ou École. De plus, un bilan annuel sur le nombre de ces activités d'enseignement et la proportion étudiants hors Québec par rapport aux étudiants québécois pour chacun des groupes-cours devra être déposé auprès de la Commission des études par la Faculté ou École;

c) des cours, conférences ou séminaires spécialisés, généralement donnés par des professeures et professeurs invités, notamment au niveau des études de cycles supérieurs. Dans ce dernier cas, il est souhaitable, dans la mesure du possible, qu'une activité équivalente se déroule en français ou qu'une traduction soit disponible.

Matériel pédagogique (article 7)

7.1 L'Université privilégie l'usage de matériel pédagogique et de manuels, logiciels et didacticiels en langue française, à moins que ces produits ne soient pas disponibles en version française, qu'il n'existe pas de produits comparables en français ou que les produits disponibles n'utilisent pas une terminologie adaptée au contexte québécois.

7.2 Quand la documentation courante n'est pas disponible en version française, ou est de moins bonne qualité, l'Université encourage la production de manuels en français ou la traduction des principaux documents rédigés dans une autre langue. Elle se dote de moyens pertinents pour soutenir ce type d'activités.

Examens, travaux, mémoires et thèses (article 8)

8.1 Les examens sont administrés en français et, sauf dans les cas prévus par règlement, les travaux, mémoires et thèses sont rédigés dans cette même langue. Les compétences linguistiques en langue française sont d'ailleurs l'un des critères d'évaluation de ces productions étudiantes.

8.2 Exceptionnellement, dans la mesure où cela est conforme aux règlements institutionnels en vigueur, une autre langue peut être utilisée. Cela peut être le cas, notamment, pour faciliter la transition vers l'utilisation du français par les étudiantes et étudiants dont la langue d'usage n'est pas le français. Quand il s'agit de mémoires ou de thèses, un résumé en langue française doit les accompagner. Les thèses rédigées, après autorisation, dans une autre langue que le français peuvent être soutenues dans cette même langue.

Langues secondes (article 9)

9.1 Dans le contexte actuel d'internationalisation dans tous les domaines d'activité, l'UQAM reconnaît l'importance accrue pour les étudiantes et étudiants, notamment aux cycles supérieurs, de maîtriser la langue anglaise ainsi que d'autres langues et entend prendre des mesures pour encourager l'apprentissage ou le perfectionnement non seulement d'une deuxième, mais d'une troisième langue.

9.2 Des cours crédités de langues autres que le français, visant en particulier l'acquisition de la terminologie propre à une discipline ou à un champ d'études, ainsi que d'une capacité adéquate de communication scientifique, seront offerts aux étudiantes et étudiants dans leur curriculum régulier, à la suite d'ententes à cette fin entre les unités académiques concernées et l'École de langues. Dans cette perspective, l'École de langues de l'UQAM se voit largement mise à contribution pour appuyer les directions de programmes dans leur effort pour développer les habiletés linguistiques des étudiantes et étudiants.

9.3 De plus, des ententes d'échanges d'étudiantes et d'étudiants peuvent être négociées, sur une base de réciprocité, avec les universités montréalaises anglophones. L'Université encourage également le développement de programmes de mobilité étudiante nationale et internationale.

Accueil d'étudiantes et d'étudiants non francophones (article 10) :

10.1 L'UQAM favorise le recrutement et l'accueil d'étudiantes et d'étudiants d'autres communautés linguistiques, qu'il s'agisse d'étrangers ou d'anglophones et d'allophones du Québec et du Canada, ou de personnes issues des nations amérindiennes et inuite, et fait de cette ouverture aux non-francophones un engagement d'accessibilité et d'inclusion.

10.2 Afin d'offrir à ces derniers un meilleur accueil et de faciliter leur admission et leur intégration, elle met en place un guichet unique de services multilingues de première ligne.

10.3 Elle s'assure, par des procédures d'évaluation et des mesures de soutien appropriées, que ces étudiantes et étudiants acquièrent une maîtrise adéquate du français qui réponde aux exigences des différents programmes.

Dans le cas où ils n'atteignent pas le niveau de connaissance requis pour suivre les cours auxquels ils veulent s'inscrire, elle leur propose des programmes spéciaux d'apprentissage intensif de la langue française et leur accorde le soutien nécessaire afin qu'ils apprennent ou perfectionnent le français dans des délais convenus. L'École de langues, et éventuellement le Département de linguistique et de didactique des langues, se voient ainsi confier une responsabilité de premier plan dans la mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle.

En consentant aux non-francophones des conditions particulières d'accueil, l'Université veut faciliter leur intégration, tant dans leur programme d'études que dans la société québécoise.

10.4 À cet effet, l'Université s'engage à faire toutes les représentations nécessaires auprès de ses différents partenaires pour en arriver à une meilleure concertation entre les divers organismes concernés et à un financement plus approprié des programmes d'insertion des étudiantes et étudiants non-francophones. Elle privilégie notamment la mise au point d'ententes comme celle qu'elle a déjà conclue avec le ministère des Relations avec les citoyens et Immigration Québec (MRCI) en vue de la francisation des immigrantes et immigrants scolarisés.

Formation sur mesure (article 11)

En tant qu'université de langue française, l'UQAM offre ses cours de formation sur mesure en français. Lorsque des demandes de formation dans une autre langue que le français lui sont adressées par des groupes particuliers, elle négocie des ententes, selon les cas, en vue de répondre aux besoins exprimés. Un rapport faisant état des accords ainsi convenus est déposé, au moins une fois par année, au Comité consultatif permanent de la politique linguistique et à la Commission des études.

Diffusion de la recherche et de la création (article 12)

L'UQAM encourage fortement les professeures et professeurs et les chercheuses et chercheurs qui communiquent leur expertise sur la scène publique, soit oralement, soit par écrit, à diffuser les résultats de leurs travaux prioritairement en français et, lorsqu'ils publient ou communiquent dans une langue autre que le français, à accompagner leur texte d'un résumé substantiel en français. L'Université offre un soutien spécifique à la diffusion du savoir en langue française.

Dans le cas d'activités scientifiques tenues sous l'égide d'unités académiques de l'UQAM et se déroulant dans une autre langue que le français, l'Université voit à ce que les documents essentiels qui en émanent soient disponibles en français, dans des délais convenus.

Recrutement des professeures et professeurs, chargées et chargés de cours et maîtres de langues (article 14)

14.1 Toute personne embauchée par l'Université à titre de professeure ou professeur doit maîtriser la langue française. Lorsque, dans certains cas exceptionnels, des personnes qui n'ont pas une compétence suffisante en français sont embauchées ou sont déjà à son emploi, l'Université s'assure que, dans un délai convenu, elles acquièrent une maîtrise

adéquate de la langue orale et écrite, et ce, avant de s'acquitter de leur tâche d'enseignement. En effet, compte tenu du rôle exemplaire que doivent assumer les professeures et professeurs, la satisfaction de cette exigence doit être considérée comme une condition préalable à la prestation des tâches d'enseignement et d'encadrement pédagogique, à tous les cycles d'études et, a fortiori, comme une condition d'obtention de la permanence.

14.2 Toute personne embauchée par l'Université à titre de chargée ou chargé de cours doit maîtriser le français, dès son entrée en fonction.

14.3 Toute personne embauchée par l'Université comme maître de langues doit maîtriser la langue qu'il enseigne et avoir, ou prendre les mesures pour acquérir, dans un délai convenu, la maîtrise du français requise pour travailler dans un établissement francophone.

14.4 L'Université offre des services de soutien afin de permettre à ces personnes d'atteindre le niveau requis de compétence linguistique en français et se dote des moyens nécessaires pour l'évaluer.

Qualité de la langue

En plus de consolider l'emploi du français comme langue d'usage dans ses différents domaines d'activité, l'UQAM entend en rehausser la qualité et renforcer les exigences linguistiques requises dans tous les programmes d'études et toutes les unités administratives, faisant ainsi de cet objectif une priorité.

Professeures et professeurs, chargées et chargés de cours et maîtres de langues (article 16)

L'exigence de compétence linguistique est d'autant plus cruciale chez celles et ceux qui ont pour tâches l'enseignement et l'encadrement académique qu'ils sont appelés à jouer un rôle exemplaire auprès des étudiantes et étudiants et, également, à évaluer leur maîtrise de la langue française. Entre autres, les documents pédagogiques réalisés par les professeures et professeurs, les chargées et chargés de cours et les maîtres de langues doivent être rédigés avec un soin particulier en ce qui touche à la qualité du français. L'Université accorde le soutien nécessaire à cette fin. Elle offre également un soutien dans tous les cas où une amélioration des compétences linguistiques est nécessaire ou souhaitée.

Étudiantes et étudiants (article 17)

La connaissance et la maîtrise du français constituant des objectifs prioritaires de tous ses programmes, l'Université évalue à l'admission les compétences linguistiques des étudiantes et étudiants, de manière à s'assurer qu'ils ont une connaissance suffisante du français pour réussir leur parcours académique; elle se reconnaît également l'obligation d'améliorer leurs compétences en français pendant leurs études, afin qu'ils puissent exercer leurs futures fonctions dans un français de qualité.

Mesures de soutien (article 18)

18.2 Elle soumet [en parlant de l'UQAM] notamment tous les étudiantes et étudiants de premier cycle à un test de français à l'entrée, à la seule exception de celles et ceux qui ont déjà réussi celui du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), évitant ainsi de faire double emploi. Dans certains programmes où la maîtrise du français revêt une importance primordiale, entre autres en formation à l'enseignement, des modalités particulières s'appliquent. Lorsque les résultats obtenus sont jugés insatisfaisants, les mesures de développement des compétences linguistiques prévues aux règlements régissant les études sont mises en œuvre, en collaboration, notamment, avec le Département de linguistique et de didactique des langues.

Responsabilité et mise en œuvre de la politique (article 19)

19.1 La secrétaire générale ou le secrétaire général est responsable de l'application de la politique et en répond devant la Commission des études. Elle ou il reçoit notamment toute recommandation ou plainte des membres de la collectivité universitaire à son sujet et en dispose dans un délai raisonnable. Elle ou il peut prendre avis auprès du Comité consultatif permanent de la politique linguistique (cf. article 19.3). Elle ou il fait rapport annuellement à la Commission des études et au Conseil d'administration sur l'application de la politique de la langue.

19.2 Sous l'autorité de la secrétaire générale ou du secrétaire général, le Bureau de la qualité de la langue assure la mise en œuvre de la politique. Il propose un plan d'action, qui doit être approuvé par la Commission des études, et met progressivement en place les diverses mesures qui en découlent dès qu'elles sont adoptées.

19.3 Un comité consultatif permanent de la politique linguistique est mis sur pied pour veiller au suivi de la présente politique et faire les recommandations qu'il juge utiles. Ce comité relève de la rectrice ou du recteur et se compose de trois représentantes ou représentants de l'administration, dont la secrétaire générale ou le secrétaire général et la directrice ou le directeur du Bureau de la qualité de la langue, ainsi qu'une représentante ou un représentant du Vice-rectorat aux études; d'une doyenne ou d'un doyen; de la directrice ou du directeur de l'École de langues; de quatre représentantes ou représentants des professeures et professeurs, dont une ou un membre du Département de linguistique et une ou un membre du Département de didactique des langues et une ou un membre de la Commission des études; d'une représentante ou d'un représentant des chargées et chargés de cours; d'une représentante ou d'un représentant du personnel de soutien; et de deux étudiantes ou étudiants, dont une ou un allophone et une ou un membre de la Commission des études. La composition du comité et la désignation d'une présidente ou d'un président sont approuvées par la Commission des études, sur recommandation de la rectrice ou du recteur. Au besoin, le comité associe à ses travaux toute personne qu'il juge opportun de consulter.

ANNEXE V :
EXTRAITS DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL¹²⁴

Politique linguistique

Principe fondamental (article 1)

L'Université de Montréal est une université québécoise de langue française, à rayonnement international.

LANGUE DE L'ADMINISTRATION

Maîtrise et qualité du français par le personnel (article 5)

5.1 L'Université préconise la clarté et la précision du français de ses textes et documents. Cette responsabilité incombe à chacun des membres du personnel, dès qu'il est chargé de la rédaction d'un texte ou d'un document ou qu'il est chargé de prendre la parole au nom de l'Université.

5.2 Tout membre du personnel doit utiliser un français de qualité dans ses rapports avec ses collègues, les étudiants et le public.

5.3 L'Université se reconnaît la responsabilité, en tant qu'employeur, de veiller à ce que son personnel exerce ses fonctions dans un français correct et conforme au bon usage et, pour ce faire, prend les mesures appropriées, notamment par la mise sur pied d'un service d'assistance linguistique et de mesures de perfectionnement du français et la mise à la disposition du personnel d'instruments linguistiques pertinents.

LANGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Langue de l'enseignement (article 7)

Le français est la langue de l'enseignement au premier cycle et la langue normale de l'enseignement aux autres cycles. Toutefois, l'emploi d'une autre langue est possible pour des activités particulières, notamment pour des cours de langues et de cultures étrangères, des cours ou programmes destinés à des clientèles particulières, des activités dispensées à l'étranger ou lorsque la présence d'un conférencier ou d'un professeur invité le justifie.

Matériel pédagogique (article 8)

8.1 Les plans de cours et, dans la mesure du possible, le matériel pédagogique sont présentés en français.

124. Université de Montréal (2001). *Politique linguistique*, à jour le 30 novembre 2001, http://www.direction.umontreal.ca/secgen/recueil/politique_linguistique.html (14 août 2012).

8.2 Lorsqu'une version française des manuels obligatoires existe, son usage est privilégié, tout en prenant en compte que la documentation doit être de la plus haute qualité, quelle que soit la langue utilisée. Il en va de même des logiciels et didacticiels d'usage courant.

8.3 Tout particulièrement au premier cycle, l'Université favorise la production de manuels en français ou la traduction de la documentation d'usage courant.

Examens, travaux, mémoires et thèses (article 9)

Sous réserve des dispositions particulières applicables, notamment celles des règlements pédagogiques facultaires, les examens sont passés en français et les travaux, mémoires et thèses sont rédigés dans cette même langue. La consolidation des compétences linguistiques constitue un des objectifs des programmes de l'Université et, à ce titre, entre dans les critères d'évaluation des travaux et des examens. Afin de faciliter la transition vers l'utilisation du français par les étudiants dont la langue d'usage n'est pas le français, des conditions particulières peuvent s'appliquer.

Recrutement du personnel enseignant (article 10)

10.1 À l'exception des personnes visées à l'article 7, toute personne embauchée par l'Université à titre de professeur ou de chargé de cours doit maîtriser le français dès son entrée en fonction. Toutefois, le titulaire d'un poste menant à la permanence qui ne connaît pas ou ne maîtrise pas suffisamment le français peut bénéficier d'un délai maximal de trois ans pour se conformer à la règle générale. Sauf dans les cas les plus exceptionnels, l'obtention de la permanence exige la maîtrise du français.

10.2 Toute personne embauchée par l'Université à titre de chercheur et appelée à exercer des fonctions d'enseignement doit maîtriser le français dès son entrée en fonction. Si, lors de l'embauche, cette personne ne connaît pas ou ne maîtrise pas suffisamment le français, elle peut bénéficier d'un délai maximal de trois ans pour se conformer à la règle générale.

10.3 L'Université offre des services de soutien afin de permettre à ces personnes d'atteindre le niveau requis de compétence; elle se dote des moyens nécessaires pour évaluer leur maîtrise suffisante du français.

MAÎTRISE ET QUALITÉ DU FRANÇAIS ET D'AUTRES LANGUES PAR LES ÉTUDIANTS

Le français (article 11)

11.1 L'Université déclare que la connaissance et la maîtrise du français, ainsi que la consolidation des compétences linguistiques des étudiants, constituent des objectifs prioritaires de ses programmes. Elle se reconnaît la responsabilité, en tant qu'établissement d'enseignement supérieur,

- de veiller à ce que ses étudiants améliorent la qualité de leur français pendant leurs études;
- de veiller à ce que ses étudiants puissent exercer leurs futures fonctions dans un français correct et conforme à l'usage et à la terminologie de leur discipline;
- de veiller à ce que ses étudiants non francophones puissent avoir accès à des mesures de soutien appropriées, y compris des cours de français, pendant leurs études; et, pour ce faire, prend les mesures appropriées, notamment par sa Politique sur la maîtrise du français dans les études.

11.2 Afin d'assurer la maîtrise et la qualité du français par ses étudiants, l'Université adopte des dispositions réglementaires relatives à l'admission, à la poursuite des études et aux critères d'évaluation des travaux et des examens. À titre de mesure appropriée, l'Université offre des services de soutien à l'amélioration de la communication en langue française.

Les autres langues (article 12)

L'Université encourage fortement ses étudiants à connaître et à maîtriser d'autres langues et, pour ce faire, leur fournit les moyens appropriés en facilitant notamment l'intégration des modules de langue et de culture aux divers programmes de premier cycle et en favorisant les apprentissages spécialisés requis dans les divers secteurs et aux divers cycles.

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES ET TRANSFERT DES CONNAISSANCES DES PROFESSEURS ET DES CHERCHEURS

Communications scientifiques (article 13)

Les professeurs et les chercheurs livrent leurs communications scientifiques dans la langue dans laquelle il est naturel de le faire compte tenu de leur discipline, de leurs réseaux scientifiques, lectorats et auditoires. Lorsqu'ils publient dans une langue autre que le français, ils sont encouragés à accompagner leur texte, dans la mesure du possible, d'un résumé substantiel en français.

Transfert des connaissances (article 14)

L'Université incite ses professeurs et chercheurs à faire la promotion du français dans leurs activités de transfert des connaissances, notamment de vulgarisation.

RESPONSABILITÉ ET MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Responsabilité de l'application de la politique (article 15)

Le secrétaire général est responsable de l'application de la politique. Il reçoit notamment toute plainte d'un membre de la communauté universitaire au sujet de son application et en dispose dans un délai raisonnable. Il peut prendre avis auprès du Comité permanent de la politique linguistique. La décision du responsable de l'application de la politique linguistique peut être portée à l'attention du Comité permanent.

Comité permanent de la politique linguistique (article 16)

Le Comité permanent de la politique linguistique assure le suivi de l'application de la présente politique. Il a notamment pour tâche de veiller à l'élaboration du plan d'action qui s'y rattache. Il fait rapport tous les deux ans. Ce rapport est soumis à l'Assemblée universitaire pour discussion.

Ce comité examine les plaintes dont il est saisi et fait les recommandations à l'Université pour en disposer.

Le Comité permanent de la politique linguistique relève du recteur et se compose de représentants de l'administration universitaire, dont le directeur des communications, de représentants des professeurs, dont un professeur du Département de linguistique et de traduction, ainsi que de représentants des chargés de cours, du personnel non enseignant et des étudiants. La présidence du Comité est confiée à un doyen. Au besoin, le Comité associe à ses travaux toute personne qu'il juge utile de consulter.

À noter :

La politique linguistique de l'Université de Montréal comprend aussi des annexes dans lesquelles sont reproduits, entre autres, des extraits de différents règlements des études qui portent plus précisément sur la langue (par exemple, le règlement pédagogique cadre de l'Université de Montréal et le règlement pédagogique de la faculté des études supérieures).

ANNEXE VI :
EXTRAITS DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE HEC MONTRÉAL¹²⁵

Politique linguistique

I- DÉCLARATION

HEC Montréal est une grande école de gestion de langue française, à rayonnement international.

L'École est un chef de file en ce qui a trait à la qualité de la langue française dans les études en gestion et à la diffusion de la terminologie française des affaires.

II- EMPLOI DE LA LANGUE FRANÇAISE

Enseignement (article 7)

7.1 Le français est la langue normale de l'enseignement à tous les cycles d'études; aucun étudiant ne peut être tenu de s'inscrire à des cours dans une autre langue que le français. L'emploi d'une autre langue est cependant possible pour certaines activités d'enseignement – notamment des cours de langues, des cours ou programmes offerts soit dans une autre langue, soit à l'étranger ou dans le cadre d'ententes de collaboration avec d'autres établissements d'enseignement supérieur – ou lorsque la présence d'un conférencier ou d'un professeur invité le justifie.

Matériel pédagogique (article 8)

8.1 L'École privilégie l'usage de manuels, de recueils, de logiciels, de sites Internet en langue française tout en prenant en compte que la documentation doit être de la plus haute qualité, quelle que soit la langue utilisée. Il en va de même des logiciels et didacticiels d'usage courant.

8.2 L'École considère qu'il est important que les étudiants aient accès graduellement à de la documentation en anglais afin qu'ils puissent se familiariser avec la terminologie anglaise des affaires. À cette fin, une partie du matériel pédagogique peut être en anglais (ouvrages de référence, cas, sites Internet, etc.).

8.3 Dans les cas où il n'y a pas de version française d'un manuel, d'un logiciel, d'un site Internet, etc., l'École favorise la production de manuels, de sites et de logiciels en français ou la traduction de la documentation d'usage courant, tout particulièrement au premier cycle.

125. HEC MONTRÉAL (2004). *Politique linguistique*, à jour le 29 septembre 2004, http://www.hec.ca/direction_services/secretariat_general/juridique/reglements_politiques/documents/politique_linguistique.pdf (14 août 2012).

8.4 Lorsqu'une activité d'enseignement a lieu dans une autre langue que le français, les manuels et la documentation peuvent être dans une autre langue.

Examens, travaux, mémoires et thèses (article 9)

9.1 Les examens sont normalement administrés en français et, au premier cycle, font appel à des documents exclusivement en français lorsque ces documents sont nouveaux pour les étudiants.

9.2 Les étudiants rédigent normalement leurs examens et leurs travaux en français. Cependant, pour les étudiants dont la langue d'usage n'est pas le français, des conditions particulières peuvent s'appliquer afin de leur faciliter la transition vers l'utilisation du français.

9.3 Dans certains programmes et dans les cours donnés en une autre langue que le français, les examens et les travaux sont normalement rédigés en cette autre langue.

9.4 Les mémoires et les thèses sont normalement rédigés en français. Après autorisation, ils peuvent cependant être rédigés en anglais. Un résumé en langue française doit alors les accompagner.

Langues secondes (article 10)

10.1 L'École favorise l'acquisition d'une bonne maîtrise de la langue anglaise et de la langue espagnole par ses étudiants de tous les cycles, notamment au moyen de cours au choix d'anglais des affaires, d'espagnol des affaires ainsi que par des cours de gestion offerts en anglais ou en espagnol. Pour la majorité des programmes de 1^{er} et 2^e cycle, l'École exige la bonne connaissance d'usage de la langue anglaise comme condition d'obtention du diplôme.

10.2 Des ententes d'échanges d'étudiants sont négociées avec des facultés universitaires et des grandes écoles de gestion d'autres pays afin de favoriser notamment l'acquisition d'autres langues par les futurs diplômés.

Accueil d'étudiants non francophones (article 11)

11.1 L'École favorise le recrutement et l'accueil d'étudiants d'autres communautés linguistiques. Pour faciliter l'insertion de ces étudiants, l'École offre des services appropriés, avec la collaboration des membres du personnel qui possèdent déjà les compétences linguistiques requises ou qui souhaitent les acquérir.

11.2 L'École propose à ses étudiants non francophones des mesures de soutien appropriées (cours d'appoint de français langue seconde, aide à la rédaction en français de travaux, de mémoires et de thèses, etc.) afin qu'ils acquièrent une maîtrise de la langue française répondant aux exigences du programme dans lequel ils sont inscrits.

Formation sur mesure et perfectionnement (art. 12)

12.1 En tant qu'école de gestion de langue française, HEC Montréal offre normalement ses cours de formation sur mesure en français. L'École peut également offrir des cours de formation sur mesure en d'autres langues que le français en vue de répondre aux besoins exprimés par des groupes particuliers, notamment à l'étranger, ou afin d'accroître le rayonnement de l'établissement.

Diffusion de la recherche (article 13)

13.1 L'École incite ses professeurs et chercheurs à faire la promotion du français dans leurs activités de publication, de transfert des connaissances, de vulgarisation.

13.2 Les professeurs et les chercheurs de l'École livrent leurs communications scientifiques dans la langue dans laquelle il est naturel de le faire compte tenu de leur discipline, de leurs réseaux scientifiques et de leurs lectorats et auditoires. Lorsqu'ils publient dans une autre langue que le français, ils sont encouragés à accompagner leur texte d'un résumé substantiel en français.

Chapitre 3 : Recrutement du personnel**Recrutement de personnel (article 14)**

14.1 Toute personne recrutée par HEC Montréal doit maîtriser le français ou s'engager à le maîtriser dans un délai convenu. L'École met à sa disposition des services de soutien pour favoriser l'atteinte du niveau requis de compétence linguistique en français.

III. MAÎTRISE ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE PAR LES ÉTUDIANTS**Évaluation de la maîtrise de la langue française (article 16)**

16.1 L'École exige la maîtrise de la langue française comme condition d'obtention des grades de 1^{er} et 2^e cycle dont les programmes sont donnés en langue française. L'École évalue la maîtrise de la langue française écrite des étudiants inscrits à ces programmes, leur communique les résultats et formule des recommandations de cours d'appoint en français, s'il y a lieu, afin de favoriser l'atteinte du niveau de maîtrise exigé pour l'obtention de leur grade.

Mesures de soutien linguistique (article 17)

L'École met à la disposition de ses étudiants des outils et des services appropriés de manière à ce qu'ils puissent améliorer leur maîtrise du français, langue première, seconde ou étrangère, et rédiger dans une langue exacte et adaptée au contexte universitaire leurs travaux, mémoires et thèses.

Qualité de la langue de l'enseignement (article 18)

18.1 Il importe que l'enseignement soit fait dans un français de qualité et que les documents pédagogiques conçus par les professeurs et les chargés de cours soient rédigés avec un soin particulier en ce qui concerne la qualité de la langue et la justesse de la terminologie employée. L'École veille à ce que les membres de son personnel enseignant communiquent à l'oral comme à l'écrit dans un français de qualité; elle accorde le soutien approprié à cette fin par des services de consultations linguistiques et terminologiques. Elle offre également un soutien dans tous les cas où une amélioration des compétences linguistiques est nécessaire ou souhaitée.

IV- RESPONSABILITÉ ET MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Responsabilité et mise en œuvre de l'application de la politique (article 20)

20.1 Le directeur de l'École est responsable de la mise en œuvre et de l'application de la politique linguistique de HEC Montréal. Il reçoit notamment toute plainte d'un membre de la communauté universitaire au sujet de son application et il en dispose dans un délai raisonnable. Il peut prendre avis auprès de membres de la communauté de HEC Montréal.

ANNEXE VII : EXTRAITS DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE¹²⁶

Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française

DISPOSITION GÉNÉRALE

1.1. Énoncé de principe et objectifs

En tant qu'établissement universitaire de langue française, l'École Polytechnique se conforme à la Charte de la langue française. Il lui importe de valoriser l'usage d'un français de qualité par tous les membres de la communauté de Polytechnique.

Le rayonnement de l'École Polytechnique s'étend aux milieux externes, tant au Canada qu'à l'étranger. Dans cette optique, elle accorde une grande importance à la maîtrise des langues. En tout premier lieu, l'École Polytechnique privilégie la qualité du français de ses futurs diplômés. Dans un contexte où la langue anglaise devient la langue de la technologie, Polytechnique reconnaît l'importance d'encourager l'acquisition, par ses étudiants, d'une connaissance adéquate de cette langue seconde.

Afin d'assurer un enseignement de qualité, l'École Polytechnique recrute des spécialistes tant au Québec qu'à l'étranger. Elle doit s'assurer que les personnes qu'elle embauche et qui ne maîtrisent pas suffisamment le français pour l'accomplissement de leur fonction soient en mesure de le faire dans un délai raisonnable.

L'École Polytechnique a convenu d'ententes de coopération et d'échanges avec de nombreux établissements universitaires à travers le monde afin, notamment, de favoriser l'apprentissage des langues par ses étudiants et d'initier ceux d'ailleurs au milieu francophone de l'École.

PRINCIPES DIRECTEURS

2.1. Usage d'un français de qualité

Polytechnique valorise la qualité de la langue française dans son établissement. À cet égard, elle veille à ce que soient utilisés les termes et expressions normalisés par l'Office de la langue française.

Polytechnique préconise la clarté et la précision du français de ses textes et documents sur support papier ou numérique. Les documents traduits en français doivent l'être avec une attention particulière en ce qui touche la qualité de la langue.

126. École Polytechnique de Montréal (2005). *Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française*, à jour au 22 novembre 2005, http://www.polymtl.ca/sq/docs_officiels/1310fran.pdf (14 août 2012).

2.2. Par les étudiants

Polytechnique favorise la connaissance et la qualité du français par ses étudiants. À cette fin, elle a adopté et applique des dispositions réglementaires relatives à l'admission, à la poursuite des études et aux critères d'évaluation des travaux et des examens et met à leur disposition des outils et services appropriés.

2.3. Par les autres membres de la communauté

La responsabilité du maintien de la qualité de la langue française incombe à chacun des membres du corps professoral et du personnel non enseignant, dès qu'ils sont chargés de la rédaction d'un texte ou d'un document ou de prendre la parole au nom de Polytechnique.

Les membres du corps professoral, les personnes qui collaborent à l'enseignement et le personnel non enseignant utilisent un français de qualité dans leurs rapports avec leurs collègues, les étudiants et le public.

Afin de leur permettre d'exercer leurs fonctions dans un français oral et écrit correct et conforme, Polytechnique prend les mesures appropriées afin qu'ils aient accès aux ressources appropriées.

Langue d'enseignement (article 2.4)

2.4.1. Le français est la langue d'usage de l'enseignement.

2.4.2. Il importe que l'enseignement soit fait dans un français de qualité et que les documents pédagogiques soient rédigés avec un soin particulier en ce qui concerne la qualité de la langue française et la justesse de la terminologie employée.

2.4.3. Polytechnique peut offrir certains cours ou programmes de génie en anglais.

2.4.4. Polytechnique avisera les étudiants, avant leur inscription aux cours, de la langue dans laquelle un cours est offert et indiquera les conditions d'inscription aux activités d'enseignement en anglais dans les règlements des études.

Matériel pédagogique en français (article 2.5)

L'usage de matériel pédagogique, de manuel et de toute ressource d'enseignement et d'apprentissage en langue française est privilégié, tout en prenant en compte que la documentation doit être de la plus haute qualité, quelle que soit la langue utilisée.

Dans les cas où il n'existe pas de version française d'un manuel ou d'une ressource d'enseignement et d'apprentissage et qu'il n'existe pas de produit comparable en français, ils peuvent être rendus disponibles en anglais.

Matériel pédagogique en anglais (article 2.6)

Lorsqu'une activité d'enseignement a lieu en anglais, les manuels et les ressources d'enseignement et d'apprentissage peuvent être dans cette langue.

Examens, travaux, mémoires et thèses (article 2.7)

Sous réserve des dispositions particulières applicables, notamment celles des règlements des études, les examens sont passés en français et les travaux, mémoires et thèses sont rédigés en français.

Dans le cas où le cours ou le programme se donne en anglais, les travaux et examens peuvent être rédigés en français ou en anglais.

Accueil d'étudiants étrangers (article 2.8)

Afin de favoriser la réussite des étudiants étrangers non francophones, Polytechnique offre des services appropriés leur permettant de participer pleinement aux activités pédagogiques offertes à l'École, y compris des mesures de soutien pour l'apprentissage et le perfectionnement du français.

Diffusion de la recherche (article 2.9)

Les professeurs de Polytechnique peuvent livrer leurs communications scientifiques écrites dans la langue de publication la plus répandue de leur discipline ou champ de recherche.

Conférences et allocutions (article 2.10)

Les conférences et allocutions prononcées par les professeurs et le personnel non enseignant de Polytechnique dans l'exercice de leurs fonctions sont généralement en français. Elles peuvent être prononcées dans une autre langue si les circonstances le justifient.

Langue de travail (article 2.15)

2.15.3. Toute personne embauchée par Polytechnique et appelée à y exercer des activités d'enseignement doit maîtriser le français. Si lors de l'embauche, cette personne ne connaît ou ne maîtrise pas suffisamment le français pour l'accomplissement de ses fonctions, il est convenu d'un délai raisonnable pour qu'elle se conforme à la règle générale.

Polytechnique met à la disposition de ces personnes des services de soutien pour leur permettre d'atteindre le niveau requis de compétence et se dote des moyens nécessaires pour évaluer leur maîtrise suffisante du français.

2.15.4. Exceptionnellement, lorsque les activités d'enseignement pour lesquelles une personne est embauchée se déroulent exclusivement en anglais, une personne peut être exemptée de l'obligation prévue au premier alinéa de l'article 2.15.3.

Comité permanent de la politique linguistique (article 3.1)

3.1.1. Le Comité permanent de la politique linguistique assure le suivi de l'application de la présente politique. Ce Comité veille notamment à l'élaboration du plan d'action qui s'y rattache. Le Comité examine les plaintes dont il est saisi par le secrétaire général et fait les recommandations à la direction générale de Polytechnique qui en dispose.

3.1.3. Le Comité fait rapport tous les deux ans. Ce rapport est soumis au Conseil d'administration pour discussion.

3.2. Responsabilité et mise en œuvre de la politique (article 3.2)

3.2.1. Le secrétaire général est responsable de l'application de cette politique. Il reçoit notamment toute plainte d'un membre de la communauté universitaire au sujet de son application et en dispose dans un délai raisonnable. Il peut prendre avis auprès du Comité permanent de la politique linguistique.

3.2.2. Toute modification mineure à la présente politique n'affectant pas les droits et obligations des membres de la communauté de Polytechnique est effectuée par le secrétaire général et sujette à l'approbation de l'Assemblée de direction. Dans le cas où une modification affecterait ces droits et obligations conférés par la politique, les modifications sont approuvées par le Conseil d'administration, sur recommandation de l'Assemblée de direction.

ANNEXE VIII :
CORPUS DES MÉMOIRES ET DES THÈSES ANALYSÉS EN 1998,
2008 ET 2010 À L'UNIVERSITÉ LAVAL, À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
(Y COMPRIS HEC MONTRÉAL ET L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE)
ET À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

		Année			Total
		1998	2008	2010	
Total		2370	2803	2692	7865
Université	UL	844	833	909	2586
	UdeM+	1007	1169	1143	3319
	UQAM	519	801	640	1960
Domaine d'études	Arts, lettres et langues	282	337	331	950
	Administration	182	236	238	656
	Sciences de la santé	332	403	472	1207
	Sciences et génie	708	817	825	2350
	Sciences humaines	866	1010	826	2702
Niveau	Maîtrise	1731	2022	1843	5596
	Doctorat	639	781	849	2269
Type	Monographie	1962	2163	1887	6012
	Par articles	408	640	805	1853

**ANNEXE IX :
PROPORTION MOYENNE OCCUPÉE PAR L'ARTICLE OU LES ARTICLES
DANS UN MÉMOIRE OU UNE THÈSE EN SCIENCES DE LA SANTÉ,
EN SCIENCES ET GÉNIE ET EN SCIENCES HUMAINES**

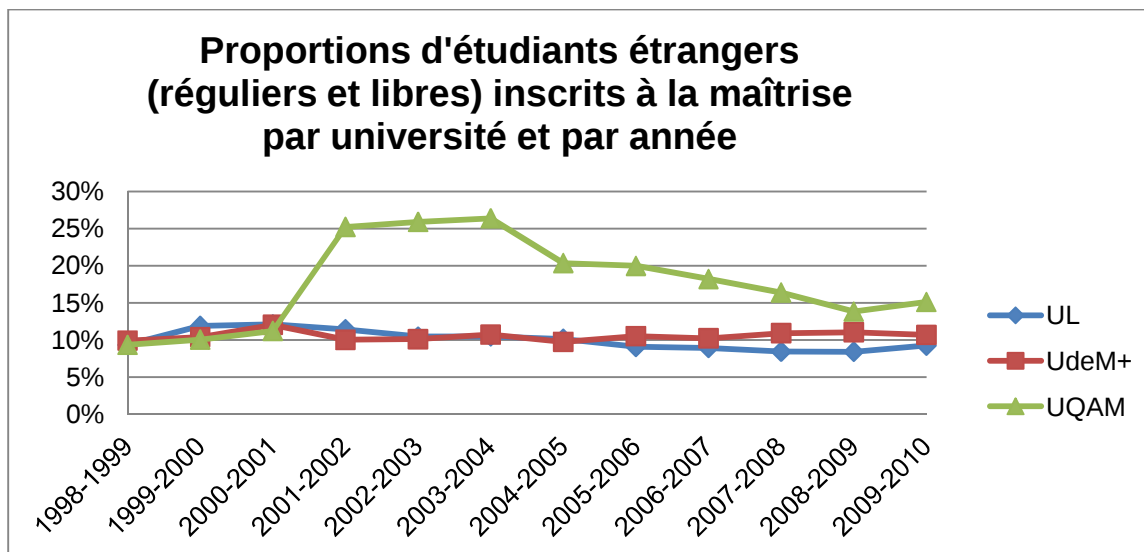
	Proportion moyenne de la taille de l'article dans le document*	N
Sciences de la santé (UdeM 2010)	42 %	170
Sciences et génie (UL 2008)	60 %	101
Sciences humaines (UL 2008)	55 %	23

*Sans les pages liminaires et les pages bibliographiques.

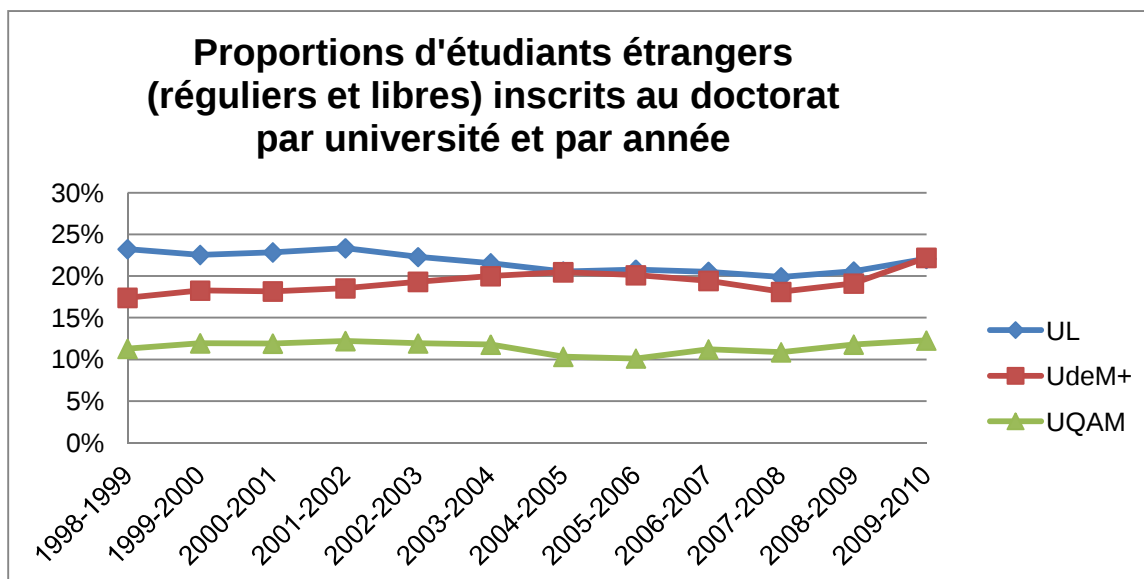
ANNEXE X :
POURCENTAGE DES MÉMOIRES ET DES THÈSES
SELON LE DOMAINE D'ÉTUDES, LE CYCLE D'ÉTUDES,
LE TYPE DE PRÉSENTATION ET L'UNIVERSITÉ PAR ANNÉE DE DÉPÔT

		Année de référence		
		1998	2008	2010
Domaine	Arts, lettres et langues	11,9 %	12,0 %	12,3 %
	Administration	7,7 %	8,4 %	8,8 %
	Sciences de la santé	14,0 %	14,4 %	17,5 %
	Sciences et génie	29,9 %	29,1 %	30,6 %
	Sciences humaines	36,5 %	36,0 %	30,7 %
Cycle d'études	Maîtrise	73,0 %	72,1 %	68,5 %
	Doctorat	27,0 %	27,9 %	31,5 %
Forme de présentation	Monographie	82,8 %	77,2 %	70,1 %
	Par articles	17,2 %	22,8 %	29,9 %
Université	UL	35,6 %	29,7 %	33,8 %
	UdeM+	42,5 %	41,7 %	42,5 %
	UQAM	21,9 %	28,6 %	23,8 %
N		2370	2803	2692

ANNEXE XI :
ÉVOLUTION DE LA PRÉSENCE D'ÉTUDIANTS ÉTRANGERS INSCRITS
À LA MAÎTRISE ET AU DOCTORAT À L'UNIVERSITÉ LAVAL,
À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (Y COMPRIS HEC MONTRÉAL
ET L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE) ET À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL



Source : MELS, DSID, données au 30 avril 2012.



Source : MELS, DSID, données au 30 avril 2012.

**Conseil supérieur
de la langue
française**

Québec 

800, place D'Youville, 13^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Téléphone : 418 643-2740
Télécopieur : 418 644-7654
Courriel : cslf@cslf.gouv.qc.ca

www.cslf.gouv.qc.ca